



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753175 6

522
Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

+

*DM

Mercur

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1742.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercure, vis-à-vis la Comédie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetés aux Libraires qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercure de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIZ XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

JUILLET. 1742.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA VIE CHAMPÊTRE,
O D E.

A M. Duclair.



Sur cette rive charmante
Accourez Nymphes des Bois ;
Aux sons que ma Lyre enfante
Mêlez vos tendres Haut-bois ;

Et toi, Muse de Sicile,
Dont l'air aimable & tranquille

A ij Inspire

1486 MERCURE DE FRANCE

Inspire de doux concerts,
 Dans cet agréable azile
 Unis ta voix à mes airs.



Pour un cœur qui n'envisage
 Que des biens purs & charmans,
 Dans ce fortuné Boccage
 Qu'on passe d'heureux momens !
 Exemts d'ennuis & de craintes,
 Sans embarras, sans contraintes,
 On laisse couler ses jours ;
 On vit sans former des plaintes ;
 On raisonne sans détours.



Soûmise aux Loix d'Epicure *
 L'agréable vérité,
 Sous une sage parure
 Y fait briller la gayté.
 Aimable, tendre & fidelle,

* Que les personnes faussement prévenues sur Epicure, ne s'imaginent pas que je veux parler ici de cette morale qui ne fait consister le bonheur de l'homme que dans une vie molle & sensuelle ; j'entens seulement, ainsi que le pensoit ce Philosophe, que c'est à l'honnêteté à régler tous nos desirs, & à leur prescrire des bornes, & que l'amour d'une vertu pure & tranquille doit toujours en être l'objet, dans quelques circonstances où l'on puisse se rencontrer.

O

On voit regner autour d'elle
 La candeur, l'aménité,
 La franchise naturelle,
 Et l'honnête volupté.



Sous ces Ormeaux, sous ces Hêtres,
 Voltigent les vrais loisirs;
 Toujours sur ces bords champêtres
 On jouit des vrais plaisirs;
 On y goûte en assurance
 Les doux fruits de l'abondance;
 Tout s'y présente à nos vœux;
 On y vit dans l'innocence;
 On y vit toujours heureux.



L'Or, le Marbre & le Porphyre,
 N'y choquent jamais les yeux;
 Partout on y voit reluire
 Des objets plus précieux;
 D'une main habile & sûre,
 L'ingénieuse Nature
 Nous y construit des Palais;
 Elle en conduit la structure



Les toits sont d'épais feuillages ;

A ij

L'ombre

1488 MERCURE DE FRANCE

L'ombre leur sert de lambris,
Et de riantes images
Tapissent leurs murs fleuris ;
Autour regnent les Fontaines,
Plus loin , au milieu des Plaines ;
On voit des fruits & des fleurs ;
Partout les tendres haleines
Y font sentir leurs douceurs.



Unis par de douces chaînes,
L'amitié fait nos plaisirs ;
Nous vivons ici sans peines,
Sans chagrins & sans désirs.
Souvent les sœurs d'Uranie
Echauffent notre génie ,
Qui produit des fruits divers ;
Sur une rive fleurie
Chacun y chante ses Vers.



Celui dont la mélodie
Sçait mieux charmer les esprits,
Sans débat, sans jalousie,
Reçoit la palme & le prix ;
L'un présente une houlette ;
D'un bouquet de Violette
L'autre lui fait un présent ;

Tircis

Tircis donne une Mufette ;
 Life un Agneau bondissant.



Vaine yvresse du portique ,
 Tu ne troubles point nos jours ;
 De ta vertu sophistique
 Nous connoissons les détours ;
 Nous méprisons l'art frivole
 De ton odieuse École ;
 Jamais on n'en est séduit ;
 Ta sagesse nous désole ;
 Le bon sens seul nous conduit.



Ainsi , sans craindre du crime
 Les subterfuges trompeurs ,
 Jamais rien d'illégitime
 Ne donne atteinte à nos cours.
 Les passions en silence
 Permettent à l'innocence
 De régler nos sentimens ;
 Nous vivons sans défiance ,
 Sans ennuis & sans tourmens.



Quel bonheur ! non , sur la Terre
 Il n'en est pas de plus doux.

1490 MERCURE DE FRANCE

Les Rois, les Rois, cher Duclair,
Sont moins fortunés que nous.
En vain sous leur Diadème
Un orgueilleux stratagème
Leur offre le vrai bonheur ;
Leur félicité suprême
N'est qu'une agréable erreur.



Du Pays qui t'a vû naître
Et qui te retient encor,
A ma voix tendre & champêtre ;
Cher ami, prends ton essor ;
Viens sous ces ombres chéries
De nos sages rêveries
Partager les doux transports ;
Nos Bois, nos vertes Prairies,
Te rapellent sur ces bords.

L'Abbé de Borville.



LETTRE



LETTRE de M. Clerot, Avocat au Parlement de Rouen, écrite au R. Pere D. P. B. sur le Commerce des Phéniciens & d'Alexandrie dans les Gaules Septentrionales.

Sans préambule, mon R. P. j'accepte l'espece de Cartel que vous me proposez dans le premier volume du Mercure de Decembre dernier ; & comme j'aime à combattre sans ruse ni détour, voici quel est mon ordre de bataille.

D'abord je fais un Essai de mes armes, en démontrant que le Commerce des Phéniciens & d'Alexandrie dans les Gaules Septentrionales, n'est point *une Chimere*, comme vous le prétendez ; je donne ensuite sur l'ennemi, parce que j'examine en Critique quelles sont les autorités que quelques Sçavans pourroient m'oposer ; & comme je développerai de la même maniere plusieurs endroits de la *Description de la Haute Normandie*, qui ont raport à notre contestation, je laisserai au Public à juger qui des deux Combattans doit remporter le prix. Voila, mon R. P. un Projet qui présente naturellement trois Ouvrages differens, & cela demande un certain tems.

A v Dans

Dans le premier , il s'agit de démontrer , que les Phéniciens & les Alexandrins ont commercé , & ont eu *des Etablifsemens dans les Gaules Septentrionales*. Pour ne nous point éloigner des principes , représentons-nous les Phéniciens , tels qu'ils étoient dès les premiers siècles , je veux dire , dans ces tems anciens , que nous pouvons sûrement faire remonter jusques à 1500. ans avant J.C. La commodité de leurs Ports , la fertilité de leur Terroir , jointes à l'excellence de leur industrie , les avoient déterminés si naturellement à la Navigation , qu'on les regardoit généralement comme les Inventeurs des Navires , & les premiers Négocians de la Terre. Mais de quelles richesses leur Contrée , qui a été , à tous égards , la Terre de Promission , n'étoit elle pas remplie ? Elle avoit des Carrieres de Marbre , des Forêts de Cedre , & tout ce qu'on peut souhaiter pour les agrémens ou pour les nécessités de la vie : Tyr , qui étoit leur Capitale , s'étoit renduë fameuse , non seulement par ses découvertes importantes , comme l'Art de l'Écriture , la teinture de Pourpre , la fabrique du Verre & autres , mais encore par de célèbres Navigations qui lui avoient procuré des Trésors immenses. Vous le sçavez , mon R. P. les Edifices publics de Tyr , ses Maisons , ses Comptoirs même ne présentoient qu'Or & Argent, Bois
rars

rare & Pierres précieuses ; en un mot , l'opulence des Tyriens étoit parvenue à ce point , que par le moyen de leur Roy *Hiram*, David & Salomon , lors de la construction du Temple , avoient rendu dans Jérusalem l'argent aussi commun que les pierres , *Liv. 3. des Rois ; chap. 10.*

Des Commerçans si fameux devoient exciter l'émulation de leurs Voisins : aussi différens Ports s'éleverent-ils le long de la Méditerranée , avec des succès également rapides. Une seconde Tyr & une troisième surpassèrent bien-tôt la première , & furent même confonduës avec celle-ci , comme si elles n'eussent été qu'une seule & même Ville. *Sidon* , fille de l'ancienne Tyr , devint aussi dans le même tems la Rivale de sa Mere ; enfin toute la Syrie , qui , selon Herodote , s'étendoit alors jusqu'aux confins de l'Egypte , fut commerçante avec des Flottes considérables ; l'Egypte même y prit quelque part , & tous les Peuples des environs , comme les Cananéens , les Hébreux , & autres , se rendirent volontiers dans les Ports Phéniciens , attirés par les richesses du Commerce.

Ces célèbres Navigateurs ne mettant plus de bornes à l'étendue de leur Commerce , commencerent , mon R. P. à avoir des Comptoirs & des Etablissmens dans les

A vj Lieux

Lieux éloignés , où leurs Navigations eurent quelques accès. Delà ces Colonies de Tyr & de Sidon , qui se répandirent bien-tôt dans les Isles de la Méditerranée , dans l'Asie Mineure , dans la Grèce & dans l'Afrique ; delà ces autres Colonies des mêmes Villes , répandues vers l'Europe , & sur les Côtes de l'Océan , après que les Flottes Phéniciennes furent parvenues à passer le Détroit de Gibraltar.

Vous n'ignorez pas , mon R. P. que ce *non plus ultra* des Anciens fût franchi 358. ans avant la Fondation de Rome , & plus de 1000. ans avant J. C. C'est là l'Époque de l'extrême Puissance des Phéniciens ; ils eurent alors l'empire des Mers , & devinrent en quelque manière , par leur Commerce , les Maîtres de l'Univers ; d'où vient qu'Isaïe ch. 23. regarde ces fameux Négocians comme les Princes du Monde maritime & leurs Caissiers , comme les premiers de la Terre commerçante , *cujus Negociatores , Principes & Insitatores ejus inclyti terra.*

Il faut entrer ici dans le détail de nos preuves , & cela en continuant mon espece d'ordre Chronologique , sous des Époques certaines. Je dis donc que selon *Velleius Paterculus* , *Strabon* , *Pomponius Mela* , & autres , ce furent les Négocians de la superbe Tyr , qui ; dans le tems dont je viens de parler ,
édifierent

édifièrent la Ville de Cadix , y éleverent un Temple à Hercule , & y établirent une retraite pour leurs Flottes ; ils eurent , selon Pline , *Liv. 3. ch. 1.* différentes autres Colonies sur l'Océan de l'Iberie , jusques vers le Confluent de la Nyve & de l'Adour ; enfin , si nous en croyons les Interprètes , c'est là l'ancienne Tartessus , où ces célèbres Négocians envoioient les nombreuses Flottes dont parlent en tant d'endroits l'écriture , les Historiens , les Géographes & les Poètes. Cela posé , mon R. P. seroit-il contre les regles de présumer que ces Navigateurs , si fameux , si entreprenans & si riches , eussent poussé plus loin la découverte , & établi enfin des Comptoirs sur l'Océan des Gaules ?

En effet , donnez-vous la peine de voir les Auteurs cités dans la Géographie Sacrée de Bochart , *Chap. 39. & 40.* vous trouverez , mon R. P. que les Phéniciens poussèrent la Navigation jusques à la fameuse Thulé dans le Nord ; vous apprendrez que ces célèbres Négocians tirèrent des *Cassiterides* , Isles de la Grande Bretagne , de l'or , de l'argent , du fer , du cuivre , du plomb , de l'étain , des grains , des peaux , des chiens de chasse , & autres marchandises ; enfin vous conclûrez avec ce qu'il y a de Gens raisonnables , que pour aprêter ces marchandises , les tirer de l'intérieur du Pays , & les charger , il falloit des

des Comptoirs & des Etabliffemens. *Olim soli Phœnices hoc commercium fecerunt e gadiibus, celantes omnibus istam navigationem*, c'est ainsi que s'explique Strabon, *lib. 3.*

Voilà, mon R. P. une preuve bien décisive en faveur de ce que vous appelez mon systême; car si ce que nous disent plusieurs Auteurs modernes, est vrai, entr'autres, celui qui nous a donné des Notes sur les anciennes Loix de la Mer, le Pere Fournier, Jésuite, en ses Ouvrages Hidrographiques, & M. Huet en son Histoire de la Navigation des Anciens, que dans les premiers tems, avant la découverte de la Boussole, on ne pouvoit naviguer qu'en côtoyant le rivage, en se fixant par quelques Etoiles, & en observant des Lieux de retraite, en cas de tempête, il est indubitable que les Phéniciens n'ont pû faire le Commerce des *Cassiterides* & du Nord, sans avoir des Comptoirs & des Etabliffemens sur nos Côtes.

Aussi, mon R. P. tous les Auteurs, tant anciens que modernes, qui nous ont parlé des Découvertes antiques de la Gaule, rapportent quantité de Monumens Phéniciens, trouvés jusques vers les extrémités de l'Allemagne. Tacite, *chap. 2. de sa Germanie*, nous assure que les Allemands prétendoient avoir eu chés eux Hercule, la Divinité favorite des Tyriens, cette Divinité à laquelle
ils

ils élevoient des Temples dans les Lieux où ils faisoient quelques Etablifsemens. Il ajoute *chap. 9.* en parlant de cette Partie des Sueves qui offroient des Sacrifices à Isis, que le culte de cette Déesse leur avoit été apporté par des Etrangers, d'où vient qu'ils la révéroient sous la figure d'un Vaisseau. Enfin il dit, *ch. 34.* qu'une Tradition ancienne en Germanie, portoit qu'il y avoit eu vers l'Océan Germanique des Colonnes d'Hercule; cela ne conviendrait-il pas à notre Pays de Caux, que je ferai voir avoit été désigné par les Anciens comme la fin & l'extrémité de la Terre? En un mot, mon R. P. le Pere Dom J. Martin, de votre Ordre, nous assure dans son *Histoire de la Religion des Gaulois*, qu'en differens tems on a trouvé dans les Gaules plusieurs Figures habillées à la Phénicienne, & il nous raporte les Inscriptions de plusieurs Tombeaux élevés à l'honneur des Négocians Syriens; il est donc vrai que ces Négocians ont eu des Etablifsemens dans les Gaules; mais fortifions toujours nos preuves.

Il paroît dans les Mémoires de César; que long-tems avant lui les Peuples de Vannes, nos Voisins, avoient des Flottes considérables, & entretenoient une correspondance avec la Grande Bretagne; d'où cela pouvoit-il venir, si-non des Phéniciens, qui
soli

soli olim hoc Commercium fecerunt? Et en effet , mon R. P. en comparant la Description que ce grand Capitaine nous donne des Vaisseaux de ces Gaulois avec celle que plusieurs Auteurs nous ont laissée des Vaisseaux Phéniciens , nous trouverons que les uns & les autres sont de la même structure , navigant dans le même ordre , & envoyés selon les mêmes loix. Ceci ne seroit-il pas concluant ? Poussons cependant encore plus loin les preuves ; c'est en réunissant les autorités & les raisonnemens que ce qui pourroit être dans de certains esprits susceptible de problème , devient nécessairement une démonstration.

Les differens Ports que César trouva sur l'Océan septentrional des Gaules , près de notre Pays de Caux , devoient y avoir été pratiqués long tems avant lui ; car il en parle comme de Lieux d'où on passoit ordinairement dans la Grande Bretagne ; il nous fait entendre même qu'il y avoit des Marchands qui entretenoient correspondance avec ceux de cette Isle ; enfin il nous apprend que dans ces Ports on pouvoit retirer des Flottes nombreuses. Or , qui pouvoit avoir pratiqué ces Ports pour commercer avec la Grande Bretagne ? ce n'étoient sûrement pas les Belges ; ils étoient au tems de César des nouveaux venus de Germanie , qui avoient chassé une
partie

partie des anciens Habitans du Pays, & qui, pour la plûpart, ne vouloient ni Villes ni Commerce. C'étoient donc les Phéniciens; car dans ces premiers tems il n'y avoit qu'eux qui commerçassent avec la Grande Bretagne, *Olim soli Phœnices hoc Commœrcium fecerunt*: mais voyons quels étoient les Gaulois, eux-mêmes, dans ces premiers tems; ils nous fourniront encore des preuves du Commerce des Phéniciens dans les Gaules Septentrionales.

Les Histoires Romaines, en parlant de ceux qui passerent les Alpes, pour s'établir au-delà, vers l'an de Rome 161, & 594. avant J. C. & de ceux qui prirent ou brûlerent Rome quelque tems après, nous donnent-elles même lieu de penser que ces Guerriers avoient eû quelque relation avec des Peuples policés & commerçants, comme l'étoient les Phéniciens. En effet, mon R. P. ces Braves, qui, selon Florus, *Liv. 2. ch. 13.* sortoient des extrémités du Monde, & du bout de l'Océan, ce qui signifie, comme je l'ai déjà dit, les Pays de Caux & la Picardie; ne firent point la Guerre en Sauvages, mais en hommes instruits dans l'art de combattre; ils divisoient leurs troupes en Gens de pié, & en Gens de cheval, les uns ayant le casque & la cuirasse, armés de lances & de haches; les autres ayant des habits légers;

armés

armés de javelots, de piques & de dards, tous combattant dans l'ordre le plus régulier, & ayant, comme les Phéniciens, des tentes, des bannières, des armes, en un mot, des Equipages plus riches que ceux de leurs ennemis; ces Peuples étoient si formidables pour Rome, qu'il ne falloit pas moins qu'un Dictateur créé exprès pour leur opposer; Saluste *bell. Jug.* ne craint point de dire, que Rome qui armoit ordinairement pour sa gloire, étoit obligée d'armer contre les Gaulois pour son salut. Tite-live, *Liv. 38.* avouë que la République Romaine eut plus de peine à se défendre de ces Peuples, qu'à subjuguier le reste de l'Univers; n'est-il pas évident qu'il n'y avoit que la liaison avec des Gens de Commerce & opulens, comme les Phéniciens, qui eût pû conduire les Gaulois à ce degré de puissance & d'habileté? Ils avoient encore cela de commun avec les Marchands Phéniciens, qu'ils sçavoient adroitement profiter des négociations, & avoient la précaution d'avoir dans leurs tentes des mesures & des balances ajustées à leurs intérêts: n'est ce pas, mon R. P. ce que l'Écriture en cent endroits, & une infinité d'Auteurs, reprochent aux Négocians de Tyr & de Sidon? Vous n'avez pas oublié le *Tyriosque bilingues* de Virgile, & le *Sed Phœnicium quidam* de la République de Platon. Tous
nous

nous annonce donc un Commerce Phénicien avec les Gaulois ; mais j'ai promis de suivre dans une espece d'ordre chronologique ce Commerce, parce que j'en veux toujours venir au point où il intéresse les Gaules : voyons donc une nouvelle Epoque qui semble y apporter quelque changement.

Tout le monde sçait que les Rois de Babilone, vers l'an 220. de Rome, & 536. ans avant J. C. subjuguèrent la Syrie, qui comprenoit alors la Phénicie, la Palestine, & la Judée ; vous n'ignorez pas que presque tous les Habitans de cette fertile Contrée, Phéniciens & Juifs, furent emmenés en esclavage, & qu'on y substitua des Caldéens ou Assyriens ; enfin, mon R. P. l'Écriture & nos Historiens vous ont appris que le Grand Cyrus, peu de tems après, réunit ces différentes Provinces, & Babilone même, à l'Empire des Perses ; en sorte que tout le Pays, jusqu'en Egypte, reçût les Loix & les Coûtumes Persanes. Mais pensez-vous que dans ces révolutions Tyr & Sidon ayent été tellement renversées qu'elles n'ont plus eu de Commerce avec les Nations ? Croyez-vous qu'on doive prendre absolument à la lettre ce que les Prophètes disent de la désolation de ces deux fameuses Villes ? Non, non, mon R. P. les tems étoient marqués pour le rétablissement du

du Commerce Phénicien , *cum universis regnis terra* Tyr & Sidon , sous la dépendance de Babilone , Persane ou Caldéenne , reprirent bien tôt leurs Navigations dans les différentes Mers , soit de l'Asie , soit de l'Afrique ou de l'Europe , & elles eurent d'autant plus la facilité de reprendre leurs Etablissements sur l'Océan , que les Juifs avec les Nations voisines , dans la vuë de se dérober à une captivité , qu'ils suportoient impatiemment , s'embarquoient volontiers pour les Contrées les plus éloignées.

Il y a ici des preuves qui me paroissent bien décisives ; car enfin , mon R. P. l'Ecriture , elle même , dans Isaïe , *Chap. 23.* dit que l'importante Ville de Tyr doit encore fournir des Marchandises à l'Univers ; les Historiens & les Poètes nous aprennent que les Phéniciens , sous le nom de Syriens , se répandoient par toute la Terre ; & si nous en croyons Philon dans ses differens Livres , entr'autres ceux contre *Flaccus* , ou *de Legat. ad Caium* , les Juifs & les Syriens commerçoient dans toutes les Villes de l'Univers ; il ajoute même en son Livre *de la Vie Contemplative* , que ceux de la Secte des *Esséniens* , dont il raporte les mœurs , se sont étendus jusques chés les Barbares , ce qui , dans le sens où il écrit , signifie *les Gaulois* ; joignons à cela , mon R. P. l'autorité de
Joseph

Josephé, dans le *Liv* 14. *chap.* 12. de ses *Antiquités Judaïques* ; il entreprend de prouver, qu'il n'y avoit pas un Lieu au Monde où l'on ne trouvât des Juifs, tant il est vrai que le Commerce de Syrie en multiplioit les Etablissmens jusques chés les Nations les plus éloignées, & par conséquent parmi nous. Enfin, Tyr & Sidon s'étoient relevées sous les Perses ; au point qu'elles osèrent mépriser les forces d'Alexandre, tout victorieux qu'il étoit de Darius. Personne donc, je le répète, ne peut raisonnablement douter des Navigations & des Comptoirs de la Syrie dans les Gaules.

Non, mon R. P. il ne vous est plus permis de regarder ces Navigations & ces Etablissmens, comme des *Fables* ; c'est delà sûrement que nous retrouvons chés les Gaulois l'*Oannes* des Babiloniens, le *Mithras* des Perses, l'*Astarte* des Sidoniens, l'*Hercule* de l'ancienne Tyr, le *Mercur*e des Phéniciens ; le *Thos*, le *Thois* & le *Teuthante* ; tant de l'Egypte que de la Syrie ; c'est delà sûrement que dans la Grande Bretagne, & dans les Gaules Septentrionales, jusqu'aux extrémités de la Germanie, nous avons une infinité d'Antiquités Persannes, Syriennes & Egyptiennes ; il ne faut, pour se convaincre de ces verités, que conferer avec le Pere D. Martin, Cambden, Thomas Gale, Grutter, Alting,

Alting, Pontanus & autres ; mais nous avons encore un nouvel Evenement ; c'est la destruction de Tyr & de Sidon , vers l'an de Rome 420 , & 334 ans avant J. C. Voyons si cela ne nous interrompra point dans notre ordre chronologique.

Il n'y eut ici presque point de changemens pour le Commerce de l'Orient avec nos Gaules Septentrionales ; Tyr & Sidon se releverent en quelque sorte ; au moins , mon R. P. elles regnerent , pour ainsi dire , par leurs Colonies ; car la fameuse Carthage , qui étoit une des premières , & la plus importante , avoit déjà rempli les Mers de son nom ; en effet elle étoit presque devenue à son tour la Reine du Commerce maritime ; n'est-ce pas delà , comme de Cadix , autre Colonie Phénicienne sur l'Océan , que se répandirent dans toute l'Europe le Langage , les Mœurs , les Loix & les Coûtumes Puni-ques ? Il ne faut pas obmettre , mon R. P. ; que de ces Colonies il passa jusqu'aux extrémités de la Terre , des Juifs , des Syriens , & autres , dévoués , comme eux , au Commerce. Vous trouverez mes preuves dans une infinité d'Auteurs , cités par *Bochard* , dont je vous ai déjà parlé , *Taillepiéd* , en sa *République des Druides* , *Ramus & Gosselin* , de *Moribus Gallorum* , l'Auteur de l'*Histoire Critique de la République des Lettres* , & le

Le nouvel Auteur de *l'Histoire des Celtes*, & autres, que je vous désignerois avec plus d'étendue, si je n'étois restreint dans les bornes que l'on me prescrit.

La suite cy-après.



FABLE ALLEGORIQUE,

La Colombe aux aproches de La mort.

LA mort depuis long-tems exerce son empire
 Sur tout homme qui vit, sur tout ce qui respire.
 Le Destin, il est vrai, favorable à nos vœux,
 Nous laisse quelquefois goûter un sort heureux ;
 Mais le tombeau toujours fut comme une barrière
 Où va se terminer la plus longue carrière.
 N'importe, si la mort a sçu nous allarmer,
 A son tour la vertu sçaura bien nous calmer.
 La Colombe, dit-on, vécut plusieurs années ;
 Après avoir coulé d'heureuses destinées,
 Elle voit Atropos, les ciseaux à la main,
 Aussi-tôt elle perd son air doux & serain ;
 Se réveillant bien-tôt de cette léthargie,
 C'en est donc fait, dit-elle, il faut quitter la vie.
 Les grands & les petits subissent même sort ;
 Mais un cœur innocent doit-il craindre la mort ?

CONS



CONSTITUTION faite par S. A. M. le Prince CONSTANTIN MAUROCORDATO, Prince des deux Valachie & de Moldavie, le 7. Février 1740. Portant Suppression de plusieurs Impositions onéreuses aux Habitans de la Valachie, & prescrivant plusieurs Règles utiles au Gouvernement de cette Province.

Pour satisfaire le desir qui nous a tous jours animé de soulager les Peuples, & conformément aux Conseils du feu Prince de glorieuse mémoire, notre Seigneur & Pere NICOLAS ALEXANDRE MAUROCORDATO; après une sérieuse réflexion nous avons travaillé, à faire les établissemens dont on va voir le détail. Ayant reconnu qu'ils ne pouvoient être que très utiles à la Province, nous leur avons donné la force & l'authenticité convenables, & pour cet effet, nous y avons fait aposer le Sceau de notre Principauté.

C'est pourquoi nous requerons que tous les Princes, soit de notre Famille, ou de quelque autre que ce puisse être, que Dieu élèvera au Gouvernement de cette Province, soutiennent de toute leur autorité, la force & la teneur de ce Decret, parceque
nous

nous sommes persuadés, que dans sa pleine exécution ils trouveront leur utilité unie à celle de toute la Nation. Que s'il se trouvoit parmi les Nobles quelqu'un qui travailât à faire changer cette présente Constitution, nous le déclarons Rebelle aux Ordres de son Souverain, & ennemi de la Patrie.

Nous souhaitons donc de toute la sincérité de notre cœur, que suivant les lumières de la grace divine, ils travaillent tous de concert à soutenir & à observer eux-mêmes tous ces établissemens.

DECLARATION du Clergé & de la Noblesse, faite au Prince, à l'occasion de ses nouveaux Etablissemens.

Il est des bienfaits qu'on ne sçauroit dignement reconnoître; tels sont ceux, dont nous a comblé *Son Altesse notre Serenissime & très Clement Prince* CONSTANTIN. Par sa droiture & son grand sçavoir dans le Gouvernement, il est devenu, grace au Ciel, le Pere de la Patrie. C'est à sa Prudence que l'Etat Ecclesiastique & l'Etat Séculier sont redevables des avantages dont ils jouissent. Les Reglemens de S. A. S., en sont une preuve convaincante. Nous nous dispenserons de nous étendre sur sa vigilance continuelle, sa sagacité & son grand art de gouverner, qualités qui ont été soutenues de

B cette

cette fidélité à toute épreuve, que les Ancêtres lui ont transmise, après l'avoir gardée eux-mêmes dans le glorieux ministère du très florissant Empire, & qui lui ont mérité, l'estime & la confiance du *Très-Auguste Empereur* : Soutenu par le bras du Tout-Puissant, il a gardé & conservé cette Province au milieu des troubles d'une guerre allumée entre trois différens Empires; enfin ce qui nous fait le plus vivement sentir, ce que nous devons à *Notre Serenissime Prince*, c'est, que nous avons vû, que cette guerre a presque ruiné les Provinces voisines, malgré la bonne intention de leurs Gouverneurs, dans ce tems même, où nous felicitons *Notre Prince*, de nous avoir conservés.

Quoique nous nous regardions incapables de remercier dignement *Notre Bienfaisant Seigneur*, cependant, pour qu'on ne nous taxe pas d'ingratitude, nous voulons transmettre ses belles actions aux Nations voisines, à notre posterité la plus reculée, & à tous les habitans de cette Principauté, qui ne sont pas moins obligés que nous, de faire éclater les sentimens de leur vive reconnoissance, & nous souhaitons, que notre present témoignage soit un monument éternel pour la glorieuse mémoire de *Notre Maître* & de *Notre Bienfacteur*, afin que par ce moyen nos Princes, ses futurs Successeurs soient

soient engagés à suivre son exemple.

ARTICLE I. *Sur la Contribution des Monastères.*

Quoique les Monastères aient toujours payé les Tributs, comme quelques uns nous ont parû tellement destitués de biens; qu'on a laissé à l'abandon les lieux où ils avoient été bâtis, comme d'autres se sont trouvés tellement chargés de dettes, que faute de Prêtres, le Service Divin ne se faisoit plus aux heures réglées, & que d'ailleurs les Abbés, sous prétexte de lever la Contribution, vexoient à leur gré les Monastères, Nous avons ordonné que les Monastères seront à l'avenir exempts de la Contribution.

ARTICLE II. *Au sujet des Abbés des Monastères.*

Etant venu à notre connoissance, que les Abbés, loin d'avoir à cœur le bien commun de leurs Monastères, tournoient à leur profit les revenus & les autres choses appartenant auxdits Monastères: Nous avons ordonné que dans l'Assemblée Générale des Abbés on en choisiroit huit, connus par leur probité & par leur piété, qu'ils porteroient le titre de Procureurs des Monastères, & que les Abbés, tant des grands que des petits Monastères ou Chapelles, leur rendroient compte

de tous les revenus annuels , même les plus petits de leur Monastère. Avons ordonné aux Procureurs de travailler avec une bonne œconomie à augmenter de tout leur pouvoir les revenus des Monastères.

ARTICLE III. *Sur la Contribution des Prêtres.*

Quoique ce soit un ancien usage dans ce Pays , d'exiger le tribut des Prêtres , cependant comme le trésor public n'en retiroit pas un grand avantage , parce que plusieurs d'entre eux sont dans une grande indigence , & peuvent à peine fournir à leur propre subsistance , voyant d'ailleurs , que les Collecteurs ne pouvoient pas , sans une sorte d'indécence agir contre les Prêtres , qui plusieurs fois inquiétés par ces Collecteurs , dont ils dépendoient par rapport au tribut , avoient fermé les Eglises , & interrompu l'exercice du Service Divin , Nous avons exempté les Prêtres du tribut , jugeant , qu'il n'étoit pas convenable , que l'exaction du tribut dérangerât les saints exercices de la Religion.

ARTICLE IV. *Au sujet des Archiprêtres dans les differens Districts.*

Tous les ans les Archiprêtres , qui vont dans les Eglises exercer leur inspection , & instruire

instruire les Ecclésiastiques & les Paroissiens, ne se contentant pas de diriger les affaires, qui regardoient purement les Eglises, se mêloient de choses qui convenoient peu à leur caractère, comme d'avoir des Prisons, où ils reteroient des Criminels & autres personnes, desquelles ils exigeoient injustement des sommes d'argent considérables; pour remedier à un tel abus, Nous ordonnons que desormais les Archiprêtres n'auront aucun droit de faire emprisonner qui que ce soit.

ARTICLE V. Sur les Nobles, qui exercent la Justice.

Quoique les Nobles, qui ont été revêtus de quelque charge dans la Province, n'ayent eû jusqu'à present aucune retribution du trésor public, cependant pour leur faire sentir les effets de notre liberalité, pour les mettre en état de s'acquitter dignement de leurs emplois, & pour qu'un plus grand nombre d'entre eux se chargent des affaires publiques, afin qu'on puisse plus facilement donner audience à ce grand nombre de supliants, qui s'assemblent de toutes parts dans cette Capitale, il a été ordonné que tous les Nobles, qui ne seroient point occupés dans quelque emploi dans la Province & au dehors de cette Ville, & qui

1512 MERCURE DE FRANCE

suivant Notre Cour, donneroient leurs avis par écrit sur les differens procès de particuliers, recevroient un salaire convenable pour récompense de leurs travaux dans l'administration de la Justice.

ARTICLE VI. *En faveur des Nobles.*

Ayant vu avec douleur, que la contribution qu'on imposoit sur les Nobles, avoit réduit plusieurs familles dans la dernière misère, il nous a paru peu convenable, que des familles d'une Noblesse reconuë & confirmée par les Lettres Patentés des Princes nos Prédécesseurs, tombassent dans l'indigence, à cause de la contribution, c'est pourquoi Nous avons ordonné qu'ils en seroient exempts.

ARTICLE VII. *Des Commissaires établis dans les Districts, en qualité de Juges.*

Comme plusieurs habitans ne pouvoient, à raison de leur pauvreté, satisfaire aux frais, d'un long voyage, pour venir faire juger leurs Procès à notre Cour, & comme ils ne pouvoient se faire rendre justice par les Capitaines des Districts, Nous avons établi des Commissaires, choisis dans le Corps de la Noblesse, & Nous leur avons accordé une pension sur notre Trésor public, leur avons ordonné de rendre la justice aux pauvres,

de

de les mettre à l'abri de toute injustice & violence de la part des Collecteurs du tribut, d'avoir l'œil à l'Electiion des Burgraves, & sur tout d'empêcher qu'on n'opprime les pauvres, & que les Collecteurs ne les chargent d'aucune contribution, pour les frais qu'ils sont obligés de faire pour lever le tribut.

ARTICLE VIII. *Touchant les Dépenses des Collecteurs du Tribut dans toute la Province.*

Les Collecteurs du Tribut, qui parcourroient la Province pour s'acquitter de leur Emploi, ont jusqu'à present été dans la mauvaise coûtume de charger à leur gré les Villages & les Bourgs des frais de leur dépense, ce qui donnoit occasion aux Burgraves de faire des repartitions sur les habitans, lesquelles surpassoient souvent du double ou du triple les frais que les Collecteurs avoient exigé desdits Burgraves. Nous avons fait de très-expresses défenses, qu'aucuns Collecteurs ne fassent dans la suite aucune dépense au désavantage des Villages ou des Bourgs, leur avons ordonné de tirer leur subsistance du salaire & des deniers que nous leur avons assignés sur notre Trésor public, parce que nous avons voulu délivrer les habitans de cette injuste contribution.

ARTICLE IX. au sujet de la Contribution sur les Bœufs & Vaches, apellée vulgairement Vaccarit.

Les Princes nos Prédecesseurs ne pouvant trouver de moyens assés efficaces, pour se mettre en état de satisfaire à toutes les dépenses publiques, que les circonstances des tems font naître journellement; le Prince *Constantin Brancovan*, dans un tems où la Province étoit en bon état, ajouta aux Contributions ordinaires, qui n'étant pas levées, suivant une bonne méthode, donnoient lieu à bien des injustices, la Contribution apellée *Vaccarit*; elle consistoit alors en trente trois *Aspres*: (a) par chaque Bœuf, & autant par chaque Vache. Or, comme suivant l'usage & l'état du País, les habitans tirent presque toute leur subsistance de la multitude de leurs animaux, chacun pour se soustraire au tribut, commença à les vendre & à s'en défaire, desorte que la seconde année le nombre en étoit extrêmement diminué; alors on se trouva dans la nécessité d'augmenter la taxe au point, que sous les Successeurs du Prince *Brancovan*, la taxe sur chaque animal monta jusqu'à 76. *Aspres*. Enfin les besoins étant devenus encore plus pressants, on leva cette imposition deux fois

(a) Un *Aspre* vaut six deniers, Monnoye de France, l'an,

l'an , & on l'augmenta jusqu'à 152 Aspres ; delà il arriva que non-seulement les pauvres furent privés de l'utile & douce subsistance , que leur fournissoient leurs troupeaux , mais même que les Ecclésiastiques , les Nobles , & tous les Habitans , qui avoient des Possessions , ne pouvoient Cultiver les terres ; delà s'ensuivit une si grande disette , que la plus grande mesure de blé coutoit dix *Talairs*. (b) Celle de millet , & de blé de Turquie , huit , les bêtes à cornes , dix & quinze *Talairs* ; celles qui étoient grasses , vingt *Talairs* ; la Hocque de viande valoit dix-huit *Aspres* ; celle de beure , soixante , au lieu qu'avant ce tribut ; la grande mesure de blé ne coutoit que 90. Aspres , celle de millet , trente , une vache , deux *Talairs* , un bœuf , cinq , une *Hocque* de viande , trois *Aspres* , la hocque de beure dix , ce qui fit que dans le tems de la guerre , la disette des vivres étant encore devenuë plus grande , il étoit impossible d'exécuter les Ordonnances Impériales ; bien plus les habitans se dispersoient , parce que faute d'animaux , les pauvres payfans se trouvoient dans la nécessité de quitter leurs demeures. Quoique les derniers Princes nos prédécesseurs eussent fait tous leurs efforts pour abolir ce tribut ;

(b) Un *Talair* vaut à peu près cinquante-cinq sols , Monnoye de France.

il ne leur avoit pas été possible de conduire leurs desseins à une heureuse fin. Le Prince *Nicolas Alexandre*, d'heureuse mémoire, notre Seigneur & Pere, n'avoit jamais perdu de vûe ce Projet, & dans l'esperance que Nous pourrions un jour être élevés au Gouvernement, il Nous communiquoit ses vuës & ses projets, & Nous faisoit une vive peinture des malheurs qu'attiroit après soi cette imposition pernicieuse, afin de Nous engager, en cas, que par la faveur du Ciel nous fussions élevés au Gouvernement, à tenter tous les moyens possibles, pour détruire une contribution, si contraire au bien de la Province.

Dieu Nous ayant découvert les voyes convenables, pour exécuter ce Projet, Nous avons ordonné, que le *Vaccarit* seroit pour toujours supprimé.

ARTICLE X. *De la Contribution sur chaque Arpent de Vigne, apellée vulgairement Pogonarit.*

Ce tribut que payoient chaque année les Possesseurs d'Arpens de Vigne, a été pareillement établi, pour fournir aux nécessités de la Province, mais ne fournissant pas une somme assés considérable, quand il s'agissoit de faire quelque grande dépense pour les besoins de l'Etat, loin de lui être de

de quelque utilité, il lui étoit très-préjudiciable.

En effet, avant l'établissement de ce tribut, il y avoit une si grande quantité de vins, que tout le monde pouvoit en avoir suffisamment; d'ailleurs les Monastères & tous les habitans trouvoient dans la vente de leurs vins une ressource utile pour le soutien de leur famille. Mais la contribution du *Pogonarit*, jointe aux dépenses que les vignes exigent de ceux qui les cultivent, obligea les habitans à abandonner les travaux nécessaires à leur culture, ce qui fit qu'on abandonna la moitié des vignes, & que les autres qu'on ne cultiva qu'avec négligence, perdirent presque toute leur fertilité; de là survint une extrême disette de vins, & le prix en devint exorbitant; la hocque de vin se vendoit 30. Aspres, & ayant cet impôt-elle n'en coutoit que deux.

Cette contribution fit encore beaucoup de tort au Trésor public, en ce que les pauvres, pour ne pas payer le *Pogonarit* qu'on exigeoit d'eux, quoiqu'ils ne cultivassent pas leurs vignes, quittoient leurs Etablissmens, pour se transporter dans d'autres Lieux. C'est pourquoi, pour nous conformer aux avis de feu notre Seigneur & Pere le Prince *Nicolas Alexandre*, & pour faire connoître que rien ne nous touche plus vivement que le bien

B vj public,

public, Nous avons, de l'avis de notre Conseil, aboli cette pernicieuse contribution.

ARTICLE XI. *En faveur de ceux qui ont des Possessions dans cette Province.*

Il nous a paru injuste, que les payfans, qui tiroient leur subsistance des Possessions & des Terres appartenantes aux Monastères, à la Noblesse, ou aux autres Habitans, quittassent les Possessions de l'un, pour entrer dans celles de l'autre. Car delà il s'ensuivoit, que certains Propriétaires & Terriers avoient dans leur bien grand nombre de payfans, tandis que les Possessions de quelques autres restoient désertes & sans culture. Pour obvier à cet inconvénient, il nous a paru équitable d'ordonner, que tout Habitant, établi dans la Possession d'autrui, demeureroit au service de son Maître, travailleroit pour lui un certain nombre de jours pendant le cours de l'année, & lui payeroit, comme il est d'usage, le dixième du revenu.

ARTICLE XII. *Qui ordonne que les Habitans payeront le tribut dans le Lieu où ils demeurent.*

Comme les Habitans d'un Bourg ou Village, quand il s'agissoit de payer le tribut, affûroient,

affûroient , pour se soustraire au paiement , qu'ils étoient sujets à un autre Bourg ou Village , & qu'oi qu'établis dans un District , disoient , qu'ils payoient dans un autre : ces mauvais prétextes causant beaucoup de confusion , & donnant lieu aux Burgraves de faire de sourdes rapines , par des répartitions injustes , qu'ils faisoient sur les autres Habitans , Nous avons expressément détendu une pareille manœuvre , & avons en conséquence ordonné , que , quiconque seroit établi dans un Bourg ou Village , y payeroit le tribut , & non ailleurs.

ARTICLE XIII. *De la Contribution annuelle , payable à quatre trimestres.*

DISCOURS du Clergé & de la Noblesse.

Comme nous avons remarqué , que les Reglemens faits pour lever les Contributions , loin de nous être utiles , attiroient avec un grand désordre la perte de la Province , nous nous sommes plusieurs fois assemblés devant *Son Altesse Serenissime* , pour trouver quelques moyens de faire lever la Contribution , suivant une méthode équitable & utile , afin de nous mettre par-là en état d'exécuter les Mandemens de l'Empereur , & de satisfaire à toutes les nécessités & charges de la Province.

A

A ces fins, notre *Sérenissime Prince* CONSTANTIN, éclairé des lumières du Ciel, a, du consentement de son Conseil, établi quatre trimestres par chaque année, pour faire les répartitions & les collections du tribut qui sera payé par tête, suivant le pouvoir de chacun; un an après ce Règlement, nous avons reconnu qu'on a levé les deniers publics sans aucune vexation des pauvres, que tous les habitans commençoient à se trouver mieux & plus stables dans leur établissement, que les Mandemens de l'Empereur étoient exécutés avec facilité, que les autres affaires publiques se faisoient dans un très-bon ordre, & enfin que le nombre des Peuples augmentoit.

A la vûe de tant d'avantages, nous avons eû recours à la clémence de notre Prince, nous l'avons prié d'abolir tous les Règlemens qu'on avoit établis jusqu'à présent, pour la levée du tribut; d'établir, non pour un tems, mais pour toujours, que le tribut se payeroit désormais quatre fois l'an seulement; sçavoir, une fois par chaque trimestre. *Son Altesse Sérenissime*, après avoir favorablement écouté nos prières, a confirmé ce juste Règlement, & pour le revêtir de l'autorité nécessaire, elle y a fait apposer le Sceau de sa Principauté.

Et Nous, pour empêcher que qui que ce soit,

soit, National ou Etranger, donne aucune atteinte à ces Reglemens, dictés pour la juste administration de la Province & pour l'utilité publique, & afin que quelqu'un ne soit assés hardi pour rapeller le *Vaccarit* & le *Pogonarit*, Nous déclarons que quiconque oseroit faire de pareilles entreprises, soit regardé comme un rebelle & comme ennemi de la Patrie. En forme de quoi Nous avons signé de notre propre main toute cette présente Constitution.

LISTE de ceux qui ont signé cette Constitution en Valachie.

ECCLESIASTIQUES.

Les trois Archevêques.

Deux Evêques.

Les huit Procureurs des Monastères.

Soixante & neuf Abbés des Monastères.

NOBLES.

Le Sous-Gouverneur, en Charge, de la Valachie Transalutaine.

Le Gouverneur Emerite de la même Province.

Le Grand Juge.

Le Grand Chancelier, en Charge.

Le Grand Chancelier Emerite.

Le Grand Trésorier, en Charge.

Le Grand Trésorier Emerite.

Le

2522 MERCURE DE FRANCE

Le Grand Général de la Cavalerie & Grand
Ecuyer ou Porte Epée.

Le Grand Commissaire des vivres.

Le Grand Maréchal de la Cour , en Charge.
Deux Emérites.

Le Grand Echançon , en Charge.
Deux Emérites.

Le Grand Maître d'Hôtel , en Charge.
Trois Emérites.

Le Grand Maître des Ecuries , en Charge.
Quatre Emérites.

Le Général d'Infanterie.
Un Emérite.

Le Capitaine des Nobles , qui servent vo-
lontairement.

Le Grand Ecuyer tranchant , en Charge.
Un Emérite.

Le Grand Inspecteur des Equipages , en
Charge.

Un Emérite.

Le Grand Référendaire.
Deux Emérites.

Le Grand Pourvoyeur des vivres , en Charge.
Deux Emérites.

Le Grand Maître de Camp , en Charge.
Trois Emérites.

Le Grand Maître des Fourages , en Charge.
Deux Emérites.

Le Grand Camérier , en Charge.
Un Emérite.

Le

Le Sur-Intendant des Mines de Sel.
Le Grand Maître des Doüanes.

L I S T E des Districts de la Valachie

Rimnik.	Argis.
Buzeou.	Oltoul.
Sekoiani.	Romanatz.
Praorva.	Voulcsia.
Jalomaitza.	Dolzi.
Ëtfovoul.	Gorzi.
Dembovitza.	Mechedintz.
Ulaska.	Boukourest.
Teleorman.	Kraiova.
Muscieloul.	

L'an 1741. le premier de Septembre, le *Sérenissime Prince Constantin*, ayant été élevé au Gouvernement de la Moldavie, cette Constitution fut acceptée dans une Assemblée de tous les Ordres de la Province, & soussignée par les Etats Ecclésiastique & Séculier, excepté seulement l'Article second, touchant l'Élection des Procureurs des Monastères, lequel Article n'a point encore été exécuté.

*L I S T E des Ecclésiastiques & des Nobles
qui ont souscrit la présente Constitution
en Moldavie.*

L'Archevêque.
Trois Evêques.

Quatre

1524 MERCURE DE FRANCE

Quatre Archiprêtres.

Quarante sept Abbés des Monastères.

LISTE des Nobles.

Le Grand Chancelier , en Charge.

Six Emérites.

Le Grand Général de la Cavalerie , & Grand
Ecuyer ou Porte Epée.

Le Grand Maréchal de la Cour , en Charge.

Un Emérite.

Le Grand Echançon , en Charge.

Un Emérite.

Le Grand Trésorier.

Le Grand Maître d'Hôtel , en Charge.

Trois Emérites.

Le Grand Maître des Ecuries , en Charge.

Deux Emérites.

Le Grand Général d'Infanterie.

Un Emérite.

Le Grand Ecuyer tranchant , en Charge.

Huit Emérites.

Le Grand Commissaire des vivres, en Charge.

Cinq Emérites.

Le Grand Inspecteur des Equipages , en
Charge.

Six Emérites.

Le Grand Maître de Camp , en Charge.

Cinq Emérites.

Le Grand Maître d'Artillerie ; en Charge.

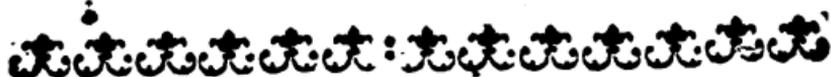
Huit Emérites.

Le Grand Camérier.

LISTE

LISTE des Districts de la Moldavie

Sucsiava.	Orheyoul.
Niamzoul.	Soroka.
Bakeoul.	Czerneoutz.
Poutna.	Herteoul.
Tekuefioul.	Dorohogerit.
Kovorloui.	Botochan.
Toutova.	Kerligatoura.
Vasloujoul.	Territoire d'Yassi.
Talchi.	La Ville d'Yassi.
Lapoufna.	



O D E

*A M. l'Evêque de Grasse, Abbé de Lerins,
& de S. Chinian, &c.*

Où suis-je ? quelle frenésie
 Me saisit, agite mes sens !
 Est-ce le Dieu de l'harmonie
 Qui va m'inspirer des accens ?
 Loin d'ici, Dété frivole ;
 Tu n'es qu'une brillante Idole
 Qu'enfanta follement l'erreur ;
 Vérité, que mon cœur adore,
 Vérité sainte, je t'implore,
 Viens sur l'aîle de la candeur.

Montre

Montre à mes yeux , Fille Céleste ,
 Un Prélat vraiment vertueux ,
 Qui de son Trône , humble & modeste ,
 Chasse le luxe fastueux ;
 Qui dans le sein de la sagesse
 Vient épressé puiser sans cesse
 Des loix pour réformer les cœurs ;
 Et qui , pour son troupeau qu'il aime ,
 Pieux ennemi de lui-même ,
 Des faisons braves les rigueurs.



Couvert d'une gloire immortelle ,
 Ce Prélat frappe mes regards ;
 C'est ANTHEMI , de qui le zèle
 Brille , éclate de toutes parts.
 Dans la sainte ardeur qui le guide ,
 Je vois cet Apôtre intrépide
 Porter l'Evangile en cent lieux ;
 La foi qui l'anime & l'enflâme,
 Dans des hameaux offre à son ame
 Les charmes les plus précieux.



Là , sur les cœurs son éloquence
 Exerce un empire charmant ;
 Des fertiles traits qu'elle lance ;
 Ils sont blessés heureusement ;
 Là , d'une riante parure

Embelz

Embellissant la vertu pure ,
 Il la rend aimable aux Mortels .
 Il la soutient par ses exemples ;
 Partout il lui dresse des Temples ;
 Sa main décore ses Autels .



Eglise sainte , Mere aimable ;
 Forme en ces jours de doux Concerts ;
 Que tes chants , Sion adorable ,
 Percent le vaste sein des airs .
 Par des traits dignes de mémoire ,
 ANTELM I jaloux de ta gloire ,
 Défend tes éternelles loix ;
 L'Enfer , ton ennemi sinistre ,
 Le crime son fatal Ministre ,
 Frémissent au bruit de sa voix .



Tel que par sa vive lumière ,
 L'Astre qui nous prête ses feux ,
 Perce & dissipe en sa carrière
 Les nuages , voiles des Cieux ;
 Tel mon Prélat infatigable ,
 Par sa parole profitable ,
 Du vice détruit les noirceurs ,
 Et confond le noir artifice
 Qui nous conduit au précipice
 Par des sentiers semés de fleurs ,

Parlez

Parlez, vous que sa main sacrée
 Abreuve des célestes Eaux,
 Répondez, pieuse Contrée,
 Théâtre heureux de ses travaux;
 Mais quand un feu que Dieu fait naître
 T'enleve cet auguste Maître,
 GRASSÉ, languis-tu sans apui ?
 Non ; son amour t'en est un gage ;
 Il se reproduit dans le Sage *
 Qu'il fasse l'effort auprès de lui.



Vous, dont l'amorce enchantée
 Nous rend vos poisons précieux,
 Fièrè grandeur, vaine richesse,
 Vous ne fascinez point ses yeux ;
 Du pauvre, au sein de la misère,
 Il aime à se montrer le père ;
 Tout retentit de sa bonté.
 Tu crains, GRASSÉ, (ta crainte est juste,)
 Que sur un Trône plus auguste
 Ton Prélat ne soit transporté.

* M. Maria, son Grand-Vicaire.

Par M. VIDAL, de Cabris, en Provence.

SUITE



*SUITE de la Lettre de M. Clerot au R.
Pere D. G. D. P. sur le Commerce des
Phéniciens , &c. •*

L s'agit ici de parler d'Alexandrie , ce fameux Entrepôt de l'Orient pour l'Occident ; personne n'ignore , mon R. P. que cette Ville , élevée sur les ruines de Tyr & de Sidon , vers l'an 420. de Rome , & quelques 330. ans avant J. C. entreprit elle seule tout le Commerce de la Phénicie. Alexandre qui l'avoit bâtie , l'avoit peuplée de Grecs , de Syriens , de Perses , de Juifs &c. tous Commerçans. Philon nous assure que de cinq grands Quartiers ou Cantons , dans lesquels on divisoit cette importante Ville ; il y en avoit deux uniquement pour les Juifs , sans ce qui en étoit encore répandu dans les trois autres portions , où étoient distribués les Egyptiens , ceux de Syrie , les Perses & autres ; n'est-il pas évident que d'une Ville semblable on a dû voir renaître l'ancien Commerce des Phéniciens , ce Commerce qui s'étendoit jusques dans les Gaules septentrionales ?

En effet , mon R. P. on ne voit ici qu'une espece de translation des Négocians & du Commerce

Commerce de Tyr & de Sidon à Alexandrie ; je le répète , cette dernière Ville rassembra en elle tout ce qui avoit rendu les autres recommandables & célèbres. A la vérité Tyr & Sidon firent , comme je l'ai observé , quelques efforts pour s'élever au degré de grandeur où elles avoient été ; les Rois qui regnerent en Syrie & le long de la Mer , voulurent ranimer leur Commerce , mais ces Rois même par leurs fréquentes guerres , & les peuples par leurs fréquentes rebellions , ayant rendu les efforts de Tyr presque sans succès , Alexandre n'en eut que plus de facilité à augmenter sa puissance , & à multiplier ses Colonies ; en effet les Juifs & les Syriens s'y rendoient de toutes parts pour s'y embarquer , & se dérober à cette servitude qui se perpetuoit toujours. Vous sçavez , mon R. P. que de cette perpetuité d'esclavage vint le Proverbe *Judei & Syri Nationes natae servituti*. Cic. *Orat. de Procons.*

Enfin , si Alexandrie partagea encore pendant quelque tems l'empire de la Mer , & le Commerce des Gaules , avec ce qu'il y avoit de Syriens libres , Carthage & les autres Colonies Phéniciennes , l'Afrique & l'Espagne en guerre lui laisserent bien-tôt le titre de Reine du Commerce maritime , tant de l'Asie que de l'Europe. Delà cette distinction

tion fameuse , qui , comme je l'ai observé , la fit nommer , au tems même de Strabon , l'Entrepôt général de l'Orient à l'Occident ; delà cette multitude d'Alexandrins , qui avoient des Comptoirs , non-seulement dans toutes les Villes commercantes de l'Asie & de l'Afrique , mais dans Rome même , dans les principales Villes maritimes de la Méditerranée Européenne , & jusques sur l'Océan Septentrional des Gaules ; Vous n'ignorez pas , mon R. P. que les superstitions Egyptiennes & Hébraïques , que Tacite en ses Annales , *liv. 2. ch. 15.* & Suetone en la vie de Tibere , *ch. 16.* disent avoir été condamnées à Rome , se pratiquoient par les Alexandrins & les Syriens , établis depuis long-tems dans cette grande Ville ; vous n'ignorez pas ce que rapportent *Vopisque* & d'autres Auteurs , que ces modes & commodités Egyptiennes , ces Etoffes de soye & de Lin , Syriennes , ces Toiles brodées & ces Tapisseries Babiloniennes , introduites non-seulement dans Rome , mais dans les principales Villes de la République , jusques sur nos Côtes Septentrionales , venoient d'Alexandrie. Combien , en effet , ce Port fameux , les précieux restes de Tyr & de Sidon , & les Colonies Phéniciennes , nous ont-ils transmis d'utilités & de découvertes ? C'est de l'Egypte que nous avons appris à faire

C nos

nos premiers Jardins, & à pratiquer les commodités de nos Apartemens. La Cervoise ou Biere des Gaulois, venoit d'Alexandrie & de Syrie; l'art de dissoudre les métaux, de préparer l'or & l'argent, de dorer & étamer le cuivre & autres choses semblables, par où les Gaulois se sont rendus recommandables, ont pris leur origine chés les Phéniciens & les Alexandrins; en un mot, mon R. P. lisez Herodote & les Auteurs, tant Grecs que Latins, cités dans la Géographie de Bochart, ou dans la *Navigacion des Anciens* de M. Huet, vous trouverez qu'Alexandrie & ses Colonies alloient chercher le Plomb & l'Etain, le Cuivre & le Fer jusqu'au-delà des *Cassiterides*, qu'elles commerçoient pareillement dans les Gaules Septentrionales, jusqu'en Germanie; si ces Auteurs ne vous satisfont pas, & s'il vous reste encore quelques doutes sur ce que vous appelez mon Systême, conférez avec tant d'Ecrivains déjà cités, Rouillard en sa *Parthenie* ou *Histoire de Chartres*, Marcel en son premier Tome, où il traite de l'une & l'autre Gaule, Childrey, en son *Histoire naturelle d'Angleterre*, Alting en ses *Notices Germaniques*, & le R. P. Martin, votre Confrere, dont je vous ai déjà parlé.

Ces Auteurs réunis vous feront, sans doute, revenir de votre prévention, en vous appre-

nant quelles sont les traces ou les vestiges de la navigation des Phéniciens & des Alexandrins vers la Grande Bretagne, les Gaules Septentrionales & la Germanie; vous en tirerez sûrement cette conséquence naturelle, qu'Alexandrie, ainsi que les Phéniciens ou Syriens, ont dû avoir des Etablissements & des Comptoirs parmi nous, à peu près comme nous sommes obligés à présent d'en avoir dans tout le Levant, en Afrique, & dans l'Amérique, malgré les avantages de la découverte de la Bouffole.

En effet, mon R. P. selon ces Auteurs que je vous prie de consulter attentivement, les Druides réunissoient dans leur Théologie & leur Philosophie, tout ce que les Prêtres d'Egypte, les Inspirés de Syrie, & les Mages de Perse avoient enseigné, en sorte que généralement tous les Ecrivains, tant de l'Orient que de l'Occident, ne se représentoient les uns & les autres, que comme une même espece de Prêtres & de Philosophes. Il y avoit chés les Druides & chés tous les Gaulois le même culte, les mêmes mysteres, les mêmes Fêtes & Jours célèbres, les mêmes Cérémonies Religieuses, la même discipline, le même habit de cérémonie, le même ordre de Sacrifice qu'en Egypte, en Syrie, en Caldée, en Perse; les Gaules & la Phénicie avoient mêmes observations & cal-

culs astronomiques , même maniere de compter les jours , les mois & les années ; ne célébroit on pas jusques sur nos Côtes les Néomenies des Syriens & les Théophanies d'Egypte ? Les Saisons étoient désignées chés nous comme à Tyr & à Sidon ; selon l'ordre des Prêtres & des Magistrats , on y consacroit comme en Egypte & chés les Phéniciens , des Bocages , des Marais , des Montagnes , des Villes , des Provinces ; nous avons eu , à la difference près , que le seul Dialecte y a mise , nos Leontopol , nos Busirite & autres ; mais ce qu'il y a de singulier est une conformité d'usages , qui ne peut avoir été entre les deux Peuples , que par une relation intime ; nous avons avec les Juifs & les Syriens porté nos Dieux au bout de bâtons , & il nous en reste encore quelques vestiges ; nous avons , comme en Caldée , désigné nos jours par nuits , & il y en a encore des preuves dans certaines manieres de parler. N'est-il pas vrai , mon R. P. que dans les Gaules on administroit la Justice , comme en Syrie , dans un marché , à la porte de la Ville , & dans la cour du Préteur ? N'est-il pas vrai que nos Magistrats Civils étoient distingués , désignés , & habillés de la même maniere que chés les Phéniciens ? On sçait , qu'à l'égard des mœurs , les Gaules voient , comm. les Juifs , les animaux immondes ;

mondes , les épreuves domestiques , les tems de séparation ; en un mot , il n'y a rien eû dans l'Egypte , la Syrie , la Caldée & la Perse , qu'on n'ait trouvé chés les Gaulois , dans la Grande Bretagne , & en Germanie : on a même découvert , que certains Simples , certains Arbustes , certains Minéraux , n'étoient en recommandation chés les Gaulois , que parce que les Phéniciens , les premiers , en avoient fait cas ; on a trouvé vers nos Côtes de Basse Normandie , des figures qui nous ont appris que la Médecine Phénicienne & Grecque y a été suivie ; on a découvert dans les Mines d'Etain de la Grande Bretagne des preuves que les Grecs y ont travaillé ; il est donc vrai que le Commerce d'Alexandrie , comme celui des Phéniciens , s'est étendu jusques sur nos Côtes Septentrionales ; cela est d'autant plus évident , qu'il n'étoit pas plus possible aux Alexandrins , qu'il ne l'avoit été aux premiers Phéniciens , de naviguer vers la Grande Bretagne & les Gaules , sans y avoir de Comptoirs , ou des Etablissmens fixes. Je le repete , cela étoit absolument nécessaire , pour tirer les Marchandises de l'intérieur du Pays , les aprêter & les charger : mais il faut continuer notre espeece d'ordre chronologique ; nous allons entrer dans ces tems d'obscurité , où il semble que le Commerce de l'Orient dans les

Gaules ait disparu. Vous trouverez peut-être ici, ce qui vous a dérobé, & à tant d'autres, la connoissance des Verités Historiques, que je veux vous exposer.

Les guerres que les Romains porterent dans l'Afrique & dans l'Asie, les révolutions de l'Espagne, & sur tout la ruine de Carthage vers l'an de Rome 600, & environ 155. ans avant J. C. commencerent à interrompre le Commerce maritime de l'Orient en Occident; d'autres événemens, presque dans le même tems, acheverent de l'interdire au point que je le vois presque oublié; en effet les Pyrates s'étoient multipliés de telle sorte dans l'une & l'autre Mer, qu'on n'osoit presque plus naviguer, que la plûpart des Ports étoient devenus déserts, que Rome même étoit comme bloquée, sans pouvoir commercer dans la Méditerranée; qu'enfin, selon Florus, il ne fallut pas moins de 15. Escadres pour les disperser; il faut ajouter à cela, mon R. P. que les Cimbres, les Teutons & les Germains, avec des armées de deux à trois cent mille hommes, avoient, à différentes reprises, traversé les Gaules; & les avoient désolées par des ravages, tels qu'on peut se l'imaginer de peuples barbares comme les Cimbres; que les Belges, autres peuples venus de Germanie, s'étoient emparés de tout le Pays qui est au Nord de la Seine,

Seine , jusqu'au Rhin , & non - seulement en avoient chassé les anciens habitans , jusqu'à les forcer de se retirer dans la Grande Bretagne , mais déclarons hautement , au moins quelques-uns d'eux , comme les Morins , les Menapiens , les Nerviens & autres , qu'ils ne vouloient ni Villes , ni Commerce ; vous pensez bien , mon R. P. que dans ces étonnantes révolutions l'état des Gaules étoit extrêmement changé ; cependant les preuves que les Syriens & ceux d'Alexandrie s'y étoient établis , ne se perdirent pas , comme quelques-uns se l'imaginent ; plusieurs Auteurs nous apprennent que sous le nom général de *Marchands* ou *Négocians* , les Syriens , les Alexandrins , les Juifs & les Caldéens faisoient seuls le Commerce des Villes Gauloises : voyons ce Point critique de notre Dissertation Chronologique , il est intéressant.

Vous sçavez , mon R. P. que dans ces tems on entendoit communément par le nom de Marchand , un Syrien , ou un Cananéen , ou , ce qui est la même chose , un Phénicien ; vous vous ressouvenez , sans doute , que je l'ai prouvé par S. Jérôme , qui le dit en termes exprès , & vous n'ignorez pas que je le puis encore prouver par des autorités qui ne souffrent point de contradiction. En effet , selon les Interpré-

tes, les Marchands, dont il est parlé en saint Mathieu, C. 11. v. 12. étoient des Phéniciens ou Syriens; il est constant que dans la Vulgate, en differens endroits où l'Hébreu parle du Phénicien ou du Syrien, S. Jérôme l'a rendu par le nom de *Marchand*; & actuellement une infinité de Sçavans traduisent par le mot *Marchand* le Phénicien ou le Cananéen: ceci posé, mon R. P. voyons si, quand Cesar entra dans les Gaules, il n'y trouva pas de ces Phéniciens ou Syriens, désignés par la qualité de Marchands, & si dans ses Mémoires il ne les distingue pas expressément des Gaulois.

D'abord, dans le Livre premier, en parlant de la résolution qu'il a prise de fortifier Besançon contre l'armée d'Arioviste, il dit qu'il fut informé du dessein de ce Général Allemand, par le rapport des Gaulois & des Marchands, *vocibus Gallorum ac Mercatorum*, il n'y a personne qui ne sente que Cesar fait ici une différence entre le Gaulois & le Marchand; c'est dans le même esprit qu'en parlant de la grande Bretagne, Liv. 4. il dit que les Gaulois ne sçavent presque rien de cette Isle, parce que personne, ajoute-t'il, n'y aborde, à moins qu'on ne compte les Marchands, encore ceux-ci ne connoissoient-ils que la Côte & les Villes du rivage; on ne peut pas douter qu'il n'y ait là encore une distinction

distinction entre le Gaulois & le Marchand ; mais je veux trouver de ces Marchands sur les Côtes de notre Pays de Caux & en correspondance ou en commerce avec la Grande Bretagne , car c'est là ce qui désignera mes Phéniciens , *qui olim soli hoc commercium fecerunt* ; voyons sur cela mes preuves.

Cesar étant entré chés les Morins, Peuples, qui, comme l'observe Dion Cassius, *Liv. 39.* n'avoient point de Villes , non plus que les Menapiens leurs voisins, & les Nerviens , aux extrémités de l'Amienois , il convoqua les Marchands des environs du Port , où il devoit s'embarquer , *itaque convocatis ad se undiquè mercatoribus.* Voilà d'abord des Marchands , qui ne pouvant être chés les Morins & leurs voisins au-delà, devoient être vers nos Côtes, en deçà ; mais une preuve que ces Syriens ou Phéniciens étoient effectivement sur nos Côtes en relation avec ceux de la Grande Bretagne , c'est que Cesar au même Livre dit en termes exprès , que les Marchands de nos Côtes informèrent ceux de la Grande Bretagne de son dessein : il faut ajouter cette observation , qui est importante , pourquoi mon R. P. chés les Morins , les Menapiens & les Nerviens , ne voit-on que peu de vestiges du commerce des Phéniciens & des Grecs , qu'on ne voit presque point parmi eux de Monumens Syriens ou Grecs , qu'ils

ne sçavent seulement pas parler Grec ? C'est que ce sont des Barbares qui ont désolé le Pays , & qui ne veulent point que les Marchands abordent chés eux ; pourquoi au contraire les *Sueves* & les *Helvetiens* ont-ils de la vénération pour Isis , Déesse d'Alexandrie & de l'Egypte ? C'est qu'au raport de Cesar , *Liv. 4. Ch. 1.* ils souffroient que les Marchands commerçassent chés eux ; on trouvoit par la même raison dans leur Pays des Monumens écrits en lettres Grecques ; *Tabula reperta sunt litteris Græcis confecta.* Mais les Romains étant devenus les maîtres de la Syrie , d'Alexandrie & autres Contrées de l'Orient , comme des Gaules , de la Grande Bretagne & autres Pays de l'Occident , l'ancien Commerce dût reprendre son cours , c'est ce qu'il faut examiner.

Personne n'ignore le Commerce que faisoit Alexandrie , à Rome , & sur les Côtes de la Méditerranée dès les commencemens de l'Empire , on sçait que par ce Commerce & par une correspondance avec les Syriens , les Juifs , & autres Négocians semblables , la Religion Chrétienne passa de l'Orient à Lyon & dans le midi des Gaules ; n'en seroit-il point arrivé de même pour le Septentrion ? Si nous suivons les commencemens de la Religion Chrétienne de ce côté là , nous trouverons que le même commerce ;
la

la même correspondance l'avoient introduit^e dans la Grande Bretagne & aux extremités Septentrionales des Gaules, que je soutiens toujours être, dans le langage des Anciens, notre Pays de Caux, avec la Picardie; en effet Tertulien en son Liv. contre les Juifs, ne dit-il pas expressément que la doctrine de J. C. étoit connue dans la Bretagne avant que les Romains s'y fussent absolument établis? Ne voyons-nous pas dans Gregoire de Tours, *Liv. 9. Ch. 39.* que cette même doctrine avoit été reçûe dès les premiers tems aux extremités des Gaules, *Gallicanis in finibus*? Ceci conferé avec ce Fait constant que la premiere discipline, les premiers usages, & le premier ministère de nos Eglises nous viennent d'Alexandrie & de Syrie, il sera aisé de nous convaincre que le Commerce & la correspondance ont facilité ces avantages. Mais portons plus loin nos preuves.

Le jeune Agrippa dans Josephé, *Liv. 2.* de la guerre des Juifs, démontre à cette Nation que de la Gaule il leur vient une infinité de richesses, ce qui ne pouvoit être que par Alexandrie, l'entrepôt entre l'Orient & l'Occident. Nous voyons dans les Loix Romaines des Codes de Théodose & de Justinien, les Syriens & les Esseniens d'Alexandrie représentés comme Commerçans, non seulement dans les Gaules, mais dans

tout l'Empire Romain & confondus sous le nouveau nom de *Calicola*, avec les Juifs, les Samaritains, & autres issus d'eux. Nous savons, mon R. P. que leur Langue, qui étoit la même que celle de Carthage, & qui par cette raison étoit appelée Punique, étoit encore reçüe, non seulement dans les Gaules, mais dans toutes les Villes de l'Occident, parce qu'ils y étoient établis, d'où vient que le Jurisconsulte Ulpian dans la *Loi II. au dig. de fidei com. tertio*, permet de tester en Latin ou en Grec, en Punique ou en Gaulois; enfin à l'avènement des différentes Nations de la Germanie dans les Gaules, on retrouve encore que les Syriens & les Juifs y commerçoient: lisez, mon R. P., lisez S. Jérôme sur Ezechiel, les Loix des Bourguignons & des Visigots, Salvien de Marseille & autres, vous trouverez que ces Commerçans occupoient les premiers quartiers des Villes, & étoient les seuls qui y trafiquoient. Si vous voulez vous donner la peine de voir *Sidonius Apollinaris* & les Auteurs qui l'ont illustré, comme Savaron ou le Pere Sirmond, ils vous apprendront que je n'ai point avancé une chimere, quand j'ai dit que les Syriens, ou ce qui est la même chose, les Phéniciens, faisoient encore figure en France sous nos Rois de la première Race Est-il possible, mon R. P., que vous n'ayez pas

pas lû dans Gregoire de Tours, *Liv. 8. Ch. 1.* que ce furent ces sortes de Négocians qui haranguerent le Roy Gontran, *Lingua Syrorum*, quand ce Prince entra pour la première fois dans Orleans? Quoi, mon R. P. vous ignorez ce que dit le même Historien, *Liv. 10. Ch. 26.*, qu'un riche Syrien la bourse à la main, trouva le moyen de se placer sur le Siège Episcopal d'une des premières Villes du Royaume, & *Syros de genere suo Ecclesiastica domui ministros præsuit?*

Lisez ces Auteurs que je vous ai cités, & conferez-les avec les Mabillon, les Dachery, les Ruinard, les le Cointe, les Pontanus, les Leibnits, les Echard & autres que vous devez absolument connoître, vous vous convaincrez bien-tôt que du Grec, des Alexandrins, des Syriens & des Juifs vint l'usage chés nos Gaulois Romains & chés les premiers François, de se servir de nombre de caracteres Grecs, d'écrire même encore quelquefois comme les anciens Grecs de gauche à droite & de droite à gauche, de désigner différentes choses en Grec dérivées du Syrien, & d'avoir une infinité de Cérémonies & de Fêtes toutes Grecques & Egyptiennes, encore une fois, mon R. P. voyez les quatre Livres de Joachim Peronius, *de Lingua Gallica cum Græca cognatione*, la *Celtopædie* de Picard, le Pere Pezeron dans l'Antiquité des Celtes, Vossius

de

de viciis sermonis & une infinité d'autres Auteurs, ils vous apprendront qu'actuellement dans notre Pays de Caux & en Picardie, les Payfans se servent encore de dictions toutes Grecques; qu'en dites-vous? Ai-je véritablement adopté une chimere quand je me suis imaginé que les Phéniciens ou Syriens, les Juifs & les Grecs d'Alexandrie, leurs Colonies & les Peuples issus d'eux, ont commercé & ont eu des établissemens sur les Côtes Septentrionales des Gaules? Vous dites dans vos remarques, qu'il vous a suffi d'exposer mon Systeme pour le décréditer, qu'il n'y a pas une ame au monde, excepté la mienne, qui ait pensé comme moi, que vous vous êtes bien donné de garde en parlant des Antiquités du Pays de Caux, de citer les Navigations des Phéniciens: qu'enfin vous souhaiteriez avoir une Liste de ceux qui ont été de mon sentiment touchant le Commerce de ces Peuples; rapporter vos expressions comme je le fais ici, est toute la réponse que je prétends y faire, je laisse au Public éclairé les réflexions qui se présentent naturellement. J'examinerai cependant dans un autre Ouvrage ce que les Sçavans, qui ne sont pas de mon sentiment, pourront m'oposer. Je suis véritablement &c avec respect, M. R. P., &c.

A Rouen, le 1. Mars 1742.

V E R S



*VERS de M. P. . . . âgé de neuf ans ,
à Mlle D. . . . âgée de huit.*

Qui croiroit , gentille Brunette ,
 Que vous fussiez si peu discrète ,
 Que de montrer à tout venant
 Ce que le tendre sentiment
 Me fait quelquefois vous écrire ?
 Je vous conte mon doux martyre ,
 Car c'en est un de ne pouvoir ,
 Autant que je voudrois , vous voir.
 Je me retourne la cervelle ,
 Pour en sortir quelqu'étincelle ,
 Qui puisse vous prouver l'ardeur
 Dont pour vous s'enflâme mon cœur ;
 Je me prive de l'amufette
 De grignoter la tartelette ;
 Je fais mon plaisir le plus doux
 De toujours m'occuper de vous ,
 Et quand d'une façon furtive
 Je vous envoie une missive ,
 Tout aussi-tôt à la Maman
 On va montrer le compliment.
 Des Vers ! dit-on , il faut les lire ;
 Cela donne matière à rire ;
 On s'en fait un amusement ,

Et

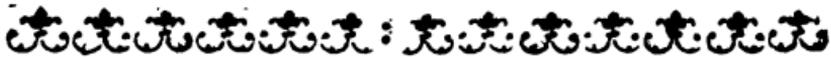
1546 MERCURE DE FRANCE

Et seule vous êtes la cause
Qui fait que de nous deux on glose ;
Faites-y bien réflexion ;
Pour moi, de la discrétion
Je me donnerois pour modèle ;
Si par fois un peu moins cruelle ,
De votre part à mon amour ,
Je recevois quelque retour.
Votre esprit qui toujours semille ,
Et de jolis direz fourmille ,
Pour moi seul encor n'a dit rien.
Daignez donc me faire ce bien ,
Que j'attens avec tant d'envie ,
Et qu'aucun rival de sa vie
N'osera plus me disputer,
Car vous ne pouvez pas douter
Que, quand pour vous il faut combattre ,
On est toujours prêt à se battre.
Adieu, vous dis, jusqu'au revoir ,
Et je vous donne le bon soir.

A Lille, en Flandres, ce 22. Avril 1742.



LET.



*LETTRE de M. de D. L. M. à M. . . .
au sujet des Conseils donnés à M. R.*

L'Écrit que vous avez lû dans le Mercure de Juin , quoique très-bon pour ce qu'il entreprend , ne vous formera point une idée suffisante des conseils donnés à M. Racine sur son Poëme de la Religion. Je vais tâcher de supléer tout ce que j'y aurois désiré. Premièrement l'Auteur de cet Écrit paroît d'un génie admirablement singulier dans ses goûts & ses aversions littéraires. Vous ne devineriez jamais toutes les choses qui lui déplaisent , & celles qui donnent dans son sens.

Il n'aime point , par exemple , que le Mercure ait quitté son ancien titre de Galant , & il le lui fait reprendre , pour plus de grace , aparemment.

Il aime encore moins qu'il ait renoncé au caractère frivole , & si l'on suit le plan qu'il laisse entrevoir , on rendra au Mercure , pour son édification , ce bienheureux caractère. C'est , selon lui , une profanation des choses saintes , que d'y insérer quelque chose qui ait raport à la Religion. Au reste , tant d'honnêtes gens à qui il est arrivé d'être ainsi des
pro-

profanateurs , pourront aisément s'en consoler , s'ils font réflexion que l'anonyme , en les condamnant , condamne aussi le jugement du Public , qui pense d'une manière toute opposée.

Ce n'est pas tout , ce grave Réformateur trouve encore que les Auteurs même sont quelquefois *des hommes un peu incompetens* , dit-il. Si , par exemple , un homme d'esprit a tourné son goût du côté du Théâtre , il ne lui sera plus permis de se discerner des impies , & d'insérer dans le Mercure une profession publique de sa haine pour l'impie-té , *il est incompetent*. Quelle délicatesse de Religion ! Si un autre est occupé aux affaires séculières , comme à celles de la Finance ou de la Guerre , ou , si vous voulez , à celles du Commerce , il est pareillement incompetent & le voilà sous l'interdit de notre Réformateur.

Par la même raison , M. Rousseau est encore un incompetent. Et comment cela , me direz-vous ? c'est qu'il a fait comme on fait , quand on renonce sérieusement à un mauvais parti ; en preuve de son sincère retour à Dieu , il a donné tout l'éclat possible à sa rupture avec le parti de l'impie-té , à qui il a fortement reproché les principes secrets qui sont la source & le fondement de ses Dogmes affreux. Tout le monde est édifié d'une réparation si complète , qu'il a confir-

mé.

mée durant plusieurs années par une vie de retraite consacrée à tout le sérieux de la Religion, & consommée par une mort vraiment chrétienne; notre Conseiller réformateur, au contraire, en est scandalisé, & pour témoigner son indignation contre M. Rousseau, il lui donne très-finement le nom de *Docteur*, mais jamais le titre de *Monsieur*, qu'il accorde pourtant volontiers à M. de la Motte, mort il y a déjà long-tems. Non content de cette punition singulière, il blâme son discernement & son jugement en fait de Poësie, son raisonnement dans tous ses Ouvrages, & même son talent poétique en fait de grands Vers. Ce n'est pas tout, & ceci est plus sérieux, il attaque ses licences passées, & lui reproche fort honnêtement des pechès que la miséricorde de Dieu a couverts, & que sa pénitence aura réparés, comme il y a tout lieu de l'espérer. Cependant, il veut que ce soit *avec une extrême charité que l'on attaque les incrédules*. Ainsi il entend, sans doute, les incrédules non-convertis, car pour ceux qui le sont sérieusement, vous voyez quelle charité il montre à leur égard; en même tems il demande *qu'on ait de la politesse avec les Morts*, apparemment en imitation d'un si bel exemple qu'il en donne lui-même. Mais, me direz-vous, ce n'est donc pas avec tous les Morts qu'il

qu'il demande qu'on ait cette *politesse* ? Vous avez raison. C'est avec Bayle, par prédilection à tous les autres ; ses Ouvrages sont, dit-il, le fondement de toutes les Bibliothèques ; entendez cela, si vous pouvez, pour moi j'y renonce.

M. Racine s'est élevé contre le mauvais goût, qui s'efforce de s'introduire dans notre Littérature ; cet homme-ci trouve de l'indécence dans cette critique vague & générale, & pour preuve il appelle cela *invectiver contre les Auteurs ses Confreres* ; & cependant il a dit précédemment en Prose, & plus fortement encore, ce que M. R... avoit dit en Vers, il a dit *qu'il reste peu de bon goût en France*. Vous voyez, M. combien il y a d'arrangement & de suite dans les idées de ce grave Conseiller.

Cependant, pour faire voir la supériorité de sa Dialectique, il relève des Vers de M. Racine, dont la pensée va à dire que Dieu ne peut autoriser une erreur : il trouve *cet argument faux, parce que Dieu permet*, dit-il, *qu'ils soient trompés par le Mahométisme*, que Dieu, comme tout le monde sçait, ne paroît nullement autoriser, & *qu'il permet encore qu'ils soient trompés par la Morale de Confucius, qui est, dit-il, une Morale austere & admirable*.

Or, comme on est quelquefois peu intelligible,

ligible, lorsqu'on a l'esprit fort profond, il faut que l'esprit de cet homme-ci le soit éminemment. Car on ne conçoit point comment une *Morale austere & admirable* est une erreur qui trompe & qui séduit : elle pourroit, à la vérité, servir d'ocasion à l'erreur, mais la Morale de Confucius n'est point ce qui a introduit à la Chine l'Idolâtrie, qui lui est postérieure ; ainsi le terme *d'erreur* qui trompe & qui séduit, ne lui convient de nulle sorte. On ne comprend pas davantage comment le Mahométisme, que Dieu n'a jamais semblé autoriser, est une preuve que Dieu peut permettre qu'une erreur abuse de son nom pour séduire les hommes. Si donc ce qui n'est pas intelligible, est admirable, il y a de quoi succomber ici sous le poids de l'admiration.

Afin de sentir mieux la profondeur inscru-
table de cette Dialectique de l'anonyme, il faut se placer au même point de vuë où étoient les premiers Chrétiens. Nés dans la Religion des Idoles, ils y avoient vécu jusqu'alors, sans que la connoissance d'un seul Dieu, publiée assés haut par les Philosophes, & répanduë encore plus par les Juifs, qui étoient eux-mêmes répandus par toute la terre, eût fait autre chose que fraper leurs oreilles, sans pénétrer jusqu'à leur cœur. Mais des hommes simples & sans Lettres,
leur

leur viennent annoncer cette même vérité ; & Dieu , qui se révèle en même tems à leur cœur , ôte le voile de leur esprit , tout prend une nouvelle face à leurs yeux ; cette première vérité , jusqu'alors méconnuë , devient pour eux comme la première lettre de créance des Apôtres , & les Miracles qu'ils leur voyent faire , achevent de les convaincre qu'ils sont autorisés de cet Etre Suprême qu'ils annoncent. Enfin les nouveaux Chrétiens disent : puisque Dieu autorise ainsi ces hommes divins , il ne permettra pas qu'ils se trompent , & nous enseignent l'erreur. Voilà ce que la Dialectique de notre Conseiller anonyme reproche comme un faux raisonnement ! Qu'est-ce donc que justesse de raisonnement , selon lui ? Or ce raisonnement des premiers Chrétiens est encore celui des Chrétiens d'aujourd'hui. C'est la Religion Chrétienne , disent-ils , qui a fait connoître à l'Univers son Maître ; & par cela seul elle a pris un tel ascendant que Mahomet lui même s'est vû forcé d'en être l'Echo sur ce grand article : il est donc impossible que cette Religion , qui est divine en cela , soit une erreur dans le reste de sa Doctrine. C'est là toutefois un faux raisonnement. Voyez comme l'Univers se trompe au jugement de notre Dialecticien Conseiller. Ah ! Si les Déistes étoient avec autant de sincérité qu'ils

en font le semblant , de zélés partisans de l'unité de Dieu , se pourroit-il qu'ils ne fussent pas pénétrés de reconnoissance envers la sainte Religion à qui ils sont redevables de cette précieuse vérité ?

Mais revenons aux admirables Conseils de l'anonyme ; il ne veut pas que l'on parle du Hazard, parce que *les Ecoliers de Seconde*, dit-il, *sçavent que le Hazard n'est qu'un nom, & que le grand système des Matérialistes est la nécessité.* Mais cette nécessité est-elle elle-même autre chose qu'un nom ? Et ne fait on pas sur son sujet les mêmes questions que sur le Hazard ? Qu'est-ce que cette nécessité ? Est-elle corps ? Est-elle esprit ? Est-elle substance ? Est-elle attribut ou mode ? Est-ce un Etre réel ? Ou n'est-elle que notre manière de concevoir les choses ? Est-elle distincte du sujet en qui elle réside ? ou n'est elle que le sujet même nécessité ? Que répondent-ils à ces questions ? Des airs suffisans , & un faste charlatan , mais jamais rien de clair & de précis. En effet quelle différence y a-t'il du Hazard à ce *fatum* Stoïcien , à cette nécessité aveugle du Matérialisme ? C'est toujours les choses être & arriver sans qu'il y ait aucune raison , aucune volonté qui en décide , & qui les détermine ; c'est toujours le Néant qui est la souveraine cause de tout. Et voilà ce qu'on ose appeler un grand système !

Car

Car enfin , pour mettre au fait ceux qui n'y sont point , il faut qu'ils sçachent que c'est ici le point fondamental de tout le *Matérialisme*. Tout est , disent-ils , ce qu'il est par une nécessité naturelle. La lumière doit nécessairement éclairer , dès qu'elle est lumière , & les yeux doivent voir dès qu'ils ont toute l'organisation qui leur convient. Mais quelle est l'intelligence qui veut que la lumière & les yeux soient ce qu'ils sont ? Oh ! vous allez trop loin : il faut respecter le mystère de cette sublime Philosophie. On vous a dit que tout est ce qu'il est par la nécessité de sa nature. Si vous n'êtes pas content , on vous ajoutera encore que , de votre aveu , il faut bien que quelque chose existe : eh bien ? ce quelque chose est tout ce que nous voyons ; ainsi , selon vous-même , ce quelque chose est donc tout ce qu'il est par une nécessité naturelle. Vous voyez Monsieur , que je plaide bien la cause du *Matérialisme* ; ils ne peuvent pas m'accuser d'affoiblir leur sophisme fondamental. Mais revenez toujours à leur demander s'il y a quelque intelligence qui veuille ces choses telles qu'elles sont ; tenez ferme là-dessus , sans vous laisser éblouir par les sophismes dont ils sont prodigues à milliers , & vous verrez qu'ils seront réduits à vous avouer que non ; ce qui veut dire en bon françois , que
cette

cette nature est nécessaire dans tout ce qu'elle est , & il n'y a pourtant rien qui la nécessite ; que tout est déterminé & arrêté , & personne ne le veut , personne ne le détermine ; que tout est essentiellement passif , & il n'y a point de principe actif ; que tout est effet , & il n'y a point de cause ; qu'ainsi Hazard ou nécessité tout cela indifferemment ne veut dire que la négation de l'Etre suprême.

En vérité il faut bien aimer à être la dupe de l'irréligion , pour se repaître de pareilles pauvretés , ou plutôt de pareilles indignités ! Car que deviennent la conscience , l'honneur , l'amour de la vertu , la connoissance de la vérité , la distinction du bien & du mal , le culte de Dieu , l'esprit de société , en un mot , si l'homme n'est rien de plus que la matière qui le compose ? Si les combinaisons inévitables d'une matière toute nécessaire , opèrent tout en lui , que peut on attendre de la raison , du bon sens , de l'éducation , des principes de conduite , des Loix ? Tout est réduit à rien , & l'homme , abaissé au-dessous des bêtes , que nous ne croions point nécessitées dans toutes leurs actions , n'est plus qu'un automate , même en fait de sentimens & de raisonnemens , comme en fait de mouvemens corporels. Quelle dégradation ! Quel abrutissement ! Quelle bassesse !

D Quel

Quel oprobre ! Il faut donc être bien aveuglé, pour mettre sa confiance dans le sophisme, jusqu'à dire, que c'est là un système, & un grand système encore ! Mais aussi pourroit-on avoir de la raison, de l'intelligence, du bon sens contre Dieu ? Est ce que Dieu peut mettre en nous quelque chose de vrai contre lui-même ? C'est ce que vous sçavez mieux que moi, M. Vous n'êtes point de ces Chrétiens peu conséquens, qui s'imaginent que l'impiété puise dans la lumière qui nous vient de Dieu seul, de quoi contredire Dieu, & qui ne voyent pas que Dieu ne peut jamais avoir rien de contraire à lui que le mensonge. Mais je vais plus loin que je n'aurois crû,

Enfin je vous ferai encore une observation sur un trait de l'anonyme, dans lequel il a voulu donner une preuve de son goût historique, de son discernement critique, & a prétendu faire voir qu'il n'étoit en rien inférieur à lui-même. Vous sçavez bien, M. que le tems de l'avenement de J. C. étoit annoncé d'une manière si certaine, que lorsqu'il est venu, tout le monde s'y attendoit. Les Juifs comptoient avec tant d'assurance sur ce grand événement, qu'il y eut des flatteurs qui en firent leur Cour à Hérode, & le prirent pour le Messie, Les Romains en étoient tellement frappés, que Virgile entonna la trompette

ette dans une Eglogue , pour en célébrer l'approche , & se livra à tout son enthousiasme au sujet des circonstances que les Sybilles en avoient publiées , & qui devoient rendre un tel événement désirable à tout l'Univers ; dans la suite ce bruit devint si grand , si général , & parut si sérieux aux Empereurs , qu'il y en eut un qui fit rechercher les Parens de J. C. pour les mettre à mort , & qui fit périr tous ceux qu'il put découvrir. Enfin , ce qui confirme que le désiré des Nations devoit alors les tenir dans l'attente , c'est que les Juifs y sont encore restés depuis ce tems-là jusqu'à présent. Eh bien, M. notre sage anonyme ne s'accommodant pas de ce concours éclatant de témoignages de la Mission de J. C. le traite de *mauvaise raison qui affoiblit la cause de J. C.* Et quelle preuve donne-t'il d'une décision si paradoxé ? Le croiriez-vous ? c'est d'appeller cela un *je ne sçais quel bruit qui ne courût que du tems de Vespasien.* Il nous donne donc son autorité toute pure , comme devant nous tenir lieu de tout. Qu'il est heureux d'avoir ainsi un génie transcendant , qui abrége les questions d'un seul coup !

Il y auroit encore d'autres choses à admirer dans ce rare Ecrit , que l'on croiroit aisément venir de quelque jeune homme , qui n'est en peine que de faire montre de viva-

D ij cité ,

cité, & de donner, selon ses propres expressions, de l'effor à son ame, mais vous viendrez à Paris, & vous verrez la Pièce elle-même. En voila assés pour me procurer l'honneur de vous dire que je suis, &c.
D. L. M.

Je ne puis m'empêcher, M. de reprendre la plume, & de revenir encore, premierement à nos *Materialistes*. Ces graves Philosophes ont eu à ménager deux intérêts entièrement incompatibles : l'un, de tâcher d'être moins fots qu'Epicure avec sa déclinaison des atomes & son Hazard, qui équivaux, à je ne sçais quoi, c'est-à-dire, à rien ; l'autre, de dire cependant comme lui, que tout vient de la matiere. Ce dernier article demandoit que rien de spirituel ne précédât ni ne fût un préalable à l'Être matériel quelconque, & le premier exigeoit aussi qu'on ne nous donnât point encore le *je ne sçais quoi*, ce rien, pour principe & pour cause suprême de tout. Dans une situation si embarrassante, ces Messieurs ont cru tout concilier, en établissant leur nécessité brute & géométrique tout ensemble, chef-d'œuvre digne de leur génie ! Vous venez de voir s'ils ont par là évité l'inconvénient où Epicure est tombé. Mais à l'égard du second article ont-ils mieux réüssi ? Voyons : la matiere est, disent-ils, tout ce qu'elle

qu'elle est par une nécessité géométrique ; comme il est nécessaire que les trois angles d'un triangle soient égaux à deux droits , & que les rayons d'un cercle parfait soient égaux entr'eux. Mais observez , M. que ces loix , ces regles géométriques sont choses spirituelles : ainsi voila pourtant , malgré qu'ils en ayent , l'Etre spirituel qui tient encore le sceptre , & qui décide de tout dans la matiere. Il est donc faux que tout vienne de la matiere , & qu'elle soit par elle-même , & par sa propre nécessité tout ce qu'elle est , puisque cette nécessité toute spirituelle , ne se trouve que dans les loix , les regles de verité , qui déterminent toutes ses combinaisons. De plus , ces loix souveraines , ces regles de verité , cette nécessité géométrique , dont les combinaisons de la matiere sont totalement l'effet , elles doivent subsister quelque part , puisqu'elles ne subsistent point en elles-mêmes , qu'elles ne sont point des substances , & que des regles , des loix , des verités , que personne ne connoîtroit , ne seroient nulles regles , nulles loix , nulles verités. Il faut donc , de toute nécessité , qu'elles subsistent dans une intelligence qui les connoît , & les veut telles qu'elles sont. Eh bien ne voila-t'il pas tout le travail des Matérialistes qui se dissipe en fumée , pour avoir voulu donner à leur systéme un fonde-

ment qui eût seulement une apparence de vérité ?

Qu'ils sont burlesques de vouloir dire quelque chose de sensé, & parler de vérité ; en supprimant la source & l'Auteur de toute vérité ! Assurément le travers d'Epicure est encore moins ridicule. Car au moins a-t'il senti, que quand on veut tourner le dos à l'Être Souverain, il ne faut plus s'embarasser de vérité & de bon sens. Que nos Matérialistes comprennent une fois ceci, & ils épargneront enfin au genre humain tout ce burlesque qu'ils nous donnent gravement pour de la Philosophie.

En second lieu, l'anonyme veut que l'on attaque certains incrédules dont il rapporte les Dogmes. Mais s'il plaît à ces incrédules de faire à la Religion de fausses imputations, leur imposture se réfute d'elle-même. Ils ne veulent point, par exemple, que *Dieu ait de la prédilection pour un peuple*. Or jamais la Religion, seule vraie a-t'elle admis en Dieu une prédilection injuste qui consisteroit à enrichir les uns aux dépens des autres ; ou déraisonnable, qui préféreroit sans raison les uns aux autres ? Ils ne sçauroient donc attaquer dans la Religion une telle prédilection, puis qu'elle n'y est pas, à moins qu'ils ne soient de ces gens, qui prétendent réfuter la Religion sans la sçavoir, ce qui n'est que
trop

trop commun. Mais si la prédilection qu'ils attaquent, est celle dont parle S. Paul dans cette célèbre exclamation qu'il fait sur la hauteur & les richesses incompréhensibles de la sagesse & de la science de Dieu, ils sont eux-mêmes les plus déraisonnables de tous les hommes. Quoi ! ils reconnoîtroient une prédilection qui seroit infiniment sage, infiniment juste, & ils la condamneroient ? C'est à eux de voir s'ils pourront jamais se tirer de ce Dilême.

Dieu qui est toujours, comme ils le disent, le Pere de tous les hommes, ne met rien que de bon dans chacun d'eux, ne fait que du bien à tous. Mais il doit y avoir des distinctions personnelles entr'eux ; il doit y avoir de l'ordre dans leurs diverses situations en ce monde. Ainsi les uns doivent être Rois, les autres peuples ; les uns riches, pour communiquer les richesses temporelles, les autres pauvres ou industrieux, pour pouvoir mériter cette communication ; les uns plus éclairés des lumieres de l'esprit, les autres moins, à fin de recevoir des premiers ce qui leur manque. Faire autrement, mettre tout dans tous, c'est tout confondre. En un mot le monde des esprits est du moins autant que le monde corporel, le Royaume de l'ordre : ainsi, de toute nécessité, il faut qu'il y ait des places premieres, & d'autres poste-

D iij rieurs,

rieures, des hommes qui soient avant, & d'autres après, des sujets préférés à d'autres sujets. Toutes les pierres d'un Bâtiment ne peuvent être placées au Frontispice; toutes les parties d'un corps humain ne peuvent être l'œil ou le front. Cette prédilection est donc un fait que l'expérience ne peut contester, & auquel la raison ne peut se refuser d'applaudir, puisque non-seulement elle est infiniment juste, infiniment sage, mais qu'elle est encore, comme nous venons de le voir, nécessaire dans l'hypothèse présente. Laissons donc ces incrédules délibérer, & chercher ce qu'ils répondront à cela.

Ils ne veulent pas non plus que *Dieu qui imprime*, disent-ils, *dans tous les cœurs la loi naturelle*, regarde dans sa fureur les peuples qui la violent. En vérité cela mérite-t'il une réfutation? Le Dieu que ces gens-là se sont forgé, n'est qu'une misérable idole, qui fait des loix sans se soucier si on les observe, qui est, dit-on, le Pere de tous les hommes, & qui ne s'embarasse point s'il y en a qui volent, qui tuent, qui empoisonnent leurs freres; qui ne hait point le mal, qui ne récompense point le bien, pour qui le vrai & le faux sont également indifferens.

Dieu ne nous a point donné la raison, disent-ils encore, *pour exiger qu'on croye ce que cette raison réprouve; il ne nous éclaire point*
pour

pour nous aveugler. Ceci est une fausse imputation. On ne peut reprocher à la Religion que ce qu'elle dit : Or elle n'a jamais dit nulle part que Dieu nous donne la raison pour exiger qu'on croie ce que cette raison reprouve , & qu'il nous éclaire pour nous aveugler. Car il ne s'agit point de ce que peut nous objecter une raison aussi bornée que la nôtre. Cela n'est point la Religion révélée , de laquelle seule il est ici question.

Or depuis dix-sept siècles , cette Religion ne cesse de dire que Dieu qui est l'Auteur de notre raison comme de notre foi , ne peut se contredire lui-même. Qu'ainsi toute prétendue raison qui nous dit le contraire de notre foi , n'est point la vraie & droite raison qui vient de Dieu. Par conséquent , tout ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette imputation calomnieuse , que l'incrédulité fait ici à la Religion , c'est qu'il y a des points de foi qui ont une apparence de contradiction avec les lumières de notre raison. Mais cette même foi nous oblige en même tems d'affirmer de toutes nos forces contre tout l'enfer , & tous ses émissaires , quelque rage qu'ils en puissent concevoir , que malgré cette apparence il n'y a rien que nous croyons être plus parfaitement d'accord (quoique nous ne puissions pas toujours démontrer cet accord) que nos vraies

D v lumières

lumieres naturelles avec nos lumieres sur-naturelles , puisqu'elles viennent les unes & les autres de la même source , qui est un Dieu infiniment sage ; & que dire le contraire , c'est se renoncer indignement pour Chrétien. Que l'impiété hurle & exhale tout ce qu'elle voudra , il ne faut donc point passer outre avec elle , jusqu'à ce qu'elle ait enfin répondu à cette question qui lui déplaît si fort : Dieu est-il contraire à lui-même , oui ou non ?

Enfin pour mettre au jour l'inconcevable folie des Déistes , dont l'anonyme se plaît à multiplier le nombre , il faut se rapeller dans quel prodigieux aveuglement l'Univers resta plongé jusqu'à J. C. au sujet de la Religion. Comment les Peuples les mieux policés , les Nations les plus éclairées ont donné sur cet article si essentiel , dans les travers les plus honteux ; qu'il n'est point de vice , point de crime qui n'ait été consacré , point d'extravagance qui n'ait trouvé sa place dans quelque une des Religions du Paganisme ; & que depuis J. C. les diverses Hérésies & le Mahometisme , ont encore ajoûté aux abominations anciennes des erreurs nouvelles , & de nouvelles indignités.

Voilà donc l'esprit humain convaincu sans réplique & par une expérience de près de sept mille ans , de son insuffisance naturelle
pour

pour les choses de la Religion. Tout ce qu'il a de droiture & de lumiere ne peut donc lui servir qu'à désespérer d'arriver jamais à la vérité sur ce grand article, vers lequel cependant il se sent emporté par toute la pente de sa propre Nature. Mais ôter encore à la Religion Chrétienne, comme font les Déistes; l'avantage d'être la Religion seule vraie, ce seroit ajoûter, s'il étoit possible, à la certitude de cette conviction, qui équivaut à toute la certitude des Mathématiques. Cependant l'esprit humain ne peut se passer de Religion. C'est encore une expérience de tous les siècles, par laquelle nous sommes convaincus qu'il faut être ou dénaturé, ou entièrement stupide, pour ne point désirer de sçavoir quel est son Auteur, d'où l'on vient, où l'on va, ce que l'on deviendra dans cet avenir éternel & qui est si proche de nous. De quel côté le Genre humain se tournera-t'il donc? Qui pourra l'éclairer enfin? Où trouvera-t'il sa ressource? Ce sera, qui l'auroit crû! qui jamais auroit pû s'y attendre! Ce sera, si l'on écoute le Déisme, dans sa Doctrine, que l'on trouvera cette ressource inespérée. Tout l'Univers s'est trompé & se trompe encore; lui seul a la vérité en partage; lui seul est parvenu à cette haute sagesse où n'a pû atteindre tout ce qu'il y a eû jusqu'à présent de plus éclairé & de plus

vertueux parmi les hommes. Lui seul sçait parler de Dieu & des choses divines de la maniere la plus sage & la plus digne de ces grands objets.

Mais après une expérience de tant de siècles, nous serions bien insensés de nous en rapporter à tout autre qu'à une autorité infail-
lible. Eh bien, c'est lui, c'est le Déisme qui est cette lumiere céleste & infail-
lée de Dieu pour adresser le Genre humain à son véritable terme. Que l'Univers se taise & l'écoute.

Voilà, M. ce que c'est que le Déisme. Quel prodige! Quel Monstre de folie & de présomption! Mais croyez-vous que ceux qui suivent ce système, donnent effectivement dans une si extravagante présomption? Non, vous êtes trop éclairé, & je suis persuadé que je ne pense que ce que vous pensez, qu'ils ne prennent ce système que pour ce qu'il est, c'est-à-dire une misérable imposture, controuvée pour faire parade d'impudence, & se moquer de Dieu & des hommes. Je vous laisse à vos réflexions sur ce sujet.

Pour la commodité du Public, on trouvera cette Pièce Quai des Augustins, chés la veuve du Bourg, à côté de la petite porte de l'Eglise.

ODE



O D E,

A M. le Marquis de Vence.

Illustre Chantre de la Seine ,
 Qui n'as pû dérober tes jours
 Aux traits de la Parque inhumaine ;
 Renais & vole à mon secours ;
 Inspire-moi ce beau génie ,
 Ce noble feu , cette harmonie ,
 Qui dans tes Chants eut tant d'apas ;
 Si tu secondes mon audace ,
Mes Vers, comme les tiens, seront sur le Parnasse)
 Vainqueurs des tems & du trépas.



Déjà tu me remets ta Lire ,
 O Ciel ! quels transports ravissans !
 Où suis-je ? Quel nouveau délire
 Agite & charme tous mes sens !
Rousseau , c'est ta voix qui m'anime ;
 Tu me dévoiles l'art sublime
 Dont ton esprit fut revêtu.
 Je ne crains plus le sort d'Icare ;
Mortels écoutez-moi, je vais, nouveau Pindare ;
 Immortaliser la vertu.



Hâtons,

Hâtons-nous , courons à son Temple ;
 Quel éclat pur & radieux !
Vence , c'est toi que j'y contemple ,
 Tes attraits y frappent mes yeux ;
 En toi j'admire & je révere
 Ces sentimens , ce caractère ,
 Ce cœur , de tous les cœurs chéri ;
 Mais que vois-je ! quelle Déesse !
 Minerve fend les Airs ; elle-même s'empresse
 De nous montrer son Favori.



» Qu'on rende hommage, nous dit-elle ;
 » Au Mortel par mes mains formé ;
 » C'est mon sujet le plus fidele ,
 » C'est mon sujet le plus aimé.
 » Moins grand encor par sa noblesse
 » Que par cette aimable sagesse
 » Que le Ciel fit germer en lui ;
 » Il sçait qu'une naissance illustre
 » N'est qu'un phantôme vain, & perd son plus beau
 lufre ,
 » Si la vertu n'en est l'apui.



» Toujours à ses desirs propice ,
 » Je l'enrichis de mes attraits ;
 » Il m'aime , & le fameux Uliſſe
 » Fut moins digne de mes bienfaits.

» La

- » La prudence est son apanage ;
- » Le vrai mérite est son partage ;
- » Le devoir fait ses doux plaisirs ,
- » Et son ame toujours égale ,
- » Prend l'équité pour guide , & fuit l'obscur dédale
- » Des passions & des désirs.



- » Mes loix lui furent toujours cheres ;
- » Son exemple en est le soutien ;
- » Il regne sur les cœurs sinceres ;
- » Je regne seule sur le sien.
- » C'est à l'ombre de mon Egide
- » Que dans les lieux où je préside ,
- » Je le fis moi-même arriver.
- » Fuyez , noirs Sectateurs du vice ,
- » Sages , accourez tous ; ce Temple est l'Edifice
- » Que mon Héros vient d'élever.



Ainsi nous parle la Déesse ;
 Muse , redouble tes efforts ;
 Fais éclater ton allegresse
 Par les plus aimables accords ;
 Ranime le feu de ta verve ,
 Chante celui sur qui Minerve
 A répandu des biens réels ;
 Il faut qu'à mes transports tu cedes ;
Provence ;

1570 MERCURE DE FRANCE

Provence, applaudis-toi; dans ton sein tu possédes
Le plus aimable des Mortels.



Ah! que sans cesse tu renommes
Ce Mortel sage, officieux;
Sa bonté le rend cher aux hommes;
Sa candeur le rend cher aux Dieux.
De nos jours Horace & Mecène,
Chéri des Nymphes d'Hipocrene,
Il ne vit que pour être heureux;
La tendre amitié suit ses traces,
Et la Sagesse en lui, s'allie avec les Graces;
Il est aimable & vertueux.

Par M. B^a d'Aix.*



PROCESSION SOLEMNELLE
*que les Religieux Bénédictins de l'Abbaye
Royale de S. Denis en France font tous les sept
ans, de leur Eglise en celle de Montmartre.*

IL est difficile de fixer précisément le
tems où a commencé l'usage de la Pro-
cession que les Religieux Bénédictins de l'Ab-
baye de S. Denis en France font à Montmar-
tre tous les sept ans. Il paroît qu'on ne doit
point admettre d'autre origine de cette cou-
tume

tume que celle qui est commune à toutes les autres Eglises de France. Personne n'ignore combien les longues Processions étoient autrefois à la mode, & avec quelle ardeur on se portoit à cette pratique de dévotion. Peu à peu ce zèle s'est rallenti à mesure que la piété des Fideles s'est refroidie. Chaque Eglise avoit ses Stations propres & ses Processions particulières. L'Abbaye de S. Denis avoit également les siennes, & nous voyons qu'entre un grand nombre de Processions qui s'y faisoient, dès le XIII. siècle de l'Eglise; celle de Montmartre y tenoit ordinairement le premier rang; prééminence légitimement dûë, tant à cause de l'importance du Lieu, que par l'union intime qui se trouve entre ces deux Abbayes; & rien n'étoit plus convenable que de porter avec pompe & magnificence les précieuses Reliques d'un saint Martyr, du lieu de sa sépulture au Théâtre glorieux de son Triomphe.

Si l'Abbaye de S. Denis a abrogé un nombre de ces grandes Processions, comme on a fait en tant d'autres Lieux du Royaume, elle n'a point touché à celle de Montmartre, où tant de raisons l'y déterminoient, & où le premier esprit d'une institution toute sainte s'est parfaitement perpétué. Elle a donc conservé l'usage d'y aller processionnellement de sept ans en sept ans, & on voit que, depuis près de

de deux cent ans que cet usage est ainsi fixé ; il n'a souffert aucune interruption.

Cette Procession n'a point de jour déterminé, cependant on la fait un Dimanche ou un jour de Fête, pour la plus grande commodité du Peuple, & ordinairement le jour de S. Jacques & de S. Philippe, lorsqu'il n'y a point d'empêchement, mais toujours depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. On a soin d'en avertir le Public par des Affiches, posées aux Lieux accoutumés. Elle s'est faite cette année avec la pompe & la solennité ordinaire, le Dimanche sixième jour de Mai, dans l'ordre & les cérémonies que l'on va marquer.

Dès la veille on sonna toutes les Cloches de l'Abbaye à midi & au soir ; le Clergé Séculier & Régulier de la Ville, averti de se trouver à l'Eglise à l'heure & en la maniere accoutumée, s'y rendit vers les cinq heures du matin. Le Chantre de l'Abbaye commença à entonner l'Antienne *Exurge Domine*, &c. ensuite le Répons *De Jerusalem exeunt reliquia*, &c. pendant lequel on partit au son des Cloches & des Tambours.

Les Pelerins de S. Jacques avec leurs Croix & leurs habits de Pelerins, commencerent la Procession ; les P. P. Récollets, en très-grand nombre, les suivirent immédiatement ; ensuite les Curés, au nombre de sept, avec tout le Clergé de leurs Paroisses ; ils étoient suivis

deux

des Chanoines de la Collégiale Royale de S. Paul à S. Denis de l'Etrée ; marchoit enfin toute la Communauté de l'Abbaye de Saint Denis, au nombre de plus de cent Religieux, & la Procession étoit terminée par le Chef de leur glorieux Patron, porté par douze Religieux, revêtus de Tuniques, qui se succédoient tour à tour, suivis du Religieux Célébrant, revêtu d'une Châpe. La Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse, établie à S. Denis, en habits uniformes, marchoit sur deux lignes, aux côtés de la sainte Relique, étant sous les armes, Drapeau déployé & les Tambours battant. Cette Compagnie n'abandonne jamais le S. Chef, depuis le moment qu'elle s'est renduë auprès de lui dans l'Abbaye, avant le départ de la Procession, jusqu'à ce qu'il soit rentré dans l'Eglise de l'Abbaye ; & dans celle de Montmartre pendant tout le tems qu'il y est exposé, deux Arquebusiers sous les armes sont sans cesse auprès de lui en faction.

Ce précieux Chef est enfermé dans un Reliquaire magnifique, qui fait l'une des plus grandes richesses de tout le Trésor. L'Image du S. Martyr est de pur or. Sa Mitre est toute couverte de Pierreries & de Perles, aussi bien que les pendans. Les deux Anges qui soutiennent ce Chef, sont de vermeil doré ; le troisième, qui est sur le devant, est aussi de

de vermeil. Le Reliquaire qu'il tient en ses mains est d'or & enrichi de Perles & de Pierres précieuses sans nombre. Dans ce petit Reliquaire est renfermé un ossement de l'épaule de S. Denis. Ce fut l'Abbé Mathieu de Vendôme qui fit enchasser ainsi le Chef de ce S. Apôtre des Gaules. La Translation s'en fit par Simon, Cardinal, du Titre de Ste Cecile & Légat Apostolique, depuis Pape, sous le nom de Martin IV. en présence du Roy Philippe le Hardi, & de tous les Seigneurs de la Cour.

C'est dans cet ordre que partit la Procession de l'Abbaye, & qu'elle se mit en marche vers Montmartre, en chantant des Hymnes, des Répons & des Pseaumes, conformés à la solennité. Etant arrivée au Village de *Clignancour*, près d'une petite Chapelle, située sur le penchant de la Montagne, on fit la Station ordinaire, pendant laquelle arriva le Clergé nombreux de l'Abbaye de Montmartre, ayant à sa tête l'Abbé de la Rochefoucault, neveu de Madame l'Abbesse, Grand Vicairé de l'Archevêché de Bourges, & Député à l'Assemblée du Clergé; il étoit revêtu par dessus son Surplis, d'une Etole & d'une Châpe de couleur rouge, accompagné de deux autres Ecclésiastiques, également en Châpes. Après les encensemens & quelques Antiennes, chantées par les Religieux de

S.

S. Denis , qui tiennent seuls le Chœur , la Procession continua sa marche , en chantant un Hymne de Santeuil , composée exprès pour cette Cérémonie.

A la porte de l'Abbaye de Montmartre , en dehors , étoit un détachement de quatre Brigades de la Maréchaussée Générale de l'Isle de France , ordonné par M. le Comte de Maurepas , pour prévenir le désordre qui pourroit arriver par la grande affluence du Peuple. Ce détachement s'est trouvé sur le passage de la Procession , à son arrivée & à sa sortie , ayant l'épée haute ; il étoit commandé par M. Rulhiere , Lieutenant.

Lorsqu'on fut arrivé à l'Eglise de l'Abbaye de Montmartre , tout le Clergé entra dans le Chœur des Dames Religieuses , par la porte des Sacremens , au son des Orgues & des Cloches , où après avoir chanté un Répons en l'honneur de S. Denis , & fait les encensemens accoutumés , le P. Souprieur de Saint Denis , en l'absence du Grand Prieur , y célébra la première grande Messe , avec des Ornemens magnifiques , assisté de deux Diacres & de deux Sous-Diacres , pareillement revêtus , de deux Acolites & de deux Thuriferaires , en Tuniques , tous Religieux ; elle fut chantée par les cinq Chantres , en Châpes , & par la Communauté de S. Denis , qui occupoit toutes les Chaires des Dames , lesquelles

les étoient à genoux devant la grille où étoit exposée la sainte Relique.

Cette grande Messe finie, les Religieux se retirèrent & allèrent dans des apartemens préparés en dehors, pour y prendre quelques rafraîchissemens, aussi-bien que le reste du Clergé Séculier & Régulier, & les autres Membres de la Procession. Pendant ce tems là, les Dames Religieuses chanterent une autre grande Messe solennelle, célébrée par le P. Doyen de S. Denis, avec un égal nombre d'Officiers Religieux qu'à la premiere grande Messe.

Quelque tems après, avant que de sortir de l'Eglise, le P. Supérieur, assisté de deux Religieux en Châpes, présenta la Relique de S. Denis à baiser à Madame l'Abbesse, aux Religieuses & aux Pensionnaires; & pendant cette Cérémonie on chanta au Chœur le *Te Deum*, ensuite on commença les grandes Litanies, & la Procession retourna dans le même ordre qu'elle étoit venuë le matin, & rentra dans l'Eglise de l'Abbaye S. Denis, au son des Cloches, des Tambours & des Orgues. On fit quelques Prieres, & ainsi finit la Solemnité vers les cinq heures du soir.

C'est ainsi que s'est faite cette année 1742. comme les précédentes, depuis plus de deux cent ans sans interruption, la Procession générale de Montmartre. Le concours prodigieux

lieux & infini de Paris & des Environs, la rend, à juste titre une des Processions des plus solennelles de toute la France,

Les Religieux de S. Denis n'épargnant rien pour que tout s'y passe avec la décence & l'ordre convenable, plusieurs Suisses accompagnent la Procession & veillent avec grand soin à en écarter tout ce qui pourroit en troubler l'arrangement & la tranquillité; le recueillement & la dévotion sont le propre de cette Cérémonie Chrétienne, chacun s'empressant, à l'envi, d'accompagner son saint Patron, du Lieu où il repose depuis tant de siècles, en celui qu'il a arrosé de son sang. On a vû cette année avec étonnement des Vieillards, Religieux de l'Abbaye, faire ce long trajet avec une ferveur que rien n'a pû arrêter. On y admira, entre autres, le P. Dom Paul Noël, âgé de 88. ans, qui y a assisté à pied comme les autres.

Si les Religieux de S. Denis ont fait paroître en cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre de leur zèle, les Dames de Montmartre n'ont rien oublié de leur côté pour donner des marques sensibles & de leur attention & de leur piété. Plusieurs jours auparavant, ce n'étoient parmi elles que Prières, Neuvaines & autres Actes de Religion, pour que Dieu accordât un tems convenable, qui pût leur procurer la grace
de

1578 MERCURE DE FRANCE

de rendre à leur saint Patron leurs tendres & pieux devoirs.

Madame l'Abbesse s'est donné des soins & des attentions infinies. Plusieurs Dames de la première qualité, s'étoient rendues dans cette Abbaye, pour participer aux grâces attachées à cette sainte Solemnité.

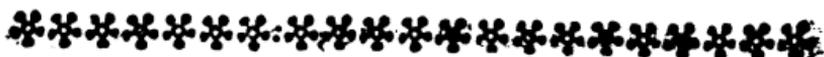
Enfin, pour renouveler & pour constater la mémoire d'un si pieux Evénement, les Officiers de la Justice de S. Denis & de celle de Montmartre, qui ne quitterent point la Procession, dressèrent un Procès verbal de tout ce qui s'étoit passé dans cette sainte Cérémonie, pour transmettre cette Mémoire à la Postérité.

On a dû expliquer l'Enigme & le Logogryphe du Mercure de Juin, premier volume, par l'*Encensoir* & *Idolatrie*. On trouve dans le Logogryphe, *La, Roi, Ode, Joie, Or, Air, Dal, Ville de Bretagne, Oie, Loi, Rat, Lire, Lit & Lie.*

E N I G M E.

Lecteur, pourras-tu bien deviner mon essence ?
Je suis (le croiroit-on ?) & sans ame & sans corps,
Et c'est moi qui de tout donne l'intelligence ;

Ma nature partout n'agit que par ressorts ;
 J'ai dans tous les Palais ma plus noble séance ;
 Sans sortir du dedans je m'exerce au dehors ;
 Aucun Juge ne peut me forcer au silence ,
 Et sans force , souvent , je dompte les plus forts.
 Aux Humains tous les jours je rends mille services ;
 Le Sexe fait de moi ses plus chères délices ;
 Sans partage , je suis en mille endroits divers ;
 Vers le bien , vers le mal mon penchant est ex-
 trême ;
 Je naquis au moment qu'on créa l'Univers ;
 Personne ne dira qui je suis , que moi-même.



L O G O G R Y P H E.

Pour te définir ma nature ,
 Apprens , Lecteur , qu'elle est très-pure ,
 Et que l'or seul peut se vanter
 Sur moi de pouvoir l'emporter.
 A mon éclat tout est sensible ;
 Pour m'avoir on fait l'impossible ;
 Six lettres brillent dans mon nom ,
 Et l'on va voir si j'ai raison.
 On rencontre dans ma structure
 L'heureux rival de la Nature ;
 Un animal rusé , petit ;
 Un Colosse , sans contredit ;

Ce qui voile une main très-belle,
 Et qu'on ne voit guère sans elle;
 Celui qui s'intrigue pour nous,
 Ce qu'un Cocher peut dire à tous;
 Note remarquable en Musique;
 Un mal, dit-on, diabolique;
 Ce que, pour en être assuré,
 On va demander au Curé,
 Fleuve renommé dans le Monde;
 Ce que fait le Poisson dans l'Onde;
 Ce que composent douze mois;
 Grade où se renfermant les Rois;
 Ce qui gâte un charmant visage;
 Du Tancré l'âme de l'ouvrage;
 Je pourrois, me donnant l'effort,
 Fournir quelqu'autre mot encor,
 Mais j'abandonne la partie,
 Et je borne ici ma folie;
 Un bon Logogryphe aujourd'hui
 Ne peut causer que de l'ennui.

L'affichard.

A U T R E.

JE suis piquant, simple & rustique,
 En divers cas, bon spécifique;
 Au quadrupède paresseux
 J'offre un aliment savoureux,

Et

Et l'Artisan que l'ardeur pique ,
 Me trouve utile, à sa fabrique.
 Sept lettres composent mon nom ;
 Or , à présent me connoît on ?
 Lecteur , ce n'est pas tout encore ,
 Je prens vingt formes qu'on ignore.
 Je présente au premier coup d'œil
 D'un Dieu le roulant appareil ;
 Puis l'Ouvrier d'un Véhicule ;
 Une commune particule ;
 Le mot qui clôt tous les Edits ;
 Mot qu'on pensa bannir jadis ;
 Ce qui seduit le cœur de l'homme ;
 Le Titre d'une Dame à Rome ;
 On trouve en moi des Empereurs ,
 Des Rois , des Princes , des Auteurs ;
 Une petite Ville en France ;
 Un mets dans les tems d'abstinence ;
 Le cri terrible du Normand ,
 Ce qui sur l'humide élément
 Cause de funestes naufrages ;
 Le Naucher des ombres Rivages ;
 Un Instrument pour le Chasseur ;
 L'Outil qui donne la douceur
 A la peau brute encore dure ;
 Le vent qui souffle la froidure ;
 Le plaisir d'un cœur généreux ;

Ce qu'est tout Globe plein ou creux ;
 Ce qui dans le Latin Langage ,
 De chaque jour fait le partage ;
 Une boeche où va se loger
 Le rouage de l'Horloger ;
 Pucelle guerriere , héroïque ;
 Enfin une Ville d'Afrique ;
 Que dis-je ! un des freres d'Aran ;
 Un Sectateur de l'Alcoran ,
 Qui tint le Sceptre de Turquie ;
 Une Riviere en Italie ;
 Un Baume d'agréable odeur ,
 Vanté chés le Saint Conducteur ,
 Et dans les sons cette justesse ,
 Qui de nos sens se rend maîtresse .



NOU

JUILLET. 1742. 1583



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

DESCRPTION de Paris, de Versailles, de Marly, &c. Par M. PIGNIOL DE LA FORCE, Tome II. Contenant les Quartiers de S. Jacques de la Boucherie, de Ste Opportune, du Louvre, du Palais Royal & de Montmartre, avec des Figures en Taille-douce. Nouvelle Edition, 1. vol. 8°. A Paris, chez Théodore le Gras, Grand-Salle du Palais, à l'É couronnée; Charles-Nicolas Poirion, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à l'Empereur; Desprez & Cavalier, fils, rue S. Jacques, aux trois Vertus, M. DCC. XLII.

Nous ne répéterons point qu'à la tête de chaque Quartier, on en trouve le Plan & une Description exacte, avec ses Ruës & ses limites. L'Auteur entre ensuite dans un curieux détail de ce qu'on y trouve de plus remarquable; détail instructif, intéressant, & qui ne laisse rien à désirer à un Lecteur intelligent, capable même d'amuser utilement ceux qui ne se piquent pas d'une certaine Littérature.

Le Quartier du Louvre, ou de S. Germain de l'Auxerrois, ouvre un vaste champ

E iij à la

à la figacité & à la capacité de notre Historien , qui prend toujours les choses , & sur tout les grands Sujets , dès leur origine , en fait d'Histoire , d'une manière également solide & agréable , sans oublier les secours que tire l'Histoire d'une saine Critique , & de corriger de tems en tems , en faveur de la vérité , les erreurs de quelques Ecrivains , quand ces erreurs sont manifestés , & de quelque conséquence.

Le Louvre , avec toutes ses Dépendances , fait la matière de ce qu'on trouve de plus curieux , de plus recherché , & de plus heureusement exécuté ; dans ce second Volume l'Article est long , & n'a rien d'ennuyeux ; il est orné d'ailleurs de plusieurs Plans exacts & bien gravés.

On peut dire presque la même chose du Quartier du Palais Royal : sur l'un & sur l'autre , nous nous abstenons d'entrer dans quelque détail , parce qu'il seroit presque impossible de nous borner , & de ne pas sortir des règles que nous sommes obligés de nous prescrire.

JOURNÉE SAINTE , dédiée à Madame
d'Orleans , ancienne Abbessse de Chelles , par
M. l'Abbé CHAUCHON , Aumônier de M le
Duc d'Orleans , Premier Prince du Sang ,
vol. in-12. A Paris , chez Lottin , Imprimeur-
Libraire ,

JUILLET. 1742. 1585

Libraire, rue saint Jacques, à la Verité.
M. DCC. XLII.

Tout est Saint dans ce petit Livre, & ne respire que la solide piété, depuis l'Épître Dédicatoire à Madame l'ancienne Abbessé de Chelles, jusqu'à la fin. Les Personnes du Monde les plus distraites, & qui ne peuvent pratiquer de longs Exercices, ne sçauroient du moins refuser leur attention à ce qui est contenu dans ce précieux Recueil de Prières & de Méditations, toutes tirées de l'Esprit de l'Écriture Sainte & des plus pures sources de la saine Doctrine. Sanctifier les Journées par de pareilles Pratiques, c'est, avec la grace du Seigneur, le moyen d'arriver enfin heureusement au grand jour de l'Éternité.

On écrit de Rome qu'on y a publié le 21. Avril dernier, par ordre du Pape, le Decret de Béatification de la vénérable Jeanne de Valois, Reine de France, Fondatrice des Religieuses Annonciades de l'Ordre de S. François. Et que le 18. Juin S. S. avoit donné un Bref de confirmation du même Decret.

HISTOIRE GÉNÉRALE de Languedoc, avec les Notes & les Pièces justificatives, composée sur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens.
Par un Religieux Benedictin de la Congrégation

E iiiij tion

tion de S. Maur. TOME QUATRIÈME. A
Paris, chés Jacques Vincent 1742.

L'Auteur de cette Histoire, toujours infatigable dans ses travaux ; avoit fini son troisieme Tome, à peu près à la mort de S. Louis, arrivée l'an 1270, dans le tems que la ville de Toulouse avoit encore ses Comtes particuliers. Il commence celui ci par la réunion de ce Comté, faite à la Couronne l'an 1271, après la mort d'Alphonse, Comte de Poitiers, Pere du Roi S. Louis, & de Jeanne Comtesse de Toulouse, son Epouse ; & il le finit à l'an 1443. par la dernière Erektion du Parlement de Languedoc : ce qui fait la matiere de huit Livres.

Un des principaux Evenemens qui y sont décrits, est la guerre entre la France & l'Angleterre, qui dura plus d'un siecle. Le Languedoc essuya alors de fréquentes incursions de la part des Anglois, qui en soumirent une partie, & de diverses Compagnies de brigands qui le désolerent. L'Auteur ne manque pas d'insinuer souvent que cette Province avoit alors beaucoup plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui, & qu'elle comprenoit le Rouergue, le Quercy, le Perigord, l'Agenois, la Bigorre &c.

Ce qui est encore bien détaillé dans le même Volume, c'est l'origine & les suites du differend qui s'éleva entre les Maisons
de

de Foix & d'Armagnac, au sujet de la succession de Bearn, & qui dura pendant près d'un siècle; plusieurs circonstances intéressantes touchant l'Inquisition & les Inquisiteurs de Toulouse & de Carcassonne, & leurs procédures; un grand nombre d'Assemblées des Etats généraux & particuliers de la Province; le récit de diverses impositions levées dans le Languedoc, &c.

Parmi les Matières Ecclésiastiques qui y sont traitées dès l'an 1272, sont les différends de Maurin, Archevêque de Narbonne, qui soutint que l'Archevêque de Tolède, en passant dans la Province, n'avoit pû faire porter la Croix devant lui, & qui fit battre dès 1271, de la Monnoie pour prouver son droit contre le Vicomte de Narbonne. Ce même Archevêque jetta les fondemens du Chœur de son Eglise Cathédrale, du titre de S. Just, Martyr d'Espagne. Ce Chœur étant un des plus beaux du Royaume, Dom Vaiffette en donne la Représentation.

Il en fait de même de l'Eglise Cathédrale d'Albi, du titre de Ste Cécile, à l'an 1282. Rapportant en ce Lieu la chose dès l'origine, il dit que Bernard de Castanet, Evêque de cette Ville en 1277, convint avec les Chanoines Réguliers de cette Eglise, de la transférer du Lieu où elle étoit située, sur le penchant de la rivière du Tarn, dans le Lieu où

on la voit aujourd'hui. On commença l'ouvrage de son tems, lequel ne fut fini qu'en 1480. L'Auteur assure qu'elle est une des plus belles & *des plus singulières* du Royaume. Le Chapitre d'Albi fut sécularisé dans le tems que l'on commença cet Edifice. A l'occasion de ce Bâtiment magnifique, Dom Vaissette a fait dessiner les Orgues nouvelles que M. de la Croix de Castries, Archevêque, a données depuis peu, & dont la magnificence a été décrite dans un de nos Journaux. * La Description du Tombeau du Roy Philippe le Hardi dans l'Eglise de Narbonne, le représente comme un Ouvrage très délicat. Philippe le Bel n'y fit mettre que les chairs du Corps de ce Prince, mort à Perpignan; les os furent portés à S. Denis en France.

Un des Articles les mieux traités dans le Livre suivant, est celui des deux Guillaumes *Duranti*, Evêques de Mende à l'an 1291. La Note que l'Auteur fait à l'occasion du premier, mort en 1296. donne un parfait éclaircissement à ceux qui souhaitoient sçavoir de quel Païssion il étoit natif, & leur prouve que ce n'est pas de celui du Diocèse de Riez, mais de celui du Diocèse de Beziers, & que si cet Evêque a passé pour Provençal de naissance, c'est qu'on donnoit

* *Mercure de Juillet 1737.*

alors

alors le nom de Provence à une bonne partie du Languedoc.

On voit à l'an 1296. que ce fut l'Hérésie des *Fratricelles*, qui engagea Philippe le Bel à favoriser les Inquisiteurs. On y lit en quelle exécration fut Pierre Jean d'Olive, dans l'Ordre de S. François, même après sa mort. A l'an 1302. on lit que Philippe le. Bel avoit défendu les Jouxtes & les Tournois durant la guerre de Flandres. Le Lieutenant du Sénéchal de Carcassonne fit défense de la part de ce Prince, de célébrer *une table ronde* ou *jouste* qu'on avoit préparée à Narbonne hors du Bourg. Les Chevaliers ne laisserent pas de se disposer pour ce Spectacle, mais le Vicomte de Narbonne en arrêta quelques-uns prisonniers, fit enlever les pieux & les toiles de Lin qu'on avoit tendues, avec les armes qui étoient sur une table ronde, sçavoir, les lances, un bouclier de fer, un heaume &c. On trouvera à l'an 1304. des Anecdotes curieuses sur *Jean de Pequiroy*, Vidame d'Amiens, qui étoit dans le parti du Roy contre les Inquisiteurs. En ce commencement du xiv. siècle Dom Vaissette parle souvent des Commissaires de ce Prince dans le Languedoc. L'un des plus connus fut Pierre de Latilly, Chanoine de Paris, depuis Evêque de Châlons sur Marne, dont les Copistes des Titres de ce tems-là ont défigurè le

nom, en l'appellant tantôt Pierre de Latillac ; & tantôt Pierre d'Atillan.

L'an 1306 contient la reconnoissance que l'Eglise de Viviers fit de la Souveraineté de nos Rois. Le Traité est spécifié fort au long. A la même année se voit une preuve que les Juifs de Carcassone possédoient des immeubles. A l'an 1307. se trouve le partage fait entre le Roy & l'Evêque de Mende, lequel est aussi fort circonstancié. L'érection de l'Evêché de Toulouse en Archevêché par Jean XXII. en 1317. est suivie de celles des Evêchés de Montauban, S. Papoul, Lombez & Rieux, qui furent placés dans des Abbayes de chaque Ville, excepté celui de Rieux, dont le Siege fut fixé dans la Paroisse de Notre-Dame. Lavour, Mirepoix, S. Pons & Aleth furent aussi érigés alors en Evêchés ; nous omettons les Collegiales que le même Pape fit ériger dans le même tems. On trouvera à l'an 1319. les Actes curieux du Procès, qui fut fait à Bernard Delicieux, Chef des Mineurs de la Secte de Jean d'Olive.

Les Pastoureaux, fort connus dans l'Histoire de France, se sentirent si forts en Languedoc l'an 1320, qu'ils y assiégèrent sur les Juifs le Château de Verdun, situé sur la Garonne. Ils furent entièrement dissipés proche Carcassone. L'année suivante il y eut des lépreux brûlés vifs, pour avoir empoisonné les

les fontaines. On reconnut par les procédures, que quelques Juifs avoient été du complot.

Autant ces derniers traits sont désagréables à lire, autant est-on égayé par l'Histoire de l'établissement des Jeux Floraux de Toulouse, qui est décrite sur l'an 1324. Par tout ce que l'Auteur en rapporte dans le corps de l'Ouvrage & dans une Note, il est évident qu'il faut attribuer l'origine de la distribution des Prix de cette Académie, à sept Citoyens de Toulouse, amateurs de la Poësie Provençale vers le commencement du XIV. siècle : & Clemence Isaure, à laquelle on a depuis érigé une Statue, n'en est que la Restauratrice ou seconde Fondatrice dans l'Acte de Réformation de l'Université de Toulouse, qui est rapporté à l'an 1334, & qui fut faite en conséquence de la Bulle que Jean XXII. donna pour cet effet en 1329. on observe que les Statuts rédigés par les Commissaires, défendirent aux Écoliers les danses, les banquets, les Comédiens, les Histrions, lorsqu'ils prennent leurs degrés; & le repas qu'ils donneront en cette occasion, est réglé à quinze francs de monnoie courante. Il leur est aussi défendu de tenir des enfans sur les Fonts.

Nous aprenons à l'an 1344. que l'Archevêque de Narbonne voulut détruire alors le Capitole

Capitole de la Ville, situé sur une éminence, pour bâtir à la place une Eglise des Repentis, mais que le Juge Royal de Beziers s'oposa à cette démolition, en sorte que ce Capitole subsista jusqu'en 1451.

La Cérémonie de la Réconciliation des Comtes de Foix & d'Armagnac, en présence de la Ste Eucharistie, est un Fait remarquable à l'an 1377. L'Histoire de la Révolte des habitans de Montpellier, & de la grace qui leur fut accordée, est très-bien détaillée à l'an 1380. On y trouve un ample Supplément à ce qu'en ont dit les Chroniques de Saint Denis. Ce ne fut pas la seule occasion où la Province ressentit la clemence du Roy. Ce Prince déclara par des Lettres du mois de Mars 1383. qu'il remettoit les rebellions, désobéissances, *Tuchineries* &c. aux habitans de Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Nismes &c. On voit dans la page suivante que ce terme de Tuchinerie venoit des Tuchins, certaine espeece de brigands.

On trouvera dans le même volume, à la page 396. la Représentation d'une Peinture qui se voit sur la muraille du Cloître des Carmes de Toulouse, où Charles VI. fit un vœu à Notre-Dame de Bonne-Esperance, à l'occasion du péril où il se trouva, en chassant dans la Forest de Bouconne, voisine de cette Ville; ce fait se rapporte à l'an 1389.

Celui

Celui du tumulte des Ecoliers de l'Université, pour soutenir un Archevêque de Toulouse contre son Contendant, est rapporté à l'an 1406. Ils en vinrent jusqu'à prendre les armes, en faveur de celui qui étoit du parti du Pape Benoît XIII.

L'Auteur traitant à l'an 1421. de la reprise de la ville d'Aigues-mortes sur les Bourguignons, par Charles de Bourbon, Capitaine-Général en Languedoc, n'admet pas le fait rapporté par La Faille, en ses Annales de Toulouse; sçavoir, que les habitans couperent la gorge à la garnison Bourguignonne, qu'ils en jetterent les corps dans une fosse, avec quantité de sel, pour empêcher leur corruption, d'où seroit venu le Proverbe de *Bourguignon-salé*; il regarde cela comme une Fable. Les Etats de Languedoc, tenus en 1424. dans le Village d'Espaly, proche le Puy-en-Vellay, sont une preuve qu'il y avoit en ce Lieu un Château capable de loger Charles VII. qui y fut présent. On voit dans le reste de cette Histoire différentes courses des Routiers, les Etats souvent tenus à Beziers, l'extinction des Comtes de Comminges, dont le Comté fut réuni à la Couronne en 1442.

Dom Vaissette, en finissant, rassemble ce qu'il a pu trouver sur les anciens usages des cent soixante & dix années, dont il a fait l'Histoire.

1594 MERCURE DE FRANCE

toire. Il démontre l'origine du nom de Languedoc, de maniere à ne plus douter que ce nom ne vienne de ce que dans cette Province & dans toutes les autres Méridionales, on disoit *oc* pour *oui*. Il en raporte une preuve de l'an 1290 : c'étoit la même Langue qu'en Latin, on apelloit *Lingua Provincia-lis* : il faut voir sa Note vi. En rapellant en general ce qui se passa de plus remarquable dans les Universités de la même Province, il indique l'Ordonnance par laquelle Charles VI. voulut en 1396. que l'on ne fit aucune difficulté de livrer chaque année à l'Ecole de Medecine de Montpellier un cadavre pour les dissections anatomiques. L'usage d'avoir des bateleurs pour divertir, étoit permis le jour de la reception d'un Licentié de l'Université de Toulouse. Le Droit Ecrit faisoit la regle des Décisions dans les Procez. Entre les coûtumes particulieres étoit celle de la punition de l'adultere, qui obligeoit ceux qui auroient été surpris en flagrant délit, à courir tout nus dans la rue, ou à payer une amende au Roy, & quelquefois aux deux peines ensemble ; il y avoit cependant des cas où l'on condamnoit à la mort suivant la disposition du Droit Romain.

Philippe le Bel abolit la servitude dans la Sénéchaussée de Toulouse, & vraisemblablement dans le reste de la Province. L'Au-
teur

leur rassemble ensuite tout ce qu'il a pû trouver sur le Commerce du Languedoc ; sans oublier les Juifs qui ont contribué à le faire fleurir. Cette Nation fut chassée pendant quelques années , & eut bien de la peine à rentrer dans le Pays. Sous Charles V. on ne souffroit point de Juifs dans la ville du Puy ; & lorsqu'il en paroissoit quelqu'un, il étoit justiciable des Enfans de Chœur de la Cathédrale. On trouve une Sentence rendue le 17. Juin 1373. par ces Enfans de Chœur , qui condamne un Juif à trois cent livres d'amende.

On voit aussi une preuve , que dès l'an 1345. la poudre à canon étoit connue dans le Languedoc ; on lit dans une Quittance de l'Artillier de Toulouse ces expressions : *Pro octo libris pulveris pro canonibus.* Le supplice commun des criminels n'étoit pas de les pendre , comme on faisoit en France , mais de les noyer. La soye étoit si rare , que douze livres , achetées pour la Reine à Montpellier en 1345. coûterent chacune 76 sols. Une coûtume singuliere qui regarde le Mariage , étoit que celui qui tenoit en Fief la Viguerie de Narbonne , avoit le droit de conduire à l'Eglise les nouvelles Mariées , & de les ramener chés elles. On lui donnoit pour cela un repas , & on nourrissoit son cheval , s'il le prêtoit pour conduire la Mariée.

riée. Il y avoit un usage encore plus singulier à l'Enterrement des Barons & autres Chevaliers. On faisoit coucher dans le Lit de parade un homme vivant, armé de pied en cap, pour représenter la personne du défunt. On trouve dans les comptes de la Maison de Polignac, qu'en 1375 on donna cinq sols à un nommé Blaise, pour avoir fait le Chevalier mort, à la sépulture de Jean fils de Randonnet Armand, Vicomte de Polignac.

Outre les Notes en forme de Dissertations qui enrichissent cette Histoire, elle contient plusieurs Pièces très curieuses. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes, mais nous n'avons pas parlé de la plus étendue, qui est une Chronique de Guillaume Bardin, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse, depuis l'an 1031 jusqu'à l'an 1454, qui renferme des traits fort curieux, mais qui paroissent douteux à l'Auteur, parce qu'il croit que cette Chronique est supposée; sur quoi il s'explique & dans l'Avertissement & dans plusieurs Notes. On y voit à l'an 1327 comment le sieur d'Escalquences, l'un des Capitouls ou Consuls de Toulouse, voulut qu'on fit ses Obsèques chés les Dominicains, tout vivant qu'il étoit. Il se fit mettre le 22 Avril dans une biere, revêtu comme un mort, les mains jointes, & entouré de

de 40 flambeaux. Lors qu'on eut chanté la grande Messe des Morts, on alla prendre le corps à la maison, on l'aporta à l'Eglise, & on le plaça auprès du Grand Autel. La Cérémonie n'alla pas plus loin; le prétendu Mort sortit de sa biere, revint au logis avec ses Confreres, & les régala d'un repas funébre. L'Archevêque étoit alors absent. Lors qu'il eut appris cette Histoire à son retour, il convoqua un Concile des Evêques & Abbés de sa Province, qui fut tenu le 8 Juin. On y condamna cette pratique, comme étant sans exemple & sans fondement, & on la déclara superstitieuse, avec défense à tous Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, de jamais exécuter une pareille cérémonie, sous peine d'excommunication. A l'an 1350. il est fait mention de l'Ordonnance du Roy Jean contre l'horrible prison des Moines de Languedoc, apellée *Vade in pace*; on y remarque que les Cordeliers & les Jacobins furent les plus opiniâtres, à soutenir qu'il n'y falloit apporter aucun adoucissement. La Pièce LXXIX. est intitulée: *Lettres des Rois Philippe le Long & Charles IV. au sujet des Lépreux qui avoient empoisonné les puits & les fontaines.* Celles de Philippe sont datées de Crécy du 18. Août 1321. & sont tirées des Archives de l'Evêque d'Alby; les autres sont de l'année suivante. On peut voir ce fait rapporté

porté dans la continuation de la Chronique de Guillaume de Nangis à l'an 1321 : car le complot des Lèpreux étoit pour tout le Royaume.

La Pièce 130 consiste en des Lettres de Charles V. touchant les habits des femmes de Montpellier. Ce Prince confirma en 1367. les Statuts que les Consuls de cette Ville avoient faits pour réprimer le luxe de ces Dames ; il y a aussi des articles qui regardent les habits des hommes. On se doute bien qu'un tel Reglement, rédigé en Latin, fourmille de mots forgés. La 135. Pièce regarde le don que le même Roy fit l'an 1368. au Pape Urbain V. de la moitié du Pont d'Avignon, à commencer du côté de la Ville.

Nous croyons, en finissant, devoir faire remarquer aux Lecteurs que Dom Vaissette dans son Avertissement, s'étend fort au long, pour se justifier de quelques accusations que des Ecrivains célèbres lui ont intentées, en rendant compte de son troisième Tome, sur ce qu'il s'est beaucoup servi de l'Ouvrage d'un anonyme touchant les Croisades, & qu'il s'est quelquefois défié de Pierre des Vaux de Cernay. Ne pouvant faire un Extrait de cette justification, qui remplit plusieurs pages *in-folio*, nous nous contenterons de rapporter l'aveu suivant que fait le

ſçavant

ſçavant Benedictin » Excepté quelques en-
 » droits où nous avons décrit ſur l'autorité
 » de cet anonime des circonſtances ou ob-
 » miſes par les autres Hiſtorienſ, ou plus
 » détaillées, détail qui la plûpart du tems
 » ne décide rien au ſujet des Promoteurs &
 » des Auteurs de l'expédition, & que les
 » Journaliſtes auroient employées eux - mê-
 » mes ſ'ils avoient été en notre place :
 » tout le reſte de ce que nous raportons de
 » ce célèbre événement, n'eſt apuyé que
 » ſur les Hiſtorienſ du tems, reconnus gé-
 » neralement pour bons Catholiques, ſur
 » les Epîtres des Papes, des Cardinaux &
 » des Evêques, ſur les Chartes de nos Rois
 » & autres Monumens ſemblables, conſervés
 » pour la plûpart dans le Tréſor des Char-
 » tes du Roy. Si des ſources ſi pures chan-
 » gent les idées ſur ce qu'on avoit cru juſ-
 » qu'ici touchant la Croiſade contre les Al-
 » bigeois, eſt-ce notre faute ? C'eſt aux
 » Journaliſtes à faire voir qu'on ne doit
 » avoir aucun égard à ces Monumens, & à
 » en entreprendre la Critique. Mais parce
 » que le Pere Fontenay aura embrasſé un
 » parti différent du nôtre, & qu'il aura pris
 » Pierre de Vaux-Cernay pour ſon principal-
 » & preſque ſon unique guide, qu'on ne puiſſe
 » ſ'en écarter ſans abandonner la juſtice &
 » la vérité, c'eſt ce que tout eſprit équi-
 » table

« table ne pourra comprendre. Le Pere de
 « Fontenay a eu ses raisons dans le choix
 « qu'il a fait de ses autorités, & nous avons
 « eu les nôtres.

REFLEXIONS de l'Empereur Marc-Aurele-Antonin, surnommé le Philosophe, distribuées par ordre de Matieres, avec quelques Remarques qui servent à l'éclaircissement du Texte, un vol. in 12. à Paris, au Palais, chés de Nully, grand'Sale, du côté de la Cour des Aides, à l'Ecu de France, & à la Palme M. DCC. XLII.

On voit au Frontispice le Buste de l'Empereur Marc-Aurele, gravé d'après ses Médailles, & au milieu du Titre du Livre, il y a une petite Gravûre qui représente le même Empereur, en Armure, seul dans sa tente, au milieu de son camp, écrivant tranquillement ses Réflexions. Cette Gravûre fait allusion aux endroits du Livre où Marc-Aurele dit: *Ceci a été écrit dans le Camp, au Pays des Quades. . . .*

Les Réflexions de Marc-Aurele, Empereur Romain, originaires écrites en grec, ont été traduites dans toutes les Langues: c'est un Livre très-connu & infiniment estimé. La dernière Traduction Françoisse est celle de M. & Mde Dacier: c'est la meilleure, mais elle avoit deux défauts considérables,

bles. Le premier, qui venoit des Traducteurs, étoit une longue & ennuyeuse Préface, accompagnée d'une Vie de Marc-Aurele, écrite dans le même goût, & de Notes encore plus ennuyeuses. On a retranché dans l'Edition, qui paroît aujourd'hui, toutes ces superfluités. On n'y a mis qu'un très-petit nombre de Notes, absolument nécessaires pour l'intelligence du Texte. On a réduit la Vie de Marc-Aurele à un simple Abregé de ses Actions militaires, dans le dessein de montrer que Marc-Aurele, pour être si bien instruit des maximes, qui sont propres à rendre un homme heureux dans la vie privée, n'en étoit pas moins un grand Guerrier & un grand Prince.

Le second défaut étoit dans le Texte même des Réflexions de Marc-Aurele. L'Éditeur a fort bien senti que ces Réflexions placées sans ordre, perdoient beaucoup de leur mérite. *Ca n'étoit, dit-il, qu'un passage continuel d'une matiere à une autre, ce qui fatiguoit l'esprit, & confondoit les idées, loin de former une agréable variété.* Il les a rassemblées avec beaucoup d'art sous 36 Titres differens, qui forment autant de Chapitres. Il a fallu, sans doute, bien de la méditation & du discernement pour voir les rapports que tant de Réflexions diverses pouvoient avoir à un même objet. On a même observé
que

que quelques pensées, dont on ne comprenoit pas bien le sens, dans le Texte original, sont devenuës sensibles & lumineuses par le seul effet du changement de place. L'Editeur paroît avoir mis de l'ordre dans la suite même des pensées, comprises sous chaque Titre, & dans l'arrangement des Chapitres : travail qui fait autant l'éloge de son Esprit, que de celui de son Cœur. Il a mis enfin la dernière main à un Ouvrage, qui, malgré l'imperfection où il avoit été laissé par son Auteur, étoit regardé comme le plus grand effort de la raison humaine, qui fut parvenu jusqu'à nous.

On apprend que c'est à M. Joly, Avocat au Parlement de Paris, qu'on est redevable de cet Ouvrage.

THEATRE CRITIQUE, ou Discours différens sur toutes sortes de Matieres, pour détruire les erreurs communes. Traduit de l'Espagnol du R. Pere DOM BENOÎT-JERÔME FEIJOO, Bénédictin, par le Traducteur de l'Histoire Générale d'Espagne. I. *Brochure in-12.* de 51. pages. *A Paris*, chés Pierre Clement, Quai de Gêvres, M. DCC. XLIII.

Voici le commencement d'une Entreprise, qui doit intéresser tous les Gens de Lettres. Nous pouvons dire qu'elle est digne de celui qui l'a faite, & nous osons répon-

osons répondre du succès. Il y a déjà long-tems que nous avons dit en differens termes ce que l'Auteur François observe au commencement de sa Préface. De tous les Pays de l'Europe où la République Litteraire a des Sujets, on n'en connoît, dit-il, aucun avec lequel la France ait moins de communication qu'avec l'Espagne. Quoique la contiguité & l'étroite alliance des deux Monarchies semblaissent exiger de la part des deux Peuples une entière correspondance, les François qui travaillent depuis si long tems & avec tant de succès à parvenir aux premiers rangs parmi les Sçavans, daignent à peine, pour la plûpart, s'informer des Ouvrages des Espagnols. A en juger par une indifférence si marquée, on se sent volontiers porté à regarder un Homme de Lettres Espagnol comme un Phénomene.

Notre Auteur cherchant ensuite la cause de cette indifférence, croit avec quelque fondement l'avoir trouvée dans la différence de caracteres des deux Nations. L'humour vive du François, dit-il, ne peut en effet guère s'accommoder du flegme si naturel à l'Espagnol. Celui-ci ne s'attache qu'au solide & au profond; l'autre veut encore du brillant & du léger. Tout Ouvrage qui ne réunit point toutes ces parties, sur tout les deux dernières, est condamné en France à

F. périx

périt chés le Libraire qui a osé l'imprimer ou s'en charger.

Quelle injustice ! s'écrie le judicieux Ecrivain , pourquoi ne pas faire grace à un Livre dans quelque style qu'il soit , quand il est rempli d'érudition , & qu'il peut être utile ? La science est-elle donc l'esclave de la gayeté ? Et ne peut-elle pas se présenter avec ce sérieux qui est si digne d'elle ? Il en apelle au jugement de ceux d'entre les François qui sont ses véritables Enfans , c'est-à-dire , qui portent à juste titre le nom de Sçavans.

C'est cependant dans une circonstance si délicate , & muni d'un apel aussi solide , que juridique , qu'il entreprend de donner la Traduction Françoisse d'un *Théâtre Critique Espagnol* , dont le premier volume a déjà eû cinq Editions dans le Pays , & les autres à proportion du tems qu'ils ont parû pour la première fois.

Il avertit ensuite , en qualité de Traducteur , que l'Auteur de ce grand Ouvrage est le célèbre Bénédictin Espagnol DOM BENOÎT-JERÔME FEIJOO , s'abstenant de faire ici son Eloge , par un Dilemme très-sensé , qu'il adresse au Public. Ou vous lirez le Théâtre Critique , dit-il , ou vous ne le lirez pas ; si vous le lisez , il publiera le mérite de son Auteur , si vous ne le lisez pas , il importe peu à ce Sçavant d'être connu de vous , &c. Il travaille
actuellement

actuellement, ajoute-t'il, à son XII. Volume, & il assure avoir encore des Matériaux pour beaucoup d'autres. En proposant donc cette Traduction, c'est pour l'Auteur François une entreprise de longue haleine, & il a raison de l'envisager ainsi, mais il y a lieu d'espérer beaucoup de sa sagacité & de son assiduité à un Labeur dont il est très-capable.

Il se propose de donner tout l'Ouvrage, Discours à Discours, c'est-à-dire, un chaque mois, ou tous les quinze jours, en cas que l'on y prenne goût &c.

Après cette Exposition, suivent les Titres des Dissertations ou des Discours du I. Tomé du Théâtre Critique, dans l'ordre que voici. I. *Voix du peuple.* II. *Vertu & vice.* III. *Opulence & Pauvreté.* IV. *Politique la plus raffinée.* V. *Médecine.* VI. *Régime pour conserver la santé.* VII. *Apologie de la Profession des Gens de Lettres.* VIII. *Astrologie Judiciaire & Almanachs.* IX. *Eclipses.* X. *Comètes.* XI. *Années Climatériques.* XII. *Vieillesse du Monde.* XIII. *Corollaire sur la matière du Discours précédent, contre les Philosophes Modernes.* XIV. *Musique des Eglises.* XV. *Parallele des Langues.* XVI. *Déffense des Femmes.*

Cette première Brochure contient, outre la Traduction de la Préface de l'Auteur original, la Traduction du premier de tous les Discours, intitulé LA VOIX DU PEUPLE.

F ij Nous

Nous y renvoyons le Lecteur, en nous contentant de dire, après avoir lû les quatre premiers Volumes du *Théâtre Critique* dans la Langue originale, & en avoir rendu compte dans le tems, que ces Traductions nous paroissent claires, exactes, & venir de la plume d'un homme, qui possède parfaitement les deux Langues.

La seconde & la troisième Brochure pour le prochain Mercure.

DICTIONNAIRE MILITAIRE ; ou Recueil Alphabétique de tous les termes propres à l'Art de la Guerre. On y a joint l'explication des Travaux qui servent à l'attaque & à la défense des Places, & des détails historiques sur l'origine & la nature des différentes especes, tant d'Offices Militaires, anciens & modernes, que des Armes, qui ont été en usage dans les différens tems de la Monarchie; dédié au Prince de Turenne, Colonel Général de la Cavalerie François & Etrangere, Vol. in-12. 2. liv. 10. sols. *A Paris*, chés *Giffey*, rue de la vieille Bouclerie, & *Bordelet*, rue S. Jacques, 1742.

Livres nouveaux qui se trouvent chés *Gabriel Martin*, Libraire, rue S. Jacques.

Cabassutii Theoria & praxis Juris Canonici, cum Notis Joan. Petri Gibert, in-fol. imprimé à Poitiers, Traité

TRAITE' de l'Orthographe Françoisé, en forme de Dictionnaire : nouvelle Edition, in-8. impr. à Poitiers.

CORPS & Compilation des Commentateurs sur la Coûtume de Poitou, par M. *Boucheul*, 2. vol. in-fol. impr. à Poitiers.

TRAITE' des Conventions de succeder, par le même M. *Boucheul*, in-4°. imprimé à Poitiers.

Institutiones Theologicae, (Theologie de Poitiers.) 4. vol. in-12. impr. à Poitiers.

LA MESURE DE LA TERRE, par MM. *Picard & Maupertuis*, in-8°.

FIGURE DES ASTRES, par M. de *Maupertuis*, in-8°.

ŒUVRES de P. & Th. *Corneille*, nouvelle Edition, 11. vol. in-12.

ŒUVRES de M. *Racine* : nouvelle Edition, 2. vol. in-12.

DICTIONNAIRE de Cas de Conscience, par M. *Pontas*, nouvelle Edition, 3. vol. in-fol.

NOUVEAU Dictionnaire de Cas de Conscience, par MM. de *Lamet & Fromageau*, 2. vol. in-fol.

SUITE ET FIN de l'Histoire Romaine d'*Echard*, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, 4. vol. in 12.

LE TOME IV. du Traité de la Police de M. *Delamare*, par M. *le Cler du Brillet*, avec deux nouveaux Plans de Paris, in fol.

MORTS

MORTS de Sçavans.

Jean-Baptiste le *Laboureur*, Ecuyer, Seigneur de Blezanval, mourut le 5. Avril; dans la 85. année de son âge, à Saint Denis, en France. Il a exercé la Charge de Bailly Général du Duché d'Enguien, & ensuite celle de la Ville & Pairie de S. Denis. Il a de plus travaillé, en qualité de Subdélégué, sous MM. Bignon, d'Argenvilliers, de Harlay, Hérault & d'Argenson, Intendants de la Généralité de Paris. Il s'est conduit dans ces différentes Charges avec beaucoup d'intrépidité, de désintéressement & d'honneur.

Il étoit fils de Louis le *Laboureur*, Ecuyer, Seigneur de Chateaufort, Président, Trésorier de France en la Généralité de Bordeaux, Bailly Général de la Duché Pairie de Montmorency, neveu de Jean le *Laboureur*, Prieur de Juvigné, & petit neveu de Claude le *Laboureur*, tous fort connus dans la République des Lettres; son Pere, par différents Ouvrages de Poësie; son Oncle, par ses sçavantes Additions aux Mémoires de Castelnau, par le Voyage de la Maréchale de Guebriant; par la netteté & la précision sur l'origine des premières Maisons de l'Europe; par plusieurs autres Ouvrages donnés au Public, & par ses Manuscrits conservés dans la Bibliothèque du Roy.

Claude le *Laboureur* avoit été Prévôt de l'Abbaye sécularisée de l'Isle-Barbe, près de Lyon, dont il a écrit l'Histoire sous ce titre: *Les Mœurs de l'Isle-Barbe lex Lyon, &c.* 2. vol. in-4°. Lyon, 1665.

Il avoit auparavant publié, *Notes & Corrections faites sur le Bréviaire de Lyon*, 1. vol. in-8°. Lyon. 1643.

Depuis, il composa un *Discours sur l'origine des Armoiries*, contre l'Ouvrage du P. Ménéfier, 1. vol. Lyon.

Lafca

Enfin l'*Histoire Généalogique de la Maison de Sainte Colombe, & autres Maisons alliées.*, 1. vol. in-8°. Lyon, 1673.

Le 16. Le P. Pierre Brumoy, Jésuite, qui continuoit l'Histoire de l'Eglise Gallicane, & qui étoit connu par plusieurs Ouvrages de Litterature, qu'il a donnés au Public, mourut à Paris, en la Maison Professe de sa Compagnie dans la 54. année de son âge.

Arnaud de la Rouviere, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement de Provence, connu par divers Ouvrages utiles de sa Profession, mourut à Aix le 26. dans la 73. année de son âge. Il étoit fils puîné de noble Pierre de la Rouviere, Docteur ès Droits & de la Faculté de Médecine de l'Université d'Avignon, Membre de la Société Royale des Sciences de Londres, fameux par plusieurs Ouvrages imprimés & Manuscrits de Science, de Belles-Lettres & de Poësie; & de D. Anne de Marck. Il étoit petit-fils de Laurent de la Rouviere, Ecuyer, ancien Capitaine dans le Régiment de Normandie, qui s'étoit distingué dans presque toutes les Guerres du Regne de Louis XIV. singulierement au Combat de Nortlingue, où il reçut un coup de feu dans l'épaule droite, après avoir enlevé un Drapeau aux Ennemis.

Arnaud de la Rouviere publia en l'année 1730. un *Traité sur La Révocation des Donations par la naissance ou survenance des enfans*, &c. 1. vol. in-folio. A Paris, chés Cavalier.

Un autre *Traité du Droit de retour*, &c. 2. vol. in-12. A Paris, chés Huart, 1737. dédié à M. de la Tour, Premier Président du Parlement & Intendant de Provence.

Un autre Ouvrage *De la Révocation des Donations, Legs, &c. par l'ingratitude & l'incapacité des Donataires*, 1. vol. in-4°. A Toulouse, 1738. dédié à

M. le Duc de Villars , Gouverneur de Provence.

Il a laissé d'autres Ouvrages manuscrits, un *Traité de la Simonie & de la Confidance. De l'Aliénation des Biens d'Eglise. De la Révocation des Donations*, troisième Edition, augmentée de plus de la moitié. De la matière pour un juste Volume du *Journal du Palais de Provence*, auquel il travailloit, & plusieurs Ouvrages de Poësie.

M. de la Rouviere laisse un digne neveu en la personne de M. de la Rouviere, Conseiller du Roy en la Sénéchaussée & Siège Général de Provence.

MÉDAILLE DE L'EMPEREUR.

Nous avons donné dans les Mercures de Mars & d'Avril de cette année, la Gravûre des Médailles qui ont été frapées au sujet de l'Élection de l'Empereur; nous avons fait graver pareillement celle qui regarde le Couronnement de S. M. I. que nous avons reçûe depuis peu, & qui surpasse les précédentes par la beauté du travail.

D'un côté est la Tête de l'Empereur, couronnée de Laurier, avec cette Inscription : CAROLUS VII. D. G. ROM. IMP. SEMPER. AUG.

Et sur le Revers, l'Allemagne, sous la figure d'une Femme, assise au pied d'un Palmier, la Couronne Impériale sur la tête, ayant à son côté l'Ecu des Armes de l'Empire ou l'Aigle à deux têtes couronnée. Auprès de l'Ecu est un Lion accroupi, la tête comme l'Allemagne, tenant dans ses pattes un Globe, surmonté d'une Croix. L'Allemagne tient d'une main un Rameau d'Olivier, & de l'autre une Corne d'abondance. Au côté droit de la Médaille est un Soleil Levant, & de l'autre une suite de jeunes Palmiers. Pour Légende autour, FELICITAS IMPERII



AR



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

IMPERII RENASCENS. Et dans l'Exergue: CORONAT. FRANCOB. D. 12. FEBR. M. DCC. XLII.

ESTAMPES NOUVELLES.

DÉPART DE CHASSE, grande & belle Estampe en large, gravée par J. B. *le Bas*, d'après C. Wan Falens, dédiée à M. Robert-François de Surmont, Chevalier, Seigneur de Fontaine. Cette Estampe, gravée d'après le Tableau Original qui est dans le Cabinet de Mad. Wan Falens; se vend chés le sieur *le Bas*, Graveur du Roy, au bas de la rue de la Harpe.

DÉFILE D'EQUIPAGE, grande Estampe en large, soigneusement gravée par J. *Moyreau*, d'après le Tableau de Philippe Wauvremens, de 33. pouces de large, sur 21. pouces & demi de haut, du Cabinet du Prince d'Isenghien, Maréchal de France. Elle se vend chés le sieur *Moyreau*, Graveur du Roy, rue S. Jacques, à la vieille Poste.

Mad. la veuve *Chereau*, vient de mettre en vente deux nouvelles Estampes en large, gravées par le sieur *Dupin*, d'après Antoine Wateau; la première est intitulée, *l'Amour mal accompagné*, la seconde, *Départ pour les Isles*. On lit des Vers au bas de ces Estampes.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines près les Mathurins, qui continué de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy, vient de mettre au jour celui de CHARLES-FRÉDÉRIC, Roy de Prusse, Electeur de Brandebourg né à Berlin, le 24. Janvier 1712. d'après M. *Pesne*, Pein-

1612 MERCURE DE FRANCE

tre à Berlin , gravé par J. G. *Will.* On lit ces Vers
au bas , de M. le Chevalier de Neufville.

S'il fut par sa naissance au Trône destiné,
Les droits de ses vertus sont-ils moins légitimes ?
Héros dans ses actions , Héros dans ses maximes ,
Il est Roy , Philosophe & Soldat couronné.

Le même Sr Petit vient aussi de mettre en vente
les quatre différentes heures du jour , sçavoir , le
Matin , le Midi , l'après dîner , & le Soir ; la pre-
miere de ces Estampes est exprimée par une femme
à sa Toilette, tenant sa Boëte à mouches. On lit ces
Vers au bas de M. Roy.

Ces taches artificielles

Donnent aux yeux , au teint , plus de vivacité ,
Mais en les plaçant mal , on s'expose , avec elles ,
A défigurer la beauté.

La seconde , par une Femme avec un Parasol ,
occupée à régler sa Montre. On lit ces Vers au bas
de M. de Neufville.

Sans soins prenez le tems tout comme il se ren-
contre ;

D'une Belle Amour seul doit être l'Horloger ,
Et l'on n'a pas besoin d'avoir réglé sa Montre
Pour sçavoir l'heure du Berger.

La troisième , par une Dame à la promenade ,
c'est le Portrait de Mlle Sallé , célèbre par ses ta-
lens pour la danse. On lit ces Vers au bas de M.
Desforges Maillard.

A l'abri

A l'abri du Soleil & des traits de l'Amour,
 Cloris sçait s'amuser de ces Oiseaux fideles ;
 Mille autres jouëroient mieux pendant l'ardeur du
 jour ,
 Avec des Moineaux francs qu'avec des Tourterelles.

Et la quatrième, est une jeune Personne qui
 tient un Masque, prête à aller au Bal. On lit ces
 Vers au bas de M. Roy.

Un Spectacle muet ! quelle source d'ennui !
 Il faut par les propos que le Bal le soutienne ,
 Mais, voulant attaquer la liberté d'autrui ,
 Ne risquerai-je point la mienne ?

Ces quatre Estampes sont gravées par le S. Petit &
 les deux premières & la quatrième, d'après M. Bou-
 cher, dont les grands talens sont aisés connus, &
 la troisième, d'après M. Fenoüil. On trouve aussi
 chés le même Graveur le Portrait du Roy de Polo-
 gne, Electeur de Saxe.

La suite des Portraits des Rois de France, des
 Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans
 les Arts & dans les Sciences, continué de paroître
 avec succès, chés *Odiouvre*, Marchand d'Estampes,
 rue d'Anjou ; il vient de mettre en vente, toujours
 de la même grandeur, ceux de

SAINTE LOUIS IX. du nom, XLIII. Roy
 de France, mort près de Tunis. le 25 Août 1270.
 après 44. ans de Regne, dessiné par A. Boixot, &
 gravé par *Pinffio*.

CHRISTIAN WOLFF, Professeur de Mathématis-
 ques & de Philosophie à Marbourg, des Académies
 F vj de

1614 MERCURE DE FRANCE

de Paris & de Berlin , peint par A. D. & gravé par
J. G. Will.

Le sieur *le Rouge* , Ingénieur Géographe du Roy , à Paris , rue des Augustins , vient de publier une nouvelle Carte de Boheme , réduite sur celle de 25. feuilles , faite à Prague ; une Carte nouvelle du Royaume de Prusse , inconnüe en France jusqu'à présent.

Le nouveau Recueil de toutes les Cartes que l'Auteur vient de donner , se vend aussi à Lille , chés M. *le Rouge* , Architecte , vis-à-vis S. Etienne ; à Strasbourg , chés M. *Dulsker* , fils ; à Nancy , chés M. *Priston* ; à Lion , chés M. *Dode* ; à Avignon , chés M. *Julianis* ; à la Rochelle , chés M. *Salvin* ; à Charleville , chés M. *Thefin* , Libraire.

M. *Chycoineau* , Conseiller d'Etat , Premier Médecin du Roy , ayant vû la guérison d'un grand Prêlat , des Rougeurs , Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans , lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant , & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables , & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec succès & aplaudissement a bien voulu donner son Approbation pour débiter ses Remedes , pour l'utilité & le soulagement du Public ; sçavoir , une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rouffeur & autres Maladies de la Peau ; & un Baume blanc en consistance de Pomade , qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole ; les taches jaunes & le hâle , unit & blanchit le teint. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , & peuvent se transporter partout.

Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. & 6. livres

JUILLET. 1742. 1615

vres & au-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. livres 10. sols, & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad. de Lestrade, demeure à Paris, rue de la Comédie Française, chés un Grainetier, au premier Etage. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.



LE BÂVEUR MALADE, CHANSON.

Quelle est ma peine ? & Ciel ! crioit Grégoire ?
De vin quelle abondance, & cruelle faveur !

 Tout le monde va boire,

 Eh ! je ne le puis par malheur ;

 Un feu cuisant me dévore ; je tremble,

 Je brûle, je frissonne ensemble ;

De mon zele, Bacchus, est ce donc là le prix ?

 Soulage-moi, grand Dieu, que je chéris ;

 Prolonge le destin d'un Bâveur qui t'implore ;

 Fais que du vin nouveau je puisse boire encore.



SPEC-



SPECTACLES.

LE 15. Juillet l'Académie Royale de Musique donna la dernière Représentation du Ballet des *Elemens*, & le 17, elle reprit la Pastorale Héroïque d'*Issé*, dont le premier Rôle fut joué par la Dlle le Maire. Le sieur Chassé, l'un des premiers Acteurs de ce Théâtre, qui s'étoit retiré depuis deux ou trois ans, y est rentré, & a rempli le Rôle d'*Hilas*, parfaitement au gré du Public, qui lui a fait un accueil des plus favorables.

Le 11, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie de *Brutus*, de M. de Voltaire, dans laquelle le sieur de la Noüe joua le Rôle de *Titus* avec aplaudissement.

Le 18 Juin, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Comédie des *Menteurs Embarrassés*, laquelle avoit été représentée pour la première fois en Italien, & en cinq Actes en prose, le 15. May 1720, sous le Titre de *la Buggia imbroglia, il Buggiardo*. Le feu sieur Romagnesi crut avec raison que le Public la verroit avec la même satisfaction, traduite en Vers François. Son attente ne fut point

point trompée, & il la donna au Public avec un très-grand succès le 22. Août 1735. sous le Titre de la *Feinte inutile*, également convenable au Sujet de la Pièce. On peut voir l'Extrait qu'on en a donné au mois d'Octobre 1735.

Le 2. Juillet, les mêmes Comédiens remirent aussi au Théâtre la Tragi-Comédie de *la Vie est un Songe*, tirée de l'Espagnol de *Lopes de Vega*, sous le titre. *La Vida es Sueno*. Cette Pièce Italienne & en cinq Actes, avoit été jouée sur le même Theatre avec un très-grand succès en 1717. M de Boissy la mit en Vers en 1732, & la réduisit en trois Actes; elle fut représentée & reçût très-favorablement au mois de Novembre de la même année. On peut voir l'Extrait de la Pièce Italienne dans le *Mercur* de Mars 1717.

Le 26, ils donnerent une Comédie Italienne en cinq Actes, sous le Titre de *Lo Smerato* ou *l'Amant Distrain*. Cette Pièce, qui demande un continuel jeu de Theatre, a été parfaitement bien représentée, & reçût favorablement.

Le 7. l'Opera Comique donna une Pièce nouvelle d'un Acte, en Vaudevilles, avec un Divertissement de Chants & de Danes, intitulée *l'Antiquaire*, laquelle fut suivie de deux

1618 MERCURE DE FRANCE

deux autres Pièces ; la première , intitulée le *Nouvelliste* , & la seconde la *Mere Embarrassée* : toutes ces Pièces sont bien exécutées , ainsi que les Divertissemens ; le sieur Grimaldi , qui avoit paru à la dernière Foire de S. Germain , dans une Entrée en Scaramouche avec applaudissement.

Le 25 , on remit au Théâtre la Pièce de la *Chercheuse d'Esprit* , laquelle fut précédée de celles du *Nouvelliste* & du *Saut du Fossé* , dont on a déjà parlé : ces Pièces furent suivies d'une Chaconne nouvelle , & d'un Ballet Chinois fort bien exécuté.

EXTRAIT d'une Pièce intitulée le Prix de Cythere , représentée sur le Théâtre de l'Opera Comique à la dernière Foire Saint Germain le 12. Fevrier 1742.

L'Auteur ne se nomme pas, mais s'il dérobo à son nom les éloges qui lui sont dûs , il ne les mérite pas moins. Les lecteurs en jugeront par cet ingénieux Prologue prononcé par la Dlle Darimath.

Messieurs , vous attendez dans la Pièce nouvelle

Le style vif , léger , charmant

D'une riante bagatelle ;

L'y trouverez vous ? nullement.

Nous avons tâché seulement

De plaire par le sentiment.

Ab

Ah ! par le sentiment ! on nous la donne belle ;

C'est bien ici son élément ,

Dit un Caustique en ce moment ;

Ces Gens ont perdu la cervelle ,

Je vais siffler assurément.

Eh ! Monsieur , un peu d'indulgence ;

Ou que , du moins , votre silence

Laisse écouter tranquillement.

Faut-il d'abord qu'on épilogue ?

Partout , le sentiment fut toujours de saison ;

Eh ! pourquoi le bannir de notre dialogue ?

Souffrez , à ce sujet , une comparaison.

Les Orangers , dans les Champs d'Hesperie ,

Hauts , touffus , croissent par Forêts ;

Sur leur cime , toujours fleurie

Les Pommes d'or font briller leurs attraits ,

Et les Rameaux sont courbés sous le faix ,

Les Nymphes quittent la prairie ,

Pour folâtrer sous leur ombrage épais ,

Et respirer à longs traits

Les doux parfums & le frais.

Ces arbres , cultivés en France ,

Ont , il est vrai , beaucoup dégénéré ,

Mais , malgré cette différence ,

Un parterre , sans eux , n'est jamais bien paré.

On les voit surpasser encore ,

Quoiqu'ici délicats & nains ,

Tous les autres présens de Pomone & de Flore ,

Qui

Qui font l'honneur de nos jardins.

Les sentimens , Messieurs , sont de pareille espece ;

Ils ont toujours droit de charmer ;

Transplantons-les , ils se font estimer ,

Et conservent leur noblesse.

Peut-être est-ce une erreur ; daignez nous animer ,

Dans l'épreuve qu'on en va faire.

Notre dessein est temeraire ;

On n'atteint pas d'abord le vrai ;

Mais , lorsque l'on tente un essai ,

L'unique but , Messieurs , est de vous plaire ;

Ce point seul merite salaire.

La Scène de cette Comédie Episodique , est dans l'Isle de Cythere ; l'Amour , & Hebé , Déesse de la Jeunesse , commencent l'Action Théâtrale. L'Amour demande à Hebé si l'on a annoncé le prix qu'il propose aux Amants de tout sexe & de toutes nations. Hebé lui répond que ses ordres ont été fidelement exécutés , & chante ces Vers , sur l'air :
A l'ombre de ce vert Bocage.

On sçait déjà dans tout Cythere ,

Que , pour l'Amant le plus épris ,

Venus , votre divine Mere ,

Réserve trois baisers pour prix ,

Et que la plus parfaite amante ,

Dont vous aprouvez les ardeurs ,

Obtiendra

Obtiendra la faveur charmante
De triompher de tous les cœurs.

Pour achever l'exposition, l'Amour com-
met la jeune Hebé à l'examen de ceux qui
se croiront dignes du prix.

L'Amour s'étant retiré, un Hollandois &
une Hollandoise viennent se présenter au
Tribunal Souverain de la Déesse de la Jeu-
nesse.

Le Hollandois dit à Hebé : *Bonjour ;
Mamselle , enseigne-moi Monsir l'Amour ;*
Hebé lui ayant fait entendre que c'est à elle
qu'il faut s'adresser pour obtenir le prix que
l'Amour a proposé, le Hollandois lui répond
que parmi eux l'Amour consiste dans le Ma-
riage, & pour en donner un exemple par lui-
même, il ajoute, qu'il s'est marié par Lettre
de Change, & qu'il y avoit dans la facture,
entre autres choses : *Item , j'envoye à vous ,
Monsir , une Fille bien conditionnée , pour en
faire votre femme.* Il chante ces Vers, sur l'air :
P'aporte une plume.

Dans votre famille
Point manquez d'Enfans ;
Car ce jeune Fille
N'avoir que trente ans ;
Elle est jeune , grosse , & forte ;
Vous serez content ;

Mais

Mais le meilleur , c'est qu'elle apporte
De l'argent comptant.

La Hollandoise , pour prouver à Hebé ;
qu'en fait de Mariage c'est-là le véritable
Amour , & non les amusemens inutiles des
autres Peuples , chante , sur l'air : *Hom ,
hom , encore vit-on.*

En Amour , tout cela doit nuire.
Où peut conduire
L'excès de ces soins familiers ?
Il faut produire
Des Heritiers ,
De peur que la race ne cesse ;
J'en ai , Déesse ,
Bien environ un quarteron ;
Hom ! Hom ! encore vit-on.

Hebé , les congédie avec cette réponse :
*Je ne puis vous adjuger le prix ; vous n'avez
jamais connu l'Amour.*

Nous avons suprimé la première Scène qui
est entre un Asiatique & une Georgienne ,
de peur d'être trop longs ; par la même rai-
son nous passerons légèrement sur celles qui
nous restent à parcourir ; en voici une d'un
Espagnol. Il débute par ces quatre Vers ,
chantés sur l'air *des Folies d'Espagne.*

Charmante

Charmante Hébé , si l'amour , la constance ,
 Accompagnés des soias les plus soumis ,
 En ce grand jour obtiennent récompense ;
 Qui mieux que moi doit recevoir le prix ?

Hébé lui ayant demandé un détail de ses
 droits , l'Espagnol lui répond , sur l'air ,
la Liberté , d'elle-même , est charmante,

J'ai de tout tems surpassé les modèles
 Des cœurs fidèles ,
 Tendres , constans ;
 Sans jamais la traiter de cruelle ;
 Sous le balcon de ma chere Isabelle
 J'ai soupiré pendant vingt ans.

Il cite encore cette circonstance par où il
 prétend que son amour doit l'emporter sur
 celui de tous ses concurrens , & chante , sur
 l'air , *la Nuit dans les bras du Repos.*

En faisant ma ronde une nuit ,
 Je vois sa porte à demi close ;
 J'entre & parviens jusqu'au réduit
 Où mon inhumaine repose ;
 D'un courage sans pareil ,
 A tout hazard je m'expose ;
 Elle goûtoit le sommeil ,
 Et j'attends en paix son reveil.

Un Amour si pacifique n'est pas jugé digne
 du

du prix , & ce détail de ces droits n'est pas jugé suffisant au Tribunal d'Hebé ; elle le renvoye après lui avoir chanté , sur l'air , *je sommeille.*

Quand l'Espagnol , plaintif Amant ,
Soupire & pleure son tourment ,
On sommeille ;

J'aime mieux un François actif ,
Quoique souvent un peu trop vif ;
Cela réveille ;

Quoique , par ce dernier couplet, Hebé semble prévenuë en faveur des François par rapport à la vivacité de leur Amour , ce n'est pas pourtant à eux qu'elle destine le prix de Cythere ; un François & une Française qui viennent se présenter à elle pour l'obtenir , s'en montrent si indignes par leur inconstance , qu'elle compte pour rien tous les autres titres qu'ils prétendent faire valoir : elle leur dit en les renvoyant , & en adressant la parole à la Française : sur l'air , *une faveur ; Lisette.*

Notre prix ne se donne
Qu'à la sincérité ;
Votre Amour , ma mignone ;
N'est rien que vanité ,
Et cet amant folâtre ,

E

En suivant vos apas ,
Lui-même s'idolâtre ;
Non , non ; vous n'aimez pas.

Un Sauvage & une Sauvagesse , qui succèdent au François & à la Françoise apportent des titres plus réels & plus dignes d'être couronnés ; Hebé demande à l'*Aurore* , c'est le nom de la tendre Sauvagesse , pourquoi elle aime son *Itis* , c'est ainsi que le Sauvage s'appelle ; *c'est* , répond-elle , *parce qu'il est aimable*. A une pareille demande , *Itis* répond : *regardez-la*. Le Sauvage dit ces quatre Vers , pour prouver le peu de cas qu'on fait chés eux des biens de la Fortune.

Nos cœurs , en formant leur lien ,
Ne connoissent ni tien , ni mien ;
La nature est tout notre bien ;
Elle ne nous refuse rien.

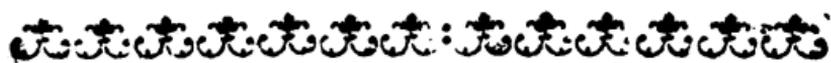
Il ajoute encore : sur l'air : *Cela m'est égal*.

Lui plaire est mon principal ,
Et quoique son choix m'honore ,
M'en vanter seroit fort mal ;
Content d'être aimé d'Aurore ,
Qu'on le sçache , ou qu'on l'ignore ;
Cela m'est égal.

Hebé , satisfait de leur maniere d'aimer ,
leur

leur décerne le prix; ils le refusent; l'Amour qui survient, approuve ce modeste refus qui les rend encore plus dignes de ses faveurs. Le Divertissement dont cet Opera Comique est suivi, est très-brillant & couronne l'Ouvrage.

On mande de Moscow du onze du mois dernier, que le 9, la Czarine assista à la première Représentation d'un Opera Italien, intitulé *la Clémence de Titus*. Le Sujet du Prologue est *la Russie affligée & consolée*. L'Auteur y rapelle plusieurs des circonstances qui ont précédé l'avenement de S. M. Cz. au Trône, & de celles qui l'ont suivi; & la Clémence de la Czarine, comparée à celle de Titus, fait la liaison de ce Prologue avec l'Opera.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople du 27. Mai dernier, que les Ministres Plénipotentiaires, qui s'étoient assemblés à Erzerum de la part du Grand Seigneur & de celle de Thamas Kouli Kan, s'étant séparés, sans avoir pû parvenir à un accommodement entre les deux Puissances, il fut résolu le 15. Avril dernier dans le Divan, de faire tous les préparatifs

paratifs nécessaires pour soutenir avec succès la guerre contre les Persans, & de faire marcher deux armées chacune de 80000. hommes, l'une vers Erzerum, & l'autre du côté de Hamadan.

On donna ordre en même-tems d'établir des Magasins considérables dans ces deux Places & dans quelques Villes voisines, & l'on manda à Achmet Pacha, Seraskier de Bagdad, de faire publier une Déclaration de guerre contre la Perse.

Pendant que le Grand Visir étoit occupé du soin de régler la marche des troupes, & de pourvoir à leur subsistance, le parti qui étoit opposé à ce Ministre, & à la tête duquel étoit la Sultane Validé, secondée du Capi Aga & du Kissler Aga, Chefs des Eunuques blancs & des Eunuques noirs, est venu à bout de procurer la disgrâce de ce Premier Ministre, & le 21. Mai dernier, le Grand Visir ayant été mandé au Serail, le Grand Seigneur, après lui avoir redemandé les Sceaux de l'Empire, le fit arrêter & conduire dans une chambre de l'appartement du Bostangi Bachi. Le même jour sa Hauteffe nomma Grand Visir Ali Pacha Hekim Oglou, & elle ordonna que le Capitan Pacha exerceroit les fonctions de Kaimacan, & seroit chargé de l'administration générale des affaires, en attendant l'arrivée du Grand Visir, qui ayant déjà rempli pendant trois ans, sous le Regne précédent, la Charge de Premier Ministre, & ayant ensuite été déposé, a eû depuis ce tems-là le commandement en chef des troupes Ottomanes sur les Côtes de la Mer Noire.

Après qu'on a eû tiré du Grand Visir déposé tous les éclaircissemens dont on croyoit avoir besoin, on l'a conduit dans l'Isle de Rhodes, où il doit demeurer en exil. Tous ses biens ont été confisqués, & ses amis craignoient même qu'on ne lui ôtât la vie, mais son fils, qui est du nombre des Ichoglans, &

G qui

qui est fort aimé du Grand Seigneur, a obtenu la grace de ce Premier Ministre, qu'on accuse de plusieurs prévarications.

R U S S I E.

ON a appris de Moscow du 18. Mai-dernier, que le 8. lendemain du jour auquel la Czarine a été couronnée, S. M. Cz. accompagnée de toute sa Cour, se rendit de son appartement à la Sale du Trône, dans l'ordre suivant.

Un détachement des Gardes du Corps, qu'on nomme à présent les Chevaliers Gardes; les Pages de la Czarine; ses Ecuyers & ses Chambellans; les Premiers Gentilshommes de sa Chambre & les autres principaux Officiers de sa Maison; ses Demoiselles d'honneur; ses Dames du Palais, sa Dame d'Arours & sa premiere Dame d'honneur; les Conseillers des differens Conseils; les Archevêques & Evêques; les Généraux & les Ministres d'Etat.

Le Prince de Hesse Hombourg marchoit immédiatement devant la Czarine, qui avoit à sa droite le Prince de Kourakin, son Grand Ecuyer, & à sa gauche M. de Rosomoffsky, Grand Veneur de Russie, & qui étoit suivie des Comtes de Woronzoff & de Schuwaloff, Capitaines Lieutenans des deux Compagnies des Chevaliers Gardes. S. M. Cz. avoit la Couronne sur la tête, & la queue de sa robe étoit portée par le Comte de Soltikow, Grand Maître de sa Maison, & soutenue par six Chambellans. La marche étoit fermée par un grand nombre d'Officiers de la Maison de la Czarine, & par un détachement des Chevaliers Gardes.

La Czarine s'étant placée sur son Trône, les Ministres d'Etat, les Généraux, les Archevêques & Evêques, & les Conseillers des differens Conseils, furent

furent admis , ainsi que les principales Dames de la Cour , à lui baiser la main ; Elle dîna ensuite en public avec le Duc de Holstein Gottorp & le Prince de Hesse Hombourg , dans le Salon qui est au bout de la grande Galerie du Palais du Kremelin , & en sortant de table elle passa sur le balcon d'une Sale voisine , d'où elle fit jeter beaucoup d'argent au peuple , auquel on abandonna deux bœufs rôtis & deux grandes machines chargées de toutes sortes de volaille & de gibier. L'après midi , on fit couler deux fontaines de vin dans la Place vis-à-vis le Palais , & le soir les principaux Edifices de la Ville furent magnifiquement illuminés.

La Czarine retourna le 9. à la Sale du Trône , avec le même cortège que le jour précédent , & elle y donna une audience publique à l'Ambassadeur de Thamas Kouli-Kan. Après cette audience , elle reçut les complimens des Députés de la Noblesse de Livonie & d'Esthonie , & elle admit à lui baiser la main , les Présidens & les Députés des Tribunaux , ses Premiers Gentilshommes de la Chambre , les autres principaux Officiers de sa Maison , les Capitaines Lieutenans des Chevaliers Gardes , les Colonels & les Officiers de l'Etat Major des trois Régimens des Gardes à pied Les Ministres d'Etat , les Généraux & les principales Dames de la Cour , eurent l'honneur de dîner ce jour-là avec S. M. Cz. qui fit jeter de l'argent au Peuple , de même que la veille.

Le 10. la Czarine fut complimentée par l'Académie des Sciences , par l'Université & par le Corps de Ville , qui lui présenta deux grandes Coupes d'or , travaillées avec beaucoup d'art. Les Députés des Provinces & des principales Villes , eurent ensuite audience de S. M. Cz. laquelle , après que ses Demoiselles d'honneur , ses Chambellans , & les

principaux Officiers de la Maison du Duc de Holstein Gottorp, lui eurent baisé la main, reçut les complimens du Prince & de la Princesse de Militene, du Prince & de la Princesse de Grusin, des Kans de plusieurs Nations de Tartares, des Députés des Calmouques & des Cosaques du Tanais, de Grebensky & de Jaitsky. La Czarine dîna avec les Ministres Etrangers, le Prince & la Princesse de Militene, le Prince & la Princesse de Grusin; elle fit jetter une troisième fois de l'argent au peuple; on promena dans la Ville quatre Chars de Triomphe, remplis de toutes sortes de vivres, qui furent abandonnés au pillage, & la nuit suivante il y eut des réjoissances publiques & des illuminations dans toute la Ville.

On mande de Riga, que le Prince & la Princesse de Brunswick Bevern, impatiens de ne pas voir finir leur détention, avoient voulu se sauver de la Citadelle de cette Ville, & qu'ils avoient gagné le Capitaine d'un Vaisseau Etranger, qui devoit les recevoir sur son bord, & qui voyant que le projet avoit été découvert, avoit remis promptement à la voile. Le Commandant de la Place ayant donné avis à la Czarine de la tentative faite par le Prince & la Princesse de Brunswick Bevern, pour recouvrer leur liberté, il a reçu ordre de leur déclarer, que puisqu'ils avoient abusé de la permission qu'on leur avoit donnée de recevoir des visites, on ne laisseroit plus approcher d'eux que des personnes dont la fidélité ne seroit point suspecte. On a augmenté leur garde jusqu'à 600. hommes, & ils ne peuvent plus avoir de communication qu'avec le Commandant & avec quelques Officiers de la Garnison de la Citadelle.

Quelques Soldats du Régiment des Gardes de Preobrazenski s'étant enivrés, il y a quelque tems, ils

ils commirent plusieurs excès dans un Café établi par un François à Pétersbourg, & ils y blessèrent deux Officiers des troupes de la Czarine, l'un François & l'autre Anglois, qui voulurent s'opposer à leurs violences. Ils coururent ensuite avec fureur dans les rues, insultant & blessant plusieurs Etrangers qu'ils rencontrèrent, & étant allés à leurs Corps de Garde, ils voulurent engager leurs camarades à massacrer tous les Etrangers qui sont à Pétersbourg, mais le Gouvernement prit d'abord de si bonnes mesures, qu'il fit cesser ce désordre, & on en arrêta les auteurs. La Czarine a ordonné qu'on instruisît leur procès, & elle a fait publier un Decret, qui porte que, quoiqu'elle soit disposée à préférer les Moscovites aux Etrangers, lorsque les uns & les autres mériteront également ses grâces, elle n'a point oublié que les derniers ont beaucoup contribué à augmenter la gloire & le bonheur de la Russie; que par cette raison ils lui sont aussi chers que ses Sujets, & qu'elle fera punir rigoureusement tous ceux qui maltraiteront ou offenseront le moindre Etranger, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Les derniers avis reçus de Moscov le onze du mois dernier, portent que le 9. la Czarine soupa en public avec le Duc de Holstein-Gottorp, le Prince & la Princesse de Hesse-Hombourg, & quelques Ministres Etrangers, & qu'il y eut ensuite un Bal masqué dans la nouvelle Sale que S. M. Cz. a fait ajoûter à son appartement du Palais de Petershoff. Cette Princesse donna encore le 10. un autre Bal dans la même Sale, & l'on tira un très-beau Feu d'artifice devant le Palais, lequel étoit entièrement illuminé, ainsi que la plûpart des Edifices publics de Moscov. Cette dernière Fête a terminé les réjouissances auxquelles le Couronnement de la Czarine a donné occasion.

ON a appris de Vienne du 2. du mois dernier ; qu'il y arriva de Baviere le 30. Mai passé un courier , par lequel la Reine fut informée que le 28. un détachement des troupes de S. M. commandé par le Major Général Helfreich , avoit attaqué un détachement des troupes Impériales & de celles de S. M. T. C. à la tête duquel le Maréchal de Terring & le Duc d'Harcourt s'étoient mis en marche, pour s'emparer d'un Pont que le Comte de Kevenhuller a fait jeter sur le Danube , près du Château d'Hickelsberg, que les troupes de part & d'autre avoient combattu avec beaucoup de valeur ; que les ennemis avoient d'abord remporté quelque avantage , & qu'ils avoient repoussé le détachement du Major Général Helfreich jusqu'à une lieue d'Hickelsberg , mais qu'un Corps de Hussards, qui étoient postés dans un Bois , en étant sortis pour aller au secours de ce Major Général , le Maréchal de Terring & le Duc d'Harcourt s'étoient retirés.

Le Prince Charles de Lorraine a mandé à la Reine , qu'ayant jugé à propos de se rapprocher de la Moravie , il étoit allé camper sous Teutschbrod.

Le Roy de Prusse a fait proposer à ce Prince un échange des prisonniers.

Un Courier a rapporté qu'un Regiment de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie , avoit fait une course jusqu'à Pardubitz , & qu'il s'y étoit emparé d'un Magasin dans lequel il y avoit 1800. rations de fourage , destinées pour l'Armée Prussienne.

Le Comte de Kevenhuller reçut le 12. du mois dernier de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , un courier dont les Dépêches contiennent le détail suivant.

Aussitôt

Aussi-tôt que la Reine de Hongrie eut été informée de l'avantage remporté le 25. du mois de Mai dernier par le Maréchal de Broglie sur le Prince de Lobkowitz, elle manda au Prince Charles de Lorraine, de marcher avec toute la diligence possible, pour s'opposer aux entreprises que l'armée Française pourroit former contre Budweiss, & contre les autres Postes voisins qui étoient occupés par les troupes Autrichiennes. En conséquence des ordres de S. M. H. le Prince Charles de Lorraine quitta le 30. les environs de Teutshbrod, & il alla camper le même jour à Humpolez; le lendemain à Pilgram, & le premier du mois dernier à Sobieslaw, où les troupes se sont reposées pendant deux jours.

Ce Prince ayant appris que 3000. hommes des troupes Françaises étoient postés à Thein sous les ordres du Comte d'Aubigné, & que le Duc de Boufflers, à la tête d'un autre Corps des mêmes troupes, s'étoit avancé à Krumlau, il résolut d'obliger le premier de ces deux Corps, de repasser le Moldaw, & pour cet effet, après avoir été joint par l'armée du Prince de Lobkowitz, il se remit en marche le 4. pour se rapprocher de cette riviere. L'Avant-garde que commandoit le Prince de Birkenfeld, & qui étoit composée de tous les Grenadiers de l'Armée, des Regimens de Cuirassiers, & de 400. Croates, arriva à sept heures du soir vis-à-vis de Thein. Toute l'Armée demeura en bataille pendant la nuit, & le 5. à la pointe du jour, elle marcha pour attaquer le Comte d'Aubigné, qui ayant abandonné le poste de Thein, qu'il ne pouvoit espérer de défendre, se retira de l'autre côté du Pont que le Maréchal de Broglie avoit fait jeter sur le Moldaw. Le détachement, qui étoit sous les ordres du Comte d'Aubigné, sou-

tint long-tems avec une valeur extraordinaire tous les efforts des troupes Autrichiennes ; mais le Comte d'Aubigné , craignant d'être coupé par un Corps considérable de Cavalerie , auquel le Prince Charles de Lorraine fit passer le Moldaw à la faveur d'un gué , prit le parti d'aller rejoindre le Maréchal de Broglie. Le Prince Charles de Lorraine détacha en même tems les Grenadiers à cheval , les Carabiniers & les Hussards , pour inquiéter le Comte d'Aubigné dans sa retraite , & toute l'armée de la Reine d'Hongrie ayant passé le Moldaw , le Maréchal de Broglie , qui n'avoit pas de forces suffisantes pour hazarder le combat , se retira sous Pisceck.

Le lendemain, le Prince Charles de Lorraine s'approcha de ce Poste ; mais le Maréchal de Broglie en étoit déjà décampé , & il alla se poster à Bernaw , près de Pragne.

On a appris du 17. du mois dernier que la Reine ayant envoyé au Lord Hindford , Ministre Plénipotentiaire du Roy de la Grande-Bretagne auprès du Roy de Prusse , des pleins pouvoirs pour terminer les differends de la Cour de Vienne avec celle de Berlin , S. M. reçut avis le 13 , que le Roy de Prusse avoit accepté les propositions d'accommodement qui lui avoient été faites de la part de la Reine par le Lord Hindford , & le 14 , on fit partir pour Breslaw un Courier chargé de la Ratification du Traité de Paix entre les deux Puissances , signé par la Reine.

Le Prince Charles de Lorraine a dépêché le Marquis Spada , pour informer S. M. qu'ayant été joint par le Prince de Lobckowitz , il avoit marché pour attaquer l'armée Française , commandée par le Maréchal de Broglie , & que ce Général s'étoit retiré de l'autre côté de la riviere de Beraun ,
après

après avoir abandonné les Postes que les François occupoient sur le Moldaw & sur la Vorava.

Les Lettres reçues de l'Armée de Baviere , portent que le Comte de Kevenhuller étoit toujours campé à Wilshoven , & que depuis quelque tems il ne s'étoit passé rien de considérable entre les troupes de la Reine & celles qui sont sous les ordres du Duc d'Harcourt & du Maréchal de Ter-ring.

La Reine aprit le 24. du mois dernier que l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , ayant quitté le 14 , les environs de Brzesnitz , elle étoit allée camper le même jour à Touichitz , le lendemain à Borisch , & le 16 à Pilsenetz ; que le même jour le Prince de Lobkowitz , à la tête d'un Détachement de Hussards avoit marché à Pilsen , & qu'il s'étoit emparé de ce Poste ; que le 18 , l'armée étoit décampée de Pilsenetz , & qu'elle s'étoit avancée à Rotichow ; qu'elle s'étoit remise en marche le jour suivant ; que le 20 , elle étoit arrivée à Zebrach , & qu'elle devoit , après qu'elle auroit pris un jour de repos , s'approcher de Bernaw.

Les mêmes avis portent que le Maréchal de Broglie , qui avoit campé pendant quelques jours près de ce Bourg , s'étoit retiré sous Prague avec l'armée Françoisise qu'il commande , & qu'il étoit posté de telle maniere , qu'il seroit difficile de le forcer dans son Camp.

P R A G U E.

L Es Lettres reçues de cette Ville du 12 du mois dernier , portent , que sur l'avis que le Maréchal de Broglie reçût le 4. de la jonction de l'armée du Prince Charles de Lorraine & de celle du Prince de Lobkowitz , ce Général se détermina à

G r faire

faire replier du côté de Vódnian l'armée qu'il commande , & qu'il envoya ordre au Duc de Boufflers , qui étoit à Krumlau avec une Brigade d'Infanterie & trois Régimens de Dragons , de se retirer par Praketitz & par Volin à Pilsceck. La défense que le Corps de troupes , commandé par le Comte d'Aubigné , a faite au passage du Moldaw , a donné le tems au Maréchal de Broglie , de repasser le ruisseau de Vodnian , avant que les ennemis fussent à portée de l'attaquer ; mais à peine le Maréchal de Broglie eut il mis ce ruisseau entre l'armée Françoisse & celle de la Reine de Hongrie , que les Autrichiens parurent de l'autre côté , en ordre de bataille. Les deux armées demeurèrent en présence toute la journée du 6 , sans que les ennemis osassent attaquer les François. Un Détachement des troupes Autrichiennes tâcha de s'emparer d'un Village , qui étoit au front de l'Armée Françoisse , & il fut repoussé avec une perte considérable. La nuit suivante , le Maréchal de Broglie gagna une marche sur le Prince Charles de Lorraine , & le 7 , à la pointe du jour , il rentra dans le camp de Pilsceck , où il fut joint par le Corps de troupes qui étoit sous les ordres du Duc de Boufflers.

Le Maréchal de Broglie ayant appris le 8 , que les ennemis marchoient par leur gauche vers Rackonitz & Stregna , il conjectura que leur dessein étoit de passer la Votava , & de lui couper la communication avec les Troupes Prussiennes & Saxones , & il prit la résolution de ne pas demeurer plus long tems à Pilsceck. Il s'est retiré à Bernaw près de Prague , & il s'y est posté de maniere que les ennemis ne peuvent l'empêcher d'être joint par les renforts qu'il attend.

On mande de Ratisbonne du 14 du mois dernier , que l'Empereur a envoyé aux Magistrats de
cette

cette Ville un Rescript , par lequel S. M. I. réitere l'ordre qu'elle leur a donné de faire fermer tous les Colleges de la Diette de l'Empire , & de refuser l'entrée du Palais , où cette Diette a coûtume de tenir ses Séances , aux Ministres de la Reine de Hongrie , lesquels , malgré les défenses de l'Empereur , avoient continué jusqu'à présent de s'y assembler. Les troupes de l'Empereur & celles du Roy de France occupent toujours les mêmes camps , & le Comte de Kevenhuller n'a point non plus changé de position.

Quelques Régimens des troupes Palatines , lesquels étoient dans le Haut Palatinat , se sont mis en marche , pour aller renforcer l'Armée commandée par le Maréchal de Terring.

Il a passé par Ratisbonne un grand nombre de pièces de canon , destinées pour les troupes qui sont sous les ordres du Duc d'Harcourt , & l'on embarque à Ingolstadt plusieurs canons de batterie , pour les transporter au Camp de ce Général.

Les Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie ont recommencé à faire des courses de ce côté-ci du Danube , & un de leurs Détachemens s'avança il y a quelque tems jusqu'à trois lieues de Prague.

On a appris de Ratisbonne du 30. du mois dernier , que les Troupes Hessoises , que l'Empereur a pris à son service , ont joint l'armée de S. M. I. commandée par le Maréchal de Terring , & que les troupes Palatines , ainsi que celles des Cercles , étoient en marche , pour se rendre aussi au camp de ce Général.

La plus grande partie de l'armée Autrichienne , qui est sous les ordres du Comte de Kevenhuller , a repassé le Danube , & il n'est resté du côté de Ratisbonne que quelques troupes , pour conserver

la communication avec Munich, dont la garnison n'est plus composée que de 4000. hommes, le Comte de Kevenhuller en ayant tiré 1000, pour renforcer son armée. Ce Général fait travailler avec toute la diligence possible, à augmenter les Fortifications de cette Place.

Les avis reçus de Bohême portent que le Maréchal de Broglie, qui est toujours campé à Weissemburg, avoit obligé les habitans de Prague de remettre toutes les armes qu'ils avoient chés eux; que le 22. du mois dernier, l'armée Autrichienne commandée par le Prince Charles de Lorraine, étoit décampée de Zebnach, & qu'elle s'étoit avancée à Tuschung; qu'elle avoit marché le 23. à Horozlitz & que le lendemain, elle étoit allée occuper un Camp que le Prince Charles de Lorraine avoit fait tracer près de Zimonitz, à une demie lieuë de Prague. Le Grand Duc de Toscane arriva le 27. à l'armée.

P R U S S E.

ON apprend de Berlin du 3. du mois dernier, que les lettres écrites de l'armée que le Roy de Prusse commande, marquent qu'il y arrivoit tous les jours un grand nombre de déserteurs de l'armée du Prince Charles de Lorraine.

On mande de Breslaw, que le 27. Mai dernier, on avoit chanté le *Te Deum* dans toutes les Eglises de cette Ville, en action de grâces de la dernière victoire de S. M. Pr. qu'il y avoit eû une triple décharge de l'artillerie des remparts, & de la mousqueterie de la Garnison, & que le Cardinal Sinzendorf avoit donné, ainsi que le Prince de Collowrath, une Fête magnifique à l'occasion de cette victoire.

On a pris de Bohême que l'armée du Roy de Prusse est cantonnée des deux côtés de l'Elbe, & que

S.

S. M. Pr. a établi son quartier général à Malefchaw , entre Janowitz & Czaflaw.

Il arriva le 17. du mois dernier un courier , par lequel on a prit que la Paix étoit conclue entre S. M. Pr. & la Reine de Hongrie , & que le Traité avoit été signé le onze à Breslaw par le Comte de Podewils , Ministre du Cabinet , au nom du Roy , & par le Lord Hindford , Envoyé Extraordinaire du Roy de la Grande-Bretagne , au nom de la Reine de Hongrie., dont ce Ministre avoit reçu des pleins pouvoirs pour cet effet.

Par ce Traité , la Reine de Hongrie cede au Roy en toute propriété , outre le Comté de Glatz , situé dans le Royaume de Boheme , la Haute & la Basse Silésie , à l'exception de la Principauté de Teschen & du Duché de Troppau , à condition que le Roy acquittera les capitaux & les interêts des sommes qui ont été prêtées au feu Empereur par la Grande-Bretagne sur les revenus des Fermes de cette Province.

Les deux Puissances sont convenues par le même Traité , que le Roy observeroit une exacte neutralité dans la guerre entre les Alliés & la Reine de Hongrie , & qu'il retireroit ses troupes du Royaume de Boheme dans le terme de quinze jours , après la signature du Traité , de l'exécution duquel le Roy de la Grande-Bretagne s'est rendu garant.

Un article de ce Traité porte que le Roy de Pologne , Electeur de Saxe , sera invité à y accéder , & qu'on fera la même proposition à la République de Hollande , à laquelle le Roy payera , si elle consent à l'accession , les sommes dûes aux Hollandois par le feu Empereur sur la Silésie.

Quoique ce Traité eût été signé le onze , il n'a été rendu public que le 15. après que le Comte de Podewils & le Lord Hindford en eurent reçu les ratifications.

Selon

Selon les dernières lettres reçues de Kuttendorf, où l'armée du Roy étoit campée, lorsque le Lord Hindford & le Comte de Podewils sont convenus des conditions de cet accommodement, le Roy invita le 15. tous les Officiers Généraux qui servoient sous ses ordres, à dîner avec lui; & S. M. en se mettant à table, leur déclara qu'elle avoit accepté les propositions qui lui avoient été faites par la Reine de Hongrie, & que les différends de la Cour de Berlin avec celle de Vienne étoient entièrement terminés.

Le 22. la Paix fut publiée dans le Camp, au bruit de plusieurs salves d'artillerie & de mousqueterie, & le Roy donna ordre que toutes les troupes se disposassent à sortir du Royaume de Bohême.

On apprend de Berlin du 4. de ce mois, que les Articles Préliminaires de Paix qui ont été signés le onze du mois dernier à Breslaw par le Comte de Podewils, au nom du Roy de Prusse, & par le Lord Hindford, au nom de la Reine de Hongrie, ont été rendus publics, & qu'ils portent qu'il y aura désormais une paix inviolable, & une sincère union entre S. M. & cette Princeesse, que l'une des deux Puissances ne pourra fournir aucun secours direct ni indirect aux ennemis de l'autre, ni contracter avec eux aucune Alliance contraire à ce qui sera réglé par le Traité qu'elles doivent conclure; que chacune d'elles accordera une Amnistie générale à ceux de ses Sujets, qui ont déserté de ses troupes, ou qui ont abandonné son parti pendant la guerre; que toutes les hostilités cesseront le par & d'autre le jour même de la signature des Articles Préliminaires, & que seize jours après la signature, le Roy retirera toutes ses troupes du Royaume de Bohême; que S. M. H. tant en son nom qu'à celui de ses successeurs cede au Roy à perpétuité, en toute propriété

priété & avec une entière souveraineté & indépendance, la Basse & la Haute Silésie, à l'exception de la Principauté de Teschen, du Duché & de la Ville de Troppau, de la Seigneurie de Herrendorff, du Pays qui est au-delà de la Rivière d'Opau, & de quelques autres Districts, qui font partie de la Moravie, quoiqu'ils soient enclavés dans la Haute Silésie; qu'elle cede aussi à S. M. la Ville & le Château de Glatz avec le Comté de ce nom; que le Roy de son côté renonce à toutes ses autres prétentions, & qu'il se charge seul du remboursement des sommes que le feu Empereur avoit empruntées de la Grande-Bretagne sur les revenus de la Silésie; qu'il sera libre à tous ceux qui voudront quitter les Pays cedés au Roy par la Reine de Hongrie, d'établir ailleurs leur résidence, de vendre leurs biens pendant l'espace de cinq années, & de faire passer leur argent où ils jugeront à propos, sans qu'on puisse à ce sujet les inquieter ni leur faire payer aucun droit; que le Roy conservera aux habitans de la Silésie & du Comté de Glatz, la jouissance de leurs privilèges & le libre exercice de la Religion Catholique, & qu'ils seront déchargés de toutes les sommes dont ils peuvent être redevables à l'occasion des contributions qui ont été exigées d'eux par S. M. avant la paix; que tous les prisonniers de guerre, qui ont été faits respectivement par les troupes des deux Puissances, seront remis en liberté, sans payer aucune rançon; que tout ce qui regarde le commerce entre les Etats respectifs des Parties contractantes, sera réglé dans le Traité de paix qui doit être conclu par les Ministres Plénipotentiaires qu'elles nommeront pour cet effet, que le Roy de la Grande-Bretagne, tant en cette qualité que comme Electeur de Hanover, sera garant de l'exécution de ce Traité; que S. M. & la Reine

de

1642 MERCURE DE FRANCE

de Hongrie sont convenus d'inviter le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, à y accéder, pourvû que 16. jours après qu'on lui aura donné part de la conclusion de la paix entre le Roy & S. M. H. il retire ses troupes du Royaume de Boheme, & que la même invitation sera faite à la Czarine, au Roy de Dinnemarck, à la République de Hollande & au Duc de Wolfenbuttel.

I T A L I E.

ON a appris du Bolonois, que le 28. Mai dernier, les troupes Espagnoles & Napolitaines, qui se sont avancées sur le bord du Panaro, avoient fait un fourage général dans les environs de Crespelano, de Peroto & de Puniappo.

Les Lettres reçues du Modenois portent que l'armée du Roy de Sardaigne formoit une Ligne de près de cinq mille d'étendue depuis Spilemberto jusqu'à Sant Ambrogio, & que les troupes de la Reine de Hongrie étoient postées entre ce Bourg & celui de Buon Porto.

Le Roy de Sardaigne & le Comte de Traun n'ayant pû engager le Duc de Modene à se déclarer en faveur de la Reine de Hongrie, ils lui envoyèrent le premier du mois dernier le Baron de Carpné pour lui dire qu'il pourroit demeurer neutre, s'il vouloit leur donner la Citadelle de Modene pour sûreté, mais que s'il n'acceptoit pas cette condition, les troupes Autrichiennes & Piémontoises formeroient le siège de la Citadelle, & qu'on ne lui laissoit que jusqu'au 7. pour se déterminer.

Le Duc de Modene répondit qu'il persistoit dans la résolution d'observer une exacte neutralité, & qu'il croiroit la violer en recevant des troupes Etrangères dans la Citadelle de sa Capitale, & le Baron
de

de Carpné étant retourné le 7. à Saffuolo, pour sçavoir les dernières intentions de ce Prince, le Duc de Modene lui répéta la même déclaration qu'il lui avoit déjà faite.

Le même jour, le Roy de Sardaigne & le Comte de Traun reçurent avis que dès le 6. toute la garnison qui étoit dans Modene, s'étoit retirée dans la Citadelle, & que le Duc de Modene avoit donné ordre au Général Paludi, qui y commande, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils furent aussi informés que le Duc & la Duchesse de Modene étoient partis de Saffuolo, pour se rendre dans le Ferrarois.

Les Magistrats de Modene envoyèrent le soir du même jour quatre Députés au Camp du Roy de Sardaigne, pour lui remettre les clefs de la Ville, & le Roy de Sardaigne assûra ces Députés que les troupes Autrichiennes & Piémontoises ne causeroient aucun préjudice au Duc de Modene ni aux habitans, & qu'elles observeroient une exacte discipline.

Le lendemain, à six heures du matin, le Régiment de Diesbach, des troupes de la Reine de Hongrie, & ceux de Piémont & de la Reine, des troupes du Roy de Sardaigne, entrèrent dans la Ville sous les ordres du Comte de Cumiane, Officier Général au service de ce Prince. Le Roy de Sardaigne & le Comte de Traun, commencèrent en même tems à faire les dispositions nécessaires pour assiéger la Citadelle dans les formes. Ils firent ouvrir la tranchée dès la nuit suivante, & ils établirent une batterie de 14. mortiers, qui fut en état de tirer le 13.

La garnison de la Citadelle fait un feu très-vif d'artillerie contre les Assiégeans, qui employent de leur côté toute la diligence possible à avancer leurs travaux.

On

On a publié un ordre du Roy de Sardaigne & du Comte de Traun à tous les habitans du Duché de Modene, de ne garder chés eux aucunes armes.

Il y eut le 5. du mois dernier, près de Spilimberto une rencontre entre un détachement des troupes Espagnoles & les Hussards des troupes Autrichiennes, & ces derniers ont fait quelques prisonniers. Les mêmes Hussards ont fait une courée du côté de Bologne, & ils ont enlevé un Lieutenant Colonel, deux Capitaines & un Quartier Maître des troupes du Roy des deux Siciles.

Le Duc & la Duchesse de Modene doivent se rendre du Ferrarois à Venise, & le Prince Héritaire, leur fils, est allé à Massa, avec la Princesse, son épouse.

Le Roy de Sardaigne & le Comte de Traun ont ordonné à la Bourgeoisie de Modene, de payer à chaque Soldat trois sols de Piémont, par jour.

On a appris de Modene du 29. du mois dernier, que la garnison qui étoit dans la Citadelle de cette Ville, demanda le 28. à capituler, après s'être défendue avec une extrême valeur, & après avoir fait plusieurs sorties dans lesquelles elle a tué beaucoup de monde aux assiégeans.

Il a été réglé par la Capitulation, signée le 29. que cette garnison se rendroit prisonnière de guerre, mais que les Officiers sortiroient avec leurs épées, & qu'il auroient la liberté de se retirer sur leur parole où ils jugeroient à propos; qu'ils pourroient, ainsi que les Soldats, emporter tout ce qui leur appartient, & que le Roy de Sardaigne feroit fournir à la garnison les chariots nécessaires pour cet effet; que les Régimens, tant Nationaux qu'Étrangers, dont cette garnison étoit composée, seroient conduits par des escortes aux différens Lieux qu'il plairoit au Roy de Sardaigne de leur indiquer

pour

pour y demeurer , & que ce Prince auroit soin de pourvoir à leur subsistance ; qu'il se réserveroit le droit de punir les déserteurs des troupes Autrichiennes & Piémontoises , qui seroient trouvés dans la Citadelle , ou d'user de clémence à leur égard ; qu'il seroit permis au Commandant de la Citadelle d'entrer dans la Ville , & d'y passer quelque tems , pour mettre ordre à ses affaires domestiques , avant que d'aller joindre le Duc de Modene ; qu'aussitôt après la signature de la Capitulation , des détachemens des troupes de la Reine de Hongrie & du Roy de Sardaigne prendroient possession des deux portes de la Citadelle : que les Soldats de la garnison seroient désarmés , & que les assiégés remettroient leur artillerie & leurs munitions , soit de guerre , soit de bouche , aux Commissaires nommés par le Roy de Sardaigne & par le Comte de Traun.

S. M. a détaché le Comte d'Apremont , Lieutenant Général de ses armées , avec un Corps de 3000. hommes de Cavalerie pour observer les mouvemens du Duc de Montemar.

Un Valet de Chambre du Cardinal Passionei a trouvé depuis peu à Rome une Pierre antique gravée , sur laquelle est la tête d'Alexandre le Grand , & qui est estimée d'un grand prix.

E S P A G N E .

ON mande de Madrid du 26. du mois dernier , que l'Intendant de Marine de S. Sébastien a fait sçavoir au Roy , que Don François de Jaureguy , Commandant la Frégate *la Notre-Dame del Coro* , y avoit conduit un Brigantin Anglois , dont il s'étoit emparé le 12. Mai dernier , vers le 35. degré de Latitude Septentrionale , & que le 12. du mois dernier un Vaisseau de la même Nation avoit été pris

pris à la hauteur des Îles de Glenan par la Galiotte *l'Amitié*.

S. M. a pris par des lettres de l'Intendant de Maine de Bilbao, que le 3. & le 5. il étoit entré dans ce Port deux prises faites par l'Armateur Don Juan Florent de Miranda.

Un Bâtiment de Melilla, armé en course, enleva le 9. près de Malaga la Balandre Angloise *l'Endavour*, commandée par le Capitaine Philippe Hogan.

On mande de Madrid du 3. de ce mois, que les derniers avis reçus de Vigo, portent qu'un Armateur Espagnol y avoit conduit le Vaisseau Anglois *le Henschote*, qui revenoit de la Caroline Méridionale, & dont il s'est emparé vers le 44. & le 45. degré de Latitude Septentrionale.

Les Espagnols ont encore pris les Vaisseaux *la sainte Marguerite* & *le Prince de Galles*, commandés par les Capitaines Andries & Smith; l'un en allant de Gibraltar à Dunquerque, & l'autre en revenant de Terre-Neuve.

N A P L È S.

ON a pris de Naples du 19. du mois dernier; que quoiqu'il n'y ait aucune apparence que les Anglois pensent à former quelque entreprise contre cette Ville, le Gouvernement a jugé à propos de se préparer à tout événement, sur la nouvelle qu'il a reçue du départ du Contre-Amiral Lestock, que l'Amiral Matthews a détaché de Villefranche pour une expédition avec une partie de l'Escadre Angloise qui est dans la Méditerranée, & que l'on a pris à Naples toutes les mesures nécessaires pour se mettre également à l'abri de la surprise & de l'insulte.

PORTUGAL.

ON apprend de Lisbonne, qu'on espere de voir la santé du Roy de Portugal se rétablir.

Les Religieux Hieronimites ont tenu depuis peu dans leur Convent de Belem un Chapitre Général, & ils ont élu pour Général de leur Congrégation le Pere Sauveur Correa de Sa, Docteur de la Faculté de Théologie de l'Université de Coimbre, Qualificateur du Saint Office. Consulteur de la Bulle de la Croisade, & Examineur des trois Ordres Militaires.

G E N E S E T I S L E D E C O R S E.

LE 16. du mois dernier un Pinque Espagnol, armé en course, s'empara à la vûe de Genes, d'un petit Bâtiment Anglois, chargé d'environ 2000. mines de bled, qui étoit sorti du Port quelque tems après lui. Ce Pinque ayant voulu revenir à Genes avec sa prise, on lui tira des remparts plusieurs volées de canon, pour l'obliger de le relâcher, ce qui déterminâ l'Armateur à reprendre le large.

On a appris du Modenois, que les troupes Espagnoles & Napolitaines, commandées par le Duc de Montemar, étoient actuellement en présence de celles de la Reine de Hongrie & du Roy de Sardaigne, & qu'elles n'en étoient séparées que par le Panaro, sur lequel le Roy de Sardaigne a fait jeter un Pont, dont la tête est défendue par une demi Lune.

On a appris en même-tems que le Roy de Sardaigne n'avoit donné au Duc de Modene que jusqu'au 18. du mois dernier pour se déterminer à se déclarer en faveur de la Reine de Hongrie; que le Duc de Modene avoit fait conduire beaucoup de vivres, de

de munitions & d'artillerie dans la Citadelle de Modene, & qu'il y avoit aparence qu'il perfuait dans le deſſein de ne point ſe joindre au Roy de Sardaigne.

Suivant les dernieres lettres de Lombardie, l'armée Eſpagnele & Napolitaine & celle de la Reine de Hongrie & du Roy de Sardaigne ſont toujours dans la même poſition; le quartier général de ce Prince eſt à Columbara, près de Modene; celui du Comte de Traun à Foſſalto, & celui du Duc de Montemar à un Village près du Fort Urbin, de l'autre côté du Panaro. Les deux armées ſemblent ne penſer, chacune de leur côté, qu'à ſe retrancher, & quelques bataillons, auxquels le Roy de Sardaigne avoit fait paſſer le Panaro, ſont retournés joindre les troupes Piémontoïſes.

On mande de la Baſtie, que les douze Députés des Provinces avoient remis au Marquis Spinola de la part des Piéves, un Mémoire, qui contenoit pluſieurs propoſitions que la République ne pouvoit accepter, & dans lequel les peuples de l'Iſle de Corſe ſembloient plutôt vouloir donner la loi, que ſe diſpoſer à la recevoir.

Le Marquis Spinola, en attendant les ordres de la République à ce ſujet, a fait marcher un détachement de 300. hommes à Roſtino, où il y avoit déjà un pareil détachement.

On reçût le 30. du mois dernier à Genes la nouvelle de la priſe de la Citadelle de Modene, & depuis on a appris que les troupes Eſpagnoles & Napolitaines, commandées par le Duc de Montemar, étoient décampées de Caſtel Franco, & qu'ayant côtoyé le Panaro, elles s'étoient avancées à Buondeno; que le Duc de Montemar y avoit fait paſſer le Panaro à 25. Compagnies de Grenadiers, qui avoient pris poſte ſur l'autre bord.

Selon

Selon les avis reçus de la Bastie, les Corfes paroissent fort irrités de ce que les douze Députés des Provinces, par crainte ou par complaisance pour le Marquis Spinola, n'ont point suivi leurs instructions dans le Mémoire qu'ils lui ont remis, & de ce qu'ils n'y ont point fait mention de la garantie & de la protection du Roy de France.

Ces avis ajoutent que les principaux habitans de la Balagna s'étoient assemblés à ce sujet, & qu'ils avoient tous signé une protestation par laquelle ils désavoüent ce Mémoire & les démarches des Députés. On a lieu de craindre que le feu de la révolte ne se rallume dans plusieurs Piéves, & que les habitans de celles de la Balagna & de Caccia ont déjà pris les armes; & 300. hommes des troupes de la République, lesquels étoient dans la première de ces deux Piéves, se sont retirés précipitamment à Corte, dans la crainte d'être attaqués par les Rebelles.

Les dernières lettres de Corse, portent que les habitans paroissent moins disposés, que jamais à recevoir les loix qu'on veut leur imposer, & que le Marquis Spinola a été obligé de suspendre l'établissement de la nouvelle taxe, pour ne pas donner occasion à une troisième révolte.

On mande de Modene, que la Citadelle de cette Ville ne devoit être évacuée par la garnison que le 3. de ce mois, & que le Roy de Sardaigne s'étoit proposé de se mettre le 4. en marche, pour s'approcher de l'armée commandée par le Duc de Montemar, mais qu'il seroit obligé de demeurer encore quelques jours dans le Modenois, afin de donner au Comte de Traun le tems de pourvoir à la subsistance des troupes Autrichiennes.

Le Duc de Montemar a repassé le Panaro, & il n'est resté du côté de Genes qu'une petite partie des

1650 MERCURE DE FRANCE

des troupes Espagnoles , pour couvrir la tête des Ponts que ce Général a fait jeter sur cette riviere.

GRANDE BRETAGNE.

Les lettres de Londres du 14. du mois dernier , portent qu'on a reçu avis de Saint Kitt , que le 12. Avril il y avoit eû une action très-vive entre les Vaisseaux *l'Etham* & *le Lively* , commandés par les Capitaines Smith & Stewart , & trois Vaisseaux de guerre Espagnols.

Les trois Bataillons des Régimens des Gardes à pied qui sont arrivés à Ostende le onze du mois dernier , en sont partis le 13. pour se rendre à Gand , & les quatre Régimens qui ont passé la Mer avec ces trois Bataillons , sont allés à Bruges ,

Trois des Commissaires , chargés d'examiner la conduite du Comte d'Orford , se sont transportés au Bureau de la Compagnie de la Mer du Sud , & ayant visité les Registres de cette Compagnie , ils en ont paraphé & scellé sept , qu'ils ont ordonné de porter devant le Comitté secret.

Les Espagnols se sont emparés des Vaisseaux Marchands *le Burne* , *le Guillaume* & *Sara* , *le Fowler* , *le Cheval Marin* , *la Susanne* & *le Prince Guillaume*.

Le Vaisseau de guerre *le Dauphin* , commandé par le Capitaine Holburne , a conduit à Plymouth un Armateur Espagnol , qu'il a enlevé à la hauteur de l'Isle d'Ouessant , & qui avoit sur son bord 102. hommes d'équipage. Cet Armateur est le même qui avoit pris il y a quelque tems le Vaisseau *le Nouveau Shoream*.

HOLLANDE

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de Bruxelles du 16. du mois dernier, que le second Convoy des troupes Angloises, que le Roy de la Grande-Bretagne s'est engagé d'envoyer dans les Pays-Bas, arriva le onze à Ostende, & qu'il est composé de trois Bataillons des Gardes à pied de S. M. Br. & de quatre Régimens, qui sont chacun de 800. hommes.

Le troisième Convoy des troupes Angloises destinées à passer la Mer, est arrivé à la vûe d'Ostende.

Le 18. de ce mois & les jours suivans, les Diamans & les Bijoux de la feuë Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, ont dû être vendus publiquement à Bruxelles à l'Hôtel d'Orange, & cette vente s'est faite au plus offrant & en argent de change.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 30. Juin, l'Abbé du Resnel, Académicien de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, fut reçu dans l'Académie Françoisè, à la place vacante par la mort de l'Abbé du Bos. Il fit un très-beau Discours, auquel le Duc de Richelieu, Directeur de l'Académie, répondit avec autant d'esprit que d'éloquence.

Le 14. de ce mois, le Prince de Campo-
H Florido,

Florido, Ambassadeur du Roy d'Espagne, eut, en long manteau de deuil, une Audience particuliere du Roy, dans laquelle il donna part à S. M. de la mort de la Reine Douairiere d'Espagne, & il présenta au Roy à cette occasion une Lettre du Roy d'Espagne. Le Prince de Campo-Florido eut ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, & de Mesdames de France, & il fut conduit à toutes ces Audiences par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le 19, le Roy prit le deuil en violet pour la mort de la Reine Douairiere d'Espagne.

M. l'Abbé Desjardins, Docteur de Sorbonne, prêcha devant le Roy, le jour de la Pentecôte dernière. L'objet de son Discours fut la nécessité que l'homme a du S. Esprit. Il fit voir dans son premier Point, qu'il est nécessaire à tous, pour se conduire dans les routes du Salut.

Dans le second Point, qu'il est nécessaire aux Supérieurs de la Société civile, pour leur apprendre à y conduire les autres.

Il montra dans le premier Point, que l'homme a besoin de lumière, pour découvrir ses devoirs, & de force pour les remplir; qu'on ne trouve la véritable lumière,

&c

de la véritable force, que dans le S. Esprit.
 Le second Point roula sur la manière dont les Apôtres conduisirent les premiers Chrétiens qu'ils formèrent. Il dit que ce fût par les Verités que ce même Esprit leur avoit enseignées, par la charité dont il les avoit enflammés, par la fermeté qu'il leur avoit communiquée. Il les proposa pour modèles à ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, & du gouvernement des peuples.

Le 4 & le 7 Juillet, il y eut Concert chez la Reine. M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy en semestre, fit exécuter le Ballet de *l'Europe Galante*; les principaux Rôles furent très-bien remplis par les Dllles La Lande, Romainville, Abec, & Mathieu, & par les sieurs Le Cler, Poirier, d'Angerville, Tavernier, Dubourg & Benoît.

Le 9, la Reine entendit le Ballet des *Fêtes Venitiennes*; les mêmes Acteurs & le sieur Jeliot chanterent les principaux Rôles.

Le 11, le 14, & le 16, on concerta la Tragédie de *Thetis & Pelée*; laquelle fut exécutée par les mêmes Acteurs.

Le 18, le 21, & le 23, la Reine entendit la Tragédie d'*Amadis de Gaule*; chantée par les mêmes Acteurs, & par le sieur Godefresche.

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, *le Penthievre*, *l'Argonante* & *la Baleine*, dont le retour prochain avoit été annoncé par les trois Vaisseaux arrivés au Port de l'Orient, à la fin du mois de May dernier, sont entrés depuis peu dans le même Port, & ils sont très-richement chargés. Les Vaisseaux *le Penthievre* & *l'Argonante* viennent de Bengale & de Pondichery, & le dernier ayant touché, en revenant, à l'Isle de France, il y a trouvé un Bâtiment qui avoit été dépêché du Fort de Mahé, Etablissement François à la Côte de Malabar, par lequel il a appris que M. de la Bourdonaye étoit arrivé à Mahé avec les six Vaisseaux qu'il commandoit, allés à propos pour conserver cet Etablissement, lequel étoit attaqué depuis dix-huit mois par les Princes voisins, & dont la garnison composée de 300. hommes d'Infanterie Française, & de 900. Noirs, n'étoit plus en état de résister aux efforts des attaquans, qui étoient au nombre de 15000. M. de la Bourdonaye étant débarqué avec 1500. hommes, & y ayant joint la garnison du Fort, il a attaqué les ennemis dans leurs Retranchemens, & après une action très vive, dans laquelle les Officiers & les troupes se sont également distingués, M. de la Bourdonaye a forcé les Princes, qui attaquoient le Fort, à demander la paix, aux conditions de laquelle

quelle on travailloit au départ du Bâtiment qui est venu apporter cette nouvelle à l'Isle de France.

La Grand Chambre du Parlement de Paris termina à l'Audience le 13. Juin, la grande Affaire de la veuve Bourgelat, contre les Sieurs Dugas de Grange-Blanche & Consorts, lesquels ont été renvoyés de l'accusation contre eux intentée, comme téméraire & calomnieuse; l'Arrêt condamne la veuve Bourgelat en 30. mille livres de dommages & intérêts, & ordonne la suppression des termes injurieux répandus dans les Mémoires, & permet la publication de cet Arrêt, lequel en conséquence a été affiché le 11. du même mois dans tous les endroits accoutumés de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil du 13. Février dernier, en faveur des Pauvres, fut tirée pour la troisième fois en la grande Sale de l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de Mrs les Prévôt des Marchands & Echevins le 18. Juillet. La Liste générale des Billets gagnans fut publiée le lendemain. Le Gros Lot qui est de 100000. liv. est échu au N^o 24406. sous la Devise *A Sainte Marie*. Le second Lot qui est de 60000. liv. est échu au N^o 26702. sous la Devise *Par complaisance*.

SERVICE SOLEMNEL fait pour
 Sa Majesté Catholique la Reine Douairiere
 d'Espagne, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale
 de Sainte Geneviève du Mont à Paris, le
 5. Juillet, par ordre des R. R. P. P. Abbé
 & Religieux de cette Abbaye.

LE Portail & la Nef étoient tendus en noir, à la hauteur de 25. pieds, le Jubé depuis le grand CHRIST jusqu'à terre, le Chœur, depuis les Stalles basses jusqu'au premier ordre d'Architecture, & le Rond Point depuis le ceintre de la voute jusqu'en bas, sur cette tenture étoient attachés trois lés de velours noir, ornés d'Armoiries, & entre les deux premiers lés du haut & celui du bas étoient posées les grandes Armoiries, il y en avoit quatre dans le Rond-Point, neuf dans le Chœur, trois au Jubé du côté de la Nef & autant dans la même proportion, au Portail. Sur les Tribunes on avoit mis neuf Girandoles, dont l'une étoit au milieu, au-dessus de la Porte du Chœur. L'Aigle du Chœur étoit couvert d'un tapis noir, au devant de l'Aigle étoient quatre tabourets couverts en noir pour les Chantres, & trois bancs pour un nombre de Chanoines Réguliers.

Au-dessus du Tombeau de Clovis, on avoit élevé un Dais en forme de Baldaquin, garni de 4. pommes de velours noir, surmontées de plumes blanches; le fond formoit une Croix de Moire d'argent, sur un velours noir, avec quatre grandes Armoiries aux angles de ce Dais lequel étoit suspendu à la voute du Chœur, à cinq pieds de distance seulement; de ce Baldaquinomboient quatre grands rideaux de toile noire & blanche, garnis de larmes en argent & de Croix en or, ces rideaux avoient dix huit aunes de long, relevés deux fois en grou-

pes & une fois en festons , ils étoient attachés à quatre piliers de l'Eglise avec des corlons d'argent, ornés de glands & de crépines d'argent.

Sous ce Dais étoit la Représentation , élevée de dix pieds, couverte d'un Drap mortuaire de velours noir , bordé d'hermine , partagé par une Croix de moire d'argent , avec deux grandes Armoiries ou Ecussions de chaque côté ; & sur cette Représentation étoit posée une Couronne couverte d'un crêpe, qui tomboit jusqu'à terre. Autoür de cette Représentation étoient placés quatre gradins de différente hauteur garnis pendant les Vigiles , de 100. chandeliers d'argent avec leurs cierges et Armoiries. Aux pieds de la Représentation il y avoit deux tabourets couverts d'un drap noir , pour les deux Amóniers de la Reine , qui ont assisté à tout l'Office en Rochets et en Manteaux longs.

On avoit élevé au-dessus du Maître Autel un Dais à 30. pieds de hauteur, sur lequel étoient 4. pommes couvertes de velours noir, garnies de plumes et d'aigrettes blanches ; le fond de ce Dais formoit pareillement une Croix de moire d'argent sur du velours noir, aux quatre angles duquel étoient pareillement quatre grandes Armoiries ; la queue de ce Dais formoit aussi une Croix ornée de larmes en broderie d'argent , avec des Armoiries aux quatre coins. A ce dais étoient attachés deux rideaux de moire d'argent herminés , relevés en festons aux deux côtés de la queue du Dais ; ensuite de cette queue étoient deux gradins , couverts de drap noir , sur lesquels on avoit mis 14. chandeliers d'argent , avec leurs cierges et Armoiries , et parmi ces cierges trois girandoles garnies de cierges sans Armoiries.

La girandole du milieu portoit sur le premier & le second gradin , aux pieds de laquelle il y avoit une Armoirie ou Ecusson pour couvrir l'espace des 2.

H iiii gradins

gradins , les 2 autres girandoles étoient posées aux extrémités du gradin d'en bas , au-dessous duquel étoit placé un Rétable d'Autel de 5 pieds de haut , formant une Croix ornée de larmes d'argent en broderie avec des galons. Aux 4. angles de ce Rétable , il y avoit 4. têtes de morts relevées en bosse d'argent , aux côtés du Rétable 2. rideaux de toile noire garnis de larmes d'argent , relevés en festons ; & au-dessus du Rétable 3 gradins couverts d'un drap noir , avec 3 Armoiries à chaque gradin , attachées sur le drap. On avoit mis sur ces gradins 22 chandeliers d'argent avec leurs cierges , garnis d'Armoiries.

Au milieu de ces chandeliers étoit posée une grande Croix d'argent , au pied de laquelle il y avoit un voile noir en broderie d'argent. Pour placer tous ces ornemens on avoit élargi le Maître-Autel & les marche-pieds de 10 pöuces ; aux côtés de l'Autel on avoit mis 2 petites crédences , avec chacune leur Rétable , ornées d'un cadre de velours noir , sur lequel étoit brodée en argent une tête de mort , avec 3 chandeliers , garnis de leurs cierges & Armoiries sur chaque crédence , dont 2. aux extrémités de chaque crédence , & un plus grand derriere. Le devant d'Autel étoit d'un beau velours noir , dont le contour étoit d'une broderie d'argent , large d'un pied , & relevée en bosse , & au milieu un cartouche représentant la Résurrection du Lazare.

La Balustrade & tout le Sanctuaire étoient couverts d'un drap noir. Le Candelabre du Chœur étoit garni de 7 cierges. On avoit pratiqué hors le Sanctuaire 2 Estrades qui alloient jusqu'aux grilles du chœur , & sur ces Estrades , qui étoient couvertes d'un tapis noir , on avoit placé des chaises , tabourets , plians & coussins , couverts aussi en noir
pour

pour le grand deuil. A droite du côté de l'Épître étoient les Dames , & à gauche du côté de l'Évangile les Messieurs ; on avoit mis aussi aux premières stalles du côté droit , en entrant dans le Chœur , plusieurs coussins couverts en noir pour les Archevêques & Evêques qui ont assisté à ce Service.

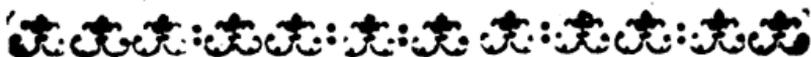
La Messe fut célébrée par le R. P. Abbé de Ste Geneviève en habits pontificaux , il avoit un Prêtre Assisant en Chape ; un Diacre & Soudiacre d'Office en Dalmatiques , Etoles & Manipules , deux Soudiacres & deux Diacres d'honneur en Dalmatiques ; un Porte Mitre , & un Porte Livre en Chapes ; deux Acolytes en Tuniques & un Thuriferaire en Surplis , quatre Chantres en Chapes pendant tout l'Office ; deux jeunes Chanoines Réguliers , aussi en Chapes, chanterent le Graduel. Pendant la Prose on sonna les 4 plus grosses Cloches ; tous ces Officiers saluerent la Représentation & le Duc de Chartres , à mesure qu'ils étoient obligés de passer devant ; l'Épître fut chantée par le Soudiacre d'Office , sur un pupitre , couvert d'un tapis de velours noir , brodé de larmes d'argent , qui étoit au milieu du Chœur entre l'Aigle & la Représentation , accompagné des deux Soudiacres d'honneur ; l'Évangile fut aussi chanté sur ce même pupitre par le Diacre d'Office , précédé du Thuriferaire , des deux Acolytes , des Soudiacres d'Office , & accompagné des deux Diacres d'honneur.

Le Duc de Chartres , qui a assisté à ce Service , étoit placé sur l'Estrade du côté de l'Évangile , il avoit à ses côtés l'Ambassadeur d'Espagne , le Maréchal de Biron , M. d'Argenson , Chancelier du Duc d'Orléans ; & derrière , plusieurs Aumôniers en Rochets & Manteaux longs , avec les Grands Officiers de la Reine d'Espagne , dont les Dames d'Honneur & plusieurs autres Dames de distinction

Il y étoient

étoient placées sur l'autre Estrade du côté de l'Épître. Le Grand-Prieur, étoit monté à la Tribune de la Reine, & le Maréchal de Noailles à celle du Duc d'Orléans; l'Archevêque de Paris, & l'Evêque de Nitrie étoient placés aux premières Stalles du Chœur.

Sur la fin de la Messe on distribua des cierges à toutes les personnes qui étoient dans les Stalles; & après la Messe, le R. P. Abbé ayant été revêtu d'une Chape, se rendit avec tous ses Officiers aux pieds de la Représentation, après avoir salué en passant le Duc de Charres, pour faire l'Absoute &c. pendant lequel tems on sonna encore les 4 plus grosses Cloches de cette Eglise.



MORTS ET MARIAGES.

Jean *Frain*, Sr de la Motte, né le 10 Septembre 1641. en la Paroisse de S. Martin de la Ville de Vitré, Evêché de Rennes, Province de Bretagne, ancien Avocat au Parlement de cette Province, Conseiller du Roy, son Avocat & Procureur du Siège des Traittes & Gabelles, Avocat Fiscal, & Procureur Fiscal Honoraire de la Sénéchaussée de Vitré, y mourut le 31 Octobre 1740. âgé d'environ 99. ans, sans s'être jamais servi de Lunettes, ayant toujours conservé la bonté de sa mémoire, son esprit & son bon sens jusqu'au dernier moment de sa vie.

— La nommée *Moulié*, est morte à Aiguillon dans la 112. année de son âge.

Le 14. Avril dernier, Jean-Baptiste *Fleuriau*, *Marquis d'Armenonville*, Gouverneur & Grand-Bailli de la Ville de Chartres, Bailli d'Épée de Bar-sur-Seine,
Brigadier

Brigadier des Armées du Roy , de la Promotion du 15. Mars 1740. & Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , par Commission du 14. Décembre 1727. mourut en Boheme , dans la 31. année de son âge , étant né le 26. Décembre 1711. Il avoit envoyé en France la démission de son Régiment. Il étoit fils unique de feu Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau , Comte de Morville , Ministre , & ci-devant Secrétaire d'Etat , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Gouverneur & Grand-Bailli de Chartres , mort le 3. Février 1732. dans la 46. année de son âge , & de Charlotte-Elizabeth de Vienne , à présent sa veuve. Le Marquis d'Armenonville avoit été marié le 22. Décembre 1735. avec Anne-Philiberte-Jeanne Amelot de Chaillou , fille de Jean-Jacques Amelot , Seigneur de Chaillou , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le Département des Affaires Etrangères , ci-devant Intendant des Finances , & de défunte Anne-Marie-Pauline Bombarde , sa première femme. Il n'en a point eû d'eufans. Il laisse deux Sœurs , qui sont , Jeanne-Therese Fleuriau de Morville , mariée le 29. Juillet 1728. avec Alexandre-Nicolas de la Rochefoucaud , Marquis de Surgeres , qui a obtenu le Régiment de Dragons de son beau-frere ; & Marguerite-Charlotte Fleuriau de Morville , mariée le 22. Décembre 1740. avec Pierre-Emmanuel de Crussol de Senectaire , Vicomte de Lestrange & de Leully , Baron de Privas , appelé le Marquis de Crussol , Colonel du Régiment de l'Isle de France , Infanterie , par Commission du 15. Avril 1738.

Le même jour , Louis-Etienne *Berthelot de Duchy* , Conseiller au Parlement de Paris en la seconde Chambre des Enquêtes , reçû le 19. Juillet 1740. mourut âgé de 21. ans. Il étoit fils aîné de Louis-Henri Berthelot de Saint Laurent , Maître

des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , depuis 1724. & auparavant Président à Mortier du Parlement de Metz , & de Louise Piécourt son épouse. Le dix-neuf, Dame Antoinette Angelique de la Salle , Epouse de Pierre Porlier , Conseiller du Roy en ses Conseils , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris , & Conseiller en l'Hôtel de Ville , avec lequel elle avoit été mariée le 26. Mars 1722. mourut sans avoir eu d'enfans , âgée de 41. ans passés , étant née le 3. Mars 1701. Elle étoit fille de feu Simon de la Salle , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , mort le 6. Avril 1728. âgé de 70. ans , & de défunte Marie-Michelle Fournier , morte le 21. Août 1734. âgée de 63. ans.

Le . . . Avril *Thoynard de Montzuzain* , Gentilhomme à Drapeau dans le Régiment des Gardes Françaises depuis un an , & second fils de Barthélemi Toynard , Baron de Vouldy , Montzuzain , Vouë , S. Remi , S. Martin , Seigneur de Montéay , Jouy , Ligny , &c. l'un des Fermiers Généraux des Fermes du Roy , & de Marie de S. Pierre , mourut âgé de 21. ans.

Le 20. Dame Marie-Jeanne-Louise le Cousturier , Epouse de Charles-François de Montholon , Seigneur d'Aubervillier , Conseiller au Parlement de Paris , de la seconde Chambre des Enquêtes , avec lequel elle avoit été mariée le 4. Novembre 1734. mourut âgée de 27 à 28. ans , laissant un fils unique. Elle étoit fille d'Eustache-François le Cousturier , Seigneur de Mauregard & du Mesnil , Président en la cinquième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris , depuis 1738. ci-devant Président au Grand Conseil , & de feuë Marie-Marguerite Bosc , sa première femme.

Le 21. *Emé de Gniffrey de Monteynard* ,
Marquis

Marquis de Marcieu, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Gouverneur des Ville & Arsenal de Grenoble, & du Baillage de Graisivaudan, mourut à Grenoble, âgé de 65. ans, universellement regretté. Il laisse pour fils le Comte de Marcieu, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, en faveur duquel il s'étoit démis au mois de Mai 1739. du Gouvernement de la Ville de Grenoble.

Le 23. Jacques *Gabriel*, Chevalier de l'Ordre de S. Michel depuis 1722. premier Architecte du Roy, & premier Ingenieur des Ponts & Chaussées de France, ci-devant Contrôleur Général des Bâtimens & Jardins du Roy, Arts & Manufactures de France, & Architecte ordinaire de S. M. mourut à Fontainebleau dans la 76. année de son âge. Il étoit veuf en premieres nôces de Marie de Lespine, morte le 11. Août 1694. & en secondes d'Elisabeth Benier, morte le 16. Mai 1719. Il laisse postérité.

Le 24. Jacques *Robbe*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Sorbonne du 31. Janvier 1715. Grand-Maître & Principal du College Mazarin, placé à laquelle il avoit été élu au lieu de feu Jean-Antoine Pastel, le 15. May 1724.; Prieur Commandataire de S. Pierre de Cannes, ancien Professeur Royal en Théologie, mourut à Paris, âgé d'environ 65. ans.

Le même jour, Robert *Perot*, Prêtre du Diocèse de Chartres, Abbé Commandataire de l'Abbaye de l'Etoile, Ordre de Prémontrés, Diocèse de Blois, depuis 1702. & Prieur du Mont aux Malades, Ordre de S. Augustin Diocèse de Rouen du 20. Janvier 1716. Lecteur du Roy & Garde de la Bibliothèque de son Cabinet depuis 1716. ci-devant Ins-
tituteur

tituteur de S. M. & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Chartres, mourut à Versailles, dans la 82. année de son âge, étant né à Chartres le 4. Fevrier 1661.

Le 26. Jean *Joffe*, Prêtre, Recteur actuel de l'Université de Paris, mourut au College de Lisieux, âgé d'environ 48. ans. Il fut enterré le 30. suivant à S. Etienne du Mont sa Paroisse, avec beaucoup de Pompe & de Cérémonie, l'Université qui a fait les frais de ses Funérailles, ayant assisté en Corps à ses Obseques.

Le même jour, Benoit-Jean-François *Amyot*, Seigneur d'Inville, Conseiller & Sous-Doyen de la Cour des Aydes de Paris, où il avoit été reçu le 20. Mars 1687. mourut dans la 79. année de son âge, ayant été batifé le 5. Decembre 1663. Il étoit fils aîné de Jean Amyot, Ecuyer, Seigneur d'Inville, Receveur Général & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mort Doyen de sa Compagnie le 25. Juillet 1714. dans la 88. année de son âge, & de Marie Hatte, morte le 17. Avril 1694. âgée de 58. ans. Il avoit été marié le 26. Avril 1687. avec Marguerite Yvonnet, seconde fille de Pierre Yvonnet, Ecuyer Seigneur de Bauneville, & de Marie Anne Hardeuin de S. Jacques. Il en laisse des enfans.

Le 28. Charles de *Fontaines*, Seigneur de la Neuville au Bos, Hwiry & Veron en Picardie, appelé le Marquis de Fontaines, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Royal Piémont, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Linich près de Juliers, dans l'Armée du Roy du Bas Rhin, dans la 51. année de son âge, étant né le 21. Juin 1691. Il n'avoit point été marié. Il laisse pour frere & sœurs René de Fontaines, Chevalier non profés de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, né le

15. Decembre 1704. Anne de Fontaines, Dame d'honneur de la Princesse de Conty, & épouse de Jean-Pierre, Marquis de Fontanges, & Louise de Fontaines, Religieuse Cordeliere à Abbeville. Ils sont tous enfans de feu Nicolas de Fontaines, Seigneur d'HWiry, la Neuville au Bos, & Veron, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & ancien Mestre de Camp de Cavalerie, & de Marie-Louise-Charlotte de Pelard de Givry, morte le 8. Septembre 1730. âgée d'environ 70. ans. Cette maison de Fontaines est une des plus anciennes & illustres de la Province de Picardie. La Morlière en a donné la Généalogie dans ses Antiquités d'Amiens.

Le premier Mai, Pierre-Joseph Carrion, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant de Vaisseaux du Roy, depuis 1693, mourut au Havre en Normandie, âgé de 88 ans. Le mémoire par lequel on nous fait part de la mort de cet ancien Officier, porte que sa famille est d'une noblesse si ancienne, qu'elle remonte jusqu'à l'an 1300; qu'elle est alliée entr'autres avec les Maisons de Beauvau, du Bellay, & de Lenoncourt, & que celui dont on annonce la mort, étoit fils puîné de Pierre Carrion, Seigneur de l'Epronniere en Anjou, qui commandoit en 1651 un Escadron de l'Arriere Ban, & qui fut fait dans le même tems Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. Celui ci avoit pour frere puîné François Carrion, Seigneur du Petit-Pont, Colonel d'Infanterie, & mort Lieutenant de Roy de la Bassée, lequel a fait branche; & pour sœurs Claude-Marie Carrion, mariée avec François Camu de Fontaine-Villefort; Petrine-Helene Carrion, mariée avec Jean Georges de Gruter, Gentilhomme Allemand, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, & Marie-Susanne Carrion, mariée avec Antoine de

de la Haye Monbault. Celui qui vient de mourir avoit épousé en 1692. Etiennette Tixsier, fille de noble homme André Tixsier, Seigneur de S. Prix, de laquelle il laisse trois garçons, qui sont André Joseph Carrion qui a servi dans la Marine; Charles Carrion, Prêtre, Prieur de Preveffin, & Jean-Baptiste Carrion, Gouverneur de Montluel en Bresse, & Gentilhomme de Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon-Condé.

Le 2, Julien-Denis *Coignet*, Seigneur des Clayes, Vaucreffon, &c. Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 16 Février 1707, mourut à Paris, âgé d'environ 58 ans. Il étoit fils de Julien Coignet, Seigneur des Clayes, près de Villepreux, mort Conseiller Honoraire au même Parlement le premier Janvier 1696. âgé de 50 ans, & de Catherine-Françoise de Launay, morte le 17 Septembre 1684. Il avoit été marié 1^o, avec Marie-Anne le Feron, morte le 8 Octobre 1732. dans la 48. année de son âge, laquelle étoit fille de Jérôme le Feron, Seigneur d'Orville & de Louvre en Parisis, Conseiller au Parlement de Paris, & de Marie de Paris Brancourt; & 2^o. avec . . . du Plessis, qu'il laisse veuve sans enfans. Il reste de sa première femme une fille unique, mariée avec Jean-Baptiste Moreau, Seigneur de S. Just, Conseiller au Parlement de Paris, à la seconde Chambre des Enquêtes.

Le 4, Jean Baptiste *Comte de Palastron*, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Neuf Brisac, & ci-devant Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, mourut à Volin en Bohême, âgé de 56 ans. Il fut d'abord Garçon Major du Régiment du Roy, puis Colonel du Régiment de Forez le 4 Février 1704. Il servit à la tête de ce Régiment en Espagne, où il emporta
d'emblée

d'emblée le 14 Janvier 1706. la Ville de Grans en Arragon , qui fut pillée & brûlée. Il passa la même année en Italie , & il servit au Siège de Turin. Il avoit obtenu au mois de Février de la même année le Gouvernement de Castillon & de Castillonnet en Perigord , vacant par la mort de son pere. Il servit au Siège de Gironne , qui fut pris le 25 Janvier 1711. Le Régiment de la Couronne lui fut donné au mois de Février 1712. Il servit en 1714. à la tête de ce Régiment au Siège de Barcelonne , où il fut blessé la nuit du 13 au 14 Septembre de trois coups au bras & au côté , à l'attaque du Bastion de Sainte Claire. Il fut fait le 25 du même mois de Septembre Inspecteur Général d'Infanterie , & Brigadier le premier Février 1719. Il fut nommé au mois de Septembre 1733. pour servir pendant l'hyver sur la Frontiere de Champagne. Il fut fait Maréchal de Camp le 20 Février 1734. & ayant été nommé au mois d'Avril suivant pour être employé en cette qualité pendant la prochaine Campagne dans l'Armée d'Allemagne , il se trouva au Siège de Philisbourg. L'hyver suivant il fut employé dans le Département des trois Evêchés , & Frontieres de Champagne, Il continua de servir en Allemagne pendant la Campagne de 1735. Il fut nommé le 12 Novembre de la même année Sous Gouverneur de Monseigneur le Dauphin , & fait Lieutenant Général des Armées du Roy le 24 Février 1738. & Gouverneur du Neuf Brisac en Alsace au mois d'Avril suivant. Il fut nommé au mois de Juillet 1741 pour être employé en qualité de Lieutenant Général dans l'Armée destinée à passer en Baviere. Il passa le Rhin le 22 Septembre à la tête d'une colonne des troupes de cette Armée , avec laquelle il arriva à Lawingen le 9 Octobre. Il se trouva le 26 Novembre à la prise de Prague , où il commanda

da une attaque qui fut fort vive, quelques jours après, il fut chargé du commandement d'un Corps considérable de troupes, avec lequel il chassa les Autrichiens de Willinow, & leur enleva un convoi de farines & de fourrages. Le 3 Janvier de la présente année, il marcha avec le Corps de troupes qui étoit sous ses ordres & s'empara du poste de Teuschbrod, où il fit 200. hommes prisonniers de guerre. Il étoit fils aîné de Denis Comte de Polastron, Seigneur de Lorac & de Villeneuve, Chevalier Grand Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant pout S. M. dans les trois Evêchés de S. Malo de Dol, & de S. Brieu, Gouverneur de Mont Dauphin en Dauphiné, & de Castillon & Castillonnet, mort le 28 Février 1706. âgé de 62 ans, & de Henriette de Foucaud, Comtesse de S. Girons, & Baronne d'Aubret Il avoit été marié le 17 Novembre 1715. avec Françoise-Jeanne-Yoland de Mirmand, Comtesse de Pleyssan, veuve de François d'Arennes, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de la Ville & Province d'Yverree en Piémont, & fille de Jean-François de Mirmand, Comte de Pleyssan, & de Marie-Yoland de Portalès. Il en laisse des enfans, entr'autres une fille mariée le 17 Septembre 1738. avec Eleonora François Comte d'Andlaw, en Alsace, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, ci-devant Chastelleraud par Commission du 24 Février 1734.

Le 5, Nicolas-François *Bertholot de Jouy*, Ecuyer, ci-devant Avocat Général aux Requêtes de l'Hôtel du Roy, & Conseiller-Secretaire des Commandemens de feuë Madame la Dauphine, Ayeule de S. M. regnante, en survivance, mourut à Paris dans la 82. année de son âge, étant né le 16 Fe-

Vrier 1662. Il étoit fils aîné de François Berthelot, Seigneur de Joui, près de Versailles, Comte de l'Isle S. Laurent en Canada, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Commissaire Général de l'Artillerie, des Poudres & Salpêtres de France, Fermier Général des Gabelles & cinq grosses Fermes, Trésorier Général des Maison & Finances, & ensuite Secrétaire des Commandemens de feu Madame la Dauphine Victoire de Baviere, mort le 3 Juin 1712. à l'âge de 84 ans; & d'Anne Regnault d'Uchy, sa seconde femme, morte le 21 Août 1693. Il avoit été marié, le 2 Juillet 1706. avec Marie-Catherine Begon, fille de Michel Begon, Seigneur de Montfermeil, & de Catherine Guymont. Il en laissa François Nicolas Berthelot de Bellebat, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, & Sidonie-Catherine Berthelot, mariée le 27 Octobre 1732. avec Seguiet, Seigneur de S. Brisson.

Le même jour, D. Marie-Benedicte *Durand de Villeblain*, veuve de François d'Alessio, Seigneur d'Eragny, Gouverneur, & Lieutenant Général pour le Roy des Isles & Terres-fermes de l'Amérique, & auparavant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mourut à Paris dans la Maison des Dames de Miramion, âgée d'environ 86 ans, & fut inhumée le lendemain aux Minimes de la Place Royale dans la Sépulture des d'Alessio. La Défunte étoit fille de Leonard Durand, Seigneur de Villeblain, & de Françoise de Riviere. Elle avoit eu une fille Religieuse à la Présentation de Senlis, & un fils nommé Alexandre-François d'Alessio d'Eragny, qui avoit servi dans la Marine, & dont la veuve Pocquet, fille d'un Secrétaire du Roy à la Martinique, mourut au mois de Mars dernier à Pontoise, ayant eu deux fils. Le

1670 MERCURE DE FRANCE

Le 6. Mai, Dame Marguerite-Elizabeth *Bigot*, veuve d'Etienne Hallée, Seigneur de la Baronie de la Mothe-Saint Jean, Conseiller Secrétaire du Roy Maison-Couronne de France & de ses Finances honoraire, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & ancien premier Commis du grand Comptant du Tresor Royal, avec lequel elle avoit été mariée en 1703. & dont on a raporté la mort dans le Mercure de Novembre dernier, p. 2547. mourut, âgée d'environ 60. ans.

Le 9, François-Melanie de *Pechpeiron de Comminges de Guitaut*, Dlle d'Epoiffes, Sœur du Comte de Guitaut, Lieutenant Général des armées du Roy, & fille de Guillaume de Pechpeiron de Comminges, Comte de Guitaut, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Isles de Sainte Marguerite & de S. Honorat de Lerins. Gouverneur de Châtrillon sur Seine, & Grand-Bailli d'Auxois, mort le 27 Decembre 1685. & d'Elisabeth-Antoinette de Verthamon, sa seconde femme, mourut à Paris, âgée de 60 ans.

Le 11, Louis de la *Rochefoucaud*, Marquis de *Montendre*, ci-devant Capitaine de Vaisseaux du Roy de la Promotion de 1704. & Capitaine Colonel des Suisses de la Garde de feu Charles de France, Duc de Berry, mourut à Paris, dans la 73. année de son âge, étant né le 14 Decembre 1669. Il étoit fils de feu Louis-Charles de la Rochefoucaud de Fonsèque, Marquis de Montendre, Seigneur de Montguion, Aguré, &c. & de feuë Anne Pithou; & il avoit été marié le 16 Septembre 1710. avec Susanne d'Argouges, fille de feu Florent d'Argouges, Seigneur & Baron du Plessis-d'Argouges, le Fay Billot, Tilvaut, les Greves & d'Urtubise, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & de Louise du Vau; mais il n'en laisse point d'enfans. Le

Le 12, Joseph Privat de Molières, Prêtre, Professeur Royal en Philosophie, Associé ordinaire de l'Académie Royale des Sciences, où il avoit été reçu en 1721 Membre de la Société Royale de Londres, Auteur de plusieurs Ouvrages de Mathématique, & de Physique, mourut au Collège Royal, Place de Cambray à Paris, âgé d'environ 68 ans.

Le 13, Nicolas Andry, Conseiller du Roy, Lecteur & Professeur en Médecine au Collège Royal de France, Doyen des Professeurs de ce Collège, Censeur Royal de Livres, Docteur Régent & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, connu par un grand nombre d'Ouvrages, & qui avoit travaillé long-tems au Journal des Sçavans de Paris, mourut âgé de plus de 80 ans.

Le 15, Joseph de Mesmes, Marquis de Ravignan, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville de Guise en Picardie, & ci-devant Directeur Général d'Infanterie, qui étoit parti de Paris le 31 Mars dernier, pour se rendre à l'Armée du Roy en Allemagne, mourut à Straubingen en Baviere, dans la 73 année de son âge, étant né dans la Paroisse de Perquier, Diocèse d'Aire en Gascogne, le 4 Février 1670. Il avoit commencé par être Page du Roy en sa petite Ecurie où il fut reçu au mois de Novembre 1687. il fut fait en la même année Sénéchal & Gouverneur des Villes du Mont de Marsan, Turfan, & Gavardan au lieu de feu son pere. En sortant de Page il fut successivement Officier de Dragons, Enseigne en 1694. & Sous Lieutenant en 1695. au Régiment des Gardes Françaises, Colonel du Régiment de Foix en 1696. & fait Brigadier d'Infanterie le 10 Février 1704. Il servit au Siège de Lille en 1708. & il

1671 MERCURE DE FRANCE

il y fut blessé, mais légèrement, à l'estomach. Il fut déclaré Maréchal de Camp le 12 Novembre de la même année. Il servit au Siège de Tournay au mois de Juillet 1709. & se trouva le 11 Septembre suivant à la Bataille de Malplaquet, après laquelle il fut nommé Inspecteur d'Infanterie. Il attaqua & défit entièrement près de S. Eloi Vive sur la Lis le 19 Septembre 1710. un grand Convoi de munitions de guerre venant de Gand, & commandé par le Comte d'Athlone, qui fut fait prisonnier. Ses services furent récompensés au mois de Novembre suivant d'une pension de 2000 livres. Il commanda les Troupes Françaises dans Bouchain, pendant le Siège de cette Place, qui fut obligée de se rendre le 13 Septembre 1711. après 22 jours de tranchée ouverte. Il demeura prisonnier de guerre en vertu de la Capitulation. Il fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roy le 8 Mars 1718. Commandeur de l'Ordre de S. Louis à 4000 livres de pension le 20 Avril 1719. & Directeur Général de l'Infanterie le 4 Juillet suivant, le Gouvernement de Guise lui fut donné au mois de Septembre 1736. & il obtint la Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis le 2 Février 1737. Il étoit fils d'Alcibiade de Melmes, Seigneur de Perquier, de Ravignan & de Luffon, Sénéchal & Gouverneur des Villes du Mont de Marfan, de Turtan & Gavardan, ancien Capitaine au Régiment de Navarre, mort en 1687. & de Marie d'Arrac de Vignes. Il avoit été marié le 9 Juin 1712. avec Marie Albertine Racine fille de Michel Racine, vivant Receveur Général des Finances de la Généralité d'Alençon, & de Petronille Vanderlinde. Il la laisse veuve sans enfans.

Le 16. Denis-Simon de Mauroy, Lieutenant-Général des Armées du Roy, ancien Inspecteur-Général de la Cavalerie, ancien Maréchal Général

Logis de ses Camps & Armées, & Gouverneur des Villes & Château de Tarascon mourut à Paris, âgé d'environ 90 ans Il avoit commencé à servir en 1673. en qualité de Cornette, depuis il fut successivement Capitaine de Cavalerie en 1674. Lieutenant Colonel du Régiment de Courtebonne en 1688. & Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie, ci-devant d'Humieres, en 1690. Il eut au mois d'Octobre de la même année le Gouvernement de Tarascon. Il servit à la prise de Savillan en Piémont en 1691, & il fut blessé à la Bataille de la Maraille en 1693. Il fut fait Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis le 8 Février 1694. Brigadier de Cavalerie le 29 Janvier 1702. Inspecteur Général de Cavalerie en 1703. Maréchal de Camp le 10 Février 1704. Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roy au mois de Mars 1708. & enfin Lieutenant Général à la Promotion du 2 Mai 1718. Il étoit fils de Denis de Mauroy, ci-devant Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 7 Juillet 1688. & de Françoise Heurlet, morte le 17 Novembre 1675. Il avoit épousé Anne le Maire, morte le 9 Mars 1715. de laquelle il laisse deux filles, dont une Religieuse, & François Denis de Mauroy, né le 9 Octobre 1698, Rabord Cornette dans le Régiment de Marteville en 1714. puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Dauphin en 1718. & Mestre de Camp à la suite de ce Régiment au mois de Mai 1719. Il fut en cette qualité la même année la Campagne en Espagne & il fut fait Brigadier des Armées du Roy le 18 Octobre 1732. Il sert actuellement à l'Armée de la Meuse, commandée par le Maréchal de Maillebois. Il est veuf de Geneviève-Françoise de Pleurre, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Novembre 1732. p. 2712. & de laquelle il a un fils & une fille.

Le

Le même jour, D. Marie *Brunet de Rancy* ; Dame de Comblaville, Vaux-la-Roïne, &c. épouse de Louis-Henri François Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant Général des armées du Roy, Lieutenant pour S. M. dans l'Evêché & Comté Nantois, Gouverneur de Crecy en Brie, ci-devant Ambassadeur de France en Suede, avec lequel elle avoit été mariée le 30 Décembre 1711, mourut au Château de Madrid, dans le Bois de Boulogne, âgée de 49 ans. Elle étoit fille de Paul-Etienne Brunet de Rancy, Seigneur d'Evry-les-Châteaux, Egrenay, Comblaville, Vaux-la-Roïne, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & Fermier Général des Fermes de S. M. mort le 19 Août 1717. & de Geneviève Colbert, morte le 18 Novembre 1734. Elle laisse un fils âgé de 14 à 15 ans, qu'elle a fait son légataire universel, & une fille mariée au mois de Janvier 1731. avec François Gilbert Colbert, Marquis de Chabannois & de S. Pouange.

Le même jour ; Antoine *Grondeau*, Ecuyer, Sieur de Fiobert, Commissaire Ordonnateur des armées du Roy, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris, dans la 77. année de son âge, étant né le 13 Mars 1666. Il étoit fils d'Antoine Grondeau, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, mort le 29 Janvier 1690 & de Marie de S. Gobert, & il avoit épousé en 1704. Marie-Magdelaine de Gaspardon, native de Cazal dans le Montferrat, laquelle obtint des Lettres de naturalité en France au mois de Janvier 1705. Elle étoit fille du Comte de Gaspardon, Lieutenant Général en Italie. Il laisse d'elle Frederic-Antoine Grondeau, Sieur de Flobert, Ingénieur en second au service du Roy d'Espagne, & Marie-Charlotte-Thérèse Grondeau de Flobert.

Robert, mariée le 25 Novembre 1726. avec Charles-Felix Rondé, Trésorier Général des Fortifications.

Le 17, Abdon-Victor de Riencourt d'Orival, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dans lequel il fut reçu de minorité au Grand-Prieuré de France en 1701. mourut à Paris, dans la 44 année de son âge, étant né au Château d'Orival, Diocèse de Rouën, le 16 Juillet 1698. Il étoit frere puîné de Charles-François de Riencourt, Marquis d'Orival, Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du premier Février 1719. ci-devant Mestre de Camp du Régiment de Dragons de la Reine, marié avec Marie d'Angennes, de laquelle il a Marie-Adelaïde de Riencourt d'Orival, fille unique, mariée le 2 Janvier de la présente année 1742. avec Pierre-Cesar de S. Georges, Marquis de Verac, Lieutenant Général en Poitou; & d'Alfonse-Theodore de Riencourt d'Orival, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, & Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du 15 Mars 1740. tous trois fils de Jean-Augustin de Riencourt, Marquis d'Orival, Seigneur de Bergicourt, & de Marie-Anne des Friches Doria de Brasseuse. Cette Maison de Riencourt est originaire de Picardie, & porte d'argent à trois faces de gueules-frettées d'or.

Le 20. Dame Moreau, veuve depuis le 19. Novembre 1739 de Jean-Charles de Bonnevie, Seigneur du Marquisat de Vervins en Picardie, Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1733, mourut à Paris âgée de 22 ans, laissant une fille-unique âgée de 4. ans; elle étoit fille de Pierre-Jacques Moreau, Seigneur de Nassigoy, Président en la premiere Chambre
I des

1676 MERCURE DE FRANCE

des Requêtes du Palais du Parlement de Paris , & de Claude-Françoise-Antoinette Damorefan de Précigny.

Le 21. Paul *Mérault* , Prêtre , mourut à Paris , âgé d'environ 45. ans. Il étoit fils de feu Alexandre René *Mérault* , Seigneur de Villeron , Conie , Immonville , & Monminard , Conseiller honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris. mort le 10. Février 1718 , & d'Elisabeth le Boistel sa première femme. Il étoit frere germain de René *Mérault* , Président du Bureau des Finances , & Chambre du Domaine de la Generalité de Paris , reçu à cette Charge en 1740 , & qui a eu pour mere Marie-Susanne Fornier de Montagny , seconde femme de son pere , morte le 26. Février 1715. L'Abbé *Mérault* qui vient de mourir , étoit oncle de Charles-René *Mérault* , Seigneur de Villeron , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy.

Le même jour , Dame Louise-Charlotte-Françoise d'*Hallencourt de Dromesnil* , Epouse de Charles-Brulart , Marquis de Genlis , Diocèse de Noyon , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Novembre 1726. , mourut à Paris , âgée d'environ 32. ans , laissant 3. fils en bas âge. Son corps a été transporté de S. André des Arts aux Grands Augustins , où il a été inhumé dans la sepulture de la Famille de Brulart. Elle étoit nièce de Charles-François d'*Hallencourt de Dromesnil* , Evêque de Verdun , & fille d'Emmanuel-Joseph d'*Hallencourt* , Marquis de Dromesnil , ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Dauphins , & de Louise de Proisy.

Le 25. D. *Dezallier* , épouse de Claude-Jacques de Beze de-Lys , Conseiller au Parlement de Paris , à la seconde Chambre des Enquêtes , avec lequel elle avoit été mariée en 1741. mourut

en couches d'une fille , son premier enfant ; cette Dame étoit fille d'Antoine-Joseph Dezallier , sieur d'Argenville , Conseiller , Secrétaire du Roy , Maison . Couronne de France & de ses Finances , & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris.

Le même jour, François *Prat* , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , reçu en cet Office en 1720 , & Receveur general des Finances de la Generalité de Paris, mourut à sa maison de Valenton , âgé de 73 ans , sans avoir été marié. Il laisse pour heritiers Paul-François Bigres , sieur de Chevilly , Tresorier-Payeur des gages des Officiers du Grand Conseil , & . . . Bigres , Epouse de Jacques-Eusebe Chafpoux , sieur de Verneuil , Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roy , & Introduceur de Ambassadeurs , frere & sœur , ses neveu & nièce , enfans de Paul-François Bigres , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison . Couronne de France & de ses Finances , & Trésorier-Payeur des gages des Officiers du Grand Conseil , mort le 8. Juillet 1720 & de Marie-Felice Prat , morte le 23. Avril 1727.

Le même jour de *Roban* , Comte de *S. Pol* , seul fils de Charles de Roban , Prince de Soubise , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy , & Brigadier de ses Armées . & de feuë Anne-Marie-Louise de la Tour de Bouillon , morte le 19. Septembre 1739 , mourut à Paris dans la troisième année de son âge , étant né le 12. Septembre 1739.

Le 27. Jacques *Gobelin* , Conseiller du Roy , Auditeur honoraire en sa Chambre des Comptes de Paris , Charge en laquelle il avoit été reçu au lieu de feu Nicolas Gobelin , son pere , le 29. Avril 1690. & de laquelle il s'étoit démis au mois de

1678 MERCURE DE FRANCE

Mai 1740, en faveur d'André Boyer, son beau-frere, mourut âgé de 87 ans, sans posterité.

Le 28. D. Françoise-Chrétienne *Dauvet*, Epouse d'Adrien d'Herbouville, Marquis d'Herbouville, Seigneur de S. Jean du Gardonnay, la Cour-le-Comte, la Gaillarde, le Bourgd'un, Luneray, S. Pierre le vieux, Baron de Longueval, Lagny, le Marqué, Bellau, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant premier Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 21. Mai 1705, mourut à Paris, âgée d'environ 59. ans, & laissant des enfans. Elle étoit fille de feu. Louis - Anne *Dauvet*, Comte d'Eguilly, Marquis de S. Phal, Baron de Bellan, & de feuë D. Marie-Magdelaine de Chambes-Monforeau.

Le 30. D. Marie *Luillier*, veuve depuis le 21. Août 1700. de Joseph-Guillaume Seigneur de la Vieuxville, Marquis de Maulle, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & Secretaire des Commandemens de feuë Madame la Dauphine, Mere du Roy regnant, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1680, mourut à Paris, âgée de 88. ans; elle avoit eu pour enfans Alexandre-Guillaume sieur de la Vieuxville, Secretaire des Commandemens de la Reine regnante, mort le 28. Février 1733. sans posterité; Pierre-Guillaume de la Vieuxville, mort Evêque de Bayonne le 30. Juin 1734. Marie - Guillaume de la Vieuxville, morte veuve de Pierre Pollart, Seigneur de Villequoy, Conseiller au Parlement de Paris, le 10 Janvier 1716. laissant des filles, qui sont mariées; & Henriette-Guillaume de la Vieuxville, femme de Pierre Poullétier, Conseiller d'Etat, ci-devant Intendant à Lyon, morte à Lyon au mois de Mai 1717, laissant des enfans.

Le même jour, D. Marie-Marguerite de Carvois-

fin 2

fin, Dame d'Achy, veuve depuis le 11. Février 1740. de Pierre Brunet, Baron de Chailly, Comte de Serigny, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, & Président en la Chambre des Comptes de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 8. Janvier 1720. mourut à Paris, sans enfans, dans la 60. année de son âge, ayant été baptisée le 20. Janvier 1683. Elle étoit fille de François-Philippe de Carvoisin, Seigneur d'Achy en Pic. rdie, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, ancien Mestre de Camp d'une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers, mort le 29. Novembre 1718 âgé de 81. ans, & de Marie-Magdelaine Budé, Dame de Villiers sur Marne.

Le premier Juin, D. Marie Nigot, veuve sans enfans depuis le 14 Août 1713. de Nicolas de Laistre, Conseiller au Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Novembre 1695. mourut à Paris, âgée de 82 ans. Elle étoit fille de Jacques Nigot, Conseiller - Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, mort le 7 Juin 1693. & de Germaine Thierriac, & tante de Jacques Nigot, Seigneur de S. Sauveur, Président en la Chambre des Comptes de Paris.

Le même jour, Jean-François de Quessa de Valcourt, Seigneur de Marsilly en Bourgogne, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Mestre de Camp d'une des Brigades du Régiment Royal des Carabiniers, mourut à Paris, dans la 72. année de son âge. Il avoit obtenu dès 1722. le Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie, & étant depuis long-tems Lieutenant-Colonel d'une Brigade de Carabiniers, il en fut fait Chef, au mois d'Octobre 1733. & Brigadier des Armées du Roy le pre-

mier Août 1734. Il se distingua extrêmement le 19 Septembre suivant à la Bataille de Guastalla, à la tête des Carabiniers, dont il prit le Commandement après que deux autres Chefs de Brigade de ce Corps eurent été mis hors de combat par leurs blessures ; il fit mettre pied à terre à 40 Carabiniers par escadron, & il les fit marcher le sabre à la main aux ennemis ; qui furent si intimidés de cette action hardie, qu'ils prirent la fuite. Il avoit été élevé au grade de Maréchal de Camp le 15 Mars 1740. Son fils aîné, qui étoit Major de sa Brigade, mourut au mois d'Avril dernier à l'armée du Roy en Bohême, dont il étoit Maréchal des Logis. Il laisse un autre fils, qui est Louis-François Quesse de Valcourt, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre, du 2 Avril 1734. Doyen de l'Eglise Collégiale de S. Sauveur de Metz, & Abbé Commandataire de l'Abbaye de Fontenelles, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Luçon, depuis le mois de Juin 1736.

La nuit du 2 au 3, D. Pauline-Corifande de Paris de Feuquieres, veuve depuis le 25 Mars 1738. de Joachim-Adolphe de Seigliere de Boisfranc, Marquis de Soyecourt, Brigadier des Armées du Roy, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris, dans la 39 année de son âge, étant née le 29 Janvier 1704. On a marqué de qui elle étoit fille, & on a parlé de ses enfans dans le Mercure du mois de Mai 1738, p. 1022. en rapportant la mort de son mari.

Le 3, Nicolas le Féron, Seigneur d'Orville, & de Louvre en Paris, Conseiller du Roy. en ses Conseils, Président Honoraire au Parlement de Paris, mourut en son Château de Louvre, dans la 62 année de son âge, étant né le 17 Janvier 1681. Il avoit été reçu Conseiller au Parlement à la Première

niere Chambre des Enquêtes le 7 Mars 1703. & en suite Président en la même Chambre le 22 Février 1709. & il s'étoit démis de cette Charge en 1731. ayant obtenu des Lettres d'Honoraire. Il étoit fils de Jérôme le Féron, Seigneur des mêmes lieux d'Orville, & de Louvre. mort Sous-Doyen du Parlement de Paris, le 20 Novembre 1727. dans la 87. année de son âge; & de Marie de Paris, d'une Famille de la Ville de Rheims, morte le 12 Mai 1710. Il avoit été marié le 11 Juillet 1719. avec Louise-Melanie Berger, dont la mort est rapportée dans le Mercure d'Avût 1734. p. 1890. Elle étoit fille unique de René Berger, Receveur Général & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mort Doyen de sa Compagnie en 1740 & de Marie-Anne Deschamps, sa veuve. Il laisse d'elle un fils & deux filles, non encore pourvus

Le 4, Antoine *le Moine*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 28 Septembre 1688. Senieur de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaire Général du Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, & de l'Evêque de Lisieux, mourut à Paris, en la Maison de Sorbonne, âgé de 86 ans.

Le 7, D. Marie-Anne-Geneviève *de Maillé*, Dame du Houffay, dans le Pays Chartrain, épouse de Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, apellé le Marquis de Montboissier, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire de S. M. avec lequel elle avoit été mariée le 8 Juin 1711. mourut à Paris âgée de 48 ans, laissant plusieurs enfans, dont l'aîné des fils, apellé le Comte de Montboissier, est premier Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires, & Mestre de Camp de Cavalerie, & a été marié le 8 Mai 1733. avec Louise-Elisabeth

1682. MERCURE DE FRANCE

de Collins de Mortaigne , fille unique de feu Antoine-François de Collins , Comte de Mortaigne , Seigneur de Jastingue & de Ham , premier Ecuyer de feuë Elisabeth-Charlotte de Baviere , Duchesse Doitairiere d'Orleans , & ancien Capitaine de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne , & de Charlotte de Rohan Guimenée. On a raporté le mariage de la fille aînée de la défunte avec François-Antoine-Alexandre d'Albignac , Marquis de Castelnau-en-Gevaudan , dans le Mercure de Novembre 1733. p. 2527. La Marquise de Montboisier étoit fille unique de Louïs-Joseph de Maillé-Benheard , Baron de Coulonces , & de Siqueville , Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Flamans ; mort âgé de 32 ans le 3 Juillet 1698. & de Marie Mallier du Houffay , morte en son Château du Houffay en 1719.

Le même jour , D. Claude-Louïse de Lory , Epouse de Charles de la Martelliere , Seigneur de Chancey , la Corte , Vaux , Orfeüil , Moteux , Conseiller-Secretaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , ci-devant Gouverneur de la Ville de Langres , mourut à Paris âgée d'environ 36 ans , laissant des enfans ; elle étoit fille unique de Jacques de Lory , Seigneur de la Gardette , Conseiller du Roy , Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris , mort le 16 Novembre 1727. & d'Elisabeth Louïse Drouïyn d'Aubigny , sa veuve , femme en secondes nôces de Guillaume-Charles le Fèvre , ci-devant Seigneur de la Valette , Biars , la Salle , S. Remy , Gentilhomme ordinaire de feuë Madame la Dauphine , mere du Roy regnant.

Le 8 , Dlle Josephine-Eulalie de Boufflers , fille de Joseph-Marie Duc de Boufflers , Pair de France , Gouverneur Général de Flandres , de Haynault , & des

des Ville & Citadelle de Lille , Grand-Bailly , & Gouverneur de la Ville de Beauvais , & Lieutenant de Roy au Gouvernement de l'Isle de France , Maréchal de Camp des Armées du Roy , & de Magdeleine-Angelique de Neufville de Villeroy , mourut à Paris , âgée de 14 ans , 9 mois & 4 jours , étant née le 4 Septembre 1727.

Le 10 , François-Vincent-Marc de Beauvau de Craon , Prêtre , Primat de l'Eglise Collegiale de Nancy en Lorraine , Protonotaire du S. Siège Apostolique du nombre des participans , &c. fils aîné de Marc de Beauvau , Prince du S. Empire Romain , & de Craon , Grand d'Espagne de la premiere classe , Marquis de Harosel , Baron d'Autray , de S. Georges & de Turkestin , Seigneur de Sorlai , de Tomblaine , Jurville , Bazemont , & Chanteheu , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Administrateur & Commandant du Grand Duché de Toscane , & ci-devant Grand Ecuyer de Lorraine , & d'Anne-Marguerite de Ligniville , Dame d'honneur de la Duchesse Douairiere de Lorraine , mourut à Paris , âgé de 29 ans , 5 mois & 17 jours , étant né à Luneville en Lorraine le 23 Janvier 1713.

Le 12 , Jean-Henri Cochois , Prêtre , Bachelier en Théologie , de la Maison de Sorbonne , Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Cheron , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Chartres , depuis la 22 Mai 1706. Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Soissons , & Conseiller , Commissaire de la Chambre Souveraine des Décimes , pour le Diocèse de Soissons , mourut à Paris.

Le Charles-Emmanuel , Marquis de Vassé , Vidame du Mans , Baron de la Rochemabile , Seigneur de Balon , &c. Brigadier des Armées du Roy , Mestre de Camp , Lieutenant du Régiment Dau-

1684 MERCURE DE FRANCE

phin , de Dragons , & Gouverneur du Château Royal du Plessis-les-Tours , ayant eu ce Régiment & ce Gouvernement au mois d'Avril 1741. à la mort de son frere aîné , mourut à Prague en Boheme , âgé de 36 ans , étant né le 10 Mai 1706. Il n'a point été marié , non plus que son frere aîné , dont la mort est raportée dans le Mercure de Juin 1741. p. 1243.

Le 15 , mourut à Paris , Louis-Alexandre *Picquet de Melesse* , Grand-Prevôt de la Maréchaussée dans la Province de Bretagne , & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Le 21 , Guillaume *Lair* , Prêtre , Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , du 29 Mai 1696. Chapelain dans l'Eglise Métropolitaine de Paris & Curé de l'Eglise Royale & Paroissiale de S. Barthelemy en la Cité de Paris , depuis 1728. mourut âgé d'environ 76 ans.

Le 24 , Nicolas *Dorbay* , Ecuyer , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , du 9 Novembre 1738. Architecte de la premiere classe , & Contrôleur des Bâtimens du Roy , mourut à Paris , âgé de 63 ans.

Le même jour , Etienne *Bochart* , Seigneur de *Saron* , Conseiller du Roy en ses Conseils , Président Honoraire en la Première Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris , mourut âgé de 74 ans. Il avoit été reçu d'abord Conseiller à la Cinquième Chambre des Enquêtes le 10 Déc. 1692. puis Président en la Première des Enquêtes le 12 Août 1704. Il s'étoit démis de cette Charge en 1740. & il avoit obtenu des Lettres d'Honoraire. Il étoit fils de feu Jean Bochart , Seigneur de *Saron* , mort Sous-Doyen du Parlement de Paris , le 20 Août 1709. dans la 81. année de son âge , & de Marie Cazet de Vautorte , morte âgée de 85 ans le

8. Septembre 1723. Il avoit été marié le 13 Août 1697. avec Jeanne - Philiberte Camus morte à l'âge de 41 ans, le premier Mai 1711, laquelle étoit fille de Nicolas Camus, Seigneur de Pontcarré, vivant Conseiller d'honneur au Parlement de Paris, & de Marguerite Helene Durand. Il avoit eu d'elle défunt Jean-Baptiste Bochart de Saron, aussi Président en la Première Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, mort à l'âge de 29 ans, le 22 Mai 1731. laissant un fils unique de Marie - Anne Brayer, qu'il avoit épousée le 15 Mars 1729; & Elie Bochart de Saron, Conseiller Clerc en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, où il a été reçu le 18 Août 1724.

Le 27, D. Elisabeth-Marie Goyon, veuve depuis le 17 Octobre 1715. de Theodore de Beringhen, Seigneur Vicomte de Plehedel en Bretagne, Conseiller au Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1685. mourut à Paris, âgée d'environ 72. ans. Elle étoit fille de Claude-Charles Goyon, des Barons de la Mouffaye, Baron de Marcé, Vicomte de Terchamp, mort au mois de Décembre 1693, & de Marie d'Apelvoisin, Vicomtesse de Farcé en Bretagne.

Le même jour, mourut à Paris D. Charlotte-Julie Hazon, épouse de Hugues Florent-Gabriel Payen de Montmort, Seigneur de S. Germain en partie, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy. Elle étoit seconde fille de Jean-Baptiste Hazon, Conseiller au Châtelet de Paris.

Le 28, Frere François *Dauvet des Marefz*, Chevalier, Bailli, Grand-Croix, & Grand-Trésorier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem (Dignité à laquelle est attachée la Commanderie de S. Jean en l'Isle de Corbeil) & Commandeur de la Commanderie d'Oesmont en Picardie, mourut à Paris, dans

la 86. année de son âge , étant né le 17 Janvier 1657. Il avoit été reçu de minorité au Grand-Prieuré de France le 17 Janvier 1664. Il étoit fils de Pierre Dauvet , Seigneur de Treigny , Bouffé , Launay , & Repentigny , & de Louise-Marie de Myon d'Auvillars.

Le 6 Juillet, D. Julie-Françoise de Crussol, veuve depuis le 3 Novembre 1736. de Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin , Duc d'Antin , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Marquis de Montespan , & de Gondrin , Seigneur des Duchés d'Epéron , & de Bellegarde , Vicomte de Murat , Baron de Cursé , de Moncontour , de Langon , & du Fort de Chailli , Seigneur de Chancy , Prenoy . d'Oyron , &c. Lieutenant Général des Armées du Roy , & de la Haute & Basse Alsace , Sunngaw , & Brisgaw , Gouverneur & Lieutenant Général pour S. M. des Ville & Duché d'Orleans , Pays Orleanois , Chartrain , Perchegoüet , Saloyne , Vendômois , Blaisois & dépendances d'iceux , & de la Ville & Château d'Amboise , Directeur Général des Bâtimens & Jardins du Roy , Arts , Manufactures , & Académies Royales, Ministre d'Etat , avec lequel elle avoit été mariée le 21 Août 1686. mourut à Paris , âgée de 73 ans. Elle étoit fille d'Emmanuel de Crussol , Duc d'Uzès , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Saintonge , & d'Engoumois , mort le premier Juillet 1692. & de Marie-Julie de Sainte Maure de Montauzier, morte le 14 Avril 1695. Elle laisse pour petit-fils Louis de Pardaillan de Gondrin , Duc d'Antin , Pair de France , né le 7 Novembre 1707. Gouverneur des Ville & Duché d'Orleans , Pays Orleanois , Chartrain , &c. & des Ville & Château d'Amboise , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , & Brigadier des Armées du Roy , qui est marié avec Françoise Guyonne
de

de Montmorency-Luxembourg , & qui en a des enfans.

Le 10. D. Judith d'*Aumalle* , veuve sans enfans depuis le 28. Octobre 1712. de Louis de Crussol de Montfalez , apellé le Marquis de Crussol d'Uzès , Prince de Soyon , avec lequel elle avoit été mariée le 26. Octobre 1697. étant veuve en premières noces de Jean de Maubert , Seigneur de Boisgibault , mourut à Paris , âgée de 92. ans. Elle étoit fille de Louis d'Aumalle , Seigneur de Perthé & de Gondreville , & de D. Jeanne de Pas de Eeuquieres.

Le 13. D. Gabrielle *Martin* , veuve depuis le 20. Mai 1741. de Louis-Guillaume Jubert de Bouville , Marquis de Clere--Pannilleuse , Baron de Dangu , Seigneur de S. Martin aux Buneaux , Vinnerville , &c. Conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé , dont la mort est rapportée dans le Mercure de Juin 1741. second volume , page 1466. mourut à Paris , ayant eû pour enfans André Jubert de Bouville , Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy depuis 1723. marié en 1724. avec . . . Guyot , fille de feu François Guyot , Sr de Chenisot , Receveur Général des Finances à Rouen , & Secretaire du Conseil , Direction & Finances ; & de Jeanne-Julie Berger ; Louis-Nicolas Jubert , apellé le Comte de Bouville , Premier Cornette des Chevaliers-Legers Dauphins , Mestre de Camp de Cavalerie , & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis ; Augustin-Toussaint Jubert de Bouville , Sous-Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françaises , où il entra en 1726. Alfonse Jubert , Chevalier de Bouville , Lieutenant de Vaisseaux du Roy , depuis le mois de Mai 1741. Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville , Chanoine de l'Eglise de Chartres ; défunte Félicité Jubert de Bouville , mariée au mois de Juillet 1733. avec Jean-François Guyot de Chenisot , Seigneur

gneur de Villers, Receveur Général des Finances de Rouen, & morte à l'âge de 22. ans le 16. Septembre 1735, laissant une fille unique; & . . . Jubert de Bouville, Religieuse.

Le 17. Charles-Joseph *de Fortia*, Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, & Chef du Conseil du Prince de Condé, mourut à Paris, âgé de 74. ans. Il fut d'abord Conseiller au Châtelet en 1690. puis en la Cour des Aides le 15. Decembre 1695. & enfin au Parlement de Paris en la seconde Chambre des Enquêtes le 28. Juin 1698. & étant Chef du Conseil du feu Duc de Bourbon, il fut fait Conseiller d'honneur au Parlement en 1716. & Conseiller d'Etat en 1723. Il étoit fils unique de Charles de Fortia, Seigneur de Boisvoisin & de Chailly, mort le 5. Decembre 1685. & d'Anne Alexandre, morte le 7. Novembre 1691. Il avoit été marié, 1^o. avec Marie-Magdeleine Larcher, morte sans enfans à l'âge de 19. ans, le 3. Octobre 1696. laquelle étoit fille de feu Jean-Baptiste Larcher, Seigneur de Pocancy, Conseiller en la Cour des Aides de Paris, & de Marie le Clerc; & 2^o. au mois de Juillet 1698. avec Marie-Magdeleine Thomas, morte en 1719. fille unique de Jean Thomas, Conseiller au Châtelet de Paris, & de Marie-Anne Gigault. Il laisse d'e le Jean-Joseph de Fortia, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Bourbon, marié le 2. Mai 1726. avec Marie-Magdeleine Frizon, fille de feu Nicolas-Remi Frizon, Seigneur de Blamont, Président en la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, & de Louise-Nicole de la Salle; Charles de Fortia, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Martin d'Epernay, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Rheims, qu'il a obtenuë au mois d'Avril 1724. Deux autres fils, dont un Religieux de
Ste

Ste Croix de la Bretonnerie ; & Marie-Anne de Fortia , mariée le 14. Septembre 1730. avec Gaspard de Fortia , son parent , Marquis de Montréal , dans le Comtat Venaissin , Mestre de Camp de Cavalerie , & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs. Il avoit eû une fille aînée , dont la mort est rapportée dans le Mercure d'Octobre 1740. page. 2325 ; elle n'a point laissé d'enfans.

Le 19. Jean-Louis *Thiroux de Lailly* , Seigneur d'Arconville , l'un des Fermiers Généraux des Fermes Unies du Roy , & des Postes & Relais de France , ci-devant Trésorier Général de la Maison de S. M. mourut à Paris , âgé d'environ 62. ans. Il étoit fils aîné de Lazare-Louis Thiroux , ancien Fermier Général , Administrateur de l'Hôtel-Dieu , & de la Maison des Incurables de Paris , mort le 6. Avril dernier , & de Marie Brunet , morte le 24. Mars 1722. & il avoit été marié avec Claude Buffot de Millery , de laquelle il laisse Louis-Lazare Thiroux , Seigneur d'Arconville , reçu Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris , de la premiere Chambre , le 30. Juillet 1732. & marié le 28. Février 1735. avec la fille aînée de . . . Darlus , Secretaire du Roy , & Fermier Général ; . . . Thiroux de Montregard , Trésorier Général de la Maison du Roy , par la démission de son pere en 1735. en survivance duquel il a été nommé au mois d'Avril dernier , l'un des Fermiers des Postes. Celui-ci avoit épousé en 1735. . . . Paignon , morte en 1739 ; . . . Thiroux d'Esperrènes , reçu Conseiller au Grand-Conseil le 12. Septembre 1736. & Grand Rapporteur en la Chancellerie de France en 1739. puis Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy depuis environ 6. mois ; Catherine Thiroux , mariée le 27. May 1732. avec Charles-François Huguet de Semonville , reçu Conseiller

sciller au Parlement de Paris , à la quatrième Chambre des Enquêtes le 21. Janvier 1733. & Thiroux , mariée le 30. Janvier dernier avec Pierre-Marie Thiroux , Seigneur d'Oüarville en Beausse , son cousin germain , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , depuis 1740.

Le 12. Juin , furent mariés Adrien-Clement *Silva* , Conseiller au Grand-Conseil , reçu à cette Charge le 4. Août 1740. fils de Jean-Baptiste *Silva* , Ecuyer , Premier Médecin Consultant du Roy , Médecin ordinaire du Prince de Condé , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris , & de feuë *Magdeleine Prevost* , & *Damoiselle Marie-Antoinette Coüet* , fille de Pierre-Michel Coüet , Seigneur d'Eaubonne , Conseiller-Secretaire honoraire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , & de *D. Theresé-Antoinette de Bony*.

Le 26. Jacques-François-Maxime *de Chastenot* , Marquis de Puysegur , Comte de Chessy , Colonel du Régiment de Vexin , par Commission du 15. Avril 1738. fils de Jacques de Chastenot , Marquis de Puysegur , Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal de France , Gouverneur de Condé , & de défunte *Jeanne Henriette de Fourcy de Chessy* , fut marié avec *Dlle Marie Marguerite Masson* , fille de François Gaspard Masson , Président en la première Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris , & de *Marie-Marguerite Chevalier*.

N O M B R E des Baptêmes, Mariages,
 Enfans Trouvés & Morts de la Ville &
 Fauxbourgs de Paris pendant l'année 1741.
 ſçavoir:

Baptêmes,	18578
Mariages,	3928
Enfans Trouvés,	3388
Morts,	23266
Maisons Religieufes, hommes & filles, 304	} 23574
Au Cimetiere Etranger,	
Partant le nombre des Morts de l'année 1741. excède celui des Baptêmes de	4990
Le nombre des Baptêmes de 1741. eſt di- minué de celui de 1740. de	54
Celui des Mariages eſt diminué de	89
Celui des Morts eſt diminué de	710
Celui des Enfans Trouvés eſt augmenté de	288

On écrit de Tours, que le 27. du mois de Juin dernier, le R. P. de la Motte, Cordelier, Docteur de Sorbonne, prononça dans la grande Eglise de l'Abbaye de Fontevault, l'Oraison funebre de Madame *Louise-Françoise de Rochechoüart de Mortemart*, Abbeſſe, Chef & Générale de l'Ordre de Fontevault. L'Orateur parla avec beaucoup d'éloquence des Vertus Chrétiennes & Religieufes, & des grandes qualités de cette illuſtre Abbeſſe.

On a parlé de ſa Mort édifiante, & de ſa Pompe funebre dans le Mercure du mois de Mai dernier, page 1263. Il ne manquoit plus que ſon Eloge ſi bien mérité, & dont le P. de la Motte vient de ſ'acquitter.

ARRETS



ARRETS NOTABLES.

A RREST du 23. Janvier, qui ordonne qu'en payant par les Syndics & Habitans des Marches communes & franchises de Bretagne & Poitou, la somme de dix-huit mille livres par chacun an, tant que le Dixième aura lieu, à commencer du premier Octobre dernier, ils demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du Roy du 29. Août 1741.

AUTRE du même jour, & Lettres Patentes sur icelui, qui ordonnent qu'en payant par les Etats de Lille, Douay & Orchies, la somme de trois cent soixante-dix mille livres par année, tant que le Dixième aura lieu à commencer du premier Octobre 1741. les Habitans desdits Pays demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du Roy du 29. Août dernier.

AUTRE de la Cour des Monnoyes, du 24. qui condamne les nommés Jean le Cocq & René Blaudau, se disant Marchands Forains, en trois livres d'amende solidairement, pour s'être immiscés de vendre & débiter des Ouvrages d'Orfèvrerie sans titre ni qualité, & leur fait défenses de récidiver, sous plus grande peine.

ARREST du 30. qui ordonne qu'en payant par les Etats de Bretagne, la somme de deux millions deux cent cinquante mille livres pour les trois derniers mois de l'année 1741. & l'année entière 1742. à raison de dix-huit cent mille livres par année, les
Habitans

JUILLET. 1742. 1693.

Habitans de la Province de Bretagne demeureront déchargés pendant ledit tems , de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

ORDONNANCE de M. l'Intendant de la Généralité de Paris, du 31. concernant l'établissement des Garnisons Militaires, pour le recouvrement des impositions dans la Généralité de Paris.

ARREST du 6. Fevrier, qui établit des précautions pour empêcher la fraude des Droits sur les Huiles qui sortent de la Généralité de Châlons, à la faveur de l'abonnement desdits Droits accordé aux Habitans de ladite Généralité.

SENTENCE du 12. du Baillage & Capitainerie de laVarenne des Tuilleries, Pont de S. Cloud, &c. qui condamne François Bienfait, Pêcheur, demeurant au Port de Neuilly, en trente livres d'amende, pour avoir par deux fois différentes, passé dans son Bateau, des Chasseurs, dans les Isles de Neuilly & Villiers, sans avoir averti les Gardes.

ARREST du 13. qui ordonne qu'en payant par les Syndics Généraux de la Province de Bearn, la somme de quatre-vingt-dix mille livres par chacune année, à commencer du premier Octobre 1741. tant & si long-tems que le Dixième aura lieu, les habitans de ladite Province de Bearn seront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé de la Haute Alsace & de Basse, la somme de cinquante mille livres par chacune année, à commencer du premier Octobre 1741. tant
&

& si long-tems que le Dixième aura lieu, les biens & revenus de ces Clergés demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier,

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Députés de la Noblesse & du Tiers Etat des Pays de Bresse, Bugey & Gex, la somme de deux cent soixante-dix mille livres par chacun an, à commencer au premier Octobre 1741. tant & si long-tems que le Dixième aura lieu, lesdits Pays de Bresse, Bugey & Gex demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

AUTRE du même jour, qui fixe l'abonnement du Dixième du revenu des biens de M. le Duc d'Orleans, à la somme de quatre-vingt mille livres par an, tant que la levée du Dixième aura lieu, en ce non compris la retenue du Dixième qui sera faite séparément sur sa Pension de cent cinquante mille livres, sur les gages & attributions de son Gouvernement de Dauphiné, & sur les parties de rentes pour lesquelles il est employé dans les differens Etats de Sa Majesté.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Etats du Pays & Communautés de Bigorre, la somme de soixante mille livres par chacune année, à commencer du premier Octobre 1741. tant & si long-tems que le Dixième aura lieu, les biens & revenus situés dans lesdits Etats demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29 Août dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne que dans le courant de la présente année 1742. les Titulaires des privilèges ou permissions pour différens

rens Etabliffemens , qui ont tenté inutilement ou négligé jufqu'à préfent d'en faire ufage , feront tenus de les exercer & faire valoir , & d'en juftifier devant les Sieurs Intendans des Provinces du Royaume , faute de quoi lefdits privilèges ou permiſſions demeureront nuls & révoqués.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Diocèſe de Strasbourg, la ſomme de vingt-deux mille cinq cent livres par chacun an , à commencer du premier Octobre 1741. tant que la levée du Dixième aura lieu , les biens dudit Clergé de Strasbourg demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29 Août dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Clergé des Diocèſe & Principauté d'Orange, la ſomme de trois mille livres par forme de don gratuit , les biens de ce Clergé demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29 Août 1741.

AUTRE du 20 Février, qui ordonne qu'en payant par le Tréſorier du Pays de Nebouſan, entre les mains du Receveur Général des Finances d'Auſch , la ſomme de quatre mille cinq cent livres par chacune année , tant que le Dixième aura lieu , à commencer du premier Octobre 1741. les habitans dudit Pays de Nebouſan demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29 Août dernier.

AUTRE du même jour , qui ordonne qu'en payant par les Villes & Communautés de la Principauté d'Orange , & par les Propriétaires des Fiefs en dépendant , la ſomme de dix mille livres par -chacun

1696 MERCURE DE FRANCE

chacune année , à commencer du premier Octobre 1741. & tant que le Dixième aura lieu , leurs biens demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du Roy du 29 Août dernier.

AUTRE du même jour , qui ordonne que sans s'arrêter aux Déclarations fournies par les anciens Propriétaires des biens-fonds , pendant le précédent Dixieme , & sans avoir égard aux Rôles arrêtés en 1736. ceux qui sont & seront formés pour l'imposition ordonnée être faite par la Déclaration du 29 Août dernier, seront arrêtés sur le pied du véritable produit des biens , tel qu'il aura été ou sera reconnu par les préposés pour en faire les vérifications dans tout le Royaume.

AUTRE du même jour , qui ordonne qu'en payant par le Syndic ou Trésorier des Etats du Pays de Soule , entre les mains du Receveur Général des Finances de la Généralité d'Auscha , la somme de huit mille livres par chacune année , tant que le Dixième aura lieu , à commencer du premier Octobre dernier , les Habitans dudit Pays demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

AUTRE du 6. Mars , qui ordonne qu'en payant par le Syndic Général des Bastilles de Marfan , la somme de douze mille livres par chacun an . tant que la levée du Dixième aura lieu , à commencer du premier Octobre 1741. les Habitans dudit Pays demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

TABLE

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. La Vie Champêtre, <i>Ode,</i>	1485
Lettre sur le Commerce des Phéniciens & d'Alexandrie,	1491
La Colombe aux aproches de la Mort, <i>Fable,</i>	1504
Constitutions du Prince Constantin Mauro Cordato,	1506
Ode à l'Evêque de Grasse,	1525
Suite de la Lettre sur le Commerce des Phéniciens,	1529
Vers de M. P. âgé de neuf ans, à Mlle D. âgée de huit,	1545
Lettre de M. D. L. M. au sujet des Conseils donnés à M. R.	1547
Ode à M. le Marquis de Vence,	1567
Procession des Bénédictins à Montmartre;	1570
Enigme, Logogryphes,	1578
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. Description de Paris, Tome II.	1583
Journée Sainte, par l'Abbé Chauchon,	1584
Histoire Générale du Languedoc,	1585
Reflexions de l'Empereur Marc-Aurele Antonin,	1600
Théâtre Critique sur toute sorte de matieres, traduit de l'Espagnol,	1602
Dictionnaire Militaire,	1606
Livres nouveaux chés G. Martin, rue S. Jacques, <i>ibid.</i>	1608
Morts de Scavans,	1610
Médaille de l'Empereur,	1610
Estampes nouvelles, Cartes, &c,	1611
Chançon notée,	1615
Spéctacles, Pieces remises, &c.	1616
Extrait du Prix de Cythere, Opera Comique,	1618
Nou-	

Nouvelles Etrangères , Turquie , Ruffie , &c.	1620
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1651
Concerts à la Cour ,	1653
Affaire de la veuve Bourgelat terminée au Parle- ment ,	1655
Loterie Royale tirée ,	<i>ibid.</i>
Service folemnel pour la Reine d'Espagne à sainte Généviève ,	1656
Morts & Mariages ,	1660
Nombre des Baptêmes , &c.	1691
Arrets Notables ,	1692

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1550. ligne 10, de , *lisez* en ,
P. 1589. l. 12. *Pecquigy* , lisez , *Pecquigny*.
P. 1591. l. 24. prennent , l. prenoient.
P. 1608. l. 8. d'Argenvilliers, l. d'Angervilliers.
P. 1610. l. 26. couronnée , *ôtez ce mot*.
Même page , ligne suivante , tête , l. tête cour-
ronnée.
P. 1651. l. 2. dans , l. à

<i>La Médaille gravée doit regarder la page</i>	1610
<i>La Chanson notée la page</i>	1612

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1742.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais;

M. DCC. XLII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy

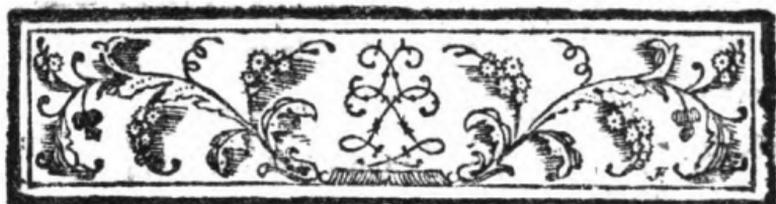
A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on leur indiquera.

P R I X X X X . S O L S



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1742.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

PLUTUS RENDU CLAIR-VOYANT,
ALLEGORIE.



U tems jadis , ainsi que de nos jours ,
Le Dieu Plutus , au dire des Poètes ,
Etoit aveugle , & jamais de secours
Ne fit sortir de ses riches caassettes ,

Pour en aider gens d'esprit & de bien ,
Ains au contraire , à tout sot & vaurien
Il prodiguoit ses faveurs les plus grandes ;

A ij. Même

Même souvent prévenoit leurs demandes ,
 D'où s'ensuivoit grand désordre ici bas ;
 Cris des Sçavans , que l'on n'écouloit pas ;
 Plaintes des bons , mattés par l'indigence ;
 Ris des méchans , qu'inspiroit l'insolence.
 Or de ces maux le principe & le point ,
 C'est que Plutus du tout n'y voyoit point ;
 Si que voulant de biens combler un Sage ,
 Quelque Narquois se trouvoit au passage ,
 Qui finement attrapoit le trésor ;
 Puis à mal faire il employoit son or.
 Du *qui pro quo* gémissoit l'honnête homme ;
 Mais vainement , & pour le dire en somme ,
 Trop sûr étoit qu'en ce vaste Univers
 Messer Plutus faisoit tout de travers.
 A chaque instant , sur sottises pareilles ,
 On fatiguoit de Jupin les oreilles ,
 En le priant qu'il voulût y pourvoir ;
 Que par un trait digne de son pouvoir ;
 L'aveugle Dieu pût recouvrer la vûë ,
 Et la vertu n'être plus dépourvûë ,
 Comme elle étoit , de ses dons précieux ;
 (Dons trop long-tems en proie aux vieieux ;)
 Tant qu'à la fin Jupiter , las d'entendre
 Ces cris perçans , résolut de descendre
 Dans ces bas Lieux , pour examiner tout ,
 Et , visitant de l'un à l'autre bout

Le Monde entier, trouver quelques recettes,
 Dont la vertu rendit visieres nettes
 Au bon Plutus, comme il étoit requis ;
 De quoi s'étant avec grand soin enquis,
 A Montpellier il termine sa course,
 Lieu renommé, le principe & la source
 Des beaux secrets qu'Esculape a transmis,
 Dont Chicoyneau fut *fidei-commis*.
 En cet endroit, presque sans nul obstacle,
 Se vit enfin l'inesperé Miracle
 Du Dieu Plutus devenu clair-voyant,
 Cheminant droit, actif & prévoyant.
 Pour en donner une preuve authentique ;
 Il consulta d'abord la voix publique
 Sur le sujet d'un jeune Citoyen,
 Homme à talens, sage Stoïcien.
 Chacun en fait la peinture fidele,
 Vante l'esprit, la candeur & le zele ;
 Le caractère humain, compatissant,
 Dont sur les cœurs est l'attrait si puissant.
 En sa faveur Plutus se détermine,
 Vers son logis promptement s'achemine,
 A pleines mains y répand ses bienfaits,
 Et de bien loin surpasse ses souhaits.
 Puis attentif aux vœux de la Province,
 En consultant les intérêts du Prince,
 Sur le rollet scût le faire trier,

1702 MERCURE DE FRANCE

Et des Etats nommer Grand Trésorier,
Tout aprouva la sage préférence ,
Et de Plutus exalta la prudence.
Ce n'est pas tout : ce Dieu si recherché ;
Après le pere , au fils s'est attaché ,
Trouvant en lui plus de vertus encore ;
Titre au-dessus du rang qui le décore ,
A quoi , sans peine , on le voit allier
Le don de plaire , & se concilier
Tous les esprits , sans que la noire envie
Ose attaquer une si belle vie ;
D'où je conclus que l'on ne sçauroit mieux
Prouver qu'enfin Plutus a de bons yeux.

E N V O I

Généreux Lamousson , agréez un hommage
Offert par la sincérité ;
Vous reconnoîtrez au langage
Que c'est elle qui l'a dicté.

Par M. S. du C. . .



LET



LETTRE de M. d'Anville, Géographe
du Roy, à M. de la Roque, au sujet d'un
Lieu nommé anciennement Chora.

Vous avez inséré, Monsieur, dans le Mercure du mois d'Avril une Lettre de M. l'Abbé Le Beuf, sur le Lieu de *Chora*, dont j'ai parlé par occasion dans les *Eclaircissements Géographiques sur l'ancienne Gaule*. Vous voudrez bien que la Réponse que je fais à cette Lettre paroisse aussi par la voie de votre Journal.

Je croyois avoir pris tous les ménagemens possibles pour ne point blesser la délicatesse de M. l'Abbé L. B. J'avois même exposé, & dans la Préface, & dans le Corps de mon Ouvrage, les motifs qui m'ont obligé d'écrire contre sa Dissertation sur le *Genabum*: cependant ces motifs ne l'ont point touché, & il me regarde comme un agresseur, qui *l'attaque le premier*. On peut juger par la lecture de l'Ouvrage, si je prens avec lui le ton d'un homme qui cherche à attaquer: on y trouvera au contraire beaucoup d'égards pour un Auteur, qui sur des suppositions dérange avec assurance une partie considérable de la Géographie de l'ancienne Gaule, trans-

porte à sa volonté les limites d'anciennes Cités ou Peuples , obscurcit les Marches de César dans un des plus beaux Morceaux de ses Commentaires.

La position du *Genabum* est l'objet qui m'a déterminé à écrire. Si je réclame en faveur du sentiment de MM. de Valois & Lancelot , qui avoient fixé le *Genabum* à Orleans ; & si je fais voir en termes modérés que cette position est incontestable , étant fondée sur le témoignage des anciens Ecrivains , Latins & Grecs , qui ont parlé de ce Lieu , sur le Texte & sur les Marches de César, sur les anciens Itinéraires , & prouvée par les vestiges des Voies Romaines , qui subsistent encore de nos jours ; M. L. B. s'imagine que j'écris à dessein de l'attaquer , lui à qui *il n'est jamais arrivé de contredire aucune Carte , ni aucun autre de mes Ouvrages.*

Je serai toujours fort obligé à M. L. B. ; quand il voudra me faire connoître des fautes dont je me reconnois très-capable ; il me rendra un service essentiel. Dans tous mes Ouvrages je cherche le vrai : ceux qui prennent la peine de les suivre , peuvent s'apercevoir que je corrige moi même volontiers les fautes qui me sont échappées dans des Ouvrages précédens.

Mais , dans les corrections qu'il plaira à M. L. B. de me faire , je le prie de me traiter
avec

avec équité ; & qu'il ne dise pas , par exemple (Merc. d'Avril, p. 712.) que » je soutiens » *perpétuellement* que les Diocèses de France » sont encore *aujourd'hui* partagés , com ne » l'étoient les Territoires des Villes du tems » des Gaulois , & *avant que la Domination » Romaine eût succédé à la leur.* » Il auroit pû remarquer ce que j'en dis , Eclairciss. p. 234. » *En général* , le Gouvernement Ecclésiastique en France a été réglé sur le » Gouvernement Civil , tel qu'il étoit lors » de l'établissement du Christianisme dans » les Provinces de la Gaule ; enforte que les » *anciens* Diocèses répondent aux Territoires » des anciens Peuples. Et p. 171. » L'étendue des *anciens* Diocèses répond *presque toujours* au Territoire des anciennes Cités. » Il auroit pû voir p. 172, que je dis expressément » qu'il y a des *cas d'exception* à cette » proposition générale. »

1°. Je ne parle que des *anciens Diocèses* ; M. L. B. me fait parler des Diocèses, tels qu'ils sont aujourd'hui. 2°. Je dis qu'*en général* , *presque toujours* , & cependant avec *quelque exception* , les anciens Diocèses répondent aux anciens Territoires ; M. L. B. veut que je le soutienne *perpétuellement*. 3°. Je dis , que les anciens Diocèses répondent aux Territoires des Cités , tels qu'ils étoient partagés *lors de l'établissement du Christianisme* dans les

A v Gaule

Gaules (c'est-à-dire au second , & même au troisième siècle pour les Provinces Septentrionales.) M. L. B. me fait parler des Territoires , comme ils étoient du tems des Gaulois , & avant que la Domination Romaine eût succédé à la leur.

Cette dernière imputation est d'autant plus injuste , qu'après avoir rapporté p. 234 , les *Fines*, *Fins*, qui se trouvent sur les confins de Chartres , d'Orléans , de Sens & d'Auxerre , je conclus ainsi » ce qui démontre que les » limites de ces Diocèses sont les mêmes » que les *fines* des Cités de Chartres , d'Orléans , de Sens & d'Auxerre *sous l'Empire Romain*. » J'aurois pû ajouter dans cet endroit des Eclaircissemens , un autre Lieu de *Fins* , situé dans la Paroisse de *Talci* , Diocèse de Blois , & fort près du clocher de *Concriez* , Diocèse d'Orléans , lequel *Fins* m'a été donné par la Carte manuscrite de Blois. D'où il résulte , que le Diocèse de Chartres (dont celui de Blois a été distrait) & le Diocèse d'Orléans , étoient séparés sous l'Empire Romain , quoique du tems de César ces deux Villes fussent comprises dans le Territoire des *Carnutes*.

Je reviens à la Lettre de M. L. B. *Il laisse à d'autres le soin d'examiner mon Traité préliminaire sur les mesures des chemins ; il réserve pour quelques Notes ce qu'il doit donner encore*

core sur le *Vellaunodunum*, & sur le *Genabum*; il ne paroît occupé pour le présent que du *Chora*; la position de ce Lieu, quoique moins considérable en lui-même, intéresse le Géographe Historien. J'avois dit modestement (Eclair. p. 364.) qu'elle souffre quelque difficulté; il s'écrie (Merc. p. 712.) *Je ne me serois jamais attendu qu'un Géographe exact eût attaqué la position que je lui ai donnée.* Voyons donc si j'ai violé l'exactitude Géographique: je rassemble sous un point de vuë les preuves de l'opinion de M. L. B., & les difficultés que j'y oppose.

Ammien-Marcellin parle du Lieu *Chora*. Il se trouve mentionné dans la Notice des Provinces de l'Empire. Les Statuts de S. Aunaire, Evêque d'Auxerre au sixième siècle, font mention de *Chora Vicus*. Jonas, Auteur du septième, dans la vie de S. Colomban, le dénomme *Chora*. Le Moine Aimoin, vers la fin du neuvième, nomme aussi le Bourg ou Village *Cora*. Le *Chora*, suivant Ammien, étoit sur la grande Voie Romaine, entre Autun & Auxerre; Jonas le place entre Avalon & Auxerre; S. Aunaire & Aimoin le fixent dans le Diocèse d'Auxerre. Ainsi, en rassemblant toutes ces désignations, le *Chora* étoit situé dans le Diocèse d'Auxerre, sur la Voie Romaine, aux environs de la Rivière de *Chora* (la Cure.) C'est donc dans cet espace, qui

A vj est

est d'environ trois lieuës communes de France , qu'il faut chercher le Lieu *Chora*.

M. L. B. ayant découvert dans l'Histoire de Gui , Evêque d'Auxerre , qu'il y est fait mention de *Pêcheurs* sur la Terre de Crévan (cela n'est pas étonnant en un Lieu situé sur deux Rivieres) il en infere que Crévan est l'ancien *Chora* ; parce que , dit-il , il y aura eu une *Pêcherie* ; on construisit sur la Cure des Ecluses , nommées anciennement *Venna* , (n'y a-t'il nulle autre part des Pêcheurs sans Pêcherie ou Ecluse. Et pourquoi plutôt sur la Cure que sur l'Yonne ? Delà le Lieu nommé *Cora Vicus* fut depuis nommé *Cora-Venna* , que dans les Actes on apella depuis *Cora-Vennum*. (Il est prié de citer quelqu'un de ces Actes.) » Et dans le tems que le Langage vulgaire a limé , pour ainsi dire , le Latin . . . » on a dit Creven parmi le peuple au VI II. » siècle ; d'où dans le IX. & X. siècle . . . les *Actuaires* . . . ont forgé le mot Latin *Crevennum*. On disoit en Latin , non pas *Cora* simplement , (c pendant Jonas disoit au VI I. siècle , *ad vicum quem Choram vocant* ; & Aimoin à la fin du IX , *in vico quodam , qui Cora nuncupatur*.) mais *Cora vicus* , ce qui » se rendoit en Langage vulgaire par *Corvic* » ou *Crévic* (où en est la preuve ?) » nom » primitif usité parmi les Géographes. (M. L. B.) *Etat des Sciences en France depuis*
Charle-

Charlemagne jusqu'au Roi Robert, Recueil
 » Tom. II. p. 90. a observé que peu de Sça-
 » vans s'embarassoient de sçavoir quels étoient
 » les differens Peuples qui habitoient la Ter-
 re. » Les Géographes qui s'embarassoient du
Corvic ou du *Crévic*, étoient aparemment du
 » Pays d'Auxerre » (mais le Peuple préfera
 » dès le ix. siècle le nom de Crévan, plus
 » aisé à prononcer que celui de *Crévic* ;
 (Pourquoi le Peuple ne prononçoit il pas
 de *Cora venna*, Crévanne, comme il a pro-
 noncé Charle-vanne de *Caroli-venna* ? Il faut
 avouer que le *Langage vulgaire* n'a pas limé
 le Latin d'une maniere uniforme.)

Telle est la gradation des suppositions qu'a-
 vance M. L. B. pour établir le *Chora* à Cré-
 van. On ne peut pas entreprendre sérieuse-
 ment de les réfuter : car M. L. B. peut-il s'i-
 maginer, qu'il n'y a point de Pêcheurs sans
 Vanne ou Écluse ? Où a-t'il appris que ceux
 de Crévan avoient une Vanne sur la Cure ?
 Dans quels Actes a-t'il lû *Cora Vennum* ? Et
 quand tout cela seroit vrai, s'ensuivroit-il
 que Crévan étoit le *Cora* ou le *Cora vicus*,
 qui auroit été enfin remplacé par *Cora ven-
 num* ? Est-ce manquer d'*exactitude* que de
 ne pas applaudir à de pareilles idées ?

J'avois opposé (*Eclairc* p. 366.) à toutes
 ces suppositions de M. L. B. que Crévan étant
 nommé dans une Charte de l'an 901. *Cre-
 vennis*,

vennum, & cela relativement au tems de Charles-Martel, c'est-à-dire, pour un fait arrivé au commencement du huitième siècle, il ne pouvoit être le lieu *Chora*, qui au commencement du neuvième siècle, est encore nommé par Aimoin simplement *Cora*. Le Langage vulgaire auroit-il limé le Latin jusqu'à la Cour de Charles le Simple? Et l'Evêque Hérifrid, qui demandoit au Roy la restitution d'une Terre considérable, qui suivant M. L. B. se nommoit encore *Cora vicus* sous Charles-Martel, & avoit été enlevée à l'Eglise d'Auxerre par ce Prince, auroit-il demandé dans sa Supplique la restitution de *Villa Crevennum &c.* sans autre explication? L'importance de l'objet, le risque de n'être point entendu, demandoient l'expression des deux noms, de l'ancien tems au tems de l'usurpation, & du moderne au tems de la requête. L'Evêque n'en fait aucune mention; il parle seulement de *Villa Crevennum, eidem matri Ecclesia. olim abstracta*. J'en infere que le nom de *Crevennum* étoit déjà établi au commencement du huitième siècle; & il est assez singulier que M. L. B. dise dans sa Lettre » si Crévan » étoit un Lieu considérable au ix. siècle, » pourquoi n'auroit il pas été connu au sixième, & même au viii? C'est ce que M. d'Anville sera obligé de nous apprendre. » Je fais plus qu'il ne demande; je dis (*Eclairc.*

p. 367.) que Crévan est un nom ancien & Celtique suivant l'apparence: je cite (*ibid.*) plusieurs Lieux en France, nommés Crévan, dont le nom ne peut dériver de *Chora-venna*, & dont il est difficile de sçavoir l'origine & la signification.

La position de *Chora* à Crévan étant toute gratuite & purement arbitraire, je recherchai sur les Cartes de ces Cantons s'il n'y avoit pas quelque position sur la Voie Romaine, qui fût convenable. Je trouvai dans la Carte de Bourgogne de M. de Lisle, un Lieu vis-à-vis d'Arci, nommé Querre, dont l'Analogie ne differe point du *Chora*; mais cette position étant omise dans la Carte du Diocèse d'Auxerre de M. Sanson, je fis faire des informations sur les Lieux, & on me répondit qu'on ne connoissoit plus de Querre aux environs d'Arci, comme j'ai eu l'attention d'en avertir (*Eclairc. p. 368.*) Cependant j'observe que M. de Lisle ne l'aura pas imaginé; & M.L.B. aura de la peine à persuader, que le Graveur au lieu d'écrire *Arci-sur-Cure*, en une seule position, en ait fait deux avec des caractères distinctifs; qu'il ait écrit *Querre* au lieu de *Cure*, & que M. de Lisle n'est pas l'Auteur de cet arrangement. Le Graveur aura-t'il fait la même faute dans la Carte de Champagne du même Auteur, où Querre & Arci sont deux positions distinctes? Au reste, je ne persiste

persiste pas à dire , comme prétend M. L. B. que le Querre *a dû exister* ; je dis seulement que le *Chora* devoit être sur la *Voye Romaine*, & sur la *Cure* , au dessus de *Crévan* ; & que toutes ces *convenances* se rencontrent dans l'emplacement que M. de Lisle a donné au Querre, & vers le *Lieu* où M. de Lisle a placé le Querre. Et j'établis cette position sur la route donnée par le Moine Aimoin , qui fait passer les Reliques des SS. George & Aurele, de *Cora* à Bazarne, & de Bazarne à Auxerre. Elles venoient du Canton de Beaune en Bourgogne ; d'où il résulte que *Cora* étoit plus éloigné d'Auxerre que Bazarne, & à plus forte raison que Crévan , puisque suivant M. L. B. les Reliques passerent de Bazarne à Crévan, delà à Iranci & à Auxerre ; & il n'avoit pû placer le *Cora* d'Aimoin à Crévan , qu'en renversant l'ordre de la route, *translacionis ordinem*, comme on peut le voir, *Eclairc.* p. 370. Ce n'est donc point sur une des fautes de M. de Lisle, qui peut-être n'en fait ici aucune, c'est encore moins sur un amas de suppositions arbitraires, que je place le *Chora* au-dessus de Crévan.

Quoique les Religieux qui portoient les Reliques, allassent de *connoissances en connoissances* ; comme Aimoin ne fait mention d'aucune de ces *connoissances* entre le Pays *Beauinois* & *Cora* , on peut croire qu'ils suivirent la grande *Voye* depuis Saulieu jusqu'à

Cora ,

Corà, qui étoit sur la même Voye. J'ai appris qu'il y a un Lieu nommé Querri, sur la Cure, à un quatt de lieuë au-dessus de Ver-manton; M. L. B. qui est sorti souvent de son cabinet, & qui a fait souvent des descentes sur les Lieux, peut nous instruire si ce Lieu existe, s'il est sur la grande Voye de Challon sur Saône à Auxerre; on pourra, sur le rapport des noms, y placer le *Chora*; cette position s'accordera avec ce que les Anciens disent du *Chora*, & avec ce que j'ai avancé dans les Eclaircissemens, que *Chora* est au-dessus de Crévan vers Arci.

Je ne releve point quelques difficultés de M. L. B. sur la position du *Chora* aux environs d'Arci: que S. Colomban n'auroit fait en un jour que quatre lieuës de chemin au lieu de six; je ne sçais point quelle diligence faisoit le vénérable Abbé dans ses voyages:

Qu'il y auroit eu sur la Cure deux villages également apellés Cure, à quatre lieuës l'un de l'autre; il citera, quand il voudra, des Lieux de même nom encore moins éloignés, par exemple, Méri le sec & Méri sur Yonne, dans le pays dont il s'agit:

Que S. Aunaire dans sa Description, marquant pour le premier jour du mois Epoigni, pour le 2. Venouffe, pour le 3. Goix & Naintri ou Nitri, pour le 4. *Corà vicus cum clero & populo*, pour le 5. Bazerne & Accolai, pour

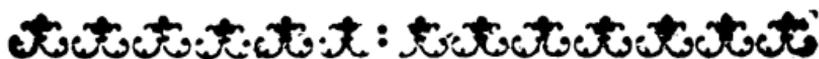
pour le 6. Méri-sur-Yonne, le *Cora vicus* entre Goix & Bazerne ne peut être que Crévan. Quelle induction peut-on tirer de cette Description, dans laquelle S. Aunaire passe de Venouffe à Goix, éloigné de quatre lieuës, & à Nitri qui est à six lieuës de Venouffe ? De plus S. Aunaire ayant suivi les confins du Diocèse à Venouffe près de Pontigny, à Nitri du côté de Noyers, pourquoi *Cora vicus*, en suivant le même ordre, ne seroit il pas aux environs d'Arçi, près des confins du Diocèse d'Autun ?

Je remercie M. L. B. de la correction qu'il fait à la Carte inserée dans les Eclairciss. en disant que la grande Voye est sur la droite, & non à la gauche d'Iranci. Je n'ai pas compris ce qu'il dit du chemin de Noyers à Auxerre, & il semble qu'il n'en est question ni dans la Dissertation, ni dans la Carte. Si *Sur-voie* près d'Auxerre est un Hameau inconnu, c'est une faute de la Carte de M. de Lisle : mais Mangi, ou plutôt Nangi *sous-voie* ne pourroit il pas donner quelque réalité au *Sur-voie* ? Ces deux Lieux sont voisins, la dénomination de *sous-voie* n'est ni contredite ni corrigée par M. L. B. lors même qu'il corrige le nom de Mangi. *Sur-voie* & *sous-voie* sont relatifs. M. L. B. fera bien de donner en détail la suite de la Voye Romaine d'Avallon à Auxerre, qui, selon lui, tombe direc-
tement

vement au Ruisseau de Vallan ; dans la prairie de l'ancien Autric : mais il doit observer , que la dénomination de *sous-voie* , donnée à Nangi à cause du passage de la Voye Romaine sur la droite de l'Yonne , ne permet pas de transporter cette même Voye à la gauche de l'Yonne , sur le Ruisseau de Vallan.

M. L. B. peut écrire autant qu'il lui plaira sur *Chora* , il peut même persister à dire que *Cora - uennum* a remplacé *Corvic* ou *Crévic* ; je ne le fatiguerai pas par une nouvelle Réponse. Je verrai avec plaisir les *Notes* qu'il promet sur le *Genabum* , qui est le premier & le principal objet de ma Dissertation. J'ai l'honneur d'être , &c.

A Paris , ce 28. Mai 1742.



E P I T R E

A M. l'Abbé Goujet , Auteur du Supplément de Moreri au sujet de sa nouvelle Bibliothèque Française.

Goujet, de ta Bibliothèque
Je fais l'emplette avec plaisir ;
Elle sçait charmer mon loisir ;
J'y trouve une grace intrinsèque ,

Qui

1716 MERCURE DE FRANCE

Qui regne en tout ce que tu dis,
Tes Jugemens sont des Edits ,
Dont la cabale ni l'envie
N'oseroient jamais appeller ;
Ou si quelque sombre génie
Jaloux de ce qu'on lui dénie ,
Se trouvoit tenté de parler ,
Il n'oseroit le révéler.

Quelle vaste Litterature !
Quel champ immense de travaux !
Pour nous combien de traits nouveaux ,
Dont pas un n'est à l'avanture !
Ce sont Portraits coloriés
Suivant les Loix de la Nature ,
Et qui justement variés ,
Offrent tout l'Art de la Peinture.

Vauprivas & la Croix du Maine ,
Baillet & quelque'autre Sçavant ,
Baillet , qui perça plus avant ,
S'étoient emparés du Domaine ;
Dont nous allons au premier jour
Te voir les exclure à ton tour. *

Mais , croyant te frayer la route ;
Dis-moi , n'ont-ils jamais vû goutte ?
Leur esprit fécond & subtil

** Il n'en encore paru que quatre Tomes de cet excellent Ouvrage.*

A-t'il toujours tenu le fil
 Dans ces Pays pleins de ravines ,
 Sinueux , hérissés d'épines ,
 Où d'un pas rapide & léger
 On te voit marcher sans danger ?
 Ont-ils toujours avec justesse ,
 Avec art & délicatesse ,
 Exposé les points critiqués ,
 Et les ont-ils bien expliqués ?
 Ou bien impartiaux Critiques ,
 N'ont-ils point de traits satyriques
 Sali quelques-uns des Portraits
 Dont ils ont paré leurs Extraits ?
 Souvent , quoiqu'on en puisse dire ,
 La Critique avec la Satyre
 S'allie imperceptiblement ;
 C'est l'effet du tempéramment.
 Nous n'amortissons qu'avec peine
 Ce ferment qui réside en nous ;
 C'est un ulcere , une cangrene ,
 Qui plus ou moins nous corrompt tous.
 Mais sans prétendre ici médire ,
 Moi , chétif , de tes Précurseurs ,
 J'ai presque dit que ces Auteurs ,
 Ces Erudits que l'on admire ,
 S'ils ont écrit bien sçavamment ,
 Ils ont négligé trop souvent
 Les graces , l'agrément du style ,

Qu'il

Qu'il semble que ta main distile
 Sur tes Œuvres en se jouant ;
 Et quand on offre élégamment
 Chaque trait peint d'après Nature ,
 Sans hyperbole , sans enflure ,
 C'est-là le comble assurément.

Par M. de la Soriniere , en Anjou.



*LETTRE de M. Nericault Destouches
 à M. le Chevalier de la Roche.*

DEs occupations très-sérieuses & très-
 importantes pour moi, Monsieur, m'em-
 pêchent depuis long-tems de vous envoyer
 quelques-unes de ces Pièces Fugitives , que
 je médite assés souvent pour votre Journal ,
 & que j'avois résolu de vous fournir exacte-
 ment tous les mois ; mais une Lettre qui
 vous est adressée dans le Mercure du mois
 de Mai dernier, me force à rompre le silence
 aujourd'hui.

Je ne sçais à qui je dois attribuer ce petit
 Ouvrage. Je sçais seulement qu'il n'y a qu'un
 galant homme & un habile homme qui puisse
 se l'avoir écrit , & que s'il vouloit se donner
 la peine d'écrire souvent & plus amplement,
 le Public lui en-sçauroit très-bon gré. Pour
 moi,

moi, je déclare que j'ai lu la Lettre avec autant de plaisir que d'édification, & que je lui suis fort redevable de ce qu'il a bien voulu prendre mon parti contre l'Auteur des *Conseils à M. Racine, sur son Poème de la Religion.*

Ce Conseiller *charitable* m'avoit révolté, & je m'étois proposé d'abord d'exercer ma *charité* envers lui, par quelques avis dont il me paroissoit avoir beaucoup plus besoin que M. Racine; mais toute reflexion faite, je crus devoir suspendre ce premier mouvement, jusqu'à ce que la personne à qui les *Conseils* étoient directement adressés, eût jugé à propos de lui témoigner sa reconnaissance.

Comme M. Racine a différé jusqu'à présent à s'acquitter de ce devoir, & qu'il s'est, en quelque maniere, laissé prévenir par le judicieux Auteur de la Lettre inserée dans votre Journal, il trouvera bon que je prenne aussi les devants dans la carrière où je l'attends avec tout le Public.

Mon dessein n'est pas de fournir des armes à M. Racine; j'ai conçu une trop haute idée de ses forces, pour présumer que mon secours lui soit nécessaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne puis me défendre, sans le défendre lui-même. Il s'agit de savoir si les Poètes profanent la Religion quand
ils

ils osent s'élever contre ceux qui l'attaquent; si au lieu de la soutenir, ils l'exposent à la risée des Dèistes, des Athées & des Impies; & si ses Partisans sinceres ont sujet de s'inquieter & de gémir, lorsque des hommes qui n'ont pas arboré le Bonnet & la Fourrure, se déclarent ouvertement & publiquement pour elle. Car voila ce que prétend *M. le Conseiller*, dont le zèle ne m'impose pas plus qu'à l'Auteur de la Lettre qui vous a été écrite.

Je vous avouë même que mes soupçons vont plus loin que les judicieuses conjectures de cet Auteur, & que j'ai beaucoup de penchant à m'imaginer, M. que le *Donneur d'avis*, & tous ceux qui affectent la même délicatesse & les mêmes allarmes, en cachent la véritable cause sous les dehors d'un zèle specieux, & qu'ils ne veulent décourager ceux qui brûlent d'un zele ardent & sincere, & qui, sans ménagement, ont le courage de le faire éclater, que parce que ces démonstrations rigoureuses les déconcertent & leur causent un dépit qui n'oseroit s'exhaler, mais qui se soulage par de fausses marques de crainte & d'inquietude. C'est le personnage qu'ont toujours joué, & que joueront toujours les ennemis secrets de la Religion. Qu'un Docteur de profession la défende, ils disent que son Ouvrage est imparfait; qu'un homme qui n'a pas brillé sur les bancs de l'Ecole,

l'Ecole, viennent à l'appui, ces Mrs le traitent de téméraire, & entreprennent d'abord de lui donner un ridicule; ils protestent contre son *incompétence*.

Mais, M. le Conseiller, comment faut-il donc s'y prendre? Quel titre, quelle qualité faut-il avoir pour ne vous pas paroître *incompétent*? Vous êtes furieusement délicat. Vous prétendez qu'on n'a pas fait encore un bon Livre pour prouver la vérité de la Religion; les plus grands hommes qui l'ont entrepris, vous paroissent avoir échoué dans ce dessein. Les *Grotius*, les *Abadies*, les *Pascals*, les *de Meaux*, & tant d'autres qui se sont signalés heureusement dans cette carrière, n'ont pû trouver le moyen de vous imposer. Qui sera donc le grand Ecrivain qui aura ce bonheur? Ce ne sera pas un Poète assurément, car non-seulement vous le récusez, mais vous vous scandalisez de ce qu'il ose se mettre sur les rangs. Docteurs, beaux Esprits, Poètes enfin, tous vous sont également odieux, dès qu'ils prennent les armes contre les Incrédules. Eh! M. le Conseiller, parlez ouvertement: dites que mais vous n'oseriez; voilà ce qui vous désole. Oh! bien, malgré vous, nous irons notre train. Vous aurez beau protester contre l'*incompétence*, vous aurez beau nous donner des *conseils*, vous aurez beau paroître *saisi d'une*

B *extrême*

extrême douleur, en voyant les choses sacrées ainſi profanées, & livrées à l'injuſte dérifion des Eſprits forts, nous continuërons à faire en public notre profeſſion de foi, ne fût-ce que pour vous déclarer bien authentiquement, que nous ne ſommes pas, à beaucoup près, ſi délicats que vous, & que nous croyons la Religion Chrétienne ſi bien prouvée, ſi bien démontrée par les Faits, par les Prophéties & par les Grands Hommes, dont vous mépriſez les Ouvrages, que nous nous faiſons gloire de témoigner au Public, que nous ſommes abſolument convaincus qu'elle eſt émanée directement d'un Dieu tout-puiſſant, tout juſte, tout miſéricordieux, qu'elle eſt parvenuë juſqu'à nous dans ſa pureté, & qu'elle ſe ſoutiendra juſqu'à la conſommation des tems, en dépit des Eſprits forts & des Donneurs de Conſeils.

• Nous le dirons, nous l'écrirons, tant en Proſe qu'en Vers, & nous oſerons même vous ſoutenir en face, que la Poëſie eſt le langage le plus énergique pour défendre & pour étaler les ſaintes vérités que la Révélation & la Tradition nous ont transmises. Pour vous en convaincre, nous vous citerons les plus ſaints & les plus anciens de tous les Poëmes, le Cantique des Cantiques, le Cantique de Moïſe, les Pſéaumes de David, & tant d'autres productions du S. Eſprit.

Si

Si vous dites , pour rejeter ces exemples , que ces Poètes Divins étoient inspirés , & que nous sommes bien éloignés de l'être , nous vous répondrons premierement , que nous tâchons de répéter dans notre langage ce qu'ils ont dit dans le langage du S. Esprit , & que puisant dans une source si pure , nous ne disons rien qui puisse vous allarmer , encore moins vous scandaliser.

En second lieu , nous vous représentons que dans tous les siècles de l'Eglise , les plus saintes vérités de la Religion ont été exposées en Vers à la pieté des Fidèles , & sur cela vous nous permettrez de vous rapeller des exemples qui vous convaincront que nous sommes bien autorisés à les suivre , & que si vous ne les aviez pas ignorés ou dissimulés , l'entreprise de M. Racine ne vous auroit pas paru si téméraire.

Commençons par vous citer *Aufone* , qui a fait tant d'honneur à la Ville de Bourdeaux , où il étoit né. L'exemple n'est pas récent , comme vous voyez , puisque je remonte jusqu'à l'Empire de Valentin & de Valentinien. Vous sçavez ou vous ne sçavez pas , *M. le Conseiller* , que le dernier de ces Empereurs avoit tant d'estime pour *Aufone* , qu'il lui confia l'éducation de son fils Gratien. Vous ne devez pas ignorer que le même *Aufone* a fait quantité de Poésies profa-

nes , entre lesquelles on compte cent quarante-six Epigrammes, dont plusieurs ne sont pas fort édifiantes , comme il est aisé de le prouver par celle-ci , qui est la 142.

De uxore deformi.

Deformis uxor cui sit , ancilla elegans :

Uxorem habere , subigere ancillam velit.

Cependant le croiriez-vous ? Ce Poète que vous auriez regardé comme *incompétent* , a signalé son zèle & son génie. en faveur de la Religion avec tout le succès possible. Pour s'en convaincre , on n'a qu'à lire son *Ephéméride*, entre autres , cette belle Oraison qui commence par les Vers suivans.

O R A T I O.

Omnipotens , solo mentis mihi cognite cultu ,
 Ignorate malis , & nulli ignote piorum ;
 Principio , extremoque carens ; antiquior ævo ,
 Quod fuit , aut veniet , &c.

Je voudrois pouvoir inserer ici toute cette Oraison , qui renferme les principaux Mystères de la Religion Chrétienne, mais ce seroit faire un Volume , & non pas une Lettre.

L'Auteur de l'Avis à M. Racine doit sçavoir qu'*Anselme* n'étoit ni un Docteur , ni un Pere de l'Eglise, comme il peut le voir par les Vers suivans , extraits de l'*Ephéméride*.

EGRESSIO

E G R E S S I O.

Satis precum datum Deo ;
 Quamvis satis nunquam rei
 Fiat precatu Numini.
 Habitum forenfem da puer ,
 Dicendum amicis est ave ,
 Valeque , quod fit mutuum , &c.

Cependant voilà un Poëte dont les Ouvrages font parsemés de Pièces Chrétiennes, Vous y verrez des Vers pour la Fête de Pâques.

Sancta salutiferi redeunt solemnia Christi ,
 Et devota pii celebrant jejunia mystæ , &c.
 Tu Verbum, Pater alme, tuum, natumque, Deumque,
 Concedis terris totum , similemque, paremque ,
 Ex vero verum , vivâque ab origine vivum , &c.

Voilà un Poëte Théologien. Et de quelle condition étoit ce Théologien ? Un Homme de Lettres , un bel esprit , qui par ses vertus & par son mérite , étoit parvenu jusqu'au Consulat ; Fait incontestable , & prouvé par son Idylle huitième , dont voici le titre : *Precatio Ausonii Consulis designati , pridie Kalendas Januarii , fascibus sumptis.*

Je ne citerai point d'autres Passages d'*Ausone* , dont je pourrois me servir ici très-utilement , pour prouver que dès les premiers siècles de l'Eglise , les Poëtes ne l'ont nulle-

B iij ment

ment scandalisée, quand ils ont signalé leur enthousiasme sur les plus saintes vérités de la Religion Chrétienne ; je me fonde sur beaucoup d'autres exemples anciens & modernes.

Voici Claudien, ce grand Poëte, qui vient à mon secours par une de ses Pièces, intitulée : *Carmen Paschale*.

Christe potens rerum, redeuntis conditor ævi,
 Vox summi, sensusque Dei : quem fudit in altâ
 Mente Pater, tantique dedit consortia regni,
 Impia qui nostræ domuisti crimina vitæ,
 Passus corporeâ mundi vestire figurâ,
 Affarique palam Populos, hominemque fateri:
 Quemque utero inclusum Mariæ, mox numine viso
 Virginei tumuere sinus, innuptaque Mater
 Arcano stupuit compleri viscera partu,
 Auctorem paritura suum, &c.

C'est avec beaucoup de peine que je retranche le reste de ce magnifique Morceau, mais j'en ai tant d'autres à citer, que je ne finirois point si je les inferois ici dans toute leur étendue. Voici les titres des quatre Pièces qui suivent celles-ci, deux en Grec. Εἰς τὸν Σωτήρα. Εἰς τὸν Δεσπότην Χριστόν. Deux en Latin, *Laus Christi, Miracula Christi*. Je ne puis m'empêcher de transcrire les quatre premiers Vers de la dernière.

Angelus

Angelus alloquitur Mariam , quo præscia Verbo

Concipiat , salva Virginitate , Deum .

Dant tibi Chaldæi prænumcia munera Reges ,

Myrrham homo , Rex aurum , suscipe thura Deus , &c.

Ce Poète , comme vous voyez , M. est bien au fait des Mystères de notre Religion , & les exprime avec les plus vives couleurs de la Poësie. Croyez-vous , comme *le Donneur d'avis* , qu'il les ait profanés en les traitant avec tant d'Élégance & de majesté ? Pensez-vous que l'Eglise ait eû lieu de se plaindre de lui ? Ne doit-on pas convenir , au contraire , qu'elle peut s'applaudir qu'un Poète profane , qui florissoit sous l'Empire de Théodose & sous celui de ses fils Arcadius & Honorius , ait laissé un si beau & si riche Monument des grandes & saintes vérités qu'elle professoit & qu'elle professera toujours ?

Je n'ignore pas que les Critiques pourront m'objecter qu'on doute que le *Claudien* que je cite , soit l'Auteur de ces belles Pièces Chrétiennes ; que d'un côté *Christophorus Landinus* assure que *Claudien* ayant renoncé au culte des faux Dieux pour embrasser la Religion Chrétienne , avoit composé ces Ouvrages de piété , afin de signaler sa foi , & que d'un autre côté , des Auteurs graves & respectables , S. Augustin même , dans sa

B iij Cite

Cité de Dieu, prétendent que *Claudien* étoit un Payen très-opiniâtre, & que Paul Diacre est du même sentiment; quoiqu'il en soit, M. il est toujours vrai que si ces beaux Vers sont d'un autre *Claudien*, ils ont été composés du tems de l'Empereur Théodose, & cela suffit pour prouver qu'ils sont très-anciens.

Citerai-je présentement le Poème de *Sidonius Apollinaris*, intitulé, *Eucharisticum ad Faustum Reiensem Episcopum*? Que le *Donneur d'avis* lise cette Pièce, il y verra de quelle maniere ce Poète s'exprime sur le Mystère de la Rédemption. Trouvera-t'il mauvais que *Sidonius* ait dit à ce sujet, en s'adressant à Jesus-Christ?

Expers peccati, pro peccatoribus amplum

Fis pretium, veteremque novus, vice scœnoris, Adam

Dum moreris, de morte raris: sic mortua mors est &c.

Sera-t'il fâché qu'un Poète Philosophe & Chrétien entreprenne de prouver aux Athées l'existence d'un Dieu, en leur soutenant qu'elle est manifestement démontrée par l'ordre aussi constant qu'admirable, qui regne dans l'Univers. Dira-t'il que *Boëce* étoit un téméraire de traiter en Vers une matière si sublime dans ses Livres de la Consolation? Qu'il le dise, s'il l'ose; pour nous, nous ne cesserons point de lire avec autant de plaisir que

que d'admiration , son Poëme VI. du quatrième Livre , ou si vous voulez , son *Metricum sextum* , qui commence ainsi :

Si vis Cœli jura Tonantis
 Purâ solers cernere mente ,
 Aspice summi culmina Cœli.
 Illis justo fœdere rerum
 Veterem servant sidera partem , &c.
 Hæc temperies alit ac profert ,
 Quicquid vitam spirat in orbe :
 Eadem rapiens condit , & aufert ,
 Obitu mergens ora supremo.
Sedet interea Conditor altus ,
Rerumque regens flectit habenas
Rex & Dominus , fons & origo ,
Lex , & sapiens arbiter æqui , &c.

La Prose peut-elle atteindre à ce sublime ; & quiconque lira ce Morceau si précieux , ne conviendra-t'il pas que la Poësie semble être destinée à exprimer les Vérités adorables , qui font le desespoir des Impies ? Cependant *Boëce* qui en fit un si bel usage , n'étoit pas un Théologien de profession. C'étoit un Philosophe du sixième siècle , Philosophe qui avoit été honoré des plus grandes Dignités , & qui fut sacrifié à la cruelle politique de *Théodoric* , Roy des Goths.

B v Puis je

Puis-je mieux prouver que la Poësie a toujours été en droit de défendre la Religion Chrétienne contre ses plus ardens ennemis , qu'en faisant voir que *Tertullien* même s'est servi de ce langage , pour confondre *Marcion* ? J'avoüe que *Tertullien* , qui vivoit du tems de l'Empereur *Severe* , n'étoit pas un bon Poëte , si nous en jugeons par cet Ouvrage , où il peche souvent contre la quantité ; mais n'importe , c'est un Poëte Chrétien , & cela me suffit. Voulez-vous voir le sujet de son Poëme ? Vous en jugerez par les titres de ses cinq Livres.

Le premier est intitulé : *De Unico Deo* ; & en voici l'Argument , qui ne chatoüillera pas les oreilles des Lecteurs qui font leurs délices de Virgile , d'Horace , de Tibulle , de *Ca-*tulle , de Propertice & d'Ovide.

Primus erit referens inimici ex ordine verba
 Quæ refuga illicitè molitus protulit amens ;
 Hinc etiam carnis spes & victoria *Christi* ,
 Et species breviter falsarum dicta viarum.

Voici le titre du second Livre : *De Concordia veteris & nova Legis*. L'argument ne consiste qu'en deux Vers.

Inde sequens , conjuncta docet Mysteria Legis ,
 Inque novo Deus quæ fœdere tradidit unus.

Le titre du troisième Livre est ce qui suit
 De

De Concordia Patrum veteris & Novi Testamenti. L'argument de ce Livre est en deux Vers , comme le précédent.

Tertius , ingenuâ gentem de Matre creatam ,
Vatibus & patribus sacratos esse ministros.

De Marcionis Antithesibus , est le titre du quatrième Livre , dont l'argument est expliqué dans les trois Vers suivans.

Quartus & ipse refert obscura piacula Legis
Esse typum veteris, quæ paruit hostia verè ,
Jam dudum expectata piis cùm semine sancto.

Le cinquième expose les diverses Hérésies de Marcion : *De Variis ejus Haresibus.* Deux Vers font l'argument de ce Livre.

Hic quintus multos nexus nodosque resolvit ;
In planum mala convolvit quæcumque latebant.

Ajoûtons à tout ceci , que le même *Tertulien* a fait un Poëme sur le *Jugement dernier* , où vous trouverez ces Vers , qui ne manquent pas de beauté :

Ipse sedens Dominus, sublimi lumine clarus ,
Atque potens, cunctis micat in virtutibus ignis ,
Excelsoque Throno cœlesti sede coruscat ,
Martyribus Septus , &c.

Un autre Poëme adressé à un Sénateur
B vj Apostat :

Apostat : Senatorem increpat , quod antea Christianus & Consul, Isis seu Matris Deum Sacerdos fieri non sit veritus. Hortatur itaque ut , &c. Enfin un troisième Poëme , intitulé de *Jona & Ninive*.

Peut-on traiter en Vers des matières plus graves & plus saintes ?

Saint Cyprien , qui a souffert le Martyre dans la deux cent soixantième année de *Jesus-Christ* , n'a-t'il pas composé deux Poëmes , dont le premier est intitulé *Genesis* , & commence ainsi ?

Principio Dominus Cælum Terramque creavit.

Et le second a pour titre , *Sodoma*. J'en citerai quelques Vers.

Jam Deus omnipotens primævi tempora sæcli ,
Vindice diluvio , cunctis aboleverat undis ,
Quas Cælum sparfit terræ, maris expuit æquor, &c.

Et plusieurs Vers après :

Sic Sodomum meruit tellus ardentibus uri
Flammis , & finis portendere signa futuri , &c.

Mais voici un trait bien plus décisif en faveur de la Poësie. *Juvenius* , Poète Espagnol, d'une des plus illustres Familles de son País , comme nous l'apprenons de S. Jérôme, & qui florissoit sous l'Empire de *Constantius* & de *Constant* , a composé un Poëme en Vers
hexamètres

hexamètres, dont les quatre Livres contiennent les quatre Evangiles, avec toute l'exactitude que requiert une matière si sainte, & avec tout le génie qu'on peut désirer dans un grand Poète. S. Jérôme garantit le jugement que j'en porte, puisqu'il cite en quelque endroit des Vers de notre *Juvencus*, après avoir extrêmement loué sa doctrine & son éloquence.

Après un pareil exemple, à quoi la Poésie ne peut-elle pas prétendre ? A quel sublime degré ne peut-elle pas s'élever ? Y a-t-il matière si sainte, si sacrée qu'elle ne puisse pas embrasser ? Et passe-t-elle ses droits quand elle entreprend de prouver la vérité de la Religion Chrétienne, & de confondre les impies, les Déistes & les Athées ? Faudra-t-il nous appuyer encore de l'exemple de tant de Saints & grands Personnages qui sont devenus Poètes, ou pour prouver l'existence ; ou pour chanter les loüanges de Dieu, d'un ton plus sublime que celui de la plus belle Prose ? Tout le monde ne sçait-il pas que S. *Hilaire*, Evêque de Poitiers, s'est rendu célèbre par les Hymnes qu'il a composées, & par son Poème intitulé *Genesis* ? Ignore-t-on que Marius Victorinus, Africain, qui enseignoit la Rhétorique à Rome, sous l'Empire de *Constance*, & qui même l'a enseignée à S. *Jérôme*, a fait un Poème sur le Martyre
des

des Machabées ? Qui n'a pas les Hymnes de *S. Ambroise* ? Quel est l'homme un peu Lettré, qui ignore que *Claudius Marius Victor* qui professoit la Rhétorique à Marseille, sous l'Empire de Zenon, a fait en Vers des Commentaires sur la *Genese* ? Rien n'est plus remarquable. Se servir du langage poétique, pour commenter un Livre aussi divin que la *Genese* ! Que pourra dire après cela, M. le Conseiller ? osera-t-il prétendre encore que les Poètes sont *incompétens* en matière de Religion, & qu'il ne leur appartient pas de soutenir nos Mystères ? Dois-je lui dire par surabondance de droit, que les Papes mêmes n'ont pas craint d'exalter la Religion & de faire l'éloge de ses Martyrs en langage poétique ? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les éloges que le Pape *S. Damasc*, a composés sur ce sujet. Il a même fait deux Acrostiches sur le saint nom de *Jesus*.

Mais c'étoit un Pape, me répondrez-vous. *A lui permis de traiter de pareilles matières ; tant en Vers qu'en Prose.*

Rien de plus facile que de vous répliquer par un autre exemple ; connoissez-vous *Aurelius Prudens Clemens* ? C'est un Poète que *Sidonius Apollinaris* ose comparer à *Horace*. Ce n'étoit pas un Prêtre ; ce n'étoit pas un Pape, c'étoit un homme Consulaire, par conséquent bien éloigné de la sainte Profession ;

profession, qui autorise à défendre la Religion contre les Sophismes des Mécréans. Et cependant cet homme Consulaire, qui d'abord avoit fait la profession d'Avocat, & qui ensuite étoit parvenu par sa valeur & par son mérite, aux premières Charges militaires, apuyé de l'estime & de l'amitié de l'Empereur Théodose, s'est acquis une gloire immortelle, selon le jugement des plus célèbres Critiques, par le Poëme qu'il a mis au jour, pour louer la constance des Martyrs, comme celle de *S. Laurent*, de *S. Vincent*, & de plusieurs autres qu'il est inutile de citer. Il a fait des Vers sur la Naissance de *Jésus-Christ*, & sur sa Vie & ses Miracles.

Mais ce n'est pas tout. Ce Poëte Consul a vivement attaqué & combattu les ennemis du Christianisme, & principalement *Symmaque*, homme Consulaire comme lui, & le Payen le plus opiniâtre & le plus entêté de ce tems-là.

Voulez-vous encore un Poëte Consulaire sous l'Empire de Gratien ? C'est *Pontius Paulinus* ; je ne sçais si le *Donneur d'avis* a jamais lu ses Vers ; comme j'en doute, il faut lui en citer quelques - uns, & je ne puis mieux choisir, ce me semble, que l'Oraison que ce *Pontius Paulinus* adresse à Dieu, avec une candeur digne des premiers siècles de l'Eglise.

ORATIO.

ORATIO AD DEUM.

Omnipotens genitor, rerum cui summa potestas,
 Exaudi; si iusta precor. Ne sit mihi tristis
 Ulla dies, placidam nox rumpat nulla quietem,
 Nec placeant aliena mihi: quin & mea profint
 Supplicibus, nullusque habeat mihi vota nocendi,
 Aut habeat nocitura mihi. Male velle facultas
 Nulla sit: at bene posse adsit tranquilla potestas:
 Mens contenta suo, nec turpi dedita lucro,
 Vincat corporeas, casto bene conscia lecto
 Illecebras; turpesque jocos, obscenaque dicta
 Oderit illa nocens, & multum grata malignis
 Auribus, effuso semper rea lingua veneno.
 Non obitu affigar cujusquam, aut funere crescam
 Invideam nunquam cuiquam, nec mentiar unquam.
 Adsit læta domus, epulisque adludat inemptis
 Verna satur, fidusque comes, nitidusque minister;
 Morigera & conjux, carâque ex conjugate nati.
 Moribus hæc castis tribuit Deus. Hi sibi mores
 Perpetuam spondent ventura in sæcula vitam.

Il me semble que voila des titres bien
 glorieux & bien authentiques en faveur de
 la Poësie; mais quelles exclamations ne fe-
 roit pas *M. le Conseiller*, s'il arrivoit aujour-
 d'hui qu'une femme s'avisât de produire un
 Ouvrage en Vers, où elle résumeroit tout ce
 que contiennent l'Ancien & le Nouveau
 Testament?

Testament ? Et cependant , M. c'est ce qu'une Dame de la premiere distinction , * femme d'*Adelphé* , Proconsul , a exécuté sous l'Empire d'Honorius & de Théodose le jeune. Et de quelle maniere ? par des Centons ; c'est-à-dire par des Vers de *Virgile* ; desorte que par l'adressé & la sagacité de cette Dame illustre , il se trouve que *Virgile* , en quelque sorte a composé la Vie de JESUS-CHRIST , c'est ce qui paroîtroit impossible , si nous n'avions pas cet Ouvrage sous nos yeux , Ouvrage aussi précieux que singulier , dont vous me permettrez de vous citer quelques Passages. Je les prends dans ce qui concerne le Nouveau Testament.

DE NATIVITATE CHRISTI.

Jamque aderat promissa dies, quo tempore primum
Extulit os sacrum divinæ stirpis origo
Missa sub imperio, venitque in corpore virtus
Mista Deo, subiit cari genitoris imago.

DOCET SACRAMENTUM.

Postquam prima quies epulis, mensæque remotæ,
Ipse inter primos genitori instaurat honores
Suspiciens Cœlum, tunc facta silentia linguis.
Dat manibus fruges, dulcesque à fontibus undas,
Implevitque mero pateram, ritusque Sacrorum
Edocet, immiscetque preces, ac talia fatur, &c.

* *Proba Falconia.*

Dr

DE ASCENSIONE CHRISTI.

His demum exactis , spirantes dimovet auras
 Aera per tenerum , coeloque in vectus aperto
 Mortales visus medio in sermone relinquit.
 Infert se septus nebulâ , mirabile dictu.
 Ast illum folio stellantis gloria Cœli
 Accipit , æternumque tenet per sæcula nomen.
 Ex illo celebratus honos , lætique minores
 Servavere diem , tot jam labentibus annis.
 I decus , si nostrum , tantarum gloria rerum ,
 Semper honos , nomenque tuum , laudesque ma-
 nebunt,
 Et nos & tua , dexter, adi pede sacra secundo ,
 Annua quæ differre nefas ; celebrate faventes
 Hunc, socii, morem sacrorum, hunc ipse teneto ,
 O dulcis conjux , & si pietate merentur ,
 Hac casti maneant in religione nepotes

Après un Exemple aussi décisif en faveur
 des Poètes, qui consacrent leur génie & leurs
 Ouvrages à la Religion , que puis-je allé-
 guer encore, pour les autoriser , pour les en-
 courager à suivre de si saints Modèles , &
 pour les justifier dans l'esprit du *Donneur
 d'Avis* ? Citerai-je les Poésies Chrésiennes
 de *Sedulius* , intitulées *Paschale Opus* , seu
mirabilium divinorum ? D'*Alcimus Avitus* ,
 Evêque de Vienne , non moins illustre par
 sa Sainteté , que par la beauté de son génie ,

&

& par les charmes de son éloquence ? De *Venantius Honorius Fortunatus*, Evêque de Poitiers, dont la veine aussi féconde qu'élégante, a produit un Recueil très-ample de Poësies Sacrées, qu'on ne peut lire sans plaisir & sans édification ?

Si je passe présentement à nos Poètes modernes, quelle foule d'exemples ne puis-je point entasser ici ? Que de Traductions des Pseaumes de David en Vers François ! Que de Stances, que d'Odes, que d'Elegies Chrétiennes ! Eh que dit *Monsieur le Conseiller* de la Traduction de l'Imitation de *Jesus-Christ*, faite en Vers François, par le grand Corneille, avec un succès prodigieux ? S'en est-on scandalisé ? S'est-on récrié contre ce saint essor d'une Muse, qui jusqu'alors ne s'étoit signalée que sur le Théâtre ? A-t'on crié contre *son Polieuète*, contre *sa Théodore* ? A-t'on jamais rien produit de plus édifiant que les Tragédies d'*Esther* & d'*Athalie*, Chef-d'œuvres immortels de l'illustre pere de *M. Racine* ? Qu'a donc fait de si criminel ce digne fils d'un pere si célèbre, en formant le dessein de rassembler dans un Poëme la plûpart des preuves dont les plus nobles Athletes Chrétiens s'étoient servis pour combattre & pour atterrer les impies & les incrédules ? Osera-t'on dire désormais qu'il n'est pas permis de traiter en Vers des matieres

tieres si saintes & si sublimes ? Une infinité d'exemples , & d'exemples frapans & décisifs , prouvent le contraire ; je défie *M. le Conseiller* d'alléguer rien de raisonnable & de concluant contre une coûtume & une possession si-bien établies ; & je soutiens à ce *Donneur d'avis* , que *M. Racine* est parfaitement justifié , par rapport à l'objet de son Poëme. Si cet Ouvrage est reprehensible , ce ne peut être par le fond. Les Critiques ne peuvent tout au plus attaquer que la forme. Est-elle defectueuse , ou ne l'est-elle pas ? c'est ce qu'il faut examiner sérieusement.

Adhuc sub Iudice lis est.

L'entreprene qui voudra , je n'ai rien à dire sur cet article , & je compte que *M. Racine* sçaura se défendre, si on l'attaque à cet égard.

Mais, diront Messieurs les délicats, qu'est il besoin de faire encore des Ouvrages , soit en Prose, soit en Vers , pour prouver la verité de la Religion Chrétienne ? N'est-elle pas assés bien prouvée ? Incontestablement ; j'en conviens. Nul esprit raisonnable , éclairé , judicieux , ne peut se défendre d'acquiescer à des preuves si solides & si démonstratives. Mais, à la honte éternelle de notre siècle , je ne sçais combien d'esprits forts , ou plutôt d'esprits faux , de demi-sçavans , de libertins & d'impies , s'élevent aujourd'hui contre cette Religion si sainte , si consolante ,

si raisonnable, si divine, & si bien prouvée; & parce qu'elle les gêne, les humilie, leur fait de continuels reproches, & leur inspire, malgré qu'ils en ayent, des frayeurs qui les tourmentent & les désespèrent, ils ont la témérité d'entreprendre d'en sapper les fondemens. Ils osent même dogmatifer publiquement, & renouvellent sans cesse de pitoyables sophismes, que la Vérité, qui ne peut jamais périr, a foudroyés mille & mille fois. Il est donc juste, raisonnable, & même nécessaire, de leur renouveler des preuves qu'ils feignent de mépriser, ou que la plupart d'entr'eux ignorent pleinement. M. Racine, tout rempli de ce saint zèle, a crû que la Poésie, qui frappe bien plus vivement que la plus belle Prose, seroit un instrument utile & efficace, pour parvenir à une fin si louable & si légitime, & il a dû le croire sur la foi de tant de graves & saints Auteurs, qui l'avoient précédé dans cette noble carrière,

A mon égard, j'ai peu de choses à dire; puisqu'en justifiant M. Racine, je me suis justifié moi-même d'avoir publié plusieurs petits Poëtes contre les ennemis de la Religion Chrétienne. Peut être que l'*Auteur de l'Avis sincere*, ou prétendu tel, voudra bien me les passer présentement; mais je sens que mes Ouvrages en Prose sur le même Sujet, ne lui paroîtront jamais dignes de son appro-
bation

bation, parce qu'il me croira toujours un peu incompetent sur ces matieres. N'oserois-je me flater, qu'après avoir lû cette Lettre, il conviendra, malgré lui-même, qu'elles sont un peu plus de mon ressort, qu'il ne se l'étoit imaginé, & que si j'ai osé entreprendre de les traiter dans quelques-unes de mes Lettres, que votre Journal a communiquées au Public, ce n'est pas sans avoir fait une étude sérieuse & profonde de ce qui concerne un Sujet si grave & si respectable ?

Mais suposons toujours avec lui *mon incompetence*, c'est aller, ce me semble au-delà de l'impolitesse, que de me blâmer à cet égard, puisque je n'avois tenté cette entreprise, qu'aux pressantes instances d'un Ami également estimable, & par ses talens & par son zèle sincere pour la Religion * ; & que j'avois protesté au commencement & à la fin de ces Lettres, que je sentoiss qu'il ne me convenoit nullement d'entrer dans cette carrière, & que j'étois bien honteux d'avoir osé l'entreprendre. Il me semble qu'il y a de la dureté à m'en faire un reproche, après une pareille protestation ; mais, toutes choses bien pesées, il doit m'être très-indifferent, & je puis aller même jusqu'à le mépriser, puisque tant de gens qui aiment sincerement la Religion, & qui l'aiment d'autant plus, qu'ils

* M. Tancoué

son

l'ont serieusement étudiée & approfondie ,
 non seulement n'ont pas blâmé mon effor ,
 mais même lui ont donné des loüanges
 dont je n'osois me flater. Vous sçavez mieux
 que personne , M. l'effet que mes Lettres
 ont produit sur les Lecteurs de votre Jour-
 nal , & je vous supplie de me marquer sincé-
 rement si j'ai lieu de me repentir ou de m'a-
 plaudir de les avoir écrites.

J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.
 NERICAULT DESTOUCHES.

A Fortoiseau , ce 29. Juin 1742.



*A M. N. DESTOUCHES , sur ses Lettres
 imprimées dans plusieurs Mercuries.*

Lorsqu'à la honte de notre âge ,
 Le fard & le libertinage
 Infectent les Ecrits de tant de vains Rimeurs ,
DESTOUCHES , que tu fais un bien plus digne usage
 Du doux commerce des neuf Sœurs !
 Poète naturel & sage ,
 Que tes Vers sont pour moi d'aimables Enchanteurs !
 Que j'aime , en les lisant , à voir Plaute, Terence ,
 Catulle & Martial , embrasser la défense
 Du bon Goût & des bonnes Mœurs !

FRIGOT.

E X.



*EXPERIENCES de Physique faites en
présence de l'Ambassadeur du Gr. Seigneur,
par M. l'Abbé Nollet.*

MR l'Ambassadeur du Grand - Seigneur
ayant pris jour avec M. l'Abbé Nollet,
pour aller visiter son Ecole de Physique Ex-
périmentale, Son Ex. s'y rendit un Dimanche,
vers les dix heures du matin, & s'y rencon-
tra avec plusieurs * Personnes d'un mérite
distingué, qui avoient été invitées.

En entrant dans la Sale des Expériences,
il parut agréablement surpris du grand nom-
bre de machines qu'il y aperçut, de l'ordre &
de la propreté qu'il y remarqua; j'avois ouï
dire (dit-il) que les Cours de Physique de M.
l'Abbé se faisoient en 16. ou 18. Leçons, dont
chacune duroit environ deux heures: est-il
possible qu'en si peu de tems on puisse mettre
en œuvre tous ces beaux Instruments? M.
l'Abbé Nollet prenant la parole, fit une ré-
ponse dont nous croyons devoir faire part
au Public, pour lui faire sçavoir à quoi en
est aujourd'hui cet Etablissement, & les dif-

* *MM. le Président de Montesquien, de la Fau-
rrière, le Chevalier de Castelan, de Mauvertuis, de
Voltaire, &c.*

scientes

férentes formes qu'il est en état de prendre pour se conformer au goût & aux besoins de ceux qui voudront en profiter.

» En formant cette nombreuse Collection
 » de Machines , je me suis , dit-il , proposé
 » deux choses , 1°. De varier les Expérien-
 » ces , afin que ceux qui auroient déjà assisté
 » à mes Cours , & qui auroient besoin de se
 » retracer les principes qui s'y enseignent ,
 » pussent les revoir sans dégoût , & qu'ils y
 » retrouvassent la même Théorie appuyée sur
 » de nouvelles preuves. 2°. De pouvoir en-
 » seigner d'une manière plus détaillée & plus
 » complete les différentes parties de la Phy-
 » sique aux personnes qui auroient plus de
 » tems à y donner , comme je fais depuis
 » quelques années pour des Seigneurs Etran-
 » gers qui voyagent en France , ou pour de
 » jeunes gens nouvellement sortis de leurs
 » classes , que les parens envoient travailler
 » avec moi. Ainsi tout ce que V. E. voit ici
 » ne sert pas dans un Cours ordinaire : car
 » j'employe des Expériences autant qu'il en
 » faut , pour interesser l'attention , & pour
 » fixer les Connoissances ; mais je me garde
 » bien d'abonder en superflus , & de donner
 » à un spectacle puérile , le tems que je dois
 » employer plus utilement à établir des prin-
 » cipes , & à expliquer les phénomènes qui
 » peuvent s'y rapporter.

C. On

On voit par cette réponse que M. l'Abbé Nollet a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre ses leçons utiles & agréables à toutes sortes de personnes, qu'il est attentif à leur donner toujours de la nouveauté pour ceux qui les revoient plusieurs fois, & que ce ne seroit point sa faute, si on les confondoit avec les répétitions d'Expériences triviales qui se font quelquefois sans ordre, sans liaison, sans intelligence, & qui n'ont d'autre but que d'amuser les yeux.

La première chose qui intéressa la curiosité de M. l'Ambassadeur, ce fut une machine qui sert à faire des Expériences sur les forces centrales; on la mit donc en œuvre, & l'on fit voir, soit en comparant des corps solides ensemble, soit en comparant des liquides entr'eux, soit enfin en employant des solides & des liqueurs en même tems.

1°. Que tous les corps qui se meuvent dans la circonférence d'un Cercle, ou seulement dans une Ligne courbe, tendent toujours à s'éloigner du centre de leur mouvement.

2°. Que cette Tendence (apellée *Force Centrifuge*) se mesure, comme la quantité du mouvement, par la masse & par la vitesse, & qu'on peut l'augmenter ou la diminuer, en augmentant ou en diminuant l'une ou l'autre de ces deux quantités.

3°. Que quand plusieurs corps circulent ensemble, ceux qui ont le plus de force centrifuge, soit par la masse, soit par la vitesse, sont toujours les plus éloignés du centre de la circulation commune.

4°. Qu'il y a tel cas où la force *Centripète* d'un corps n'est que l'effet de la force centrifuge d'un autre, qui circule, ou avec lui, ou auprès de lui.

Ces propositions appuyées par 10 ou 12 Expériences, aussi convaincantes que curieuses, servirent de fondement à l'explication de plusieurs phénomènes très-intéressans, & tous ceux qui étoient présens sentirent combien ces sortes de preuves étoient capables d'aider l'esprit à concevoir, par exemple, pour quoi la Lune & les autres Planètes demeurent constamment dans leurs orbites; pourquoi la pesanteur actuelle des corps est moindre vers l'Equateur que vers les Poles; ce qu'il en résulte pour la figure de la Terre &c.

A propos de la pesanteur, on fit voir qu'elle est égale dans tous les corps, & que la plus petite plume tombe aussi vite que la plus grosse masse de plomb, quand ni l'un ni l'autre ne trouvent aucun obstacle à leur chute.

On fit voir aussi que tous les corps graves accélèrent en tombant; que cette accé-

literation leur fait parcourir des espaces qui répondent au quarré des tems, & que la pesanteur agissant sur un corps dirigé selon une ligne droite, paralelle ou oblique à l'horizon, lui fait décrire une courbe que l'on nomme *Parabole*. Les différentes Expériences qu'on employa prouvent clairement que ces loix ont lieu pour les liquides, ainsi que pour les solides, & qu'il n'y a aucune matiere connue, qu'on puisse appeller légère.

Une Machine fort élégante, & d'un usage très-commode, fut employée pour prouver ce grand principe hydrostatique, que les liqueurs pésent sur le fond & contre les parois de leurs vaisseaux, à raison de leur hauteur perpendiculaire à l'horizon, quelle que soit leur quantité; ce qui donne lieu à des effets très-surprenans.

On expliqua ce paradoxe par la nature des fluides, & l'on en fit des applications utiles aux pompes, réservoirs, digues, & aux machines hydrauliques qui sont en usage.

Une espee de balance assortie d'un grand nombre de vaisseaux de cristal, & d'autres instrumens ingénieusement imaginés, servit ensuite à comparer différentes liqueurs entr'elles, par raport à leur pesanteur spécifique, & le poids des solides avec celui des liquides.

On vit par cette comparaison pourquoi la
flamme,

Flamme, la fumée, les vapeurs &c. s'élevent en l'air, comment les poissons dans l'eau, les oiseaux dans l'air, se portent de bas en haut ou de haut en bas; par quelle raison les noyés, après avoir demeuré quelque tems au fond de l'eau, remontent à la surface &c.

On passa ensuite à quelques Expériences curieuses & délicates sur le Mouvement composé, & sur le choc des corps; & comme M. l'Abbé Nollet distinguoit toujours ce qui devoit être à la rigueur, de ce qui étoit en conséquence des obstacles inséparables de l'état naturel, on lui demanda ce qu'il entendoit par ces obstacles qui rendoient les effets moindres qu'on ne devoit les attendre, selon les Regles qu'il établissoit.

Cette question donna lieu à plusieurs belles Expériences, dont les unes, en prouvant la résistance de l'air, & en general celle des milieux, aprirent en même tems de quelle maniere on doit en faire l'estimation; les autres firent connoître en quoi consistent les frottemens, à quoi l'on doit avoir égard pour les mesurer, ce qu'il faut faire pour les diminuer, ou pour les augmenter &c, & l'on finit par conclure que c'étoit perdre son tems, que de chercher le mouvement perpétuel mécanique.

M. l'Ambassadeur demanda ensuite à voir

1750 MERCURE DE FRANCE

les Instruments qui servent aux Expériences de l'air.

M. l'Abbé Nollet dit à S. B. en lui montrant un corps de tablettes où ils étoient rangés, qu'il avoit de quoi fournir à plus de cent cinquante Expériences de cette espèce; & il commença par lui faire voir & lui expliquer la Machine du vuide, qu'il appelle *Simple*, parce qu'elle n'a qu'une pompe, & qu'il dit avoir beaucoup perfectionnée.

Après celle-ci, il en montra une autre, composée de deux pompes, qu'il a nouvellement inventées, & dont la construction parut fort ingénieuse. Cette dernière Machine peut être manœuvrée par toutes sortes de personnes, parce qu'elle se meut avec une manivelle, & que les communications s'ouvrent & se ferment par le même moteur qui fait agir les pistons; elle a l'avantage d'être fort exacte, parce qu'elle n'a aucunes soupapes, & elle n'a pas l'inconvénient des autres Machines de cette espèce, qui exigent un entretien pénible & presque continuel.

Ces deux Machines Pneumatiques sont assorties de manière, qu'on peut transmettre dans le vuide toutes sortes de mouvements; & parmi un grand nombre d'Expériences curieuses qui furent faites, il y en eut plusieurs où l'on vit tourner & secouer très-rapidement des corps dans le récipient, sans que l'air y rentrât.

Nous

Nous ne rapporterons point ici en détail toutes les Expériences que l'on fit dans le vuide. Nous ne nous arrêterons qu'à la première ; quoi qu'elle soit la plus simple de toutes , l'explication qu'on y joignit nous a paru mériter quelque attention.

M. l'Abbé Nollet couvrit la Platine de la Machine Pneumatique d'un Récipient , sous lequel il enferma un petit Baromètre , après quoi il fit agir la pompe , & on remarqua 1°. que le vaisseau de verre s'attacha fortement à la Platine ; 2° que pendant les deux ou trois premiers coups de piston , il se fit dans le Récipient une espèce de broüillard , qu'on vit tournoyer & tomber. 3°. Qu'après un certain nombre de coups de pompe le Mercure du petit Baromètre baissa jusqu'à ce qu'enfin il s'en falloit peu qu'il ne fût à niveau dans les deux branches.

Alors , adressant la parole à M. l'Ambassadeur , V. E. sçaura , dit-il , que cette Expérience bien entendüe dispense d'en faire beaucoup d'autres : car elle prouve parfaitement bien que l'air est élastique ; qu'ici-bas où nous le respirons , son ressort est comprimé ; que ce fluide est pesant comme tous les autres , que sa pesanteur agit de même dans tous les Sens ; qu'il n'est pas pur , mais chargé de corpuscules étrangers , qui ne se dilatent pas comme lui ; & qu'enfin on ne

peut pas en évacuer entièrement ce vaisseau, avec une pompe quelque parfaite qu'elle puisse être.

1° Il paroît évidemment que l'air a du ressort, & que ce ressort est comprimé, puis qu'il s'étend du Récipient dans la pompe, lors qu'on la vuide, en faisant baisser le piston.

2°. L'air extérieur fait sentir sa pesanteur sur le vaisseau & sous la Platine, lorsque celui du dedans a été raréfié, & que l'Equilibre est rompu entre l'un & l'autre, ce qui devient évident par l'adhérence du Récipient.

3°. La vapeur qu'on aperçoit n'est autre chose qu'un assemblage de petits corps étrangers, dont l'air se dessaisit en se dilatant, & qui sont abandonnés alors à leur propre poids.

4°. Il suit de la façon dont se fait le vuide, qu'il ne peut jamais être parfait, car l'air ne passe du Récipient dans le corps de la pompe, qu'en se partageant uniformément entre les deux capacités, suivant le rapport qu'elles ont entr'elles : sa densité diminuë donc en progression géométrique, & par conséquent ne peut point être réduite à zéro : en un mot, quand la Machine a fait tout ce qu'elle peut faire, le Récipient est encore plein d'air, d'un air fort raréfié, à la vérité, mais toujours

Jours en état d'empêcher que le Mercure ne descende à niveau. C'est une chose avouée de tous ceux qui ont quelque connoissance de Physique expérimentale : je n'ai jamais trouvé qu'un Physicien qui m'ait contesté ce fait, en me faisant voir une Machine Pneumatique, qui faisoit baisser le Mercure de son petit Baromètre, non-seulement au niveau, mais même plus bas que le niveau; je n'eus point de peine à lui faire avouer, en présence de témoins, qu'il avoit été trompé par son Artiste, car je fis voir clairement qu'il y avoit de l'air dans le haut du Baromètre d'épreuve, & je lui fis remarquer que le tuyau en étoit capillaire : une seule de ces deux causes suffisoit pour le désabuser, aussi le fut-il, car il sçavoit fort bien qu'un peu d'air conservé au-dessus du Mercure aidoit son abaissement, & il n'ignoroit pas que cette liqueur métallique, tout au contraire des autres, se tient plus bas dans les tuyaux étroits, que dans ceux qui sont plus larges.

Après les Expériences sur l'air raréfié, on en fit d'autres sur l'air condensé, & entre plusieurs effets surprenans, on vit celui d'un fusil à vent, qui étant une fois chargé d'air, peut servir à tirer successivement 12. bales, dont la dernière perce encore une planche à 20. pas.

L'eau considérée sous les trois états de

C v glace

glace , de liquide & de vapeurs , devint ensuite le sujet de plusieurs belles Expériences , d'Explications curieuses , & d'Applications intéressantes.

On vit entr'autres la fameuse Expérience de l'incompressibilité de l'eau , faite pour la première fois dans l'Académie *del Cimento* , & citée depuis par M. Newton , comme un fait digne d'admiration.

Après l'eau on examina le feu ; on vit des Phosphores de toutes especes , des Fermentations singulieres , des Fulminations fort propres à faire concevoir de quelle maniere se forment les Météores enflammés. Une très-jolie Machine qui fait voir sensiblement que la chaleur augmente le volume des corps , & qui mesure leur dilatation jusques à la $\frac{1}{1600}$ e partie d'une ligne , & un Eolypile monté sur des rouës , qui par l'Explosion de la vapeur recule très-promptement & fort loin ; ce qui sert à expliquer le recul des canons , l'élevation des fusées , &c.

S. E. demanda ensuite les Expériences de l'Electricité ; on fit choix des plus délicates , & des plus surprenantes : en effet les Globes lumineux & les étincelles de feu qui parurent sortir du visage & des mains d'un homme suspendu sur des cordons de soye , & d'une Dame qui se tint debout sur un gâteau
 eau

teau de résine, causerent beaucoup de surprise à M. l'Ambassadeur, & à ceux de la Compagnie, qui n'avoient point encore vû ces phénomènes.

On en demanda l'explication à M. l'Abbé Nollet, & on le questionna sur l'utilité de cette découverte qui a fait tant de bruit dans ces derniers tems.

Pour des Explications, dit-il, j'avouë ingénument que je n'en sçais point que je puisse exposer avec quelque confiance; & en pareil cas, ma coutume est de me taire plutôt que de hasarder des conjectures qui ne me paroissent point encore assés bien appuyées, j'ai fait quelques observations en répétant ces Expériences en differens tems, qui semblent m'avoir mis sur la voye, mais je n'ai garde de précipiter mon jugement dans une matiere aussi délicate, & j'attendrai du tems & de mon application les éclaircissemens dont j'ai encore besoin.

Quant à l'utilité de ces découvertes, elle n'est peut-être pas égale à l'accueil honorable qu'on leur fait; mais nous ne sçavons pas ce qu'elles nous vaudront dans la suite; quand on admira pour la première fois la vertu de l'aiman, sçavoit-on alors qu'on en feroit une Bouffole?

Si je fais entrer dans mes Leçons des Faits que je ne puis expliquer, j'en tire au moins

cet avantage , de faire connoître par des exemples, qu'il y a quantité d'effets naturels, capables de surprendre par leur nouveauté; & qu'il faut apprendre par ceux que l'on connoît, à n'être point la dupe des autres qu'on ignore, quand on a affaire à gens qui en abusent.

Il restoit encore à voir beaucoup de choses curieuses, & surtout ces fameuses Expériences sur la Lumière & sur les Couleurs, qui font tant d'honneur à M. Newton, & qui en font même à ceux qui ont l'adresse de les bien répéter; mais il y avoit quatre heures que la Séance duroit, & l'heure de dîner obligea de la finir.

M. l'Ambassadeur très-satisfait de tout ce qu'il avoit vû, & de la maniere dont M. l'Abbé Nollet s'étoit expliqué, le remercia avec beaucoup de politesse, & lui proposa de donner des Leçons à M. son Fils. Peu de jours après il le lui envoya en effet, avec M. le Maréchal d'Ambassade & plusieurs personnes de sa suite, mais la difficulté de se faire entendre sur des matieres étrangères aux Interpretes, rendit la chose tout-à-fait impraticable pour le peu de tems qu'on y avoit destiné.

L'ETE



L'E'TE',

O D E A D A M I S.

LE Soleil sur notre hémisphere
 Ramene les âpres chaleurs ,
 Tout ressent déjà les ardeurs
 De la saison caniculaire ,
Et l'aimable Printems, ce pere des plaisirs ,
 S'est enfui sur l'aîle légère
 Des Jeux , des Ris & des Zéphirs.



Veux-tu d'un destin plus paisible
 Ne goûter jamais la douceur ?
 Damis, aux souhaits de mon cœur
 Le tien sera-t'il insensible ?
Quitte , quitte la Ville ; un plus charmant séjour
 T'offre un azile inaccessible
 Aux traits brûlans du Dieu du jour.



De la Déesse dont la fille
 Sçût enflammer le Dieu des Morts ;
 Viens voir les précieux trésors ,
 Dont toute la Campagne brille ;
Les Faunes, les Silvains, accourent en ces lieux.

L'Ep

L'Epi tombe sous la faucille,
Dont sont armés ces demi-Dieux.



Que nos chants lui rendent hommage ;
Si Flore nous donne des fleurs,
Si Bacchus chéri des Bûveurs,
Du Nectar nous offre l'usage,
Cérès doit l'emporter sur leurs belles saisons,
Quand elle nous donne en partage
La richesse de ses moissons.



N'est-il pas tems que tu t'évades
D'un lieu qui sçait trop t'attacher ?
Viens voir l'Onde sur ce Rocher
Faire de bruyantes cascades ;
Son liquide cristal forme mille Ruisseaux,
Où les Nymphes & les Driades
Vont goûter la fraîcheur des Eaux.



'Ami, c'est ici qu'on ignore
Les soins qui troublent l'Univers.
Souvent, sous ces ombrages verts
Mes pas vont devancer l'Aurore ;
Ici je puis du jour éviter la chaleur,
Mais de l'amour, qui me dévore,
Chaque instant redouble l'ardeur.

Déjà

Déjà le Destin moins sévère
 T'accorde à mes ardens desirs ;
 Tu ramenes les doux plaisirs
 Dans ce Bocage solitaire.

Tu prends ta Lyre , ô Ciel ! je crois sur ce gazon
 Entendre l'Amant de Glicère ,
 Ou le Galant Anacréon.



Ah ! que ta Muse immortalise
 Ces Objets , ces jeunes Beautés ,
 Ces aimables Divinités ,
 Par qui l'Amour nous tyrannise ;

Et tu verras encor dans des plaisirs divers ;
 Mon ame de leurs traits éprise ,
 Mes sens enchantés de tes Vers.



Près d'elles l'Amour nous appelle ,
 O Dieux ! quelles vives ardeurs !
 Ne pourrons-nous fléchir leurs cœurs
 Par une constance éternelle ?

D'aucun autre désir le mien n'est enflammé ;
 Est-il de fortune plus belle
 Que celle d'être Amant aimé ?

*Par M. B** , d'Aix*



EXTRAIT d'une Lettre , écrite à M. le C. D. L. R. au sujet d'une Pierre antique , trouvée dans l'Enclos du Monastère des Religieuses de la Fidélité d'Angers.

EN conséquence de ce qui est marqué dans l'Avertissement du Mercure de France du mois de Janvier de cette année , je vous adresse , M. l'empreinte d'une Pierre antique , gravée en creux , pour fournir à Mrs les Antiquaires une nouvelle matière de Dissertation. Je m'abstiens d'exprimer ce que je pense sur le Sujet représenté sur cette Pierre , & ce que m'en ont dit plusieurs personnes , afin qu'aucune prévention n'ait part à l'explication que l'on en pourra donner , & parce que d'ailleurs personne n'a entièrement expliqué ce Sujet.

Cette Pierre , qui est une Cornaline tachée , fut trouvée il y a environ 60. ans dans l'enceinte d'un Amphitêatre , dont on voit encore les restes dans l'Enclos du Monastère des Religieuses *de la Fidélité* d'Angers. Je la tiens d'un ancien Jardinier de cette Maison , lequel l'avoit trouvée dans l'espace que contenoit cet Amphitêatre , sous une vieille fouche de Meurier , à la profondeur d'environ 4. pieds. Les restes de cet Edifice

IT d'une Lettre, écrite à M.
. R. au sujet d'une Pierre, avec
dans l'Enclos du Monastère
des de la Fidelité d'Angers.

à la suite de ce qui est mentionné
à l'Avantissement du Mercure
le mois de Janvier de cette année
celle, M. l'empreinte d'une Pierre
trouvée en creux, pour fournir
à nos Concitoyens une nouvelle matière
Je m'abstiens d'exprimer ce que



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Se trouvent renfermés depuis environ 120. ans dans l'Enclos du Monastere de ces Religieuses , où M. l'Evêque permet quelquefois aux Curieux d'entrer, pour y voir ce reste d'Antiquité.

Devenu possesseur de cette Pierre , je m'empressai de vérifier son antiquité par quelque preuve un peu plus décisive que l'inspection de la Pierre même. J'en trouvai une, ce me semble, dans l'Extrait des Chroniques d'Anjou , imprimées en 1529. qui me fut communiqué. J'y lûs à la page 15. Chapitre IX. ce qui suit.

En ce tems pendant que César guerroyoit les Gaules & Ci.és Armoriques , il fit à Angiers à Tours & à Chartres , hyverner plusieurs de ses Legions ; comme appert par ses Commentaires. Et dit-on pour verité que César étant au Pays d'Anjou , fit édifier & construire un Château & Théâtre pour sa demeure , hors la Ville d'Angiers , & près l'ung des portaux d'icelle , lequel est à présent en ruine , & n'y paroît plus que les fondemens, & est en Langage Angevin appellé Grohan, auquel Lieu les habitans & anciens du Pays disent par plusieurs fois avoir vû maintes visions & phantômes. Et bien souvent (pour ce que au Lieu où étoit le Théâtre, y a maintenant des Vignes) l'on a trouvé en bêchant en tour lesdits fondemens, des Piéges de Monnoye d'airain & de métal, au nom de

Jules

1762 MERCURE DE FRANCE

*Jules Cesar , & d'autres ses Successeurs etc
l'Empire , &c.*

Je me flatte , M. que quand la Pierre An-
tique ne mériteroit pas , par elle-même ,
l'attention des Curieux , vous ne trouveriez
pas indifférent , pour un nombre d'Antiquai-
res , de sçavoir qu'il se trouve un reste d'E-
difice antique à Angers, tel qu'il est exprimé
dans l'Extrait des Chroniques d'Anjou , que
je viens de transcrire. J'ai l'honneur d'être ,
&c. *Ce onze Juillet 1742.*

*EXPLICATION de cette Pierre antique
représentant un Sacrifice à Mars
victorieux. Par M. D. G.*

Cette Pierre représente le Buste du Dieu
Mars , élevé sur un *Cippe* , ou piédestal en
forme de colonne , qui occupe le milieu du
Sujet. Deux femmes sont aux côtés. L'une
tient d'une main une *Patere* , sur laquelle est
l'Encens destiné au Sacrifice , & de l'autre
elle montre le Feu sacré , allumé sur un Au-
tel très-simple , composé de quelques pier-
res ou mottes de terre , qui est au pied du
Cippe. L'autre femme , à la ceinture de la-
quelle on remarque le couteau victimaire
dans son étui , présente un Verrat ou petit
Cochon de lait , une des Victimes les plus
ordinaires qu'on offroit à ce Dieu. Derrière
le *Cippe* , s'éleve un Laurier , dont les ra-
meaux passent sur le Buste, Toutes

Toutes ces choses désignent un Sacrifice à Mars. On sçait cependant que les Ministres de son Culte ne pouvoient être que des hommes, que l'on nommoit *Salians*. Ainsi le Sacrifice désigné dans cette Pierre antique, ne peut être regardé que comme un de ces Sacrifices particuliers de piété, exprimé sur cette Pierre, (comme on en voit beaucoup d'autres consacrés à la Santé,) offert par deux femmes, en reconnoissance de quelque victoire remportée, ou par leurs Epoux, ou par leurs Parens, d'autant mieux que le Laurier qu'on voit, désigne la victoire. En suivant ce sentiment que le Sujet présente, il n'est pas douteux que cette Pierre n'ait été gravée pour conserver le souvenir de la piété & de la tendresse de deux femmes distinguées. On laisse aux Sçavans à dire quelque chose de mieux sur ce sujet.



BOUQUET,

La Mlle Sog... présenté le 24. Juillet 1742.

Conduit par ma vive tendresse
 Dans un riant Bosquet, où la Reine des fleurs
 Sous l'émail enchanté des plus belles couleurs
 De ses parfums étale la richesse ;

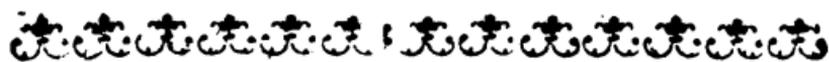
Pour

764 MERCURE DE FRANCE

Pour vous je courois ce matin ,
Sage & ravissante Thémire ,
Cueillir le Lys , l'Œillet , la Rose , le Jasmin ;
Quand tout à coup le sensible Zéphire ,
Qui veilloit à ce butin ,
Voulant m'arrêter la main ,
En courroux m'est venu dire :
« A qui destinez-vous des présens si chéris ?
« Pour dépouiller ainsi nos Champs fleuris ,
« Devez vous de quelque Immortelle
« Parer les Autels en ce jour ?
Il entend votre nom , & d'un battement d'aile ,
Signe d'un doux transport , veut lui-même à son
tour ,
Pour la Guirlande nouvelle ,
Que vous cherchoit mon amour ,
Cueillir la fleur la plus belle.
Flore s'en aperçoit ; sa jalouse frayeur ,
Qui le suivoit des yeux , vivement le rapelle ;
Et vient pour punir l'infidelle ,
Ternir de mon Bouquet l'éclat & la fraîcheur.
Mais en dépit de la Cruelle ,
Je puis vous faire une offrande éternelle ,
C'est l'offrande de mon cœur.

Par le Chevalier de Franville.

DIS-



DISSERTATION du R. P. M. Texte,
D. sur une Médaille de Philippe V I. Roy
de France , qui a pour Légende VOTA
MEA DOMINO REDDAM.

SI de toutes les victoires que nos Rois
Très-Chrétiens ont remportées sur les
Flamans , celles de Philippe le Bel à Mons en
Puelle , en 1304. & de Philippe de Valois à
Mont-Cassel, en 1328. sont les plus célèbres,
on peut dire aussi que jamais leur piété n'a
paru avec tant d'édification que dans les
très-humbles actions de grâces que les Vain-
queurs en ont rendues à Dieu, qui leur avoit
donné l'avantage sur leurs ennemis, & à la
sainte Vierge , par l'intercession de laquelle
ils avoient visiblement ressenti dans l'occa-
sion l'effet de leurs prières: *Nisi divina Ma-
jestas adfuisset , Flandri de eis triumphassent* ;
dit la Chronique de Zantfliet , depuis 1230,
jusqu'à 1461. rapportée par Dom Martenne ;
Vet. Script. T. V. p. 190.

Tous les Historiens conviennent que l'E-
glise dans laquelle ces deux Rois , chargés
de Lauriers, s'acquitterent de ce juste devoir,
étoit consacrée à Dieu, sous l'invocation de
la sainte Vierge ; mais le Lecteur sera surpris
de voir combien leurs sentimens sont diffé-
rens

rens , pour déterminer cette même Eglise, & leur peu de conformité dans leur narration sur ce Fait.

Voyons premièrement l'occasion du bien-fait accordé par le Ciel dans le péril, à ces deux Princes , & ensuite nous tâcherons , en expliquant une Médaille de Philippe VI. de découvrir le véritable Lieu de leur juste reconnaissance ; commençons par Philippe le Bel.

» Le Pape Benoît XI. *Dominicain*, ne fut
 » pas plutôt élu après le décès de Boniface
 » VIII. qu'il envoya , dit M. le Gendre, Cha-
 » noine de N. D. de Paris, Hist. de France,
 » T. II. p. 446. 1718. un Bref au Roy, pour
 » l'absoudre de toutes Censures , grâce ines-
 » perée, qui fit grand plaisir à Philippe le Bel,
 » dans un tems où il avoit besoin de réunir
 » toutes ses forces pour dompter l'orgueil des
 » Flamans ; leur insolence étoit montée au
 » plus haut point, depuis que deux ans de sui-
 » te , étant allé à leur Pays , il n'avoit osé les
 » combattre ; ils furent vaincus l'année d'a-
 » près sur Mer, proche Ziriesée, & sur Terre
 » près de Mons en Puelle ; l'armée Françoisé
 » les attaqua le 18. Août au matin, elle força
 » leur retranchement , & de 60. mille hom-
 » mes qu'ils étoient , en tua 15. à 16. mille ;
 » ces féroces Rebelles se rallièrent sur le soir,
 » & percerent en moins d'un quart d'heure
 » jusqu'au Pavillon du Roy , lequel étonné

se dit

» dit Mézeray, d'un tel amas, fait si promptement, prononça ces paroles : *N'aurons-nous jamais fait, je crois qu'il pleut des Flamans ?* Philippe, continuë M. le Gendre, ne s'effraya point, & après avoir ramassé une partie de ses bonnes troupes, il tua dans cette occasion 7. à 8. mille des ennemis.

Premiere Epoque du bienfait reçu du Ciel; dans le péril où se trouva Philippe le Bel. Le second Evenement fut en faveur du Roy Philippe de Valois, au Siège de la Ville de Mont-Cassel, où il courut fortune d'être pris ou tué, dit Duplex, T. II, p. 450.

Les trois fils de Philippe le Bel, Louis X, Philippe V. & Charles IV. qui lui succederent l'un après l'autre, depuis 1314. que leur Pere mourut, jusqu'en 1328. étant décédés sans enfans mâles, Philippe VI leur cousin, monta sur le Trône; il étoit fils de Charles de France, Comte de Valois, & d'Alençon, frere de Philippe le Bel, tous deux petits-fils de S. Louis; Charles II. frere unique du Roy, épousa Marie d'Espagne, & eut pour apanage le Comté d'Alençon, Charles III. leur fils aîné, qui succeda à ce Comté à l'âge de huit ans, préférant, à la veille d'être Roy de France, si la Famille de Philippe VI. eût manqué, l'humble état de Religieux à l'éclat d'une Couronne, fit profession dans l'Ordre de S. Dominique, selon le *Gallia Christ.*

1700 MÉMOIRE DE FRANÇOIS
Christ. & les Auteurs de l'Histoire de France, à l'exemple de sa tante Isabeau de Valois, & de sa sœur Isabeau d'Alençon, qui avoient pris l'habit de cet Ordre à Poissy. Il mourut Archevêque de Lyon en 1375.

Le Roy Philippe de Valois, son oncle voulant signaler sa générosité la première année de son Regne, en donnant du secours au Comte de Flandres, un de ses premiers Vassaux, lequel, en lui rendant hommage, lui en avoit demandé contre ses Sujets rebelles, conclut dans un Conseil la déclaration de la guerre contre les Flamans, en disant, *qui m'aimera me suivra.*

Le premier Continuateur de la Chronique de Nangis, depuis 1301. jusqu'en 1340. rapportée dans le Spicilege de Dom Dachery, T. III. p. 90. Edit. de 1723. nous fait une Relation si édifiante des saintes dispositions dans lesquelles ce Monarque entreprit cette Expédition, que nous croyons ne devoir pas la passer sous silence.

Avant que de partir, il se leva un jour de grand matin, visita à pied, accompagné de peu de ses gens, plusieurs Eglises de Paris; alla à l'Hôtel Dieu, y servit à manger aux pauvres malades, leur baïsa les mains, & leur distribua des aumônes. Un autre jour, il fit le voyage de S. Denis en France, y porta en versant des larmes de dévotion, *cum lacrimis*

crimis, dit l'Auteur, les Reliques du S. Martyr, & de plusieurs autres, depuis le Lieu où elles reposent jusques sur l'Autel du Saint, devant lequel ayant entendu la Messe, célébrée par *Guy de Castres*, alors Abbé, en présence des principaux de sa Cour, il reçut de sa main, l'Etendart nommé *Oriflamme*, & partit pour aller assiéger la Ville de Cassel en Flandre.

Voici ce qu'en a écrit M. le Gendre ; T. II. p. 46. » Louis de Cressy, Comte de » Flandre, eût été paisible, si par son impru- » dence il n'eût fait révolter les grosses Vil- » les contre lui, Philippe de Valois, son pa- » rent, son ami & son Seigneur, marcha » pour le secourir; l'armée du Roy étoit de » 30 mille hommes, l'armée des Rebelles » de 16 à 17. qui avoit pour Général un petit » Marchand de Poisson, appelé *Colin Zan-* » » nequin; ce Général Chasse-Marée, ne man- » quoit de cœur ni d'esprit; il s'en fallut » bien peu qu'il ne défit l'armée Françoisé. » Colin, trois jours de suite, y porta du plus » beau poisson, qu'il donnoit à bon marché, » afin d'y être bien venu, & d'avoir plus de » liberté d'observer ce qui s'y faisoit; on y » jouïoit, on y dansoit, on y étoit long-tems » à table, on y dormoit la meridiante, & la » garde s'y faisoit si mal, que profita t de ce » désordre, Colin forma le dessein de sur-
D prenlr.

» prendre le Roy dans son Camp, & afin de
 » le mieux tromper, il lui présenta la bataille
 » pour le 24 du mois d'Août (selon l'usage
 » de ce tems là) & ne laissa pas l'avant-veille
 » (le Continuateur de Nangis dit la veille)
 » du jour marqué pour le combat, de s'apro-
 » cher à la sourdine ; les Flamands entrèrent
 » dans le Camp sur les deux heures après
 » midi, tandis qu'on y reposoit, & gardant
 » un grand silence ils poussèrent sans être
 » aperçus, jusqu'à la tente du Roy : heureu-
 » sement son Confesseur, qui étoit un Do-
 » minicain, n'étoit point encore endormi ;
 » sans cela tout étoit perdu. Ce Religieux
 » effrayé, ayant vite éveillé le Roy, & fait
 » sonner le boute-selle, les troupes s'armerent
 » & donnerent sur les Flamands avec tant
 » d'impétuosité, qu'elles les hacherent en
 » pièces ; leur Général voyant les choses dé-
 » sesperées, se jetta dans la mêlée, aimant
 » mieux se faire assommer que de survivre à
 » sa défaite.

C'est ainsi que M. le Gendre termine sa
 Relation, à peu près conforme à celle du
 Continuateur de Nangis, lequel déclare
 avoir lû celle que le Roy envoya de toute
 cette action à l'Abbé de S. Denys, lui pré-
 sent, ainsi qu'il paroît vouloir l'insinuer ;
Exercitus Flamingorum, dit-il, *tendens in*
quantum poterat versus tentorium Regis, cum
jam

jam multum appropinquarent, primus verò qui hoc Regi volenti quiescere nunciavit, fuit unus Frater Pradicator, Regis Confessor, cum omnes alii dormirent vel stupefacti essent, & ecce D. Milo de Nacheriis Regis vexillator tentorium Regis ingreditur confirmans verbum Fratris. L'avis du Confesseur reconnu véritable, le Roy en profita, évita le péril & gagna la bataille. Quo audito Rex ad arma cucurrit. . . cessit victoria Regi. . . de Flamingis suspicabatur occisorem, tam in loco conflictus, quam extra per diversicula XX. m. II. c. Minus sicut Rex Francia testificatus fuit per suas sigillatas litteras super hoc Abbati Sancti Dionysii directas, quas vidi.

» M. l'Abbé de Choisi, Hist. Ecclésiastiq.
 » T.VII.p.143.confirme ce fait en ces termes:
 » Les Flamands surprirent le Camp; le Roy
 » eut à peine le tems de s'armer, avec l'aide
 » de son Confesseur, Nicolas Gorand Domi-
 » nicain, qui le premier s'aperçût que les
 » Flamands s'aprochoient.

» Les Etats de la Maison du Roy Philippe
 » VI. de 1328. dit M. Archon, *Chapelle des*
 » *Rois*, T.II. p.237. nous aprennent les noms
 » de son Confesseur, & de ses Ecclésiastiques.
 » Le Confesseur s'apelloit Nicolas Gorand,
 » de l'Ordre de S. Dominique, Docteur
 » en Theologie, (qui avertit le Roy du péril
 » à Cassel.) Le nom de l'Aumônier est Guil-

D ij » laume

» laume de Foucherolles. Le Clerc de l'Au-
 » mône, Nicolas de Neufville, Archidiacre
 » de l'Eglise de Chartres. Les Clercs de la
 » Chapelle... & Denis le Grand. Tous ces
 noms & ces emplois differens, si bien dé-
 taillés, prouvent l'exacritude de l'Abbé
 Archon à copier l'Etat de la Maison de ce
 Roy, car Guillaume de Melun qui y est
 compris, étoit Archevêque de Sens en 1330.
 style nouveau, & Denis le Grand, signe,
Chapelain du Roy notre Sire, dans un Reçû,
 dit Archon, fait le 14. Avril 1348.

Pour ce qui est du P. Nicolas Gorand, le
 P. Mallet, son Confrere, fait son éloge dans
 son *Traité des Hommes Illustres de notre*
Couvent de Paris, comme d'un grand hom-
 me, estimé des deux Cours de France & de
 Navarre. » Ce n'est donc pas, dit-il, de
 » merveille si Philippe de Valois, Roy de Fran-
 » ce, lui donna la direction de sa conscien-
 » ce. Philippe, Roy de Navarre, Comte d'E-
 » vreux, & sa femme Jeanne de France, lui
 » témoignèrent aussi leur affection, & à
 » cette Maison de Paris; car tous deux nous
 » donnerent chacun leur cœur, lui en 1343,
 » & elle en 1349.

Comme leur tombeau rend très-certain
 ce choix de la sépulture de ces deux cœurs
 dans notre Eglise, il faut aussi convenir que
 la difference visible qui est entre Nicolas de
 Gorran,

Gorran , Confesseur de Philippe le Bel , qui selon le P. Echard , avoit donné un Ouvrage dès 1267. & Nicolas Gorand son Confrere , Confesseur de Philippe VI. 61. ans après , en 1328. doit empêcher qu'on ne les confonde ainsi que l'a fait le P. Echard, T. I. p. 438. *Script. Ord. Pr.* donné en 1719. qui des deux n'en a fait qu'un. » Je suis surpris, dit-il, *Autores inter se digladiari* , que les Auteurs disputent » de quel Philippe, de Gorran a été Confesseur, » puisqu'il l'a été de Philippe le Bel.

Ces deux Rois également reconnoissans du bienfait reçu dans le péril , ne manquerent pas à leur retour , d'aller se prosterner aux pieds des Autels , pour remercier Dieu & la Sainte Vierge. Philippe le Bel le fit dans l'Eglise de Notre - Dame de Paris. La figure Equestre d'un Roy armé qu'on y voit, en est un illustre monument , & le témoignage du Continuateur de Nangis , qui a écrit , que ce fut à l'Eglise de N. D. de Chartres , & non pas à celle de Paris , que Philippe VI. offrit le même cheval , & les mêmes armes qu'il avoit au Combat de Mont-Cassel, ne permet pas de douter que l'Effigie de Paris ne soit celle de Philippe le Bel.

M. de Piganiol , si connu par plusieurs beaux Ouvrages , après avoir avoué qu'il y a des Sçavans qui attribuent cette Effigie à Philippe VI. la donne à Philippe le Bel,

T. I. p. 377. de la Description de Paris , publiée en 1742.

L'Auteur Anonyme des Memoires de Littérature , T. VI. publié en 1728. en use de même ; il cite , p. 125. Paul Emise , Chanoine de N. D. de Paris , qui dans la Vie de Philippe le Bel , écrite vers l'année 1500. a dit : *Pulcher Rex Lutetia ad Virginis Aram Statuam Equestrem posuit* ; il cite aussi la VI. Leçon de l'ancien & du nouveau Bréviaire de l'Eglise de Paris , au 18. Août , où on lit , *Philippus Pulcher Statuam suam Equestrem erigi voluit*. L'Anonyme ajoute plusieurs autres preuves , & finit en disant : » Ainsi après » avoir bien discuté cette question , je crois » qu'il doit demeurer comme une vérité » constante , pour ceux qui écriront à l'avenir les Antiquités de Paris , que ce n'est » qu'une Statue votive, *ex voto*, de Philippe le » Bel.

» Philippe IV , disent les Auteurs de l'Hist. » Généalogique de la Maison de France, T. I. » p. 90. édit. de 1726. gagna une signalée » bataille contre les Flamands le 18. Août » 1304. à Mons en Puelle ; c'est en mémoire » de cette Victoire , qu'il fit une Fondation à » l'Eglise de Notre-Dame de Paris , & c'est » de lui dont on voit la figure à cheval devant l'Autel de la Sainte Vierge ; il fit aussi » en même tems une fondation à Chartres.

Le

Le R. P. du Bois de l'Oratoire , parle de la première Fondation, T. II. p. 535. dans son Hist. de l'Eglise de Paris. *Philippus Rex. . . nos Ecclesia Parisiensi in ipsius Virginis honorem fundata , centum Libras annui redditus concedimus. Actum in Castris prope insulam , anno M. CCC. IV. mense Septembri.*

La Fondation faite pour Chartres est tout au long dans le III. Tom. p. 698. du Spicilege de Dom Dachery , *Placuit altissimo. . . in Loco qui dicitur Mons in pabula , Lieu fécond en paturages , (Le P. Gaguin dit en peupliers , Mons populorum ,) gloriosum nobis de Flamingis prebere triumphum. . . Ecclesia Carnotensi in ipsius Virginis honorem fundata , centum libras concedimus annui redditus. Actum in Castris prope insulam , anno M. CCC. IV. mense Septembri.*

Monumens certains de la juste reconnoissance de Philippe le Bel , bien plus glorieux à ce vainqueur des Flamands, qui (pour me servir de l'expression de ce Roy) étoient venus fondre sur lui comme une pluie , que ne l'avoit été sa valeur à les repousser.

» Dom Felibien , Benedictin , Auteur de
 » l'Histoire de la Ville de Paris T. I. p. 469.
 » Ed. 1725. blâme Corrozet d'avoir mal
 » appliqué ces deux Fondations dans ses An-
 » tiquités de Paris. Corrozet ; dit-il , qui
 » pouvoit avoir quelque légère idée de ces

D iiij » Letres,

» Lettres , les attribue à Philippe de Valois
 » mal à propos , & cela l'a induit dans une
 » erreur , que quelques Auteurs ont suivi ,
 » qui est d'attribuer à Philippe de Valois la
 » Figure Equestre qui se voit à Notre-Dame
 » de Paris , & de dire qu'elle y fut mise après
 » la Bataille de Mont-Cassel en 1329 ; on
 » fait tous les ans , tant à Notre-Dame de
 » Paris , qu'à S. Denis , Commémoration
 » de la Victoire de Philippe le Bel , le 18.
 » Août , sous le nom de Notre-Dame de la
 » Victoire.

» Jusqu'ici Dom Felibien parle juste , mais
 » il se trompe lui-même quand il ajoute : Le
 » Continuateur de Nangis , l'Auteur le plus
 » ancien , qui ait parlé de cette Entrée de
 » Philippe le Bel à N. D. de Paris , à son
 » retour de la Bataille de Mons-en-Puelle ,
 » s'est exprimé d'une maniere qui ne tombe
 » pas sous les sens , lors qu'il dit que ce Roy
 » portant ses armes , & son cheval , il pré-
 » senta le tout à l'Eglise , *Arma & Equum de-*
 » *ferens devotissimè presentavit.* Ces seuls mots
 Latins , que rapporte Dom Felibien , prouvent
 évidemment qu'il se trompe , lorsqu'il cite le
 Continuateur de Nangis , qui ne les a em-
 ployés qu'en 1328 pour Philippe de Valois ,
 après la Victoire de Mont-Cassel , sans qu'il
 en ait dit un seul mot en 1304. en parlant
 de celle de Mons-en-Puelle. On sera con-
 vaincu

vaincu de cette verité par les deux Passages de ce Continuateur qui suivent.

Anno M. CCC. IV. Philippus IV. . . . *hâc partâ victoriâ , Ecclesia B. M. Parisius aliisque quàm plurimis Ecclesiis Regni sui , certos redditus assignare curavit ;* il n'y est parlé ni de cheval ni d'armes, au lieu que le Continuateur a mis l'un & l'autre dans sa relation de la Victoire de Cassel, remportée par Philippe de Valois en 1328. T. III. pag. 90. *Spicilege de Dachery.*

Philippe VI. dit-il, étant de retour en France, après avoir pris la Ville de Mont-Cassel, alla à S. Denis; dans la suite il fit le voyage de Chartres, où il offrit le cheval sur lequel il étoit monté, & les armes qu'il portoit le jour du combat.

Rex verò in Franciâ existens B. Dionysium primitus devotè , & humiliter visitavit , & postea ivit CARNOTUM , & Ecclesiam B. Maria ingressus coram imagine , eisdem armis quibus in Bello armatus fuerat , se armari fecit , & super Equum cui existenti in bello insiderat , ascensus , B. M. cui se in belli periculo facturum dona voverat , Ecclesia ejusdem , arma & Equum deferens devotissimè presentavit. Le Lecteur trouve ici la Phrase latine que Dom Felibien a mal apliquée à Philippe le Bel.

Mezeray opose à ce Texte si clair, une
 D v Médaille

Médaille qui est gravée dans son Histoire de France , T. II. p. 422. Il n'en donne que le revers , de même que l'Auteur de * la France métallique , sur lequel revers un Roy de France est représenté à cheval , & armé , avec cette Legende , *Vota mea Domino redam* , & dans l'Exergue , M. CCC. XXIX.

» Voyez, dit Mezeray, la Statuë sur la Médaille tout de même qu'elle est dans la Nef de N. D. de Paris, contre le premier pilier à main droite. On tient (il avouë par-là que ce n'est qu'une opinion) que Philippe entra jusques-là tout armé , & monté , au retour de la Bataille de Cassel, & qu'il offrit son cheval & ses armes; & T. II. p. 391. il dit: Quelques-uns tiennent que c'est celle de Philippe le Bel , pour un semblable retour de Flandres.

Convenons donc que cette Médaille de M. CCC. XXIX. ne peut être que de Philippe de Valois , mais nous n'y découvrons pas le moindre vestige , qui fixe l'accomplissement de ce Vœu , plutôt à Paris qu'à Chartres. Que si on a recours à la ressemblance des deux Figures , il faut dire qu'on ne devoit pas représenter deux Rois , l'oncle & le neveu , victorieux des Flamans , autrement que dans la même situation d'une Figure Equestre & armée; de combien d'Empe-

* Jacques de Bie , 2. vol. fol. Paris 1635.

Reurs & de Rois ne voyons-nous pas de semblables Médailles ?

Pour nous , fondés sur le témoignage déjà rapporté du Continuateur de Nangis , lequel a écrit que Philippe V I. offrit son cheval & ses armes à N. D. de Chartres , Offrande de deux mêmes choses, qu'il ne sçauroit avoir faite deux fois , nous sommes persuadés que l'Effigie du Roy , qui est à N. D. de Paris , est de Philippe le Bel , & que celle qui est sur la Médaille , est un Monument de l'Offrande faite à Chartres par Philippe de Valois.

Sur tout depuis que la Chronique de ce Continuateur de Nangis a paru dans une seconde Edition du Spicilege de Dom Dachery , en 1723 , avec ce Titre : *Nova Editio ad fidem , manuscriptorum Codicum expurgata* , où l'on voit que M. de la Barre qui l'a donnée , & que les differens sentimens sur ce sujet avoient rendu très-circonspect à bien déchiffrer ce mot *CARNOTUM* dans l'ancien Manuscrit , l'a employé dans son Edition , ce Sçavant comprit fort bien que ce terme ne pouvant pas être corrigé sur un Manuscrit plus ancien, puisqu'on n'en trouve point, ni être changé par conjecture, n'y ayant (pour la fonder , aucun rapport entre *Carnotum & Parisios*) le plus sur étoit d'y laisser ce mot, comme véritablement employé dans le Manuscrit.

A Paris , le 19. Juillet 1742. Dvj



STANCES

Imitées du Pseaume C V. *Confitemini*
Domino, &c.

Celebrons la gloire immortelle
Du Créateur de l'Univers ;
Sa miséricorde éternelle
Présente un champ vaste à nos Vers.
Mais d'une Muse trop hardie
Modérons le pieux transport ,
Pour chanter sa gloire infinie
Je fais un inutile effort.

Heureux celui dont la justice
Conduit le cœur , guide les pas ;
Qui bien loin des sentiers du vice ;
Sage , ne s'en approche pas !
Qu'il parle , sa langue éloquente
Formera d'aimables accens ;
Jamais d'une main innocente
Dieu n'a sçu dédaigner l'encens.

Seigneur , de nos malheureux Peres
Trop fidèles imitateurs ,
Des châtimens les plus séveres

Nous

**Nous méritons les traits vengeurs ;
Mais nous implorons ta clémence ;
Qu'elle s'intéresse pour nous ;
De ton invincible puissance
Qu'elle désarme le courroux.**

**Lorsque l'Egyptienne Plage
Retint nos Peres asservis
Au triste joug de l'esclavage ,
Par des prodiges inouïs ,
Dieu fit cesser la servitude
Où le Nil les vit gémissans ;
Mais contre leur ingratitude
Ses bienfaits furent impuissans.**

**Ils éclaterent en murmures
Dès qu'ils furent loin du danger ;
De la noirceur de leurs injures
Le Ciel auroit dû se venger ;
Dieu pourtant oubliant ce crime ;
Leur fraya des sentiers nouveaux ;
Du milieu du profond abîme
Il écarta toutes les Eaux.**

**Dans le Lieu même où la Baleine
'Avoit son plus secret réduit ,
Israël ne voit qu'une Plaine ;
Il la traverse , on le poursuit ,**

L'Ennem

L'Ennemi veut suivre sa trace ;
 Le flot revient avec fureur ,
 Châtie une insolente audace ;
 Engloutit le Persécuteur.

Israël a'ors fut sensible
 Aux bienfaits du Maître des Cieux ;
 Il adora le coup terrible
 D'un bras miséricordieux ;
 Mais étrange vicissitude
 De l'esprit & du cœur humain !
 Aujourd'hui plein de gratitude ,
 Il est ingrat le lendemain.

Sin * ne présentant qu'indigence
 A son heureuse liberté ,
 Il se rapelle l'abondance
 De sa dure captivité.
 A l'instant le murmure éclate ;
 Un bruit confus des cris divers
 Annoncent une race ingrate ,
 Qui regrette ses tristes fers.

Mais ce murmure de ses crimes
 N'est qu'un foible commencement ;
 Bien-tôt nous verrons des victimes

* *Desert entre Elim & Sinai , où arriva le mur-
 murs. Exod. 16. V. c.*

Du plus horrible châtiement.
 Ciel ! jusqu'ou va l'esprit d'intrigue
 D'un *Datan* & d'un *Abiron* ?
 Quels sont les objets de leur ligue ?
 C'est Moïse , c'est Aaron.

De la révolte audacieuse
 La Terre engloutit les Auteurs ;
 Contre leur troupe factieuse
 S'allumerent des feux vengeurs ;
 Mais inutilement Dieu tonne
 Contre ce Peuple criminel ;
 Son courroux n'a rien dont s'étonne
 La malignité d'Israël.

Elle va braver sa colere
 Par un excès plus monstrueux ;
 Irriter le Ciel , lui déplaire ,
 N'est pas allés présomptueux.
 D'un Veau l'Idole inanimée ,
 Qu'elle élève dans le Desert ,
 Reçoit l'inutile fumée
 D'un encens par le crime offert.

L'Eternel prend en main la foudre ;
 Il est armé pour terrasser ,
 Pour réduire Israël en poudre ;
 Bien-tôt il va le renverser ;

Il frappe cependant Moïse
Lui promet un prompt repentir ,
Et par sa priere soumise
Retient le coup prêt à partir.

Peuple ingrat , quitte la manie
De multiplier tes forfaits ;
Que ton affreuse Idolatrie
Soit le dernier de tes excès.
Vain langage ; quoiqu'on l'invite ;
Il n'a point appris à changer.
Pécheur constant , l'Israélite
Fut toujours pénitent léger.

On lui dit de la Terre heureuse ;
Qu'il attendoit depuis long-tems ,
Qu'impitoyable , furieuse ,
Elle mange ses habitans ; *
C'en est assez , il est rebelle ;
Qu'on lui parle , il n'écoute plus ;
Contre sa frayeur infidelle
Tous les discours sont superflus.

Eh bien ! dans ce Desert aride
Les Murmurateurs périront ;
Leurs enfans sous un autre guide ;

* *Terra quam lustravimus devorat habitatores suos ;*
Num. 13. V. 33.

Dans quarante ans en sortiront,
 Dieu leve la main, il en jure,
 Et passant à des tems nouveaux,
 De leur dispersion future
 Il leur annonce tous les maux.

Cependant quel spectacle infâme
 Vient se présenter à mes yeux !
 De Madiam je vois la femme
 Entrer dans le Camp des Hébreux ;
 Elle les mene au Sacrifice
 D'une impure Divinité,
 Et les plonge dans l'immondice
 D'une horrible impudicité.

Phinée à cette impure flâme
 Ne peut retenir sa fureur ;
 Le zèle, qui brule son ame,
 Se change en une sainte horreur ;
 Du Ciel il va venger la gloire ;
 Il se leve, & de rang en rang,
 Il éternise sa mémoire,
 En répandant un mauvais sang.

Je ne parle point du murmure
 Aux Eaux de contradiction,
 Où de Moïse la foi pure
 Souffrit quelque altération ;

Je passe de la solitude
 Au-delà des bords du Jourdain,
 Pour faire une nouvelle étude
 Des écarts d'un Peuple mutin.

Quand vous aurez fait la conquête
 Des champs qui vous sont destinés,
 Hébreux, dit-il, que rien n'arrête
 Les ordres qui vous sont donnés;
 Immolez la race maudite
 Qui les possédoit avant vous,
 Que cette Nation proscrite
 Expire entière sous vos coups.

Tel étoit l'ordre de Moïse,
 Ordre qu'il falloit respecter;
 Mais la Nation peu soumise
 Négligea de l'exécuter.
 On commence par laisser vivre
 Un Peuple impie & plein d'erreurs,
 Ensuite on s'accoutume à suivre
 Sa Religion & ses mœurs.

Avec lui dans les mêmes Temples
 On professe la même foi;
 Les plus pernicieux exemples
 Ne causent plus aucun effroi;
 Le désordre n'a plus de digue;

Israël

Israël perd tous sentimens ,
 Il craint les Dieux , & leur prodigue
 Le sang de ses propres enfans.

Par de précieuses victimes
 On apaise ces Dieux d'airain ;
 On ne leur plaît que par des crimes ;
 Et qu'à force d'être inhumain.
 Pieux meurtriers de leurs filles ,
 Les Peres égorgent leurs fils ;
 Ils ont dépeuplé leurs familles ;
 Et n'en font pas même attendris.

Ce sang corrompu sur la terre
 L'infeste d'une horrible odeur ;
 Elle en fournit pour le Tonnerre
 Une plus maligne vapeur.
 Le Créateur sçait faire usage
 De ce que l'on croyoit perdu ,
 Foudroyant son propre héritage
 Pour venger le sang répandu.

Pour sa Justice il la foudroye ;
 Vengeur des malheureux Enfans ,
 Il livre les Peres en proye
 d'impitoyables Tyrans ;
 eux-ci les accablent de chaînes ;
 les punir ingénieux ,

Ils

1788 MERCURE DE FRANCE

Ils inventent d'affreuses peines ,
Pour les rendre plus malheureux.

Dans cette affliction extrême ,
Si Jacob est vraiment contrit ;
Devant la Majesté suprême
S'il s'abaisse , pleure , gémit ,
Ce Dieu , que sa révolte outrage ,
Oubliant son iniquité ,
Fait succéder à l'esclavage
Une parfaite liberté.

Une fois devenu fidèle ,
Ah ! que ne l'est-il donc toujours !
D'une paix solide , éternelle ,
Rien ne pourroit finir le cours ;
Mais une légèreté d'ame
Egare ce Peuple pervers ;
Scélerat , pénitent , infâme ,
Il prend , quitte , & reprend les fers.

Seigneur , nos extrêmes miseres
Méritent ta compassion ;
Daigne enfin nous rendre à nos freres ;
Et nous reconduire à Sion.
Nous chanterons dans l'allegresse
Ton nom Saint , Puissant , Eternel ,

A O U S T. 1742. 1789.

nous repèterons fans cesse,
Bèni soit le Dieu d'Israël!

Par un Chanoine de Pecquigny.



*ARREST du Parlement de Dijon du 14.
Mars 1742. au sujet d'un Livre scandaleux.*

CE jour le Procureur Général du Roy
est entré & a dit :

M E S S I E U R S ,

Je viens mettre sous les yeux de la Cour
une Brochure qu'on a répandue en cette Vil-
le, & qui a pour titre : *Pigmalion, ou la Sta-
tuë animée, à Londres, chez Samuël Harding,*
1741. Une premiere lecture a excité le zèle
& l'indignation du Ministère public.

Quelque petit que soit cet Ouvrage dans
son volume, l'Auteur a eû la malheureuse
adresse d'y recueillir tout ce que le libertina-
ge de l'esprit & du cœur peut imaginer, pour
corrompre l'un & l'autre.

Il m'est triste de vous apprendre qu'on en
vend sur tout à la Religion & aux mœurs,
ces deux grands biens de l'homme & de la
Société. L'Être suprême, dont l'idée & le
nom seul démontre l'existence, & dont les
Cieux, & la Terre annoncent la gloire & la
présence

présence par tant de merveilles & de biens faits, est non-seulement méconnû dans ce Libelle, mais hardiment confondu avec ces termes vuides & aveugles de Nature & d'Univers; son culte & sa doctrine annoncés par ses Ministres, traités de vaines chimeres; les liens les plus respectables de la Société, indignement méprisés; la religion du serment n'est qu'un usage réservé aux foux & aux imbécilles; le Mariage marqué au Sceau de la Religion, une formalité introduite par l'utilité & la curiosité des Prêtres.

Jusques-là cette miserable Critique de ce qu'il y a de plus sacré, ne mériteroit peut-être que de la compassion & du mépris, si l'Auteur y bornoit ses maximens insensées; mais il est allé plus loin, & dans l'impuissance d'accréditer chés les personnes instruites ses preuves impies par des raisonnemens extravagans & qui deshonnorent la raison, il cherche au moins à rendre, pour ainsi dire, son impieté populaire, en l'insinuant aux esprits qu'il suppose foibles ou moins attentifs, & dans cette vûë, il affecte d'adresser son Livre à une Femme, comme moins éclairée & plus curieuse.

C'est dans cet endroit de ce miserable Libelle, que l'art & le poison sont plus dangereux. Convaincu par son propre exemple, qu'en cette matière c'est toujours le cœur qui

qui dérègle l'esprit, l'Auteur s'épuise en parallèles insensés & en fictions honteuses sur le compte de sa Statue, dont il ne fait qu'une bête animée par un instinct brutal, en la donnant néanmoins pour une Femme douée, à sa façon, d'intelligence & de pensées.

Ici l'Auteur se démasque, & se montre très-instruit dans l'art de la volupté, qu'il tâche d'annoblir, & dont il fait le ressort unique de son Idole; l'Auteur ne rougit point de faire des peintures obscènes & des descriptions étudiées de la mollesse & du vice; il érige le plaisir en Divinité & en Reine, à laquelle il faut, dit-il, tout sacrifier.

Voilà où aboutissent les leçons que ce Maître voluptueux donne à une jeune Femme, en ne lui montrant pour Divinité que la Déesse impure du Paganisme, qui s'y trouve expressément désignée.

Si une courte analyse vous a, Mrs, déjà soulevés contre ce Livre, lorsque vous connoîtrez par une lecture entière & exacte tout le fond des excès & des abominations dont il est rempli, vous vous empressez de le faire périr dans les flâmes; & c'est à quoi le Procureur Général du Roy conclud, & aux défenses à toutes personnes de le vendre, distribuer, & même de le garder, ensemble tous autres Libelles qui peuvent blesser la Religion, corrompre les mœurs ou troubler
l'Etat,

l'Etat, aux peines portées par les anciennes & nouvelles Ordonnances, & par les Reglemens, sous la réserve expresse de poursuivre ces informations contre ceux qui contreviendront à ces défenses, même de demander & obtenir Monitoire, pour acquérir des preuves de la contravention, & la faire punir avec autant d'éclat que de sévérité; & pour ôter tout prétexte d'ignorance, que l'Arrêt qui interviendra sera publié & affiché par tout où besoin sera, & enregistré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville, dont les Syndics certifieront la Cour. Le Procureur Général du Roy retiré, vûë la Brochure par lui laissée sur le Bureau, & les Opinions prises :

LA COUR a ordonné & ordonne que le Livre qui a pour titre : *Pigmalion, ou la Statue animée, à Londres, chés Samuel Harding, 1741.* sera lacéré & brulé par l'Exécuteur de la Haute Justice, en la Place & au-devant de la principale Porte & entrée du Palais : fait défenses à toutes personnes de le vendre, distribuer, & même de le garder, ensemble tous autres Livres qui peuvent blesser la Religion, corrompre les mœurs, ou troubler l'Etat, à peine d'être procédé extraordinairement contre les Contrevenans, & iceux punis suivant la rigueur des Ordonnances, Arrêts & Reglemens : ordonne que

le présent Arrêt sera publié & affiché partout où besoin sera , & enregistré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville , dont les Syndics seront tenus de certifier la Cour dans huitaine. FAIT en Parlement à Dijon , le 14. Mars 1742. Signé *Chancelier.*

Le présent Arrêt a été par moi Albert Pagot , Clerc Juré au Greffe de la Cour , lû & prononcé à la Porte & principale entrée du Palais , & ensuite le Livre qui a pour titre , *Pigmalion ou la Statue animée*, remis entre les mains de l'Exécuteur de la Haute Justice, & par lui laceré & brûlé , ce jourd'hui 15. Mars 1742. Collationné , signé , *Pagot.*



LE MAGISTRAT

QUI SE MESLE DE TOUT,

C O N T E.

UN Exécuteur malhabile
Faisoit languir un Patient ;
Certain Magistrat de la Ville ,
Par aventure là présent ,
Lui cria , dépêche , imbécille ;
Et donne moins , si tu le peux ,
De tourment à ce malheureux.

■ L'autre.

De mes yeux meurtriers, quand je veux innocens,
 J'annonce la paix ou la guerre ;
 Très-solide Enfant de la Terre,
 Quand il plaît à deux insolens,
 Je suis brisé comme du verre.
 Guidé par la vertu d'un caillou curieux,
 Sans aîles & sans pieds je vas de Plage en Plage ;
 Faisant servir à mon usage
 Le Feu, la Terre, l'Air, & la Mer & les Cieux ;
 La science la plus profonde,
 Malgré ses beaux raisonnemens,
 Tombée en des égaremens,
 Sans moi ne sçauroit rien encor de l'autre Monde.



L O G O G R Y P H E.

JE suis un Instrument mobile,
 Souple, à la volonté docile,
 Bon, juste & mauvais tour-à-tour ;
 Aux Cieux tantôt je fais la sainte cour,
 Tantôt prêtant mon ministère au vice,
 A l'Enfer je me rends propice :
 Je fais & je venge des torts.
 Six pièces composent mon corps,
 Et deux membres font mon partage.
 J'offre d'abord le principe de l'âge,
 Puis l'enveloppe d'un Bambin ;

1796 MERCURE DE FRANCE

Le marche pied du foudroyant Jupin ;
Retournez-vous , c'est un Esprit Céleste ;
Ce qu'un yvrogne abhorre , fuit , déteste ;
 Le bien du pauvre en nos guérets ;
 Un piège aux Oiseaux indiscrets ;
Ce qui des nuits vient écarter les ombres ;
 Je contiens le moindre des nombres ;
Un mal honteux , une peste à la peau ;
Ce qu'en Latin le paisible Troupeau
Doit redouter de l'ennemi vorace ;
Un Instrument qui dans l'air chasse
Le superflu de la blonde Cérés ;
 Des ans le rapide progrès ;
Le mot du guet , favori chés la None ;
 Que l'on reçoit & que l'on donne ;
 Un Sel acide & minéral ;
L'objet aigu d'un Plan Géométral ;
 Une antique Ville de France ;
 Le bas d'un mont , d'une éminence ;
 Un Fief affranchi de tous droits ;
Ce qu'un Office est dans la main des Rois ;
 Un Bourg de Galice , en Espagne ;
La table où mange un Porc & sa compagne ;
 Ce que fait le Poisson dans l'eau ;
 Le pur effet d'un clair Ruisseau ;
 Des Monts , aux confins de l'Istrie ;
 Un Fleuve enfin dans la Hongrie.

AUTRE.

A U T R E.

JE suis, Lecteur, ce tribut que l'Eglise
 Exige chaque jour de ceux de ses Enfans,
 Qui tirent ses émolumens.
 Je vais t'offrir par l'analyse
 Celle dont l'esprit orgueilleux,
 Fatal à toute la Nature,
 Nous fait sentir encor les effets malheureux
 De son avide morsure;
 Un corps fragile & transparent;
 Le Canton qui sépare & la Marne & la Seine;
 De l'Animal, compagnon de Silene,
 Le sot & ridicule chant;
 Ce qui du lugubre Héraclite
 Differencioit Démocrite;
 Le lot de chaque Humain, dont hélas ! trop souvent
 Nous regrettons l'usage & la durée;
 Ce qui, dans le tems que Morphée
 Verse sur nous ses paisibles pavots,
 Nous promene des biens aux maux;
 Certain Animal amphibie;
 Ce qui sert de cercueil, & tantôt de boisson;
 Un cartilagineux Poisson;

Ce qui nourrit la charmante Prairie ;
 Ce que l'on boit, sans s'en apercevoir.
 Adieu , Lecteur , jusqu'au revoir.

Par M. David Reynard, Ecolier de Rhétorique au College de Villefranche , en Beaujolois.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

DESCRPTION *de Paris , &c. Par*
 M. PIGANIOU DE LA FORCE ,
 Tome III. Contenant les Quartiers de S. Eustache , des Halles , de S. Martin , de S. Denis , & de la Greve , avec des Figures en Taille-douce.
 Nouvelle Edition. 1. vol. 8°. de 540. pages. A
 Paris , chés Théodore le Gras , Desprez , Cavelier fils , & Charles-Nicolas Poirion , rue S. Jacques , à l'Empereur. M. DCC. XLII.

L'Auteur commence à parler du Quartier de S. Eustache , par l'Eglise qui lui donne le nom. Son origine n'est pas bien connue ; il y a preuve qu'elle étoit érigée en Paroisse en l'année 1254. L'Eglise d'aujourd'hui fut commencée le 19. Août 1532. mais ce vaste Bâtiment n'a été achevé qu'en 1642. par les libéralités du Chancelier Seguier , & de Claude de Bullion , Sur-Intendant des Finances.

nances. Ce que notre Auteur y trouve de plus hardi , est le petit clocher , qui ne porte que sur des pieux , soutenus sur quatre piliers , c'est-à-dire sur les deux de la Porte du Chœur , & sur les deux qui sont vis-à-vis , à droite & à gauche , sans porter en aucune maniere sur la voute de l'Eglise.

Parmi les Ornemens , ou les curieuses Beautés qui sont dans l'intérieur de cette Eglise , on distingue le Tombeau de *Jean-Baptiste Colbert* , Controlleur General des Finances , Sur-Intendant des Bâtimens , Secrétaire & Ministre d'Etat , mort le 6. Septembre 1683. âgé de 64. ans. Ce Monument , qui est un des plus beaux qu'il y ait en France , est du Dessen de *Le Brun* , & de l'exécution de *Baptiste Tuby* , & d'*Antoine Coyzevox*. M. Colbert y est représenté à genoux sur un Sarcophage ou Tombeau de marbre noir. Un Ange tient devant lui un Livre ouvert , dans lequel ce Ministre semble prier Dieu. La Religion & l'Abondance assises , & de grandeur naturelle , servent d'accompagnement. Toutes ces Figures sont d'un choix & d'une correction de Dessen admirables. Ce beau Monument a été gravé , & on en voit la Figure en Taille-douce dans le Livre dont nous rendons compte.

Dans ce même Quartier , l'Article de l'Hôtel de Soissons est d'une assés grande

E iiij étenduë,

étenduë , & n'ennuye point , parce qu'on y apprend beaucoup de choses , qui regardent l'Histoire ancienne & moderne de la Ville de Paris. Selon notre Auteur il n'y a point en France , après le Louvre , de Maison plus noble , ni plus illustrée que cet Hôtel , puisque depuis près de cinq cent ans , il a servi de demeure aux plus grands Princes du Monde. Il remarque aussi fort à propos que deux des plus grands Généraux d'Armée de ces deux derniers siècles , ont pris naissance dans l'enceinte de l'Hôtel de Soissons ; sçavoir , le Prince Louis-Guillaume de Bade , qui y naquit l'an 1655 , & mourut à Rastat en 1707 , & le Prince Eugene de Savoye ; qui y vint au monde le 18. Octobre 1663 , & est mort à Vienne le 21. Avril 1736.

La Description de l'Hôtel de Toulouse fait encore un Article considérable & digne de toute l'attention d'un Lecteur curieux. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le Lecteur au Livre , & nous en usons de même pour tout ce qui concerne le détail des autres Quartiers , écrits dans ce Volume , ne nous étant pas possible , à cause des bornes de notre Journal , d'en user autrement.

MEMOIRS pour servir à l'Histoire de la Fête des Foux , qui se faisoit autrefois dans plusieurs

plusieurs Eglises , par M. du Tilliot , Gentilhomme Ordinaire de son Altesse Royale M. le Duc de Berry. *A Lausanne & à Geneve*, chés Marc-Michel Bousquet & Compagnie. 1741.

Quoique bien des gens ne puissent s'imaginer qu'il y a eu des siècles où l'on pouvoit les extravagances jusqu'à en commettre impunément dans les Eglises , il n'en est pas moins vrai que ces abus ont existé véritablement , & qu'on en trouve les preuves en plusieurs sortes de Livres & de Monumens les plus avérés. Ce sont ces fragmens de témoignages répandus de côté & d'autre , que M. du Tilliot de Dijon a cru devoir réunir , en dédiant ce Recueil à M. le Président Bouhier , de l'Académie Française.

Nous ne repeterons pas ici ce qu'il a cru ne pouvoir se dispenser de dire des Saturnales des Anciens , d'où il croit qu'est émanée *la Fête des Foux*. Les Faits les plus considérables & les plus déplorables , qui regardent cette Fête , sont l'Élection que l'on y faisoit d'un Evêque des Foux dans les Cathédrales , & d'un Pape dans les Eglises exemptes. Le Clergé assistoit à la Cérémonie du jour , en habits de Mascarade , & on s'y comportoit d'une manière , qui est rapportée en tant de Livres , qu'il est inutile de nous y arrêter. Nous avons même rendu publi-

E v ques

ques dans notre Journal plusieurs Lettres qui entroient dans de certains détails sur ces usages bouffons.

Il y avoit , selon Bèleth , Chanoine d'Amiens , & Durand , Evêque de Mende ; quatre jours de réjouissance dans l'Eglise ; le 26. Decembre étoit la Fête des Diacres , le 27. celle des Prêtres , le 28. celle des Enfans , & le 1. Janvier celle des Soudiacres. On peut voir là-dessus l'Histoire de Paris de Dom Lobineau , T. I. p. 224. & 500. Nous ne doutons point que le Cérémonial d'une Métropolitaine , où le Pere Theophile Raynaud dit avoir vû la Prose de l'Asne , ne soit celui de Sens , où on la trouve encore dans un Volume particulier très bien conditionné , & duquel nous avons donné l'Extrait dans le Mercure de Decembre 1726. T. I. avec la Prose dont on vient de parler. M. du Tilliot a rapproché de ce Trait , celui qu'on lit chés Marlot , Histoire de la Métropole de Reims , T. II. p. 769 , où l'on apprend en même tems comment ces usages y furent modérés , & enfin supprimés. Deslyons paroît avoir crû dans son *Paganisme du Roy boit* , que la Fête des Foux n'a duré que quatre cent ans , mais il se trompe selon notre Auteur ; elle a été plus long-tems en vigueur , au moins en certaines Eglises. Le Pere Ferry , Jesuite , rapporte en son

son *Histoire de Challons sur Saone*, que ce ne fut que sous l'Episcopat de Cyrus de Thiard, mort en 1624, que cessa l'usage d'y habiller un Entant en Evêque, & celui des Chanoines qui avoient coutume de danser en rond dans le Preau proche de la Cathédrale, après les Complies de la Pentecôte. A S. Etienne de Dijon, où il n'y avoit pas d'Evêque, on créoit un *Préchantre des Foux*, auquel on faisoit la barbe sur un Théâtre, dressé devant l'Eglise.

L'Auteur renvoye ici au Mercure de Juillet 1725. touchant les Cavalcades Ecclésiastiques. Mais en continuant la matière de la Fête des Foux, il cite une Cathédrale où l'on éliroit tous les ans l'*Abbé des Foux*, sçavoir le 18. Juillet, jour de S. Arnoul : nous avons appris que c'est celle d'Auxerre, & que l'Assemblée se tenoit devant la Cathédrale, sous un gros orme, qui n'a péri que par la rigueur de l'hiver de 1709. Il y avoit à Rhodéz l'*Abbé de la Malgouverne*, & à Viviers un autre Abbé, dont il est amplement parlé dans le VII. Tome des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

L'ancienne coûtume du Clergé d'Evreux d'aller couper en cérémonie des branches d'arbres le premier jour de Mai, est pareillement dans notre Journal, Avril 1726 : c'est delà que M. du Tilliot l'a tirée. On y

E vj voit

voit jusqu'où les abus entraînent, après avoir commencé par des choses légères; ces sortes de ramées, pour parer les Eglises, ne se pratiquent plus qu'aux Fêtes de Patrons; encore ont-elles cessé presque par tout, depuis que les Tapisseries en verdure sont devenuës communes. Dans la même Eglise d'Evreux, où les Chanoines jouïoient aux quilles sur les voutes, dans le tems ci dessus marqué, un Chanoine, Diacre, nommé *Bouteille*, en fondant son Obit pour le même tems, ordonna que pendant cet Obit on étendroit sur le pavé de l'Eglise, au milieu du Chœur, le Drap mortuaire, avec ses Armes parlantes, sçavoir, quatre bouteilles aux quatre coins du poëlle, & une au milieu, le tout au profit des Chantres qui y auroient assisté.

Le ridicule de la *Fête des Foux* s'introduisit aussi dans les Monastères. La Lettre de *Neuré* à Gassendi, fait mention de ce qui se passoit chés les Cordeliers d'Antibes. Ce Trait n'a pas été oublié dans une Edition de Moreri. On peut consulter aussi notre Journal de *Septembre* 1739.

M. du Tilliot rapelle aux pages 27. & 39. d'après M. Thiers, la quête du nom d'*Aguilaneuf*, au Diocèse d'Angers, & d'après M. Lancelot, le Cérémonial de Viviers, cité déjà ci-dessus, & inséré dans le Glossaire de

Du

Du Cange, nouvelle Edition. Il n'auroit pas oublié ce qui est rapporté du Bâton de la Fête des Foux de N. D. de Paris, dont M. l'Abbé Lebeuf a touché quelque chose en son dernier volume *in-12.* traitant du Poëte Léonius, Chanoine de Paris, s'il en avoit eû connoissance. La mention faite de ce Bâton par un Personnage grave du XII. siècle, est une chose remarquable.

Ce Recueil finit par les différentes Ordonnances faites contre ces abus Ecclésiastiques, parmi lesquelles est un Arrêt du Parlement de Dijon du 19 Janvier 1552, qui abolit la *Fête des Foux* par tout son ressort sur la *doleance* & requête des Doyen & Chapitre de S. Vincent de Challons.

La seconde Partie de l'Ouvrage dont nous rendons compte, contient l'Histoire des réjouissances qui se faisoient autrefois en Bourgogne & ailleurs, sous le nom de *Mere-Folie*, *Gaillardons* &c. L'origine n'en remonte pas si haut que celle des Divertissemens Ecclésiastiques. Le Pere Menestrier a cru qu'elle pouvoit venir d'Engilbert de Cleves, Gouverneur du Duché de Bourgogne, à l'exemple de cellè qu'Adolphe de Cleves avoit établie à Cleves en 1381. Cette Société étoit composée de trente-six Gentilshommes ou Seigneurs qui s'assembloient vers le tems des vendanges, & éliisoient *un Roy-ve*.

Dans

Dans le préliminaire de l'acte d'établissement; il est dit que cette Société sera apellée la *Société du Fou*. Le premier Article ordonnoit que chacun des Associés porteroit *un fou d'argent*, brodé ou cousu sur son habit, faute de quoi il payoit pour les pauvres l'amende de *trois vieux tournois*. Les noms des trente-cinq Seigneurs sont raportés dans l'Histoire de Cambrai, T. II. p. 30. Plusieurs Villes des Pays-Bas, dépendantes des Ducs de Bourgogne, avoient de semblables Fêtes. Il y avoit à Lille *le Prince d'Amour* ou *le Prince des Foux*. Sa Fête s'apelloit *la Fête de l'ÉpINETTE*. On faisoit aussi la même Fête à Tournay. A Douay se célébroit *la Fête aux Ânes*; à Bouchain, celle du *Prevôt des Etourdis*. Voyez Doutreman, *Hist. de Valenciennes, Partie II. chap. 26*. On fit à Langres sur la fin du xvj. siècle une mascarade de la *Mere-folle*, qui instruisoit de jeunes foux, & qui leur aprenoit à danser le *Branle des sabots*. En plusieurs autres Villes il y avoit de ces sortes de bouffonneries, accompagnées de Musiques ridicules. Tantôt c'étoient des ânes qui chantoient, tantôt des loups, des singes, des renards, ou autres animaux qui jouïoient de la flûte; quelquefois on racloit & on frottoit un gril avec des limes, au lieu de violons. A Paris, l'an 1511. dans la Représentation de la *Mere-folle*, donnée aux Halles, les

paroles

paroles du Trio n'avoient que deux mots
diversement combinés :

Tout par raison ,

Raison par tout ,

Par tout raison.

La Lettre sur l'*Abbé des Cornards* , publiée dans le Mercure d'Avril 1725 , & composée à Evreux , trouve ici sa place naturelle. Le petit imprimé de Rouen de l'an 1587, intitulé *Les Triomphes de l'Abbaye des Cornards, &c.* n'auroit pas mal figuré aussi en ce lieu. L'Auteur passe ensuite aux Remarques Latines de M. de la Mare ; sur la Société de la Mere-folle de Dijon , mais il se sert des termes du Pere Menestrier , pour nous apprendre que ces spectacles se donnoient à Dijon au tems du Carnaval , où les Personnes de Qualité , déguisées en Vignerons, chantoient sur des chariots des Chançons & des Satyres. Cette Compagnie subsistoit dès l'an 1454. dans les Etats de Philippe le Bon , Duc de Bourgogne, & fut confirmée par Jean d'Amboise , Evêque de Langres. Ici l'Auteur rapporte le Mandement de ce Duc en vers burlesques. Il commence ainsi :

Phelippes par la grace de Dieu ,

Duc de Bourgoigne , ce bon Lieu.

Et

Et finit par ces Vers :

Donné sous notre Sceel secret ,
 Et en l'absence du Decret
 De nostre estroit & grand Conseil ,
 Le jour Saint Jehan , un Vendredy ,
 Devant dîner , après midy ,
 De Decembre vingt-septième ,
 Des heures quasi la deuxième ,
 Avec le seing de notre main ,
 Qu'y avons mis le lendemain ,
 Sans plus la matiere débattre ,
 Mil quatre cent cinquante quatre.

La confirmation de l'Evêque Diocésain est dans le même style.

Cette Compagnie étoit d'Infanterie ; leurs habits étoient bigarés de vert , de rouge & de jaune , avec un bonnet de même couleur , à deux pointes ou deux cornes , & des sonnettes ou grelots , & ils tenoient en main des Marotes ornées d'une tête de fou. Le Chef s'apelloit *la Mere-folle* ; on le prenoit parmi ceux qui s'étoient rendus les plus recommandables ; il avoit toute sa Cour & ses Officiers. Les Jugemens qu'ils rendoient s'exécutoient , nonobstant l'apel qui se relevoit directement au Parlement. L'Infanterie qui étoit de plus de 200. hommes , portoit un Etendart , où étoient représentées des Têtes de

De foux , sans nombre , & pour Devise : *Scultorum infinitus est numerus*. On expédioit à ceux qu'on recevoit , des Patentes en parchemin , écrites en lettres vertes , rouges & jaunes , avec un Sceau pareillement des trois couleurs , où étoit empreinte la figure d'une femme assise avec la Marotte en main.

Quand ils s'assembloient pour manger , chacun apportoit son plat. La Mere-folle avoit 50. Suisses pour sa garde , qui étoient les plus riches Artisans de la Ville. La Compagnie , dans ses Solemnités , marchoit avec de grands chariots peints , traînés par six chevaux paraçonnés des trois couleurs de l'Ordre. C'étoit là qu'étoient récités ces Vers apellés , *Plaustra injuriarum*. On peut voir dans le Livre les Officiers qui précédoient & qui suivoient : Quelquefois on dressoit un Théâtre sur le chariot , & les Acteurs y déclamoient leurs Vers.

S'il arrivoit à Dijon quelques larcins , meurtres , mariages bizarres , séduction de filles , &c. alors tout étoit à pied ; on habilloit une personne de la troupe , demême que ceux à qui la chose étoit arrivée , & c'étoit ce qu'on apelloit : faire marcher la Mere-folle ou l'Infanterie.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis , le *Fiscal verd* lui faisoit des questions en rime ; il devoit répondre de même ;

me, & avec ingénuité, sinon on differoit sa réception. Si c'étoit un homme de condition, il répondoit assis. Après avoir été admis, on lui mettoit sur la tête le chaperon des trois couleurs, & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires. Si quelqu'un, qui n'étoit pas de la Compagnie, avoit mal parlé d'Elle, ou fait tort à quelqu'un de ses Membres, il étoit assigné devant la Mere folle, qui le condamnoit à boire plusieurs verres d'eau, ou à une amende pécuniaire. S'il refusoit de comparoître, on envoyoit chés lui en garnison six Gardes de la Mere-folle, qui se faisoient régaler splendidement & à ses dépens, par le plus prochain Traiteur, jusqu'à ce qu'il eût satisfait. On détendoit les tapisseries, & on vendoit ses meubles, le tout sans modération ni apel.

M. du Tilliot raporte ensuite quelques actes de réception. On y voit celui de Henri de Bourbon, Prince de Condé, de l'an 1626, du Comte d'Harcourt, de M. de la Riviere, Evêque de Langres &c. ce qui est suivi de Formules, d'Institutions d'Officiers, d'Invitations aux Assemblées, de Mandemens, de Contraintes, & Commissions pour assigner. La plupart de ces Pièces sont en Vers burlesques. Le tout est terminé par quelques chansons qui y ont rapport, soit en Langage Bourguignon, soit en François.

Cet

Cet Ouvrage est orné d'une douzaine de Figures en Tailles-douces, qui représentent les choses au plus naturel. La première est une Estampe représentant la Folie; la seconde représente le chariot de l'Infanterie Dijonnoise, au dessous duquel se lisent ces deux Vers :

Le Monde est plein de foux, & qui n'en veut pas
voir

Doit se tenir tout seul, & casser son miroir.

Les Libraires paroissent n'avoir rien épargné pour embellir l'Edition de ce Livre. Il seroit seulement à souhaiter qu'ils n'eussent pas laissé tant d'espace entre chacun des articles qui ont raport ensemble, & qui sont une suite l'un de l'autre, & que ces articles qui doivent être liés, ne commençassent pas par un mot mis entierement en petites capitales.

A V I S A U P U B L I C.

Babuty, Libraire à Paris, rue S. Jacques, donne avis au Public, qu'il a actuellement sous presse l'*Histoire des Hommes Illustres, de l'Ordre de saint Dominique*: c'est-à-dire, des Papes, des Cardinaux, des Prélats éminens en Science & en Sainteté; des célèbres Docteurs, & des autres grands Personnages, qui ont le plus illustré cet Ordre, depuis

depuis la mort du saint Fondateur , jusqu'au Pontificat de Benoît XIII.

L'Auteur , sans oublier plusieurs saints Religieux , qui ont travaillé à se perfectionner dans le silence du Cloître , a particulièrement choisi ceux , qui , par la superiorité de leurs talens , & par l'usage qu'ils en ont fait, ont rendu des services signalés à la République Chrétienne dans les grands Emplois qu'elle leur a confiés : le sujet & la maniere dont il est traité, selon l'ordre chronologique, la méthode , l'exactitude , les Remarques critiques , les Recherches curieuses , & l'attention de l'Auteur à lier l'Histoire de ces Hommes Illustres avec celle de l'Eglise , & de leur siècle ; tout cela ne peut que rendre son Ouvrage utile & intéressant , également propre à instruire , à édifier la piété des Fidèles , & à contenter la curiosité des Sçavans : le Public qui a applaudi à son premier coup d'essai dans la Vie de saint Thomas , a aussi reçu favorablement celle de saint Dominique & de ses premiers Disciples. Et ce que des Ecrivains désintéressés ont dit de celle-ci , on le dira, sans doute, avec autant ou plus de raison, de l'Ouvrage qu'on va publier, qui est une suite naturelle de l'autre. » Cette Histoire n'intéresse pas seulement ceux qui professent le même Institut : la part que ces Grands Hommes ont eue aux importantes affaires

» de

» de l'Eglise dans leur tems , & l'édification
 » qu'elle en a reçue , lui donnent une place
 » considérable dans ses Annales , & la ma-
 » niere sçavante & critique , dont elle est
 » composée , la rend digne de l'attention de
 » ceux qui cultivent cette partie de la Litté-
 » rature à laquelle elle se rapporte » : *

Enfin l'attention continuelle qu'a le Sr Babuty à respecter le Public , l'a engagé à n'employer dans l'impression de cet Ouvrage , qui aura plusieurs Volumes *in-4°* , que des Caractères neufs , & le plus beau Papier carré fin d'Auvergne. Il espere mettre en vente le premier Volume au mois de Septembre 1742.

On vend à Paris, chés le Gras, Grand'Sale du Palais, la veuve Piffot, à la descente du Pont-neuf, & Chaubert, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel; la *Grammaire Française* avec les *Regles de l'Ortographie*, à la portée de toutes sortes de personnes. Par M. Jacquier, vol. *in-8°*. Prix trois livres, relié; & un *petit Dictionnaire François*, dont l'Ortographie est prouvée par principes, servant de supplément aux autres Dictionnaires, & très-utile à ceux qui sont obligés d'écrire, par le même Auteur; vol. *in-12*. Prix cinquante sols, relié. Les Libraires

* *Journal de Trévoux, ou Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux-Arts, Mai 1741. p. 480.*

tes de Province qui en voudront de la première main, s'adresseront aux sieurs *Briasson & Despillly*, aussi Libraires, à Paris, à l'entrée de la rue S. Jacques.

LE PARFAIT INGENIEUR FRANÇOIS, ou la Fortification offensive & défensive, contenant la Construction, l'Attaque & la Défense des Places Régulières & Irrégulières, selon les Méthodes de M. de VAUBAN & des plus habiles Auteurs de l'Europe, qui ont écrit sur cette Science. NOUVELLE ÉDITION, corrigée & augmentée de la Relation du Siege de LILLE, & du Siege de NAMUR, & enrichie de plus de cinquante Planches. Par M. l'Abbé DEIDIER, Professeur Royal des Mathématiques, à l'Ecole d'Artillerie de la Fere. 1. vol. 4°. de 336. pp. A Paris, chés *Charles-Antoine Jombert*, Libraire du Roy, pour l'Artillerie & le Génie, ci-devant rue S. Jacques, & aujourd'hui Quai des Augustins, au coin de la rue Gille-cœur, à l'Image Notre Dame. M. DCC. XLII.

L'Impression de cet Ouvrage ne peut qu'être utile aux progrès de l'Art Militaire. C'est le sentiment de M. *Pitot*, qui l'a lû par ordre de M. le Chancelier, & qui ajoute dans son Aprobation, que les Méthodes de fortifier les Places suivant les meilleurs Auteurs; y sont expliquées avec tout l'ordre & toute la clarté qu'on peut désirer. Nous

Nous sommes priés d'avertir le Public qu'il faut pas confondre ce Livre avec celui qui a pour Titre : *Cours de la Science Militaire*, &c. & qui a été imprimé à la Haye es Vanduren : ce sont deux Ouvrages tout différens, & de différens Auteurs.

HISTOIRE ROMAINE, depuis la Fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République. Par *M. Rollin*, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome VII. in-2. pag. 632. avec une Carte Géographique de la Gaule Cisalpine, par le sieur *Danville*, Géographe du Roy. *A Paris*, chés la veuve *Etienne*, Libraire, rue Saint Jacques, à la Vertu. 1741.

Ce nouveau volume contient quatre Livres : le 22, le 23, le 24 & 25, & renferme l'espace qui s'est écoulé depuis l'an de Rome 555, jusqu'en l'année 531.

TRAITE' des Pétrifications, avec figures. *A Paris*, chés *Briasson*, rue S. Jacques, à la Science. 1. vol. 4. 1742. Cet Ouvrage est divisé en deux Parties. Dans la première, l'Auteur, après avoir dédié son Livre à M. de Reaumur, entre en matière par une Dissertation

sertation sur l'origine des Pierres, & il soutient par l'autorité de divers Phénomènes, que le plus grand nombre de ces Pierres vient de la formation de la Terre, ou de son renouvellement par le Déluge. Il parle ensuite de l'origine des Pétrifications qui représentent des Corps Marins, qu'il raporte de même au Déluge. Il combat par les observations qu'il a faites sur les *testacées*, les *crustacées*, & sur plusieurs Plantes marines, par lui remarquées dans les Montagnes de Suisse, & principalement sur le Mont Jura & les environs, l'opinion de ceux qui conjecturent que le Globe de la Terre augmente en volume dans sa partie solide, &c.

La seconde Partie est composée de plusieurs Tables, dont la première est celle des Fossiles; la seconde, des Auteurs qui ont écrit des Pétrifications; la troisième, des divers endroits des quatre Parties du Monde où se trouvent des Pétrifications; la quatrième, des Figures, avec quelques Remarques sur ces Figures. Les Planches sont au nombre de 60. contenant 440. Figures toutes dessinées d'après le naturel, & gravées par M. Brand, Peintre. L'Auteur est M. *Bourquel*, Professeur de Philosophie à Neuchatel

TRAITE' des Sens, par M. *le Cat*, Docteur en Médecine & Chirurgien en chef de l'Hôtel:

L'Hôtel-Dieu de Roüen. I. vol. 8°. 1742. *A Paris*, chés Guillaume *Cavelier*, Pere, près S. Severin.

On vient d'achever à l'Imprimerie Royale l'Edition de l'ORIENTS CHRISTIANUS, du célèbre P. *le Quien*, de l'Ordre de S. Dominique, qui se distribuera à *Paris*, Quai des Augustins, chés *Piget*, à l'Image S. Jacques; & rue S. Jacques au dessus de la rue des Noyers, chés *Durand*, à S. Landry & au Griffon.

Ce grand Ouvrage, dont il suffit de nommer l'Auteur pour prévenir favorablement le Public, contient en trois volumes *in-folio*, l'Histoire abrégée des Eglises de tout l'Orient.

Le premier volume traite du Patriarchat de Constantinople, & des Sièges qui sont renfermés dans trois de ses grands Diocèses, le Pont, l'Asie & la Thrace: on n'a pû y faire entrer le quatrième grand Diocèse, qui est celui de l'Illyrie Orientale.

Le second volume comprend, outre l'Illyrie Orientale, les Patriarchats d'Alexandrie & d'Antioche, avec les Provinces qui en dépendent, & les deux grandes Eglises des Chaldéens & des Jacobites.

Le troisième contient l'Eglise des Maronites du Mont Liban, le Patriarchat de Jérusalem,

F

rusalem,

Jusalem , & l'Histoire abrégée des Evêques Latins qui , depuis les Croisades , ont occupé differens Sièges des quatre Patriarchats.

Plusieurs Dissertations , soit à la tête des volumes , soit répandues dans le texte , éclaircissent les points difficiles de l'Histoire.

Chaque volume est accompagné de Tables très-amples , dont l'usage se trouve indiqué dans la Préface générale.

On conçoit aisément par cette notice sommaire de l'ORIENTS CHRISTIANUS , que l'Ouvrage du P. le Quien doit être regardé comme une suite & comme une partie très-importante de l'Histoire Byzantine.

Les Exemplaires en petit papier se vendront 60 livres en blanc , en grand papier 90 livres en blanc.

THEATRE CRITIQUE ou Discours differens sur toute sorte de Matieres , pour détruire les erreurs communes , &c. II. & III. Brochures. *A Paris , chés Pierre Clément , Quai de Gêvres. M. CC. XLII.*

Des Personnes de considération instruites du mérite de l'Ouvrage du fameux Bénédictin Espagnol , *Dom. Benoît-Jerôme Feijoo* , dit l'Auteur de la Traduction , soit pour en avoir lû differens morceaux , soit pour en avoir vû l'éloge qui en a été fait dans les Mercurus de France du mois de Juin 1731 , & du
mois

mois d'Avril 1732, lui ont demandé par préférence le III. Discours, demande, qui l'a jetté dans l'embarras, parce qu'elle est contraire à l'ordre qu'il s'est d'abord proposé de suivre : mais le judicieux Auteur a trouvé le moyen de concilier sa bonne volonté pour des amis distingués, avec les engagements qu'il a contractés envers le Public, en donnant, pour cette fois seulement, deux Discours ensemble dans l'ordre indiqué ; c'est ce qui fait que cette nouvelle Brochure est, pour ainsi dire, double, & contient deux Dissertations.

La première divisée en huit Paragraphes, est intitulée, VERTU ET VICE ; & la seconde en douze Paragraphes, PROSPERITE' ET ADVERSITE', OU OBSCURITE' ET HAUTE FORTUNE.

Au reste, si rendre un compte exact d'un bon Livre, & en faire connoître l'Auteur, c'est faire son éloge, l'Auteur de la Traduction a eu quelque raison de se servir de ce terme, en parlant de ce que nous en avons dit dans les Mercurès cités ci-dessus : nous avons en effet instruit le Public avec quelque étendue de ce que contiennent les quatre premiers volumes de ce grand Ouvrage ; ce qui nous dispense d'entrer dans aucun détail à l'égard de ces premières Brochures.

Il est encore vrai que ce sont les Auteurs

du Mercure , qui ont les premiers fait connoître ce même Ouvrage en France , après que M. Boyer , Medecin du Roy , Docteur-Régent en Medecine de la Faculté de Paris , en eût apporté les premiers tomes , au retour de son Voyage à la Cour de Madrid en l'année 1731. Enfin nous ne sçaurions omettre que les Mercurcs contenant les Extraits dont on vient de parler , ayant été envoyés au R. P. Dom Feijoo , ce sçavant Auteur en a paru content , & a bien voulu nous en marquer sa satisfaction par une lettre françoise , toute de sa main , datée de la Ville d'Oviedo le 9. Février 1732. que nous nous faisons un honneur de garder.

Oviedo est une Ville considérable , & la Capitale de toutes les *Asturies* , avec Siège d'Evêché , Université , &c.

LE TEMPLE DE GNIDE , revû , corrigé & augmenté , à *Londres* , se trouve à *Paris* , chez *Huart* , Imprimeur Libraire de Monseigneur le Dauphin , rue S. Jacques. Cet Ouvrage est orné de très-belles Vignettes.

DESCRIPTION de la Ville de Lyon , avec des recherches sur les Hommes célèbres qu'elle a produits. 1. vol. 8°. de 283. pp.
A Lyon, rue Merciere, de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche , Imprimeur de M. le Duc
de

de Villeroy, & de la Ville, à l'Occasion.
M. DCC. XLI.

On trouve à la tête de ce Livre un Avertissement, par lequel l'Auteur déclare que la Description de la Ville de Paris de M. Brice a servi de modèle à celle-ci. C'est en effet, dit-il, ce qu'il y a de meilleur en ce genre, soit quant au Plan général, & à l'arrangement des Matières, soit par rapport au bon goût & à l'excellente Critique qui y regne d'un bout à l'autre, au sujet de divers Ouvrages de Peinture, Sculpture & Architecture, dont il y est fait mention; elle est, ajoute-t-il, d'autant plus estimable à cet égard, qu'il est vrai de dire qu'on n'a rien de pareil, & que tous les autres Livres de cette espece dégènerent ou en éloges outrés ou en simples Catalogues, ce qui les rend incapables de remplir l'attente des Curieux.

L'Auteur déclare en même tems que s'il s'est crû obligé de faire usage de la Critique, il a tâché de l'employer avec tous les ménagemens possibles, & qu'on doit être persuadé qu'elle a été guidée uniquement par l'amour du vrai, & par le zèle le plus vif pour la perfection des Beaux Arts.

C'est en suivant le même modèle, continue-t-il, qu'on a cherché à faire connoître les Lyonnais qui se sont distingués par quelque endroit.

F iij Cependant

Cependant il a semblé à notre Auteur qu'as fin de jeter une sorte de variété dans cet Ouvrage , on pouvoit se permettre quelques digressions historiques , lorsque l'occasion les faisoit naître ; mais on a eu soin , dit-il , d'être plus réservé sur ce point que M. Brice , qui paroît leur avoir donné trop d'étendue , & y revenir trop fréquemment.

Pour ce qui est de l'ordre observé dans cette Description , on la commence par le Quartier de la Place de LOUIS LE GRAND , qui se trouvant situé à l'une des extrémités de la Ville , fournit l'occasion d'en faire tout le circuit , sans revenir sur ses pas , & sans revoir les mêmes objets. C'est d'ailleurs une des premières choses qui attire la curiosité des Etrangers.

L'Auteur finit par une Réflexion qui fera du goût de tous les Gens de Lettres , & qui plaira à tous les bons Compatriotes. Un Ouvrage , dit il , sur le Plan de celui-ci , exécuté à l'égard des principales Villes de l'Europe , ne seroit point sans mérite dans la République des Lettres , & parmi les Gens de goût. On sauroit du moins à quoi s'en tenir sur bien des choses , & on ne seroit pas obligé d'avoir recours aux Dictionnaires , dont la plûpart des Articles de cette nature , puisés chés des Faiseurs de Relations , sont remplis de bévuës & de fautes grossières.

LES

LES POESIES du Roy de Navarre, avec des Notes & un *Glossaire* françois, précédées de l'Histoire des Révolutions de la Langue Françoise, depuis Charlemagne jusqu'à Saint Louis, d'un Discours sur l'ancienneté des Chansons françoises, & de quelques autres Pièces. Deux volumes in 8°. Le premier de 262 pages, le second de 330. *A Paris*, chés les Freres *Guerin*, rue S. Jacques.

Ces Poësies n'avoient été lûës jusqu'à présent que par ceux qui peuvent jouir des Manuscrits; elles étoient néanmoins très-célèbres. Le Sçavant qui vient de les publier, a mis par là tout le monde en état d'en juger à présent par soi même. Nous allons user des premiers des avantages que procure l'Impression.

L'Auteur de ces Poësies, dont l'auguste qualité de Roy ne nous ébloüit point assés, pour ne pas admirer encore davantage celle de Poëte, nous a paru aussi délicat dans ses expressions, que tendre dans ses sentimens. Que peut-on écrire de plus fin & de plus spirituel que ce qu'il dit dans sa VI. Chanson, où il prouve, que *la Beauté, la bonne Grace sont les enfans de l'Amour; que l'Amour naît d'elles, & que les trois ne font qu'un?*

De sine Amor vient Sèance & Beauté

F iiii

Et

Et Amor vient de ces deux autres-*fr*,
 Tout trois sont un, Ki bien ia pensé
 Ja ne seront à nul jor départi, &c.

Ailleurs (Chanson xxiv.) il montre que
*les Empereurs , les Rois , peuvent donner de
 l'Or , des Terres , des Fiefs , mais que l'Amour ,
 plus puissant qu'eux , sauve l'homme de la
 mort , & lui donne une joye pure.*

Empereres , ne Rois n'ont nul pooir
 Envers Amors ; ce vos vuil-je prover ;
 Il puent bien doner de l'Or , avoir ,
 Terres & Fiez & forpez pardonner ,
 Mes Amors puet home de mort garder , &c.

Ceux de nos Poètes modernes qui s'étu-
 dient au Genre Lyrique , trouveront ici un
 excellent modèle à imiter en bien des choses.

L'Édition que nous tenons de M. Levesque
 de la Ravalierre , n'est point de celles où l'on
 sent que tout le mérite de l'Éditeur consiste
 à avoir sçû lire & copier des Manuscrits ; ce
 que M. Levesque a mis du sien , est aussi
 considérable que les Poésies mêmes.

Le premier volume est composé d'une Pré-
 face , qui offre le précis de l'Ouvrage ; elle est
 terminée par un Abregé de la vie du Poète ,
 qui se nommoit Thibaut IV. Il fut Comte
 Palatin de Champagne & de Brie , & Roy
 de Navarre ; sa mort arriva en l'année 1253.

de

de sorte que l'on reconnoît dans ses Vers en quel état étoient notre Langue & notre Poësie , à la fin du Regne de Philippe Auguste, & sous ceux de Louis VIII. & de S. Louis.

Cinq Lettres , déjà connuës dans nos Mercurès , auxquelles les Chançons de Thibaut ont donné occasion , suivent cette Préface. M. Levesque y soutient , que les Chançons qu'il publie , n'ont point été faites pour la Reine Blanche , Mere de S. Louis , comme quelques Historiens & la Tradition l'avoient fait croire mal-à-propos jusqu'à présent.

Il passe ensuite à l'Histoire des Révolutions de la Langue Françoisè , qui nous a parù remplie de Recherches interessantes & de choses nouvelles. Ce n'est plus la Provence (selon M. L.) qui a donné les premiers Ecrivains François , c'est à la Normandie que nous les devons. La Patrie des Malherbes , des Corneilles , des Fontenelles , a été celle des premiers Peres de notre Poësie. Ce sentiment , pour se faire adopter , avoit besoin de preuves telles que celles qu'en donne M. Levesque. Il faut les lire dans l'Ouvrage même. Cette Histoire finit par un Tableau racourci de tout ce que l'Historien a dit; voici ses propres termes : » Telles sont les
 » Révolutions de la Langue Françoisè depuis
 » Charlemagne. Elle eut quelque éclat au

„ commencement de son Regne. L'amour
 „ qu'il conçût pour le Latin, & qu'il inspira
 „ au Clergé, & l'odieuse paresse des hommes
 „ du Monde, qui méprisèrent toute sorte
 „ d'étude, la laisserent tomber dans l'obscu-
 „ rité; elle ne conserva que son existence;
 „ & le privilege d'être toujours la Langue
 „ vulgaire; elle fut differente de celle qui
 „ est venuë dans la suite avec les Rois de la
 „ troisième Race. Celle-ci eut d'abord des
 „ jours lumineux, mais ce ne furent que des
 „ lueurs passageres. Elle n'a commencé à jet-
 „ ter une lumiere fixe & constante, que sous
 „ Philippe Auguste; depuis cet instant, cha-
 „ que année de son Histoire est marquée par
 „ quelque avantage nouveau; elle parvint
 „ sous le Regne de Saint Louis au point
 „ d'avoir été regardée comme la Langue la
 „ plus parfaite de toutes les Langues, que
 „ l'on parloit dans le même siècle.

L'Epoque de la naissance des Chançons
 Françoises est à peu près la même que celle
 où notre Langue commença à se montrer
 dans le Monde avec un certain éclat. Les
 Chançons tenoient alors lieu d'Opera, de
 Cantate, de Cantatille, & de toute au-
 tre Poësie chantante. Elles étoient faites
 pour les Concerts, & n'étoient point aussi
 triviales qu'elles le sont devenuës dans la
 suite.

Le

Le second Volume contient les Poësies de Thibaut. L'Editeur a répandu à propos des Notes, dont la plûpart servent à faire connoître ceux qui sont nommés dans ces Chançons, & comme ces Poësies auroient été lettres closes pour la plûpart des Lecteurs, à cause de la vieillesse de leur Langage, il y a à la fin un Glossaire, pour expliquer les mots les plus anciens. A la tête du Glossaire se lisent deux Vers d'Horace, dont l'application est ici très-juste.

. *Verborum vetus interit atas,*

Et Juvenum ritu florent modo nata, vigentque.

Notre Auteur les a rendus ainsi en notre Langue.

Zépher donne des fleurs, Aquilon les ravage,

Tel des mots parmi nous naît & périt l'usage.

Les Amateurs de la Musique ancienne trouveront à la fin quelques Couplets de Chançons, avec la Note de Musique, telle qu'elle est dans les Manuscrits.

» Qu'on ne s'attende point que la Musique
 » de ces tems-là offre aux oreilles les mêmes
 » charmes que celle d'aujourd'hui; le goût
 » varie selon les siècles Cependant il
 » est des personnes, qui sçavent que chaque
 » Art a sa naissance, que la Musique a eû la

F vj » sienne,

n sienne , & que ces-tems offrent des choses ;
 » dont l'esprit est autant touché, que l'oreille
 » est flatée d'un beau Morceau de Musique
 » moderne.

Nous ne pouvons mieux finir cet Extrait, qu'en donnant aux Imprimeurs de ce Livre les éloges qui leur sont dûs ; la beauté du Papier , celle des Caractères qu'ils ont employés , n'échaperont pas aux yeux des Connoisseurs ; cet Ouvrage montre à quel point de perfection les Freres Guerin portent leur Art.

MÉTHODE pour étudier la Géographie ; où l'on donne une Description exacte de l'Univers , formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences , & sur les Auteurs originaux ; avec un Discours Préliminaire , un Catalogue des Cartes , Relations , Voyages & Descriptions , par M. l'Abbé *Lenglet Dufresnoy* , troisième Edition ; in-12. A Paris , chés Rollin & de Bure 1742. huit Volumes.

Voici enfin la nouvelle Edition de la Méthode Géographique de M. l'Abbé Lenglet , souvent demandée ; & attenduë depuis plus de trois ans. On peut dire néanmoins que le Public ne perd point à son attente ; car non-seulement l'Auteur a corrigé quelques fautes d'inattention , presque inévitables dans
 des

des Ouvrages d'un aussi grand détail , mais encore il a augmenté son Livre d'un nombre infini de Remarques essentielles : il y a même du neuf dans ses Observations. D'abord, c'est-à-dire , dans l'Édition de 1716 , il ne comptoit que quatre Volumes ; celle de 1735 en avoit un de plus , & cette troisième Édition en a jusques à huit ; mais huit si bien fournis qu'on en pourroit faire douze, s'ils étoient réduits à la forme & au nombre de pages des deux premières Éditions.

Les Additions ne sont point de celles que l'on ne fait que par de simples augmentations , cousuës à l'ancien Texte. C'est le plus souvent un système rédigé & formé sur les Cartes originales , & sur les Descriptions des Nations , des Etats ou des Royaumes. C'est ce qu'on peut remarquer par l'Empire de Russie , dont tout le Plan est tiré sur la Carte originale de M. Kyrilow , Secrétaire du Souverain Senat de Pétersbourg ; l'Auteur a même consulté d'illustres Russiens , qui sont à Paris , pour lever les doutes qu'il pouvoit avoir sur ce vaste Empire.

Il en est de même des autres Royaumes & Principautés , où tout est rapproché de l'Etat présent de l'Europe.

D'ailleurs , on connoît le caractère naturel de l'Auteur , qui ne cherche ni biais ni détours pour dire ce qu'il pense ; il agit dans

cet Ouvrage avec le même esprit de vivacité & de liberté ; le Public a paru content de sa maniere de parler & d'écrire , & il continue toujours sur le même ton. Il ne prodigue point ses louanges ; c'est le bien dont il est le plus avare , & lors qu'il s'échape quelquefois jusqu'à la Critique , il s'appuye toujours sur quelques points essentiels , car il negligé les bagatelles. Il ne juge point qu'elles méritent d'être relevées.

OBSERVATION de la Comete qui a paru auprès de la Constellation de Cephée, cette année 1742. Faite à Toulon par le R. P. *Du Catelard*, Jésuite, Hydrographe du Roy.

Le Détail de cette Observation se trouve dans le Journal de Trévoux du mois de Juin dernier, depuis le 26. Mars 1742. jusqu'au 11. Avril, jour qui a précédé l'entière disparition de ce Phénomene.

Voici la copie du Projet imprimé d'un Ouvrage Périodique qu'on va publier à Rome, & qui nous paroît intéressant pour toute la République des Lettres.

N I C C O L O , *è Marco Pagliarini, Mercanti Librari Romani a j. Letterati d'Italia, salute :*

» Considerande noi essersi in varie citta
 » d'Italia preso l'assunto di comunicare
 » alla Republica Letteraria le opere erudite ,
 » che

» che di tempo in tempo sono date alla luce
 » da i dotti insigni Italiani ; ma che si manca
 » in notizie delle opere , che si vanno publi-
 » cando di là da j monti , il che è di dispiacere
 » a molti che desirando approfittarsi : e
 » quantunque nelle *Novelle letterarie di Venezia* ,
 » e di Firenze se ne parli , essendo
 » però in loro principale scopo il riferire le
 » opere Italiane , non fanno che dare il titolo ,
 » o un pigolo saggio delle poche opere
 » oltramontane che riferiscono. Quindi si è
 » che abbiamo determinato di dar fuori una
 » opera periodica , il cui titolo sarà. *Notizie*
 » *Letterarie oltramontane per uso de' Letterati*
 » *d'Italia* , in quarto. Ogni mese se ne darà
 » fuori quattro fogli volanti , ad ogni sei
 » mesi un tomo : conteranno questi le più
 » belle notizie filosofiche , geometriche , fi-
 » lologiche , e antiquarie , che nella Francia ,
 » Inghilterra , Olanda , Alemagna , e Mosco-
 » via si anderano di mano in mano publi-
 » cando , con un chiaro , succinto , e critico
 » ragguaglio delle medesime : Escludendo-
 » ne sempre le Opere Theologiche , o che
 » riguardano affari di religione , delle quali
 » se ne riporterà i solo titolo. Si darà princi-
 » pio alla pubblicazione de i primi fogli d'en-
 » tro il futuro mese di Agosto , in buona
 » Carta , ed ottime carattere , onde chi si
 » vorrà associare alla presente edizione , po-
 » trà

» trà rimetteres anticipatamente il prezzo
 » de medesimi sei mesi nelle nostri mani,
 » dichiarandosi se i fogli li vogliono o di
 » mese in mese, o ogni sei mesi; che noi
 » faremo pronti a servili a loro piacimento.
 » Il prezzo adunque di ciascheduno di ques-
 » ti Tomi sarà per gli associati di paoli sei, e
 » per i non associati paoli dieci. Speriamo,
 » che questa nostra fatica deve essere gradita,
 » il che ci darà stimolo alla continuazione, e
 » ad intraprendere altre opere per vostro
 » utile. E vivete felici.

Nous aprenons en même tems qu'il se
 publie à Venise un Recueil de Pièces, qui
 n'est guere connu en France, & pour lequel
 nous invitons nos Libraires d'avoir quelque
 empressement. Il a pour titre, *Racolta d'O-
 pusculi scientifici & philologici*; & il y en a
 déjà xxiv. volumes in-12. L'Editeur est le
 P. Angelo Calogiera, Camaldule. On y trou-
 ve Tom. III. un Exemple d'une longue vie
 & d'une très-belle vieillesse, dans l'Histoire
 de la Vie de la Comtesse *Beatrix Papafava*,
 morte en l'année 1729. âgée de cent deux
 ans, sept mois & un jour.

DISSERTATION sur l'Eucharistie con-
 tre le P. Le Brun & M. Renaudot, où l'on
 montre le vrai sentiment de S. Ephrem & de
 ses

Les Disciples, touchant la forme de ce Sacrement &c. Par le P. Pierre *Benedetti*, Jesuite.
I. Vol. fol. à Rome, 1740.

Cet Ouvrage est en Latin, & digne de l'érudition du R. P. *Benedetti*, Maronite du Mont Liban, qui a eu tant de part à la belle Edition des Œuvres de S. Ephrem, faite sous les Auspices de S. E. le Cardinal *Qui-rini*, laquelle vient de paroître. Cet Auteur marche sur les traces des célèbres Maronites ses Compatriotes, qui ont rendu à l'Eglise des Services importans; tels sont Jean Hefronite, Dominicain, & Archevêque; Gabriel Sionite; Abraham *Ecchellensis*, & de nos jours le sçavant Etienne d'Eden, Patriarche d'Antioche & de la Nation Maronite, Auteur de plusieurs Ouvrages sur la Religion &c. & Fauste Nairon, Professeur des Langues Orientales au College de la Sapience, & Interprete de la Congrégation de la *Propagande*. Ajoutons que le P. *Benedetti* est aussi un fort bon Humaniste, qui s'est particulièrement distingué depuis peu par six Pièces de Vers, qu'il a composées en trois Langues, deux en Arabe, deux en Chaldéen, & deux en Syriaque, pour honorer la Pompe Funebre du vénérable Serviteur de Dieu *Philippe Franci*, Prêtre Florentin, & Fondateur de l'Hôpital de S. Philippe Neri, &c. laquelle Pompe Funebre vient d'être imprimée

1834 MERCURE DE FRANCE

mée à Florence à la suite de la Vie de ce pieux Fondateur , avec toutes les Pièces en Vers & en Prose qui ont été composées sur ce Sujet.

De Rome. On a publié le premier Volume du grand Recueil de *Monumens Antiques* , que le Pape Clement XII. avoit ramassés à grands frais , & qu'il avoit déposés dans le Capitole. Pour conserver & pour communiquer , autant qu'il est possible , aux Sçavans de tous les Pays , un si précieux trésor , on a jugé à propos de faire dessiner & de faire graver en cuivre toutes les parties qui le composent. L'Ouvrage entier formera 5. Vol. Le premier qui paroît , contient les Portraits des Hommes Illustres , dessinés par *Dominique Campiglia* , Peintre célèbre , & gravés par *Ch. Gregori* & par d'autres habiles Maîtres. Le prix de ce Volume en petit papier est de 50. Jules , qui font 26. livres 5. sols , Monnoye de France , & de 55. en grand papier , c'est-à-dire environ 28. livres 17. sols 6. deniers. Le second Volume comprendra les Portraits des Empereurs & des Princes des Familles de chaque Empereur. Le troisième sera pour les Statuës ; le quatrième , pour les Ouvrages gravés en relief. On mettra dans le cinquième les autres Monumens qu'on n'aura pû faire entrer dans les précédens.

Il paroît dans la même Ville un Ouvrage intitulé , *Della gente Curzia e dell' eta di Q. Curzio l'Istorico ragionamento del Conte Giovan Francesco Giuseppe Bagnolo , mandato ad un' amico , il seg. Conte con annotazioni del Medesimo Autore. In Bologna , a S. Tommaso d'Aquino , 1741. in 8^o. de 223. pages.* Cet Ouvrage comprend deux Parties ; dans la premiere , l'Auteur traite de la Famille *Curia* , & dans la seconde , il fixe le tems auquel a vécu l'Historien Q. Curce. Il prétend que cette Famille tire son origine du célèbre *Metius Curtius* , Général des Sabins , qui s'établit à Rome dans le tems que les Sabins s'incorporerent à la République Romaine ; que *Metius Curtius* fut mis au rang des Patriciens , & que ses descendans ont toujours eû la même distinction dans la République. M. le Comte Bagnolo vient ensuite à la seconde Partie ; Il y soutient que Q. Curce a écrit son Histoire dans les dernières années du Regne de Constantin le Grand.

De Verone. Nouvelle Edition des Œuvres de Sulpice Severe , sous le titre de Sulpicii Severi Opera ad Mss. Codices emendata , notisque , observationibus & dissertationibus illustrata , studio & labore Hieronimi de Prato Veronensis , Congregationis Oratorii , ejusdem Civitatis Presbiteri. Tomus primus. Verona , Typis

1836 MERCURE DE FRANCE

Typis Seminarii apud Augustinum Carattolium, 1741. in 4°. Il paroît que l'Editeur n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit rendre cette Edition la plus parfaite & la plus ample de toutes celles qui ont été données jusqu'à présent ; il a revû le Texte sur les meilleures Editions , & sur les Manuscrits , principalement sur celui de Verone , qui est de 517. Il l'a illustrée de Remarques & de plusieurs Dissertations ; il rend raison des corrections qu'il fait ; il défend les sentimens de son Auteur , surtout contre la Critique de M. le Clerc , & il éclaircit plusieurs Faits relatifs à l'Histoire de Sulpice Sévere. Voici ce que contient le premier Volume : *Sulpicii Severi ad Desiderium in Lib. suum de Vitâ B. Martini Prefatio , de B. Martini Vitâ Liber ; Epistola ad Eusebium Presbyterorum ; ad Aurelium Diaconum ; ad Bassulam socrum suam ; Dialogi tres.*

L'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts établie à Pau , distribuera le premier Fevrier 1743. deux Prix. Le premier est destiné à un Ouvrage d'Eloquence , dont le Sujet sera : *La différence des Climats où les hommes naissent , contribue-t'elle à celle de leurs esprits ?*

Elle distribuera aussi le même jour un second Prix à une Ode sur ce Sujet. *Les Consolations du Chrétien dans l'adversité.*

Les Ouvrages seront adressés à M. Duhau , Secrétaire

retaire de l'Académie ; on n'en recevra aucun après le mois de Novembre 1742. & s'ils ne sont affranchis des frais du port.

Chaque Auteur mettra à la fin de son Ouvrage une Sentence, & la reperera au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel il aura écrit son nom. Les Discours ne pourront excéder une demie heure de Lecture.

E S T A M P E S N O U V E L L E S.

Le sieur *le Bas* vient de graver deux très-belles Estampes en large d'après *Berghem*, intitulées *le Midi* & *l'Après dinée* ; elles se vendent chés lui rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée ; elles sont dédiées à M. le Baron de Thiers, Mestre de Camp de Dragons & Maréchal des Logis des Armées du Roy.

Il paroît aussi tout nouvellement une quatrième Suite des *Cris de Paris* ou Etudes prises dans le bas Peuple, en douze Morceaux en hauteur, sous divers titres ; tels que *l'Afficheur*, la *Savoyarde*, le *Petit Mercier*, le *Vendeur d'Encre*, le *Crieur de la Liste de Loterie*, le *Vielleux*, le *Sonneur pour arroser les rues & pour allumer les Lanternes*, la *Venduse de Salade* ; le *Crieur de Moulinets & Jouets d'Enfants* ; le *Provençal*, jouant du Tambourin & de la Flute ; le *Barbier*, & la *Venduse de Brandevin*. Ces Estampes sont gravées à l'Eau forte, par C. & terminées au Burin par Et. Fessard, sur les Dessains de M. Bouchardon, qu'il suffit de nommer pour en faire connoître le mérite. On trouve ces Estampes à Paris, chés Fessard, Cloître S. Germain de l'Auxerrois, en entrant par la rue de l'Arbre-sec, la première maison neuve. †

La

ES 38 MERCURE DE FRANCE

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, rué d'Anjou; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

PHILIPPE III. DIT LE HARDI, XLIV. Roy de France, mort à Perpignan le 6. Octobre 1285. après 15. ans de Regne, dessiné par *A. Boizot*, & gravé par *Pinssio*.

NICOLAS BRULART, SEIGNEUR DE SILLERI, Chancelier de France, mort le premier Octobre 1624. âgé de 80. ans.

LOUIS-ALEXANDRE DE BOURBON, COMTE DE TOULOUSE, né le 6. Juin 1678. mort le premier Decembre 1737. âgé de 60. ans, peint par *Hiacinte Rigaud*, & gravé par *Fiquet*.

FRANÇOISE-MARGUERITE DE SEVIGNE', COMTESSE DE GRIGNAN, morte le 13. Août 1705. peinte par *Ferdinand*, & gravée par *Pinssio*.

JEAN-LOUIS PETIT, Chirurgien Juré à Paris, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres, Censeur & Démonstrateur Royal, ancien Prévôt de S. Côme, & Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie, peint par *Vigé*, & gravé par *Baleshou*.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rué S. Jacques, à la Couronne d'Epines. près les Mathurins, qui continué de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy, vient de mettre au jour ceux de,

MARIE DE RABUTIN CHANTAL, MARQUISE DE SEVIGNE'. On lit ces Vers au bas.

Pour transmettre mon nom jusqu'aux dernieres Races,

Je

Je ne me parai pas de Grec ni de Latin ,
 Mais d'un Génie heureux , façonné par les Grâces ;
 Sous les Leçons de Rabutin.

FRANÇOISE-MARGUERITE DE SEVIGNE', COM-
 TESSE DE GRIGNAN. On lit ces Vers au bas.

On me pardonneroit de vanter ma beauté ;
 Mais qu'est-ce donc pour moi qu'un honneur si
 vulgaire ?

Rien ne me flate tant que d'avoir hérité
 De l'esprit, encor plus que des traits de ma Mere!

T A B L E A U X I M P R I M E ' S .

Nous avons fait part dans plusieurs de nos Jour-
 naux des espérances que donnoit aux Amateurs ,
 le nouvel Art d'imprimer les Tableaux avec trois
 Planches , & c'est avec un grand plaisir que nous
 en annonçons aujourd'hui le succès.

Nous profiterons de l'occasion , pour répondre à
 ceux qui voudroient laisser entrevoir que l'art d'im-
 primer des Estampes colorées n'est pas un nouvel
 Art , & il ne faut pour cela que suivre la Gravûre
 dans ses differens âges.

C'est un Orfèvre de Florence, nommé *Finiguerra* ;
 tout le monde le sçait , qui est le premier Inven-
 teur de la Gravûre en Taille-douce.

Albert Dure & Lucas , de Leyde , perfectionne-
 rent la Gravûre sur bois & sur cuivre , & c'est pres-
 que dans le même tems qu'on a commencé à gra-
 ver à l'Eau forte.

» Un certain *Hugo de Carpi*, inventa, dit Phélibien ,
 » dans ses Principes d'Architecture , une maniere de
 » graver en bois , par le moyen de laquelle les Es-
 tampes

23 rampes paroissent comme lavées de clair o' scur.
 24 Il f'alloit pour cet effet trois sortes de Planches d'un
 25 meme dessein , lesquelles se tiroient l'une après
 26 l'autre sous la Presse , pour imprimer une même
 27 Estampe ; elles étoient gravées de façon que l'une
 28 servoit pour les jours & les grandes lumieres ,
 29 l'autre pour les demi-teintes, & la troisiéme pour
 30 les contours & les ombres fortes.

Cette maniere de graver, dont parle ici Phélibien,
 est assés connue parmi les Curieux; *François Mazuol*,
 dit le Parmetan , qui s'apliqua à la perfectionner ,
 s'en est servi pour multiplier ses Ouvrages , & nous
 connoissons plusieurs Tableaux d'*Abraham Blomart*,
 qui ont été gravés par *Frederic* , son fils , dans le
 même genre de Gravûre.

N. l'Allemand a travaillé , avec quelque apa-
 rence de succès , sur les mêmes principes dans le
 commencement du siècle de *LOUIS XIV.* & nous
 avons vû , il y a quelques années , plusieurs Des-
 seins du Cabinet de *M. Crozat* , imprimés , à peu
 près dans le même goût. Mais peut-on confondre
 cette maniere de graver avec celle dont nous par-
 lons aujourd'hui ? La Gravûre en bois , jette dans
 son clair obscur , une sécheresse qui fait dire , au
 premier coup d'œil , qu'il valloit mieux s'en tenir
 au trait : point de dégradation , point de souplesse,
 tout est dur.

Ici l'Estampe soutient la comparaison du Ta-
 blau , elle aproche de la Nature même, & il faut un
 examen bien détaillé , pour prononcer entre le Bu-
 xin & le Pinceau.

L'Angleterre a vû naître les premiers essais du
 nouvel Art ; le feu sieur le Blond , qui en est l'In-
 venteur , y mit successivement au jour differens
 morceaux qui furent assés bien reçus des Connois-
 seurs en ce genre , pour faire naître des projets de
 Souscription.

Souscription. Des circonstances particulières, qu'il seroit inutile de rapporter ici, ayant fait avorter ces projets en Angleterre, l'Inventeur vint offrir à la France les secrets de son Art; on y connut bien-tôt de quelle utilité devoient être des Estampes colorées sous la Presse; & sur le raport des Académies des Sciences, de Peinture, Sculpture & Gravûre, le sieur le Blond obtint un Privilege exclusif de faire graver & imprimer en couleur avec trois Planches.

Le sieur Gautier de Marseille, obtint après la mort du sieur le Blond, une Permission particulière d'imprimer des Estampes colorées, & les Commissaires nommés par le Roy pour veiller à la conservation & aux progrès du nouvel Art, ont fait passer enfin au sieur Gautier le même Privilege qui avoit été accordé au sieur le Blond.

Ce n'est qu'après un long examen des Talens du Sr Gautier, qu'il a été jugé capable de remplir les intentions du Privilege. Il s'agit sur tout de faire en peu de tems & à peu de frais, des Tableaux qu'on puisse multiplier dans les Livres qui traitent de l'Anatomie, de la Botanique, de l'Histoire Naturelle, de la Géographie, & de tous les Arts en général & en particulier; Portraits, Fruits, Insectes, Tableaux d'Histoire, tout ce qu'on a coloré jusqu'à présent sur le Chevalet, sort de la Presse avec le même coloris.

P R I X D E S T A B L E A U X .

Diogene dans un bois avec ses amis, d'après Salvator Rosa, du Cabinet du Marquis de Broglie, grandeur de 24. pouces, sur 19. & demi. Prix en feuille 5. livres; doublé de toile & vernissé, 6. livres 4. sols; monté sur chassis & vernis 6. liv. 15. s.

Démotshène, réfléchissant sur la vie de l'homme,
G d'après

d'après le même Auteur, Pendant au précédent, même grandeur & même prix.

Une Vierge & la Sainte Famille, d'après le Carache, de 17. pouces & demi, sur 13. & demi, en feuille 2. livres, doublé de toile & vernis, 2. liv. 15. sols, monté sur châssis & vernis, 2. l. 18. s.

Portrait de M. du Fresny, Poëte, d'après M. Coyvel, du Cabinet de M. de C. . . même grandeur & même prix du précédent.

Une Suzanne & les Vieillards dans un Jardin, d'après M. de Troye, grandeur de 15. pouces & demi, sur 12. Prix en feuille 1. livre 10. sols; collé & vernissé sur toile, 2. livres 2. sols; monté sur châssis & vernis, 2. livres 5. sols.

Bethsabée, sortant des Bains, d'après le même, Pendant au précédent, même grandeur & même prix.

Deux jeunes Enfans comme Nature, d'après le Corregge, du Cabinet de M. le Marquis de Broglio, même grandeur; prix en feuille 2. livres; collé sur toile & vernis, 2. livres 12. sols; monté sur châssis & vernis 2. livres 15. sols.

Un vieux Chimiste dans son Laboratoire, d'après Albert Durer, du Cabinet de M. de la Moillon, même grandeur & même prix.

Une Tête d'Anatomie, préparée par M. Duverney, du Jardin du Roy, où l'on voit la démonstration des muscles de la tête & de la face, peinte & gravée d'après Nature par l'Auteur, même grandeur & même prix.

Un Paysage d'après M. de la Joüe; grandeur 10. pouces & demi, sur 8. & demi; prix en feuille une livre; collé & vernissé sur toile, une livre 8 sols; monté sur châssis & vernis, une livre 10. sols.

Un Tableau représentant des Prunes dans un bassin; un autre, représentant des Pêches, peint

par l'Auteur ; même grandeur & même prix.

Une *Tête d'Anatomie* en petit, semblable à la précédente ; grandeur, 7. pouces & demi, sur 5. trois quarts ; prix en feuille 10. sols ; collé & vernissé sur toile, 14. sols ; monté sur châssis & vernissé, 15. s.

L'Auteur travaille actuellement à des Dessus de Porte & de Cheminées, représentant des Fruits & des Paysages de grandeurs ordinaires.

Les Tableaux de nouvelle invention ci-dessus, sortant de la Presse avec toutes les couleurs naturelles, sont differens des Estampes colorées ou enluminées en détrempe ; la difference de l'un à l'autre s'aperçoit en passant un linge mouillé dessus.

Ces Estampes ou Tableaux se vendent chés l'Auteur, rue S. Honoré, chés M. le Bon, vis-à-vis les Peres de l'Oratoire, où est son Enseigne ; chés le Sr Desprez, aux Quinze-vingt, & à Versailles, chés la Dile Dauvillé, rue Satory, au Caffé Dauphin.

L'Exposition des Tableaux, Sculptures, Gravûres, Dessins & autres Ouvrages de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, établie à Paris, sous la protection du Roy, a commencé le 25. Août, jour de la Fête de S. Louis, dans le grand Salon du Louvre, par les soins du sieur Portail, Garde des Plans & Tableaux du Roy, pour finir le 21. Septembre prochain. Cette Exposition a été ordonnée, selon l'intention du Roy, par M. Orry, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, Directeur Général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures du Roy, & Vice-Protecteur de l'Académie. Nous ne manquerons pas d'en parler dans le premier Journal, la matiere étant trop abondante pour pouvoir entrer dans celui-ci.

On vient de mettre en vente un nouveau Livre

G ij de

de Sonates pour le Clavecin , avec un accompagnement de Violon , de la composition de M. Corrette ; ces différentes Pièces peuvent aussi être jouées sur le Clavecin seul. On les trouve à Paris , chés la veuve Boivin , rue S. Honoré , à la Regle d'or , & chés le Cler , rue du Roule , à la Croix d'or. Le prix est de 8. livres.

Le sieur Le Rouge, Ingénieur-Géographe du Roy, vient de publier un Morceau curieux & intéressant, sous ce titre, *PLAN des Environs de PRAGUE & des Camps des deux Armées*, dédié à M. le Prince de SOUBIZE. A Paris, chés l'Auteur, rue des Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri.

Le sieur Neilson, Chirurgien Ecossois, reçu à S. Côme, pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes*, traite ces maladies avec beaucoup de succès, par le secours des *Bandages Elastiques* qu'il a inventés pour les Hommes, Femmes & Enfans. Ces *Bandages* sont fort approuvés, non seulement parce qu'ils sont très-legers & commodes à porter jour & nuit, mais aussi parce qu'ils sont très-utiles par rapport à leurs ressorts, qui compriment la partie malade, ferment exactement l'ouverture qui a causé la *Descente*, & résistent aux impulsions que font les parties intérieures, soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise au tour du corps sur les *Aines*, marquant sur-tout l'état de la *Descente*, & le côté malade, on est assuré de les avoir justes, aussi-bien que ceux qu'il fait pour le *Nombri*.

Il donne son avis, selon l'âge & le tempérament, il prépare des Remedes qui lui sont particuliers & convenables à ces Maladies.

Voyant que les Chasseurs & ceux qui courent à cheval ou en chaise, qui prêchent, chantent, dansent,

Se
de

1
2
3
4
5
6
7
8

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

de
b

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



font, font des Armes, &c. sont continuellement exposés à ces maladies, il a aussi inventé des *Bandages Elastiques*, très-légers, commodes & nécessaires à porter pendant ces exercices, ou d'autres violens, pour le garantir des maux & prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours Il demeure toujours à Paris, rue Dauphine, au Cocq d'or, au premier appartement. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.



C H A N S O N.

LE Soleil trop ardent fait languir la Nature ;
 Nos Bois , nos Prés & nos Côteaux
 Perdent l'éclat de leur verdure ,
 Et nos Ruisseaux
 Leur doux murmure ;
 L'ardeur de ses rayons brûlans
 Détruit les dons de Cérès & de Flore ,
 Mais ses feux ne sont point encor si violens ,
 Que ceux dont l'Amour me dévore.

R O N D E A U

LE Dieu du mystere
 Flate les Amours ;
 Sans lui les douceurs de Cithere
 Languiroient toujours.
 Les plaisirs secrets

Pour les indiscrets

Ne sont pas faits.

Le Dieu du mystere ,

Flate les Amours ;

Sans lui les douceurs de Cithere

Languiroient toujours.

Quoiqu'Iris soit moins sévere ,

Un Amant de son cœur

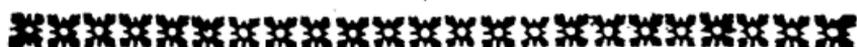
Doit peindre la rigueur.

Le Dieu du mystere

Flate les Amours ;

Sans lui les douceurs de Cithere

Languiroient toujours.



SPECTACLES.

*EXTRAIT de la Comédie intitulée le Valet
embarrassé ou la Vieille Amoureuse , Pièce
en Vers & en trois Actes , représentée à
l'Hôtel de Bourgogne , le 29. Mai dernier ,
annoncée dans le Mercure du même mois.*

A C T E U R S.

Le Comte Damis , Pere de Julie , *le Sieur
Riccoboni.*

Ergaste , Oncle d'Ariste , *le Sr Mario.*

Madame de Durmont , Sœur du Comte ,
la Dlle Belmont.

Julie ,

Le corps extenué de fatigue & de faim ,
 Après avoir goûté d'un peu de bonne chère ,
 Deux heures de repos seroient bien mon affaire ;
 C'est pour moi que je parle ; à des besoins si bas ;
 Sans se deshonorer , l'Amour ne descend pas ,
 De sa propre substance il se nourrit lui même ;
 Lui seul il se suffit ; on a tout , quand on aime.

Ariste ne prend pas le change sur ce dé-
 but ironique ; il convient avec Valentin que
 l'amour lui a fait entreprendre ce projet qu'il
 lui reproche ; il lui apprend sa passion pour
 Julie. Il ne s'agit plus , lui dit-il , que de
 nous introduire dans ce Château qui renfer-
 me l'objet de ma tendresse ; Valentin conti-
 nuant à le prendre sur le ton ironique , lui
 répond :

Au Château cette nuit si nous mettions le feu :
 Dans le logis aussi-tôt grand vacarme ;
 On s'éveille , on se leve , & chacun prend l'al-
 larme ;
 La porte s'ouvre , on sort , on cherche du secours ;
 A la faveur du trouble & de ce grand concours ,
 Nous pouvons aisément tous deux nous introduire ;
 Chés votre Belle alors nous étant fait conduire. . .

Ariste plein de son amour trouve ce pro-
 jet merveilleux ; Valentin lui dit :

Il est extravagant ;
 Pour

Pour faire votre cour à la belle Julie ,
 Vous voulez débiter , Monsieur , par l'incendie ?
 Et , pour présent de nôce , offrant à ses beaux yeux ,
 Les débris consumés du bien de ses Ayeux ,
 En faire à votre gloire élever un trophée ?
 Et si Julie étoit dans la flâme étouffée

Ariste avoue à Valentin qu'il voit le ridicule de ce projet ; il en imagine un beaucoup plus raisonnable , c'est de demander une retraite dans ce Château, sous prétexte que l'un d'eux ayant été blessé , a besoin de secours. Valentin ne se prête qu'avec peine à ce dernier expédient , mais voyant approcher Arlequin , Concierge du Château il consent à contrefaire le blessé , & se couche sur le gazon , après avoir envelopé son bras de l'écharpe de son Maître. Voilà à peu près ce qui se passe dans la première Scène. Nous ferons beaucoup plus succincts dans les autres , pour ne point aller au delà des bornes prescrites.

Arlequin à la vûë de deux Soldats , qu'il prend pour des voleurs , ne se croit pas trop en sûreté ; ils ont beau exciter sa pitié , il est inexorable , mais une bourse qu'on laisse tomber à ses pieds & qu'il s'approprie , parce qu'aucun des deux prétendus Soldats ne la reclame , le fléchit. Il leur promet de les servir ; il leur apprend qu'il n'y a dans ce Châ-

teau qu'une vieille Tante , une aimable Nièce , Fille du Comte Damis , absent depuis deux ans. Voici le conseil qu'il leur donne & sur lequel Valentin fonde l'esperance du succès.

Il faudra commencer par cajoler la Tante ,
Porter même vos soins jusqu'aux tendres égards ;
Mais , surtout , de la Nièce éloignez vos regards ;
Un seul peut vous trahir ; il faut y prendre garde.

Ils lui promettent d'observer exactement la loi qu'il leur prescrit. Arlequin les quitte, pour aller prévenir la Tante.

Valentin veut abandonner une entreprise dans laquelle il prévoit bien des difficultés , & c'est ici où il commence à justifier le titre de la Pièce ; me voilà assés embarrassé , dit-il à Ariste :

Convendez que je suis un homme universel ,
Si je puis me tirer de tout ceci sans peine.
Me voilà , de Valet , apprentif Capitaine ,
Malade & bien blessé ; d'homme sain , vigoureux ,
Je dois faire le fou , quand je suis des plus sages ;
Suis-je , à la fois , chargé d'assés de personnages ?

Madame de Durmond arrive avec Julie & Arlequin. La vûë de deux Soldats effarouche d'abord la Tante. Elle veut leur refuser l'asile qu'ils lui demandent , mais Valentin lui jette

jette des regards qui l'attendrissent ; pour l^a Nièce elle reconnoît dans Ariste cet aimabl^e inconnu qu'elle a vû aux Spectacles & qui n'a déjà fait que trop d'impression sur son jeune cœur ; Ariste ne la voit pas plutôt qu'il oublie le conseil qu'Arlequin lui a donné ; il lui parle d'une manière à donner des soupçons à la vieille surveillante ; autre embarras pour Valentin ; voici comment il s'en tire , en parlant bas à Madame de Durmont :

Son esprit se dérange en de certains momens ;
 cela lui vient d'un excès de tendresse ;
 De la perte qu'il fit jadis d'une Maîtresse :
 Il en pensa d'abord mourir de désespoir ;
 Il croit depuis ce tems , lui parler & la voir ;
 Si tôt qu'il se rencontre auprès de quelque Belle ;
 Cette idée , à présent , chés lui se renouvelle.

Mad, de Durmont ne seroit pas si crédule , si elle étoit moins sensible. Valentin , qu'elle prend pour un homme , bien au-dessus de ce qu'il paroît , l'occupe toute entière ; elle le lui fait connoître par tous ses discours ; il en seroit très-content , sans un ordre qui lui paroît cruel , c'est qu'elle le condamne à une longue diette , de peur que les alimens ne nuisent à sa blessure , & voilà encore un embarras pour Valentin , qui ne s'accommode pas de l'abstinence.

G vj Julie

Julie commence le second Acte , elle cherche un Portrait que Mad. de Durmont a perdu , & que Valentin a trouvé ; mais ce n'est pas ce Portrait qui l'occupe le plus ; elle se rapelle les traits d'un inconnu qu'elle a vû à la Comédie , & cet inconnu est ce même Ariste qu'elle vient de revoir ; voici comment elle exprime les sentimens secrets de son cœur.

Mais , quand je l'examine & que j'y veux rêver ,
 Cet air me frappe au point que j'y crois retrouver
 Les traits d'un inconnu , dont à la Comédie
 Le regard assidu , mais plein de modestie,
 Mit un trouble en mes sens dont mon cœur fut
 surpris.

C'est lui-même , & ses yeux m'en ont assez appris
 Pour connoître le but de sa métamorphose . . .
 Hélas ! à quel danger sa poursuite m'expose !

Nous passons ici sous silence ce qui regard de Valentin condamné à faire diette ; Rosette lui promet de le secourir en lui donnant de quoi manger & boire à l'inscû de Mad. de Durmont ; des Chirurgiens viennent de la part de cette vieille amoureuse pour le panser , mais quelques pistoles données par Ariste le tirent de ce nouvel embarras. Ariste ne parle de son amour à Julie qu'à la fin de ce second Acte ; elle veut le fuir , mais il l'arrête ;

L'arrête ; il se jette à ses genoux & lui dit tendrement :

Vous voyez un Amant soumis à vos genoux ;
 Qui croit pouvoir , Madame , aspirer jusqu'à vous ,
 Que sa délicatesse empêchoit de paroître ,
 Mais que l'amour , plus fort , veut vous faire con-
 noître ,
 Si vous lui permettez enfin de s'exprimer.
 Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il ose vous aimer &c.

Julie lui répond avec autant de sagesse que d'amour.

..... un austere devoir

Défend de vous parler , & même de vous voir.
 Ignorez-vous encor qu'un obstacle invincible
 Vous interdit l'espoir de me trouver sensible ,
 Que mon cœur par mon Pere à d'autres vœux
 promis ,
 Ne sçauroit jamais être heureux , s'il n'est soumis ;
 S'il ne sçait s'immoler au pouvoir qui le lie ,
 S'il ne fuit la raison , & s'il ne vous oublie ?

Rosette qui est présente à cette tendre conversation , les rassure contre la triste nouvelle du prochain retour du Comte Damis , qui amene avec lui un futur Epoux pour Julie. Voici comment cette secourable Confidente finit ce second Acte en s'adressant d'abord à Ariste & ensuite à Julie :

Que

Que craindre , ayant pour vous , & l'Amour &
Rosette ?

Mais rentrez au plus vite ; & nous, faisons retraite ;
à part .

J'embarque nos Amans , & je les mets à bord ,
Mais je laisse à l'Amour à les conduire au port.

Arlequin commence le troisiéme & der-
nier Acte par ce Monologue :

Quel désordre au Château , lorsqu'à son arrivée
Le Comte va trouver sa sœur folle achevée ,
Et que de deux gaillards , reçus maîtres chés lui ,
Ces Dames ont fait choix pour charmer leur ennui
Comme il n'est pas doüé d'un naturel fort tendre ,
C'est à moi sans façon qu'il pourroit bien s'en
prendre.

Prenons conseil , avant qu'il puisse être arrivé ,
D'un homme sensé , qui . . . le voilà tout trouvé.

Arlequin dit ce dernier Hemistiche, parce
que le Comte Damis se présente à ses yeux ;
il veut se retirer prévoyant l'orage prêt à fon-
dre sur lui , mais le Comte l'arrête ; les ré-
ponses ambiguës du Valet donnent des soup-
çons au Maître , Arlequin ne peut lui cacher
que deux Soldats qui se disent de son Régi-
ment ont été reçus chés lui par droit d'hospi-
talité. Les soupçons du Comte se fortifient ;
il

il défend à Arlequin d'annoncer son arrivée.

Malgré la défense du Comte , Arlequin instruit Ariste & Valentin de la situation embarrassante où ils se trouvent tous. Arlequin s'étant retiré, Valentin demande à Ariste d'où vient qu'il paroît si content ; Ariste lui apprend que c'est par la permission que Julie lui a donnée de la demander en mariage à son Pere ; Valentin lui répond *qu'il n'a point son pareil pour les illusions* ; il lui conseille de quitter une entreprise si folle. Ariste n'y consent point , & voyant Madame de Durmont aprocher , il le laisse aux prises avec cette folle :

Mad. de Durmont , ravie d'avoir un tête à tête avec Valentin , lui déclare l'amour qu'elle a pour lui ; c'est-là un nouvel embarras pour ce Valet ; il ne sçait comment s'en tirer ; il a beau lui dire qu'il n'est qu'un pauvre misérable , elle ne veut pas l'en croire , ce qui l'oblige à dire *à parte* :

Pour lui déplaire , en vain , je fais tous mes efforts
Il faut que pour m'aimer elle ait le diable au
corps.

Mad. de Durmont perd enfin toute retenue ; elle lui propose de l'emmener en Canada , où son Pere , jadis Gouverneur de la nouvelle France , a laissé des biens immenses ; eh ! poursuit-elle ,

C'est-là que par d'heureux liens ,
 A l'abri du reproche , & goûtant sans envie
 Le solide agrément d'une commode vie ,
 Eloignés pour jamais de ces climats pervers ;
 L'un de l'autre charmés & feuls dans l'Univers ,
 Nous pourrons , satisfaits d'une tranquille joye ,
 Nous-mêmes , nous filer des jours d'or & de foye.

Pour son malheur , le Comte , son Frere ,
 s'étant avancé vers elle sans être aperçû , &
 entendu cette belle déclaration d'amour ;
 après lui en avoir fait toute la honte , il
 lui dit qu'il ne sçauroit mieux l'en punir ,
 qu'en l'envoyant en Canada avec son nouvel
 Amant ; Valentin veut se retirer , mais le
 Comte le retient , & lui fait subir un interro-
 gatoire qui lui paroît plus embarrassant que
 tout ce qu'il a trouvé de plus pénible dans
 la folle entreprise de son Maître. Cependant
 le Comte , & Mad. de Durmont , le pressent
 toujours plus vivement ; il ne trouve point
 de meilleur stratagême que de feindre qu'il
 est engagé ailleurs , & de le prouver par le
 Portrait dont nous avons parlé , & qu'il a
 trouvé à son arrivée. Ce Portrait est juste-
 ment celui de Madame de Durmont , peinte
 en Flore ; Valentin n'avoit garde de la re-
 connoître dans des traits si differens de ceux
 qui lui restoient ; trente ans s'étoient passés
 depuis

depuis qu'elle s'étoit fait peindre. Elle prend cette feinte de Valentin pour une déclaration d'amour des plus galantes ; elle lui dit tendrement qu'elle va bien-tôt lui amener cet objet de sa tendresse & se retire pour s'aller habiller en Déesse Flore. Le Comte Damis qui ne comprend rien non plus que Valentin, à ce que Madame de Durmont dit au sujet du Portrait & de l'Original de la Flore en question veut faire emprisonner ce Valet embarrassé ; Valentin appelle au secours ; Ergaste vient ; c'est justement l'Oncle d'Ariste, que le Comte Damis a amené avec lui, pour épouser sa Nièce. Valentin qui le reconnoît, commence à respirer, & ne doute point que le Neveu ne suplante l'Oncle. Julie vient se jeter aux pieds de son Pere, & le prie de vouloir bien ne la point condamner à épouser Ergaste ; Ariste prie à son tour son Oncle de cesser d'être son Rival, attendu que la belle Julie se déclare en sa faveur ; pour achever la Comédie, Madame de Durmont revient déguisée en Flore, & fournit un jeu de Théâtre assés plaisant. Le Comte Damis ne balance pas à préférer le Neveu à l'Oncle, qui ne cede pas sans répugnance l'aimable objet dont on lui avoit promis de le mettre en possession, & pour Madame de Durmont, elle renonce au voyage de Canada dès qu'elle apprend que l'objet de son ~~so~~ amour n'est qu'un Valet.

Le

Le 2. Août , les mêmes Comédiens remettent au Théâtre la Comédie de *la Fausse Suivante* ou le *Fourbe Puni* , de M. de Marivaux. La Dlle Silvia y jouë le principal Rolle de la Pièce , d'une maniere à ne rien laisser à désirer.

On donna le même jour une petite Pièce nouvelle en Vers , & en un Acte , de M. Guyot de Merville , qui a pour Titre , les *Dieux travestis* , laquelle a été reçûë très favorablement ; elle est terminée par un joli Divertissement qui a été fort applaudi. On parlera plus au long de cette nouveauté.

Le 18. les mêmes Comédiens représentèrent les *Menteurs Embarrassés* , & la petite Pièce nouvelle des *Dieux Travestis* , dont on vient de parler. Le sieur *Campioni* , & la Dlle son Epouse , tous deux de Venise , parurent pour la premiere fois & danserent deux différentes Entrées , dans les Intermedes de ces deux Comédies , avec un applaudissement général.

Le sieur *Carlo Bertinazzi* , né à Turin , qui avoit débuté l'année dernière sur ce Théâtre par le Rolle d'Arlequin , & le sieur *Balleti* , fils du sieur *Mario* & de la Dlle Silvia , pour les Rolles d'Amoureux , ont été reçûs depuis peu dans la Troupe du Roy.

Le 2. Août , l'Académie Royale de Musique

que remit au Théâtre la Tragédie d'*Ajax* ; le Poëme est de M. Menesson , & la Musique de M. Bertin. Cette Pièce qui fut donnée pour la première fois au mois d'Avril 1716. & reprise en Juin 1726 , est très-bien remise , & rien ne manque du côté de l'exécution. Le sieur Chassé , qui avoit joué le même Rolle d'*Ajax* en 1726 , le remplit aujourd'hui avec aplaudissement ; ceux de *Cassandre* & de *Corebe* , sont parfaitement bien rendus par la Dlle Chevalier , & par le sieur Jelyot. L'exécution des Ballets dans les Divertissemens n'a pas moins fait de plaisir. On peut voir ce qu'on a dit de cette Pièce , quand elle a été reprise en 1726 (dans le Mercure de Juillet de la même année , page 2654.

Le 9. Août , les Comédiens François donnerent la première représentation d'une Tragédie nouvelle de M. de Voltaire , intitulée *Mahomet* , laquelle a été retirée par l'Auteur après la troisième Représentation. On en parlera plus au long. *

Le 23 , les mêmes Comédiens donnerent une Pièce nouvelle en Vers & en trois Actes , intitulée *la Fête d'Autueil* , terminée par un Divertissement de Chants & de Danses. On parlera de cette nouveauté.

Les sieurs Baron & de Bonneval , nouveaux

veaux Comédiens , qui avoient débuté sur ce Théâtre sur la fin de l'année dernière , ont été reçus dans la Troupe du Roy.

Les sieurs de la Noüe & Paulin , & la Dlle Gautier aussi nouveaux Comédiens , ont été reçûs , depuis peu , dans la même Troupe.

Le premier Août, l'Opera Comique donna une Pièce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles, qui a pour Titre les *Acteurs Juges*, laquelle a été reçue favorablement du Public. Cette Pièce qui est suivie du *Nouveliste* & du *Sauvage du Fossé*, est ornée de deux Pantomimes, exécutées par le sieur & la Dlle Grimaldi, avec toute la précision & la vivacité convenables à ces sortes de Danses; on a vû l'une de ces Pantomimes exécutée sur le Théâtre de l'Opera, & sur celui de l'Hôtel de Bourgogne, sous le Titre des *Jardiniers*.

Le 8, ils remirent au Théâtre une petite Pièce d'un Acte, intitulée *le Rien*, & d'un nouveau Divertissement, qui a pour Titre *l'Oeil du Maître*, qui a été aplaudi.

Le 28, le même Opera Comique donna une Pièce nouvelle en deux Actes, intitulée *La Fausse Duëgne*, sujet tiré de l'Espagnol, ornée de Divertissemens, de Chants & de Danse, laquelle a été applaudie, de même que les deux Pantomimes des *Jardiniers*, & des *Sabotiers*, exécutées par le Sr Grimaldi, & par la Dlle sa
sœur,

ur. La nouvelle Pièce est terminée par une
 oisième Pantomime , intitulée *l'Oeil du*
Maître , dont on vient de parler , & qu'on
 it toujours avec plaisir.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople , que depuis la
 déposition du dernier Grand Visir , on com-
 ençoit à croire que la paix pourroit se conclure
 tre la Turquie & la Perse , & qu'il y avoit du
 ins beaucoup d'apparence qu'il ne se passeroit
 a d'important cette année entre les armées des
 ux Puissances. Le nouveau Grand Visir paroît être
 ncipalement occupé du soin de rétablir l'abon-
 nce , surtout à Constantinople , où les vivres sont
 ontés à un prix excessif.

Le Chiaoux Bacha a été déposé depuis peu , &
 biens ont été confisqués ; le Grand Trésorier de
 mpire Ottoman est menacé de subir le même
 r , & la plupart des Pachas & des autres Officiers,
 i avoient été privés de leurs Charges sous le
 cedent Ministère , ont été rapelés ,

RUSSE.

ON mande de Moscow du 18. du mois de
 Juin dernier, que le 13, le Comte de Saxe, Lieu-
 tant Général des Armées de S. M. T. C. lequel
 s'arrivé de Dresde le jour précédent , fut pré-
 senté

présenté à la Czarine par le Marquis de la Chétardie & que ce Seigneur fit des représentations à S. M. Cz. au sujet des droits qu'il prétend avoir sur le Duché de Curlande. La Czarine lui ayant dit qu'elle en pouvoit conférer avec le Prince de Hesse-Holbourg & avec le Comte de Bestuchef, le Comte de Saxe a eû de fréquens entretiens avec l'un & l'autre, & l'on espere que cette affaire pourra s'accommoder.

Le Comte Ernest Biron continuë de demeurer à Jaraslaw, qui n'est qu'à une petite distance de Moscou, & il y est logé dans le Château avec toute sa famille. S. M. Czarienne, qui lui a assigné vingt Roubles par jour pour son entretien, lui a permis non-seulement de prendre le nombre de domestiques qu'il jugera à propos, mais encore de se promener & de chasser dans les environs de Jaraslaw. Il a déjà fait plusieurs instances pour obtenir une entière liberté, & pour pouvoir se retirer en Allemagne, mais la Czarine lui a fait dire qu'il devoit se contenter de la bonté qu'elle avoit eûe de le rappeler de son exil, & qu'il lui convenoit d'attendre patiemment ce qu'elle voudroit dans la suite ordonner de son sort.

La Czarine ayant bien voulu faire l'honneur au Marquis de la Chétardie, Ambassadeur du Roy de France, d'aller souper chés lui le 17. du mois de Juin dernier, S. M. Cz. accompagnée du Duc de Holstein-Gottorp ainsi que du Prince & de la Princesse de Hombourg, se rendit ce jour-là vers les sept heures du soir à l'Hôtel de cet Ambassadeur. Aussi-tôt qu'elle y fut arrivée, on commença un Concert, qui fut exécuté par les plus habiles Musiciens que le Marquis de la Chétardie avoit pû rassembler, & qui dura jusqu'à neuf heures. S. M. Cz. passa ensuite dans la Salle où elle

voit souper , & qui étoit ornée & éclairée avec une magnificence extraordinaire. La table de la Czarine n'étoit que de douze couverts ..& il y eut deux autres tables de vingt-cinq couverts chacune , pour les Seigneurs & Dames qui avoient accompagné S. M. Cz. Ces trois tables furent servies chacune à sept services , avec autant de délicatesse que de profusion , & l'on admira surtout la beauté & la variété du dessert. La Czarine demeura jusqu'à minuit chés l'Ambassadeur , & elle lui témoigna en se retirant , qu'elle étoit extrêmement satisfaite de la maniere dont il l'avoit reçûe.

S. M. Cz. a beaucoup d'égards pour le Comte de Saxe.

Les Soldats du Régiment des Gardes , qui ont commis il y a quelque tems à Pétersbourg de si grands désordres , ont été condamnés par le Conseil de Guerre , à recevoir le *Kneut* , & plusieurs de leurs camarades ayant formé une nouvelle émeute à cette occasion , on a été obligé d'arrêter encore un grand nombre de ces séditeux.

Les Lettres de Moscovie marquent que le Comte de Saxe en étoit parti le quatre du mois passé , pour se rendre à l'armée Française qui est en Bavière.

La Czarine a fait présent d'une Tabatiere & d'une Montre , enrichies de diamans , à M. de Magne , Capitaine dans le Régiment de Tournesis , qui ayant accompagné en qualité de Gentilhomme le Marquis de la Chétardie , Ambassadeur de S. M. T. C. a été chargé par cet Ambassadeur de quelques commissions relatives aux Négociations entre la Moscovie & la Suede.

S. M. Cz. a accordé au Prince de Hesse-Hombourg le titre de Feldt-Maréchal Général de ses armées.

ALLE-

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne du 21. du mois dernier, qu'un détachement du Régiment de Bareith y a conduit 150. prisonniers de guerre, qu'on a envoyés en Hongrie sous l'escorte d'un autre détachement.

Le Prince Charles de Lorraine a mandé à la Reine, qu'une partie de la grosse artillerie qu'on a fait partir de Vienne pour l'armée de Bohême, étoit arrivée au camp de Königshal, & que le reste y étoit attendu incessamment.

S. M. H. a appris que le Comte de Kevenhuller avoit détaché un Corps de troupes sous les ordres du Major Général Berenklaw, pour couvrir les Places propres à conserver la communication entre la Bavière & la Bohême.

On mande de Prague, que le Maréchal de Broglie étant sorti de son camp à la tête d'un détachement considérable d'Infanterie & de Cavalerie, pour reconnoître le Corps de troupes que le Général Fesfetitz a amené de Moravie, ce Maréchal fut attaqué par une partie des troupes dont ce Corps est composé & qu'après un combat qui a été très-vif de part & d'autre, qui a duré plusieurs heures, le Maréchal de Broglie est rentré dans son camp.

FRANCFORT.

L'Empereur a nommé Lieutenans-Feldt-Marschaux de ses armées le Baron de Stein, Mrs de Schoen & de Gabrielis, le Comte Joseph de Proßing & le Prince de Saxe Hildsburghausen, par le Prince de ce nom qui est au Service de la Reine de Hongrie, & S. M. I. a fait Majors Généraux

le Comte de Truchses Wurtzbach , M. de Wachsenstein , le Baron de Zwirbi , M. de Krotzchan & M. de Wittgenstein.

M. de Raab , Conseiller Privé de l'Evêque de Wurtzbourg , a été nommé second Commissaire de l'Empereur à la Diette de l'Empire.

S. M. I. a déclaré le Comte de Piosafque , Général de Cavalerie , le Comte de Florimond , Général d'Artillerie , le Comte de Lodron , Lieutenant Feldt Maréchal ; le Prince Auguste de Bade , le Comte d'Oettingen & M. Frederic , Majors Généraux.

Le Général Speretti , le Comte Maximilien de Terring , & les Barons de Preysing , de Mayrhoffer & de Hartmann , ont obtenu des places de Conseillers Privés de l'Empereur.

La Diette de l'Empire continuë ses Séances à Francfort , & S. M. I. a adressé à cette Assemblée deux Décrets de Commission , l'un pour exhorter les Etats de l'Empire à faire reparer les Fortifications de Philisbourg , & l'autre pour demander qu'ils nomment des Commissaires qui puissent régler ce qui concerne la Chambre Impériale de Wetzlar.

On écrit de Francfort que l'état de l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois, allant en Baviere est conforme au détail qui suit :

Premiere Division , partant le 9. Août

M. le Maréchal.

Lieutenans Généraux.

Mrs de Balincourt.
de Lutteurs,

Maréchaux de Camp.

Mrs de Puttanges.

de Coigny.

Prince de Pons.

de Pontchartrain.

de Maulevrier.

Infanterie.

Champagne ,

Artois ,

Puiguyon ,

H

30 }
10 }
10 } 5

Poitou

1866 MERCURE DE FRANCE

Poitou ,	3. }	} 5	M. de Malezieu , moitié
Beauvoisis ,	1. }		de l'Artillerie & moi-
Royal Comtois ,	1. }		tié de son Bataillon.
			La Compagnie de Mi-
La Gendarmerie ,	8. }	} 1	neurs & celle d'Ou-
Royal Roussillon ,	3. }		vriers.
Rozen ,	3. }		
6 Regim. de Dragons	24.		<i>Etat Major.</i>
<i>Artillerie.</i>			M. l'Intendant.
Les Compagnies franches			M. de Salieres & Aides:
de la Croix & de			M. de la Touche.
Vandal.			M. de Maillac , Major
Une Brigade d'Ingé-			Général des Dragons.
nieurs.			Quatre Commissaires des
			Guerres.

Seconde , partant le 11.

<i>Lieutenans Généraux.</i>			Dauphin Etranger, 3. }
Mrs de la Mothe.			Fitzjames, 3. }
de Lautrec.			} 6
<i>Maréchaux de Camp.</i>			
Mrs de Chazérons.			M. de Melay , l'autre
de Brezé.			moitié de l'Artillerie
de Croissy.			& de son Bataillon.
<i>Infanterie.</i>			La Compagnie franche
Lyonnois ,	3. }	} 5	de Dulunent.
Rouergue ,	1. }		Une Brigade d'Ingé-
Provence ,	1. }		nieurs.
Montmorin ,	2. }	} 5	<i>Etat Major.</i>
Bourgogne ,	1. }		Mrs de Modene:
Guyenne ,	1. }		de la Neuville.
Blaisois ,	1. }		Quatre Commissaires des
<i>Cavalerie.</i>			Guerres.
Dauphin ,	3. }	} 6	
Bourbon ,	3. }		

Troisième

A O U S T. 1742. 1867.

Troisième Division, partant le 13.

Maréchaux de Camp. La Couronne, 3. }
Saxe, 2. } 5

Mrs de Louvigny.

Cavalerie.

D'Espinau.

Bretagne, 3. } 6

de Clermont.

Saint Aignan, 3. } 6

du Châtelet.

Berry, 3. } 5

de Maupeou.

Barbançon, 2. } 5

de Rendan.

Etat Major.

Infanterie.

Mrs de Chauvelin.

Limosin, 2. } 5

de Bonnac.

Vermandois, 1. } 5

de Tirconnel.

Pontieu, 1. } 5

Quatre Commissaires des

Santerre, 1. } 5

Guerres.

Quatrième, partant le 14.

Lieutenans Généraux.

Cavalerie.

Mrs de Montal.

de Philippes.

Royal Etranger, 3. } 8

de Vaudray.

d'Aumont, 2. } 8

Maréchaux de Camp.

Condé, 3. } 6

de Saint Vallier.

Royal Piémont, 3. } 6

d'Hautefort.

Conty, 3. } 6

de Contades.

Infanterie.

La Compagnie franche

Bourbonnois, 3. } 5

de Du Moulin.

Biron, 1. } 5

Mrs de Gayon.

Angoumois, 1. } 5

Le Chevalier de Maillac.

Marfan, 3. } 5

Quatre Commissaires des

Périgord, 1. } 5

Guerres.

Guise, 1. } 5

H A M B O U R G.

Sur les derniers avis de Bohême, le Maréchal de Belle-Isle & le Comte de Königsegg se rendirent le 2. Juillet dernier au Château de Ko-

H ij mor-

morzan, près de Prague, ayant mené avec eux, ainsi qu'on en étoit convenu, des escortes égales, & ils eurent ensemble une conférence, après laquelle ils firent partir chacun un courrier pour leurs Cours.

On a appris de Dresde, que le Roy de Pologne, Electeur de Saxe avoit demandé deux mois, pour prendre son parti sur la proposition qui lui a été faite d'accéder au Traité conclu entre la Reine de Hongrie & le Roy de Prusse, & qu'en attendant il étoit convenu d'une suspension d'armes avec S. M. Hongroise.

Selon les lettres écrites de Prague, le Grand Duc de Toscane, accompagné du Prince Charles de Lorraine, & du Comte de Königsegg, alla le 10 du mois dernier reconnoître les environs de la Place & les postes avancés de l'armée Française, commandée par le Maréchal de Broglie.

Un Commissaire des vivres est allé à Königgratz par ordre du Grand Duc de Toscane, pour faire transporter au camp des troupes Autrichiennes un magasin de fourages que le Roy de Prusse avoit établi dans cette Place, & qui a été cédé à la Reine par S. M. Prussienne.

On a appris de Bohême, que la garnison, qui a défendu si long-tems le Château de Frawemberg, avoit été enfin obligée de rendre ce Château aux troupes Autrichiennes qui le tenoient assiégé.

ITALIE.

ON mande de la Mirandole du 23. du mois dernier, que les troupes Autrichiennes & Piémontoises étant entrées dans cette Principauté après la prise de la Citadelle de Modene, & que le Roy de Sardaigne étant allé camper à la Concordia, six Bataillons des troupes de ce Prince, commandés

mandés par le Comte de Schulembourg, Lieutenant Général, qui avoit sous ses ordres le Comte de Monbercel, Maréchal de Camp, & M. Neeffe, Brigadier, s'avancerent à San Martino avec un détachement de 1500. Autrichiens & de 500. Croates.

La nuit suivante, le Roy de Sardaigne fit ouvrir la tranchée devant cette Ville par 2000. Fusiliers & par trois Compagnies de Grénadiers, & malgré un assés grand feu que la garnison fit du chemin couvert, la premiere Parallele & les Boyaux de communication se trouverent le 16. au matin en état de couvrir les travailleurs, qui continuerent pendant la journée de les élargir & de les perfectionner.

Quinze cent hommes des troupes Autrichiennes & Piémontoises furent employés la nuit du 16. au 17. à prolonger la Parallele; les assiégeans avoient aussi commandé 1000. Payfans, pour travailler aux Boyaux de communication, mais ils n'en purent rassembler que 75.

Le 17, la Parallele fut considérablement prolongée sur la droite & sur la gauche, & les assiégeans acheverent de la perfectionner, de même que la queue de la tranchée, où ils étoient fort incommodés par le canon de la place.

Ils firent la nuit du 18. un crochet sur la gauche de la tranchée, & ils travaillerent à établir sur leur droite une Batterie de vingt canons & deux autres de mortiers. Pendant cette nuit & pendant les deux jours précédens, la garnison ne cessa point de faire un feu très-vif.

Le 19, un Corps de huit Bataillons Piémontois & un détachement des troupes de la Reine de Hongrie, plus fort de 500. hommes que le premier, releva les troupes qui avoient pris poste à San

Martino par ordre du Roy de Sardaigne.

La Batterie de mortiers de ce Prince fut entièrement établie le 20, & les Autrichiens avancerent beaucoup l'établissement de la leur. M. Tersul, Capitaine d'Artillerie dans les troupes Piémontoises, fut tué d'un coup de canon, en allant tracer le magasin de la première de ces Batteries, & un Canonier y eut un bras emporté. Le Roy de Sardaigne alla le soir visiter la tranchée, & pendant qu'il y étoit, un détachement de la garnison fit une sortie à la faveur d'une pièce de bled, le long de laquelle il marcha à couvert jusqu'à la tranchée; ce détachement tua quelques Soldats aux assiégeans, mais la crainte d'être coupé l'obligea bien-tôt de rentrer dans la Place.

Les Autrichiens ayant achevé le 21. leur Batterie de mortiers, elle commença ce jour là, ainsi que celle du Roy de Sardaigne, à jeter un grand nombre de bombes dans la Place. Le même jour les assiégeans perfectionnerent les Platteformes de leur Batterie de canons, & bien-tôt après elle tira avec tant de succès, que le 22 au matin, elle fit breche. Le Comte Martinoni, Gouverneur de la Place, désespérant alors de pouvoir faire une plus longue résistance, fit arborer le Drapeau blanc, & il envoya un Officier au camp des assiégeans, pour demander à capituler.

On est convenu par la Capitulation, que trois heures après qu'elle auroit été signée, la principale porte de la Ville seroit remise aux troupes Autrichiennes & Piémontoises; que les Soldats des troupes Nationales de la garnison auroient la liberté de se retirer chés eux, mais que les Officiers resteroient prisonniers de guerre, jusqu'à ce que les Forts de Monte Alfonso, de Sestola & de Verrugola, se fussent rendus; que les Officiers des trou-

pea

pes Etrangères de la garnison seroient traités comme ceux des troupes Nationales, mais que les Soldats des premières de ces troupes ne seroient libres qu'à la fin de la campagne; & que les uns & les autres ne seroient renvoyés qu'après s'être engagés à ne point servir contre la Reine de Hongrie ni contre le Roy de Sardaigne pendant la présente guerre; que tous les Officiers, soit Nationaux soit Etrangers, pourroient emmener avec eux leurs équipages & emporter tout ce qui leur appartient, & que les malades & blessés de la garnison demeureroient jusqu'à leur entière guérison dans la Place, où l'on auroit le même soin d'eux, que si elle étoit encore au pouvoir du Duc de Modene.

Les lettres de Cezena du 8. de ce mois portent que le Roy de Sardaigne ayant appris qu'il y avoit derrière la Ville de Forli un détachement des troupes Espagnoles, il donna ordre à 350. hommes de Cavalerie & à 200. Hussards, d'aller attaquer ce détachement, qui, ayant passé le pont du Ronco, se replia sur Forlimpopoli; 40. Hussards Autrichiens & 50. Dragons Piémontois, en le suivant, furent coupés par une troupe de Dragons Espagnols & de Miquelets, qui leur tuèrent 5. hommes & en firent 8. prisonniers.

E S P A G N E.

ON mande de Madrid du 10. du mois dernier que l'Intendant de Marine du Ferol a fait sçavoir au Roy, que l'Armateur Jean Fernand Villar, Commandant la Barque *la Bonne Aventure*, y avoit conduit un Brigantin Anglois, nommé *le Prince de Galles*, qui avoit fait voile d'Excester pour le Portugal, & qui étoit chargé de 1950. quintaux de moruë.

Une Balandre Angloise, à bord de laquelle il y

H iiii; avoit

1872 MÉRCURE DE FRANCE

avoit 656. Barriques de beurre salé , a été prise par l'Armateur Louis d'Olivet.

Un Vaisseau de guerre du Roy d'Espagne s'est emparé depuis peu de sept Bâtimens Anglois , du nombre desquels est le *London* , & il les a conduits à la Vera Cruz.

Les Vaisseaux *l'Elizabeth* & *l'Heureux* ont aussi été pris par les Espagnols.

M. Jacques Lindsey , Commandant le Vaisseau *le S. Jean-Baptiste* , a rapporté qu'en venant de Newcastle aux Dunes , il avoit vû un autre Armateur s'emparer d'une Balandre Angloise.

Le 10. du mois dernier le Prince de S. Nicandre, Ambassadeur Extraordinaire du Roy des Deux Siciles , donna une très-belle Fête à l'occasion de la naissance de la Princesse , dont Madame de France, épouse de l'Infant Don Philippe , est accouchée depuis quelque tems. Une magnifique Galerie que ce Ministre avoit fait construire , & qui étoit formée par un double rang de Colonnes d'Ordre Corinthien , environnoit la Place située vis-à-vis de son Hôtel , & elle regnoit le long , des deux côtés de la ruë qui y conduit ; elle étoit ouverte des deux côtés de la Place & de la ruë , & du côté opposé , ornée de riches tapisseries aussi-bien que de tableaux transparens qui représentoient plusieurs sujets allégoriques. L'illumination de cette Galerie & celle de l'Hôtel de l'Ambassadeur, ont été un des Spectacles les plus agréables qu'il y ait jamais eû en ce genre. Le Prince & la Princesse des Asturies allerent avec les Infants & les Infantes pour le voir , & ils s'arrêtèrent long-tems dans la Place vis-à-vis PHôtel du Prince de Saint Nicandre , dans deux Angles de laquelle étoient deux grands Amphiteatres , remplis de Musiciens , qui exécuterent pendant toute la nuit diverses suites de Symphonie.

On

On a appris de Lisbonne que le Roy de Portugal commençoit à remuer le bras dont la paralysie lui avoit été l'usage.

Les Armateurs Espagnols se sont emparés de cinq Vaisseaux Anglois.

L'Infant Don Philippe a mandé au Roy, qu'il s'étoit rendu d'Antibes à Grasse, afin d'être plus à portée de faire la revue des troupes Espagnoles qui sont en Provence.

Deux Frégates Angloises, l'une de 50. canons, & l'autre de 30. étant entrées le 11. du mois dernier pendant la nuit dans une petite Rade près de Porto Novo, les équipages de ces Frégates descendirent à terre, & mirent le feu à quelques maisons du Hameau de San Genio; ils marcherent ensuite à Porto Novo, dans le dessein d'attaquer ce Bourg, mais l'Armateur Don Michel Santos Cambronero en ayant été averti, il envoya ordre à l'équipage de son Vaisseau, qui étoit à la Côte, de venir le joindre, & ayant rassemblé plusieurs Paysans auxquels il distribua des armes, il surprit les ennemis dans un défilé, leur tua 40. hommes, & les força de regagner promptement leurs bords.

On mande de Madrid du 7 de ce mois, qu'une Frégate du Roy a pris à la hauteur du Cap de Tresfolco, près de Melilla, les deux Vaisseaux Anglois *la Fleur de mer* & *le Blosson*; qui revenoient de Smirne, & qu'elle les conduisit le 18. du mois dernier à Malaga.

Le même jour, l'Armateur Sebastien de Morales entra dans le Port avec deux autres Bâtimens Anglois, nommés *le Temps* & *l'Expédition*, dont il s'étoit emparé le 16, dans les environs du Cap de Gata, & qui étoient chargés de munitions de guerre destinées pour Port Mahon.

P O R T U G A L.

ON a appris de Lisbonne du 24. du mois dernier, que la santé du Roy de Portugal étant presque entièrement rétablie, on avoit chanté le *Te Deum* en actions de grâces dans l'Eglise Patriarcale, ainsi que dans toutes les autres Eglises de la Ville, & que les Italiens établis à Lisbonne, l'avoient fait chanter avec beaucoup de solennité dans l'Eglise de leur Nation, qui étoit ornée & éclairée avec une très-grande magnificence.

Le 6. du mois dernier, les Religieuses de l'Annonciade célébrèrent avec une grande solennité la Fête de la Béatification de Jeanne de Valois, première femme de Louis XII, Roy de France, laquelle est Institutrice de leur Ordre. La Béatification de cette Princesse a été aussi célébrée par l'Ordre de S. François, & particulièrement par les Religieux de l'Observance, qui ont les Religieuses de l'Annonciade sous leur direction.

Les Religieux du Tiers Ordre de la Pénitence tinrent le 9. un Chapitre Général dans lequel ils élurent pour Provincial le Pere Emanuel de l'Incarnation.

N A P L E S.

ON mande du 10. du mois dernier, que quatre Vaisseaux de guerre Anglois, croisant sur les Côtes du Royaume de Naples, situées le long de la Mer Adriatique, le Roy a ordonné que deux Régimens de troupes réglées & 5000. hommes de Milices s'avancassent de ce côté, pour garder les endroits par lesquels on pourroit tenter une descente.

Deux Galeres de S. M. furent rencontrées au commencement du mois dernier par deux Vaisseaux

seaux de guerre de la même Nation , lesquels voulurent les obliger d'amener; sur le refus qu'elles firent de mettre leur canot à la Mer , les Anglois les canonnerent , mais ils ne purent les joindre , & les deux Galeres , après avoir tiré plusieurs coups de leurs courriers , se retirerent à Castelamare.

GENES ET ISLE DE CORSE.

UN courier , qui a passé par Genes , a rapporté qu'un détachement de l'armée commandée par le Duc de Montemar avoit taillé en pièces un Corps de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie , & qu'il étoit arrivé à Modene 14 ou 15. charriots remplis de blessés.

On mande de Livourne qu'on y sentit le 23 Juin dernier une nouvelle secousse de tremblement de terre , mais qu'elle n'a causé aucun dommage considérable.

On a appris depuis de Bologne , que l'armée Autrichienne & Piémontoise , laquelle étoit campée à Finale di Modena , s'est avancée à Buen Porto , & que le Roy de Sardaigne y a établi son quartier général.

Un détachement de Miquelets des troupes du Roy d'Espagne étant allé reconnoître le Camp occupé par celles de la Reine de Hongrie & du Roy de Sardaigne , les Hussards Autrichiens attaquèrent ce détachement , qui seignit d'abord de prendre la fuite , pour les attirer dans une embuscade , & l'ayant poursuivi avec trop de vivacité , ils furent envelopés par un autre Corps de Miquelets qui en tua un grand nombre & mit le reste en fuite. Le Roy de Sardaigne a fait arrêter le Marquis Luchefini , Gouverneur de Reggio pour le Duc de Modene , parce que cet Officier a voulu favoriser
H v l'évasion

l'évasion d'une centaine de Soldats de la garnison qui a été faite prisonnière de guerre dans la Citadelle de Modene.

GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres du 19. du mois dernier, que les lettres qu'on a reçues par les derniers Vaisseaux arrivés de la Jamaïque, marquent que cinq Vaisseaux de guerre ayant été détachés par l'Amiral Vernon, avec douze Bâtimens de transport, chargés de troupes, pour tenter une descente du côté de Panama, les troupes qui étoient sur ces Bâtimens étoient tombées dans une embuscade, peu après être débarquées, & qu'elles avoient été obligées de regagner promptement leurs Vaisseaux, après avoir fait une perte considérable.

On écrit d'Antigoa, que le 12. du mois d'Avril dernier, il y avoit eû un combat très-vif dans les environs de Porto Rico entre les Vaisseaux *l'Eltham* & *le Lyvely*, & deux Vaisseaux de guerre de S.M.C. que les Espagnols avoient eû 500. hommes de tués ou de blessés en cette occasion, & que l'un des Vaisseaux ennemis avoit été si maltraité par le canon de *l'Eltham*, qu'il avoit coulé à fond en rentrant dans le Port de Porto Rico.

Le onze du mois dernier, le Vaisseau de guerre *la Lime*, commandé par le Capitaine Pritchard, entra dans le Port de Plymouth avec un Armateur Espagnol qu'il avoit pris le 5. à la hauteur de S. Sebastien, & dont l'équipage étoit de 110. hommes.

Le Roy se rendit le 26. du mois dernier à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MYLORDS

MYLORDS ET MESSIEURS. Cette Séance a duré si long-tems au-delà des Séances ordinaires, & la Saison est si avancée, que je suis persuadé que vous êtes tous bien aises de goûter quelque repos. Je vous informai au commencement de cette Séance, des efforts que j'avois faits pour procurer un accommodement entre les Puissances, dont l'union étoit très nécessaire dans cette conjoncture critique. Le Traité qui vient d'être conclu entre la Reine de Hongrie & le Roy de Prusse sous ma médiation, & qui est si fort à l'honneur de la Grande-Bretagne, doit indubitablement produire les suites les plus avantageuses pour la cause commune. La généreuse assistance donnée par cette Nation à ses anciens & naturels Alliés, doit, après Dieu, être regardée comme la principale cause des succès des armes Autrichiennes en Allemagne, de la jonction des Troupes du Roy de Sardaigne à celles de la Reine de Hongrie en Italie, & des dispositions favorables des Etats Généraux, & d'autres grandes Puissances. Ces heureux événemens ne peuvent manquer de donner de l'encouragement à nos amis, & d'établir la réputation de nos forces & de notre juste influence dans les affaires du dehors. Si pour mieux soutenir & défendre la Reine de Hongrie, & pour assurer la Balance du Pouvoir, laquelle m'a été recommandée d'une façon si particulière par mon Parlement, il devenoit nécessaire que je contractasse de nouveaux engagements, ou que je prisse de nouvelles mesures, je compte que votre zèle & votre persévérance dans une si juste cause, me mettront en état de les remplir. Dans le cours de ces importantes affaires j'ai été & je continuerai d'être attentif à faire les plus grands efforts pour soutenir la guerre contre l'Espagne, laquelle est de la plus grande importance au Commerce & à la Navigation de mes Sujets, que je me ferai toujours un principal devoir de favoriser & de protéger.

Mrs.

1878 MERCURE DE FRANCE

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES. L'ardeur, l'unanimité, & la promptitude avec lesquelles vous avez accordé des Subsides si considérables pour le service de cette année, demandent que je vous en fasse mes remerciemens particuliers, & elles sont de nouvelles preuves de votre zèle pour moi, & de la part que vous prenez au véritable intérêt de votre Patrie. Le succès avec lequel on a levé ces Subsides, doit convaincre tout le monde du crédit établi chés cette Nation.

MYLORDS ET MESSIEURS. J'ai la plus grande confiance en l'affection de mon Peuple, & je ne manquerai point de la cultiver par une attention continuelle à maintenir ses droits & ses libertés, & à contribuer à son bonheur. Faites vos efforts, chacun dans vos Provinces, pour que mes bonnes intentions y soient pleinement connues, pour calmer & dissiper toutes animosités & toutes divisions; pour défendre mon autorité & mon Gouvernement, & pour conserver la paix, & le bon ordre dans le Royaume.

L'équipage d'une Frégate arrivée de la Jamaïque, a rapporté que deux Armateurs de cette Isle y avoient conduit trois Bâtimens Espagnols, chargés de Vif argent, & que deux autres Vaisseaux de la même Nation, qui alloient de Barracoa au Cap François, avoient été pris par un Armateur de Philadelphie.

Le Vaisseau de guerre le *Newcastle* entra le 20. du mois dernier dans le Port de Plymouth avec un Armateur Espagnol qui avoit cent hommes d'équipage.

On a appris que le 4. Convoi des troupes qui ont reçu ordre de se rendre dans les Pays-Bas, étoit arrivé le 4. de ce mois à Ostende.

Le premier, le Roy ordonna que tous les Officiers, dont les Régimens sont en Flandres, jouissent

guissent incessamment leurs Corps , & plusieurs partirent le même jour ; pour aller s'embarquer à Gravesend.

Un Vaisseau , qui croisoit à la hauteur de Porto Rico , a coulé à fond un Bâtiment Espagnol de 16 canons après un combat qui a duré depuis quatre heures après midi jusqu'à neuf heures du soir

L'équipage d'un Vaisseau arrivé de Boston , a rapporté que le Capitaine Ball avoit fait dans la Baye des Honduras quatre prises considérables.

On a appris de Philadelphie , qu'un Armateur y a conduit deux autres prises qu'il a faites le 18. du mois de Mars dernier au Nord de l'Isle de Cuba.

Le Vaisseau *les deux Freres* , commandé par le Capitaine Ryand s'est emparé de quatre Bâtimens dans les environs de Charles Town.

Deux Brigantins Anglois , qui avoient été enlevés par les Espagnols , ont été repris par le Vaisseau de guerre *le Sunderland*.

Trois Armateurs Espagnols ont attaqué entre Alicante & Malaga deux Vaisseaux Anglois , & ils s'en sont rendus maîtres.

Les Vaisseaux *le Foxhunter* , *le Betty* , *le Guillaume* & *le Sarah* , sont aussi tombés entre les mains des Espagnols.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de Buxelles du 21. du mois de Juin dernier , que le troisiéme Convoi des troupes auxquelles le Roy de la Grande-Bretagne a ordonné de se rendre dans les Pays-Bas , arriva le 8. à Ostende , & qu'il étoit composé de 36. Bâtimens , à bord desquels étoient quatre Régimens d'Infanterie & deux de Dragons. Ces Régimens débarquerent le lendemain & ils prirent aussi-tôt la route de Bruges,

1880 MERCURE DE FRANCE

à l'exception d'un des Régimens de Dragons, qui est resté à Ostende jusqu'à nouvel ordre.

Les Bâtimens sur lesquels ces troupes ont traversé la Mer, ont apporté 30. pièces de canon de fonte & une grande quantité de munitions de guerre.

On assure qu'une partie des troupes Angloises campera avec celles de la Reine.

On a appris de Dunkerque, qu'un Armateur Espagnol qui conduisoit une prise, ayant été poursuivi par un Armateur Anglois, qui lui étoit fort supérieur en canon & en équipage, il avoit été obligé d'échouer contre la Côte, & d'abandonner le Bâtiment dont il s'étoit emparé.



MORT DES PAYS ETRANGERS.

LE 21. Juillet dernier, entre huit & neuf heures du soir, Don François *Infant de Portugal*, l'aîné des trois Freres du Roy Regnant, mourut à Lisbonne d'une Colique accompagnée d'une fièvre violente, après quatre jours de maladie, âgé de 51. ans, un mois & 27 jours, étant né le 25. Mai 1691.





F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 30. du mois dernier, le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem*, pendant laquelle *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de la feuë Reine, Marie-Thérèse d'Autriche, Epouse du feu Roy Louis XIV.

Le Roy a nommé Mestre de Camp ; Lieutenant du Regiment Dauphin, Dragons, le Marquis de Puyguion, Colonel du Regiment d'Infanterie de son nom, & l'un des Gentils hommes de la Manche de Monseigneur le Dauphin.

Le Comte de Prunier Saintandre, Brigadier des armées du Roy, & Sous Lieutenant des Cheval-Legers de Monseigneur Le Dauphin, a été nommé à la Charge de Capitaine Lieutenant des Gendarmes d'Orleans, vacante par la démission du Marquis d'Estrehans, qui a été pourvu de la Compagnie des Cheval-Legers de la Reine.

Le 9. de ce mois, le Roy quitta le deuil
que

que S. M. avoit pris le 19. du mois dernier pour la mort de la Reine Doüairiere d'Espagne.

Le 14. la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique, pendant laquelle l'Archevêque d'Ausch, l'Evêque de Vannes, l'Evêque de S Flour, & l'Evêque d'Oleron, prêterent serment de fidelité entre les mains de S. M.

L'après-midi, le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & du Duc de Penthièvre, assista aux Vêpres, & ensuite à la Procession, à laquelle l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Musique, officia. La Reine entendit les Vêpres dans la Tribune.

Le même jour, la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour, en exécution du Vœu de Louis XIII, se fit avec les Cérémonies ordinaires, & l'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, y officia. Le Parlement, la

Chambre

Chambre des Comptes, la Cour des Aides,
& le Corps de Ville y assisterent.

Le 16, dans l'Assemblée Générale du
Corps de Ville, M. de Vatan fut continué
Prévôt des Marchands : M. Hurel, Notaire,
& M. Perichon furent élus Echevins.

Jean Moreau Sieur de Sechelles, Maître
des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy,
Intendant de la Province de Hainaut depuis
le mois de Janvier 1727, & de l'Armée
Françoise en Bohême, a été nommé Con-
seiller d'Etat à la place vacante par la mort
de Charles-Joseph de Fortia.

L'agrément du Régiment d'Infanterie,
dont étoit Colonel Charles François de Gran-
ges de Surgeres, Marquis de Puiguyon, à
présent Mestre de Camp, Lieutenant du
Régiment Dauphin de Dragons, a été don-
né à *de Broglio, Comte de Revel*,
Capitaine dans le Regiment Royal Roussil-
lon, Cavalerie, & troisième fils du Maré-
chal de Broglio, Général de l'Armée Fran-
çoise en Bohême.

Celui du Régiment Dauphin Etranger,
de Cavalerie, dont étoit Mestre de Camp,
depuis le 15 Avril 1738. Louis Melchior
Armand, Vicomte de Polignac, qui quitte
le

1884 MERCURE DE FRANCE

Le Service , à Louis Armand *Vicomte de Séglière de Boisfranc* , Comte de Soyecourt , Lieutenant au Régiment du Roy , Infanterie.

Et celui du Régiment de Berry , aussi de Cavalerie , dont étoit Mestre de Camp , depuis le mois de Février dernier , Michel-Charles Dorothée de Roncherolles , Marquis de Pont-S.-Pierre , Brigadier des Armées du Roy , qui étoit ci devant Mestre de Camp , Lieutenant du Régiment Royal Cravates , depuis le 12. Avril 1725 , & qui vient d'être fait Enseigne d'une des Compagnies des Gardes-du-Corps de S. M. à
le Gendre de Collande , Capitaine au Régiment de Dragons de la Reine.

Le 22. de ce mois les Députés des Etats de la Province de Languedoc eurent audience du Roy , étant présentés à S. M. par le Prince de Dombes , Gouverneur de la Province , & par le Comte de S. Florentin , Secrétaire d'Etat , & conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée , pour le Clergé , de l'Evêque d'Uzès , qui porta la parole ; du Marquis de Ganges , pour la Noblesse ; de Mrs de Servies & Pignieu , Députés du Tiers-Etat , & de M. de Montferrier , Syndic Général de la Province. Les

Les mêmes Députés eurent ensuite Audience de la Reine & de Monseigneur le Dauphin.

Le 23. le Corps de Ville se rendit à Versailles, & le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, étant à la tête, il eut audience du Roy avec les Cérémonies accoutumées. Il fut présenté à S. M. par le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. Le Prevôt des Marchands & les deux nouveaux Echevins, prêterent entre les mains du Roy le Serment de fidélité, dont le Comte de Maurepas fit la lecture, ainsi que du Scrutin, qui fut présenté par M. Chicoyneau, Avocat du Roy au Châtelet, lequel fit un très-beau Discours.

Le même jour, le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, & à Mesdames de France.

Le 25. Fête de S. Louis, la Procession des Carmes du Grand Convent, à laquelle le Corps de Ville assista, alla, suivant la Coutume, à la Chapelle du Château des Tuilleries, où ces Religieux célébrèrent la Messe.

La

Le même jour , l'Académie Française célébra la Fête de S. Louis dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe , qui fut dite par l'Archevêque de Sens , l'un des Quarante de cette Académie , on chanta un Motet , mis en Musique par le sieur Dornel , & l'Abbé Couti , Curé de Villiers Fort-Oiseau , prononça le Panégyrique du Saint.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences , célébrèrent la même Fête dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire , où le Panégyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé des Vignes , Curé de Ste Croix de la Cité. Il y eut aussi un très-beau Motet en Musique , qui fut chanté pendant la Messe , de la composition du sieur du Bouffet.

Le Roy a nommé Ministres d'Etat le Cardinal de Tencin , & M. d'Argenson , Conseiller d'Etat Ordinaire , & Intendant de la Généralité de Paris.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge , on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries le Motet : *Lauda Jerusalem Dominum* , du sieur Cheron , qui fut suivi d'un *Concerto* de *Vivaldi* , & d'un petit Motet à voix seule du sieur le Menu ; le sieur
de

de Montonville exécuta ensuite un *Concerto* qui fut suivi du Motet *Jubilate Deo*, tous deux de sa composition, lequel termina le Concert.

Le 24. veille de la Fête de S. Louis, le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale donne tous les ans au Château des Tuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, fut exécuté par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui jouèrent differens Morceaux de Musique de M. de Lully, & d'autres Maîtres anciens & modernes.

Le 28, le 30 Juillet, & le premier Août, il y eut Concert chés la Reine; M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, fit chanter l'Opera d'*Hésione* de M. Campra, les principaux Rolles furent chantés par les Dlls Deschamps & Romainville, & par les sieurs d'Angerville, Poirier, Benoît, Dubourg & de la Garde.

Le 4, le 6, & le 8, la Reine entendit l'Opera de *Tancrede*, du même Auteur, exécuté parfaitement par les mêmes Acteurs.

Le 11, le 18, & le 20, on concerta l'Opera d'*Atys*, dans lequel les mêmes Sujets remplirent les principaux Rôles.

Le

Le 22. S. M. souhaita d'entendre le Ballet des *Amours des Dieux*, qui fit beaucoup de plaisir, & qui fut exécuté par les mêmes Acteurs & par la Dlle la Lande, & le Sr Jesyot.

Le 25, Fête de S. Louis, M. de Blamont fit exécuter au Souper du Roy ses Simphonies du *Retour des Dieux*, par les 24. Violons de la Chambre.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Poissy, le 15. Juillet.

Le onze Juillet dernier, Madame de S. Hermine, Religieuse du Monastere Royal de S. Louis de Poissy, Ordre de Saint Dominique, qui avoit été nommée le 11. Mai par S. M. pour succéder à feuë Me de Mailly, Prieure perpetuelle de cette Maison, fut mise en possession par M. l'Abbé de Saint Hermine, Aumônier de la Reine & délégué à cet effet de l'Official de Chartres.

La Cérémonie fût des plus respectables, & attira un concours extraordinaire, tant de la Cour que de Paris, de S. Germain, de Poissy & des environs. Ce fut pour le public un beau spectacle de voir la joie d'une Communauté, qui après avoir désiré & demandé avec toute l'ardeur & l'unanimité possible Madame de S. Hermine pour Supérieure, se voyoit au comble de ses desirs.

Cette

Cette Cérémonie fut précédée la veille par une distribution de pains en faveur des Pauvres de Poissi, & de plusieurs Villages des environs.

Le lendemain, après un grand repas, où se trouva un grand nombre de personnes de la première distinction, tant de la Cour que de la Ville, M. l'Abbé de S. Hermine conduisit Mad. de S. Hermine à la place de Supérieure dans le Chapitre. Là au milieu de toute l'Assemblée, il fit un Discours aussi éloquent que précis, dans lequel, après avoir relevé en peu de mots les belles & rares qualités qui faisoient regretter Mad. de Mailly, & qui rendront à jamais sa mémoire respectable, il complimenta la Communauté sur la joye qu'elle ressentoit d'avoir pour Supérieure celle-la même qu'elle avoit désiré si unanimement, lui donna ensuite tous les éloges qu'on sçait qu'elle mérite à si juste titre, & termina son Discours par une invitation pressante à Mad. de S. Hermine, de prendre part à la joye commune, & de s'élever au-dessus d'un excès d'humilité, qui lui faisant oublier tous les rares talens qui la rendoient digne de gouverner, ne l'occupoit uniquement que du poids de la Supériorité dont elle se trouvoit accablée; sentiment qu'elle n'a cessé de marquer depuis le jour de sa nomination.

I De là

De là elle fut conduite au Chœur, où après les Cérémonies ordinaires les Dames Religieuses entonnerent un *Te Deum*, dont les Versets furent alternativement chantés par la Musique des Dames, & par celle de Notre-Dame de Paris. L'exécution de ce nouveau de Musique, de la composition de M. l'Abbé Homet, & fait exprès pour cette Cérémonie, fut extrêmement goûtée & applaudie par tous les connoisseurs.

Vers la fin du *Te Deum*, les Dames Religieuses, conformément à l'usage, mais suivant encore plus en cela leur goût & leur inclination, allèrent, chacune selon son rang, embrasser leur nouvelle Supérieure, Cérémonie qui fut prolongée par toutes les Dames de la Cour, qui se firent un devoir & un plaisir de marquer ainsi la part qu'elles prenoient à la Fête. Le *Te Deum* fini, on la reconduisit à son appartement, & le reste de la journée fut employé à recevoir des complimens, & à faire donner tous les rafraichissemens dont on pouvoit avoir besoin.

Le lendemain 12. les Domestiques & Ouvriers de la Maison, voulant aussi signaler leur zèle d'une façon particulière, firent tirer sur le soir un feu d'artifice, ils n'épargnerent rien pour le rendre digne de la Fête qu'on célébroit. Ce Feu fut suivi d'un repas qui leur fut donné par les ordres de Madame,

me, & où au milieu de l'abondance & de la bonne chere, ils scurent parfaitement allier la joye & la bonne humeur avec tout le respect qu'ils devoient à Mad. de S. Hermine & à sa Maison.

Ainsi, finit une Fête dans laquelle tout le monde publioit que jamais Supérieure n'avoit été tant désirée, tant fêtée, tant aimée, & n'avoit jamais autant mérité de l'être.

L'Armée du Roy, qui étoit sur le Bas-Rhin, s'est mise en marche pour se rendre en Bohême par la Franconie. La première division de cette Armée est partie de Dusseldorp le 9. de ce mois, & elle est commandée par le Maréchal de Maillebois, lequel a sous ses ordres le Marquis de Balincourt, M. de Lutteurs, & le Marquis de Vaudrey. Lieutenans Généraux; le Marquis de Burenge, le Comte de Coigny, le Prince de Rons, le Marquis de Pontchartrain, & le Marquis de Maulévrier, Maréchaux de Camp. La seconde division est partie le 11. sous les ordres du Comte de la Motte-Houdancourt, & du Comte de Lautrec, Lieutenans Généraux; du Marquis de Chazeron, du Marquis de Brezé, & du Marquis de Croissy, Maréchaux de Camp. La troisième division s'est mise en marche le 13, sous les

I ij ordres

ordres de M. de Louvigny, du Marquis d'Epinaÿ, & du Marquis de Clermont Gal-lerande, Lieutenans Généraux; du Marquis du Châtelet, du Marquis de Maupeou, & du Duc de Randan, Maréchaux de Camp. La quatrième division est partie le 14. sous les ordres du Marquis de Montal & de M. Philippes, Lieutenans Généraux; du Chevalier de Saint Vallier, du Marquis d'Hautefort, & de M. de Conrades, Maréchaux de Camp.

Cette armée est allée camper le premier jour de la marche à Upladen, le second à Diutz, & le troisième à Sicberg, où elle a séjourné le quatrième. Elle s'est avancée le cinquième à Warth, le sixième à Kitzkirberg, & le septième à Altenkirchen, où elle a dû prendre un jour de repos.

Le Vendredi 3. Août on a jugé à la Tour-nelle Criminelle la Cause anoncée dans la Gazette de France du 29 Mai dernier, pendante entre le sieur Quare, Banquier à Paris, & autres, & le nommé Journault se disant Commis par le Chancelier d'Angleterre.

L'objet de cette Affaire étoit une Plainte en Rapt, & un Appel comme d'abus du Ma-
 triage

riage contracté entre la Dlle Deodata Roach, & le sieur Quane, fils.

Cette Cause importante a été plaidée pendant neuf Audiances, par MM. Delaverdy, Ô Hanlon ; Simon de Morat & Aubry pour le sieur Quane & consorts, & par M. Gueau de Reverseau pour le nommé Journault.

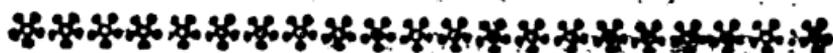
M. l'Avocat Général de Voisin, digne héritier des vertus & des talens de son illustre Pere, a fait voir avec cette justesse d'esprit & cette force d'éloquence, qui font l'admiration du Public, que les mineures dont il s'agissoit, n'étant point Angloises, & le Mariage ayant été célébré suivant les Loix de l'Eglise & de l'Etat, la plainte & l'apel comme d'abus n'étoient ni fondés ni recevables.

L'Arrêt qui est intervenu a prononcé qu'il n'y avoit point d'abus dans le Mariage, & a déclaré Journault non recevable dans sa plainte, & l'a condamné en tous les dépens.

Cet événement justifie pleinement la conduite du sieur Quane, & détruit toutes les impostures que le sollicitateur Journault avoit osé répandre dans le Public contre lui.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil du 13. Février dernier, en faveur des Pauvres, fut tirée pour la quatrième & dernière fois en la grande Sale de l'Hôtel

de Ville de Paris, en présence de Mrs. les
 Prévôt des Marchands & Echevins le 29.
 Août. La Liste générale des Billets gagnans
 fut publiée le lendemain. Le Gros Lot, qui
 est de 200000. liv. est échu au N° 17740.
 qui a pour Devise, *La Lettre Initiale G.* Le se-
 cond Lot, qui est de 100000. liv. est échu
 au N° 9107. sous la Devise, *Pour aller plan-
 ter des choux.*



E P I T R E

A M. le Brun, Prêtre, Vicaire de S. Flocel,
 en Cotentin, *sur un Pain de Sucre envoyé
 de S. Lô à Montebourg, au sujet duquel on
 a intenté un Procès, ou il étoit Parti.e.*

O Toi, qui n'es qu'un Vicaire,
 Et devrois être Curé,
 Bien que le second degré
 Ait toujourns scû satisfaire
 Ton cœur humble & modéré;
 Cher le Brun, qui t'es monté
 Sage, & peu fait pour le lucre,
 En terminant, à tes frais,
 L'amer & fâcheux Procès
 Que fit naître un pain de Sucre;
 Daigne favorablement

Recevois

Recevoir mon Compliment
 Sur cette œuvre si sensée,
 Par qui fort heureusement,
 L'Eglise est débarrassée
 D'un Schisme qu'eût enfanté
 L'ennemi de l'équité,
 Ce pernicieux génie,
 Qui ruine tous les ans
 Force Manceaux & Normands ;
 Montre à face rembrunie,
 Qui de ses vils Courtisans
 Comptoit pour rien la manie,
 L'esclavage & les tourmens,
 S'il n'eût sur d'honnêtes gens
 Exercé sa tyrannie.

Or, grace à tes quatre francs,
 C'est une affaire finie.

Et tu n'as point trop payé

Ce Pain de Sucre employé

A confire des Oranges,

Si dans un joyeux repas

Où brilleront les apas

Du charmant Dieu des Vendanges ;

Un jour, au gré de tes vœux,

Tu vois ce Sucre fameux,

S'attirant mille louanges,

Radoucir tous les esprits

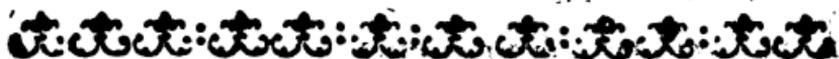
1596 MERCURE DE FRANCE

Qu'il pouroit avoir aigris,
D'ailleurs l'argent qu'il te coûte
Doit te paroître, sans doute,
Dépensé bien à propos ;
Ami, quand tu consideres
Ce qu'en troublant ton repos,
Et l'union de Confrere,
Qu'a bon titre tu révéres,
Ledit Sucre eût operé,
Si le Procès eût duré.
Eh ! quel Spectacle terrible,
Ami, quel scandale horrible ;
Si Gens d'Eglise entraînés
Par une colere extrême,
S'étoient entre-chicanés
Dans le Saint temps de Carême !
Alors tout le Cotentin
Se rapellant le Lutrin,
Dont Boileau fit un Poëme,
Auroit crié : *Jesse Ciel,*
Peut-il entrer tant de fiel
Dans l'ame des Dévots même ?
Puis on eût vû, dans ce cas,
Clercs, Procureurs, Avocats,
Vendant bien cher leur besogne,
A leurs Clients malheureux,
S'en moquer à qui mieux mieux ;

Pois

Puis les Juges de Vallogne ,
 Gardant le Sucre pour eux ,
 De ce sujet de querelle
 Aux Plaideurs , tout balancé ,
 Auroient seulement laissé
 L'enveloppe & la ficelle ,
 Avec un grand pied de nés.
 Puis mes Plaideurs consternés
 D'une catastrophe telle ,
 Chacun à part , auroient dit :
Sucre , principe maudit
Des noirs chagrins que j'éprouve ,
O qu'en venant de Saint-Lô ,
Ne fus-tu jetté dans l'eau
Ou de La Vire , ou de l'Ourve !
 D'un plus long Procès veilà
 Ce qu'auroient produit les suites ;
 Et des Oranges confites
 Valent mieux que tout cela.

F. M. Frigot.



MORTS ET MARIAGES.

LE 9 Juillet, mourut à Paris, *Alfonse de Lestemon*,
 Seigneur de la Chaubruere, Chevalier de l'Ordre
 Militaire de S. Louis , Lieutenant Général d'Artillerie
 au Département de Picardie , & Brigadier des
 Armées du Roi , du 20 Février 1734.

1898 MERCURE DE FRANCE

Le 19 , D. Catherine de Champagne de Villaines , épouse de Louis-César le Tellier de Courtanvaux , Comte d'Estrées , Maréchal des Camps & Armées du Roi , avec lequel elle avoit été mariée le 26 Mai 1739 , mourut à Paris sans enfans dans la vingt huitieme année de son âge Elle étoit sœur puînée de Marie de Champagne de Villaines , épouse de César-Gabriel de Choiseul , Seigneur , Comte de la Riviere . Chevigny , &c. Mestre de Camp , Lieutenant du Regiment de Conti , Cavalerie , depuis 1739 , & auparavant Sous-Lieutenant des Gardes Meubles ; l'une & l'autre filles & seules heritières de feu René Brandelis de Champagne , Marquis de Villaines , & de la Varenne , Baron de sainte Susanne , & de la Fleche S. Romain , Seigneur de la Chardinere , du Mésnil-Sanson , &c. mort le 5 Avril 1723 , âgé de 72 ans , & de Dame Catherine-Therese le Royer.

Le 24 , Dame Catherine-Elisabeth Gabrielle de Fourcy , épouse d'Antoine-Hyacinthe de Mainville , Comte de Marigny , Maréchal des Camps & armées du Roy , Roi devant Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers d'Orleans , avec lequel elle avoit été marié le 11 Avril 1726 , mourut à Paris dans la quarante-septieme année de son âge , étant née le 3 Février 1696 Elle étoit sœur puînée de feu la Maréchale de Puysegur , dont la mort est rapportée dans le Mercure de Décembre 1737 , vol. 1. p. 2731 , où l'on a fait mention des pere & mere de ces deux Dames.

Le 30 , Dame Louise-Emilie Touffain des Croisnes , épouse depuis le 12 Décembre 1740 , de Gaspard-François Touffain , Seigneur de Richebourg , & de S. Martin du Manoir , son cousin , mourut à S. Martin du Manoir , près de Montivilliers , en Normandie , âgée de vingt-sept ans , laissant une
fille

Elle unique âgée de cinq mois. On a rapporté son mariage dans le Mercure de Décembre 1740, vol. 1. p. 2757.

Le 4 Août, Dame Marie Antoine *Bautru de Nogent* épouse de Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair & premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la Ville de Landau, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Septembre 1686, mourut à Paris âgée de 76. ans. Elle étoit fille d'Armand *Bautru*, Comte de Nogent, Maître de la Garderobe du Roy, Maréchal de ses Camps & armées, & Lieutenant Général au Gouvernement du bas Auvergne, tué au passage du Rhin à Tolhous, le 12. Juin 1672. & de Diane-Charlotte de Caumont de Lauzun, morte le 4. Novembre 1720. Elle avoit eu jusqu'à 26. enfans, dont une partie moururent en bas âge, les autres sont rapportés dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tom. 7. pag. 307. dans le Dictionnaire de Moreri, Edit. de 1725. & 1732. & dans le Supplément de 1735. sous le nom de Biron, où nous renvoyons.

Le 5. mourut à Paris Dame Magdelaine-Angelique de *Vassy*, veuve de Jacques-François d'Oléançon, Seigneur de Viherville, Lieutenant-Colonel du Régiment Mestre de Camp Général des Dragons.

Le 7. Placide, *Baron de Marulle* (ou de *Maroulla* en François) Duc de Jean Paul dans le Messinois, en Sicile, mourut à Paris âgé de 84. ans. On a parlé de cette Maison Messinoise, & de l'occasion de sa retraite en France dans le Mercure du mois d'Avril 1727. pag. 686 en rapportant la mort de Jean-Antoine de Marouille, Abbé de la Frenade, Diocèse de Saintes.

Le 10. mourut le nommé Pierre Le Duc, dit la Bourgade

1700. MERCURE DE FRANCE

Bourgade, âgé de 96. ans. Il étoit Valet de Chambre de M. Occart, Commissaire Ordonnateur des Guerres.

Le 12. Dame Marguerite-Pelagie *Danycan*, Dame de Sainte-Génévieve des Bois, veuve depuis le 25. Décembre 1730. de Michel-Charles Amelot de Gournay, Président du Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Octobre 1708. mourut en son Château de Sainte-Génévieve des Bois, près Montlheri, âgée d'environ 48. ans. Elle étoit fille de Noël *Danycan* de Lespine, Seigneur du Plessis, Silly, Oisery, &c. Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses Finances, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel, mort le 8. Mai 1735. & de Marguerite Chantoiseau, sa première femme. Elle laisse pour enfans Michelle-Catherine Amelot, mariée le 27. Décembre 1725. avec Joseph Antoine Crozat, Marquis de Tugny, Lecteur du Cabinet du Roy, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, puis Président en la Quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris en 1726. Charge dont il s'est démis en 1740. & Michel-Marie-Noël Amelot, né le 12. Décembre 1713. reçu Conseiller au Parlement de Paris le 20. Décembre 1736. puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy en 1739. & Président au Grand Conseil.

Le 19. Jean-Baptiste *Silva*, natif de Bourdeaux, Docteur-Régent de la Faulté de Medecine de Paris, Medecin Consultant du Roi, & Medecin du Prince de Condé, & auparavant du feu Duc de Bourbon, mourut à l'Hôtel de Condé à Paris, âgé d'environ 61. ans. Il étoit veuf de Marie-Magdelaine Prevost, morte le 2. Novembre 1733. Il laisse d'elle un fils, dont on a rapporté le mariage dans

le

Le Mercure de Juillet dernier pag. 1690. & une fille mariée avec François Renard de Bouffiac, Receveur Général des Finances de Limoges.

Le 21. Dame Marie-Catherine *Quantin*, veuve depuis le 16. Décembre 1722. de Louis Lebas de Girangy, Seigneur de Claye, ci-devant Trésorier Général des Gardes du Corps du Roy, & de ses Grenadiers à Cheval, avec lequel elle avoit été mariée le 18. Octobre 1706. mourut à Paris âgée d'environ 35. ans. Elle étoit fille de feu Jean Quantin, premier Valet de Garderobe, & Maître d'Hôtel du Roy, & de défunte Marie-Angelique Poisson, première femme de Chambre de la Dauphine Marie Adelaïde de Savoye, morte le 25. Juin 1731. La Dame de Girangy est mere de Marie-Therese Lebas de Girangy, veuve depuis le 13. Juin 1741. de Jean-Baptiste le Clerc de Boisguiche, Seigneur de Riberpré, du Hamel, & Pierre-Fitte.

Le 15. Aout, Louis-Leon *Le Bouthillier*, Comte de Beaujeu, ci-devant Chevalier de Malte, & Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, dans la dernière guerre d'Italie, second fils de Jacques-Leon le Bouthillier de Chavigny, Marquis de Beaujeu, mort Conseiller Honoraire de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, le 2. Novembre 1712. & de Dame Françoisse-Louise de Mesgigny, morte le 15. Janvier 1729. fut marié avec Demoiselle Elisabeth-Marie du Puis de Valliere, fille de Pierre du Puis, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roi, Président Honoraire au Grand Conseil, & Conseiller Honoraire au Parlement de Paris, & de Dame-Marie-Anne-Charlotte Ruau du Tronchet. Le marié avoit épousé en premières noces la Demoiselle le Bouthillier de Chavigny, sa cousine, morte en 1735. de laquelle il a une fille.

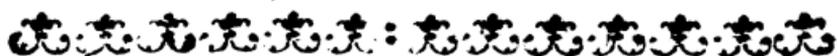
SON

1902 MERCURE DE FRANCE

Son frere aîné, apellé le Marquis de Bouthillier & lui ont hérité des biens considérables de la famille de Mesgrigny, par la mort de la Demoiselle de Mesgrigny leur tante, arrivée l'année dernière.

Claude-Alexandre de Pons, Comte de Rennepont, Capitaine de Dragons au Regiment de la Suze fils de Claude Alexandre de Pons Marquis de Rennepont, Seigneur de Roche, Betincourt & autres Lieux, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & de Dame Anne-Dorothée de Bethamviller, épousa la nuit du 20. au 21. de ce mois, Marie Louise-Christienne de S. Blimond, fille de Claude, Marquis de S. Blimond, Vicomte de Seigneville, Seigneur de Pandé, Sillenelle, Tilloy, Herlicourt, & autres Lieux, Maître de Camp de Cavalerie, & de défunte Louise Charlotte-Jacqueline de Monceaux d'Auxy d'Anvoille, cousine germaine du Marquis d'Auxy, Chevalier des Ordres du Roy.

Ce mariage fut célébré par M. l'Abbé de Choiseul, Aumônier de Sa Majesté, & Primat de Lorraine, à l'Hôtel du Marquis de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat, oncle à la mode de Bretagne de la mariée.



ARRETS NOTABLES.

ARREST du 13. Mars, portant Règlement pour les Toiles à voiles qui se fabriquent à Lokorn n, Poulan, & autres Lieux des environs, Province de Bretagne, par lequel S. M. ordonne l'exécution des 46. Articles contenus audit Arrêt, &c.

AUTRE du même jour, qui fait défenses aux Villes

Villes & Communautés de procéder à aucunes élections d'Officiers, & qui ordonne que les Officiers élus qui, au jour de la publication du présent Arrêt, se trouveront exercer aucuns desdits offices, continueront de le faire, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvû.

AUTRE du 20. Mars qui ordonne l'exécution de la Déclaration du 20. Mars 1708. en conséquence, ordonne que le droit de Centième denier sera payé pour le rachat des Rentes foncières non-rachetables, sur le pied des sommes payées pour l'extinction desdites Rentes.

ORDONNANCE du Roy. du 24. pour remettre les cent bataillons de Milice à douze Compagnies composées de cinquante hommes chacune.

ARRÊT du 26. qui en interprétant celui du 22. Novembre 1689. fait défenses à tous Marchands, Négocians & autres, de faire venir des Pays étrangers, ni introduire & faire entrer dans le Royaume, aucunes sortes de toiles de fil teint ou peint, soit que le fil dont elles sont composées soit entièrement teint ou peint ou qu'elles soient seulement rayées ou marquées de fil de couleur.

ORDONNANCE de Nostreigneurs les Marchaux de France, du 29. Avril, portant défenses aux Prisonniers détenus par leurs ordres, de jouer sur leur parole, par laquelle il est dit ce qui suit :

Nous défendons à toutes personnes détenues par nos ordres, soit dans les prisons royales d'Fort-l'Évêque, soit dans les autres prisons, de jouer aux jeux de cartes, de dez & autres jeux de hazard, &c

1704 MERCURE DE FRANCE

de contracter aucunes dettes à ce sujet , sous peine d'être mis au cachot aussi-tôt que nous en serons informés ; leur déclarant que nous ne voulons connoître dorénavant d'aucunes dettes de cette nature, & qu'en cas qu'ils contreviennent à nos défenses, le débiteur & le créancier seront également punis.

ORDONNANCE DU ROY, du 25. portant Règlement pour le service des Officiers & Soldats qui composent les quinze bataillons de Milice que le Roy a destinés à fortifier ses Régimens d'Infanterie françoise, ceux de Cavalerie & de Dragons de son armée servant en Boheme, à l'exception des Carabiniers, qui seront rendus complets conformément à ses précédentes Ordonnances.

ARREST du 8. Mai, qui ordonne qu'en payant par les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, la somme de cent quatre-vingt-dix mille livres par chacune année, tant que la levée du Dixième aura lieu les revenus patrimoniaux de ladite Ville demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

AUTRE du même jour, portant qu'à l'avenir les droits d'entrée & de sortie des cinq grosses Fermes sur les Moruës séchées de la pêche françoise, seront acquittés au poids, à raison de trois sols du cent pesant à l'entrée, & quatre sols six deniers à la sortie ; à l'exception de celles provenant de la pêche des habitants des Ports de la Province de Normandie, dont les droits sont fixés par les Arrêts du Conseil des 31. Decembre 1664. 22. Janvier & 26. Mars 1665. & 24. Avri 1725. & sans déroger aux exemptions accordées par les Réglemens rendus en faveur des Moruës de la pêche de l'Isle Royale & autres,

A O U S T. 1741. 1905

autres, lesquels seront exécutés pour les tems y énoncés.

AUTRE du même jour, qui ordonne que tous propriétaires de Fonds & Héritages, Maisons & Offices, ne pourront retenir le Dixième des arrérages des rentes, pensions & autres redevances, de quelque nature qu'elles soient, dûs au Clergé.

AUTRE du 11. qui ordonne que les deniers provenans des revenus des Bénéfices dont M. le Cardinal de Polignac étoit possesseur au jour de son décès, seront remis entre les mains de l'Économe, nonobstant tous jugemens, saisies & oppositions.

AUTRE du 15. qui ordonne qu'en payant annuellement par les habitans du Pays de Provence, la somme de sept cent mille livres, y compris le contingent des Villes de Marseille & d'Arles, des Communautés des Terres adjacentes & Villes franches; de celles d'Oreille, de la Vallée de Barcelonnette & des fiefs nobles, tant que le Dixième aura lieu, à commencer du premier Octobre 1741. les habitans dudit pays de Provence demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août dernier.

AUTRE du 28. en interprétation de celui du 14. Septembre 1741. portant Règlement pour le transport des marchandises de Librairie, Estampes & autres Imprimés venant de Rouen à Paris, par lequel il est dit ce qui suit :

Sa Majesté étant en son Conseil, a commis & commet le sieur Néel Inspecteur à Paris, pour l'exécution de l'Arrêt de Règlement du 14. Septembre 1741. pour poursuivre à la Requête, de-

vant

1706. MERCURE DE FRANCE

Le sieur Feydeau de Marville Lieutenant Général de Police, la punition de toutes les contraventions qui auront été constatées, contre les dispositions dudit Arrêt de Règlement, ensemble pour faire, tant pour l'exécution dudit Règlement, que pour l'exécution des jugemens qui seront rendus par ledit sieur de Marville, toutes les poursuites & procédures qu'il jugera nécessaires. Veut Sa Majesté que les Voituriers qui n'auront aucunes marchandises de Librairie dans leur chargement, soient tenus d'en faire une mention particulière dans l'affirmation qu'ils feront de leurs Inventaires devant le Juge de la Vicomté de l'Eau à Rouen, auquel Sa Majesté enjoint d'envoyer audit sieur de Marville, des extraits desdits Inventaires & Déclarations, &c.

SENTENCE de Police du premier Juin, qui condamne la Damoiselle Caron en mille livres d'amende, pour avoir tenu chés elle une Académie de Jeu.

EDIT du Roy, portant création de 600000. liv. de Rentes sur la Ferme générale des Postes, donné à Versailles au mois de Juin, Régistré en Parlement le 27. du même mois.

ARREST du 19. pour l'ouverture de l'Annuel de l'année 1743. par lequel il est dit que tous les Officiers de Judicature, Police, Finance, & autres sujets à ses revenus casuels, seront admis au payement du Prêt & Droit annuel de leurs Offices, pour l'année 1743. à commencer du premier Octobre 1742. jusqu'au dernier Décembre ensuivant ladite année inclusivement, &c.

AUTRE du 21. qui ordonne que sans avoir égard

A O U S T. 1742. 1907

égard à l'Arrêt du Parlement de Rennes, les scellés apposés à l'Abbaye de S. Méen, seront levés, & l'Inventaire fait par les Juges Royaux de Ploermel.

AUTRE du 26. qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Comté de Bourgogne, la somme de 37500. liv. par chacun an, tant que la levée du Dixième aura lieu, le dit Clergé sera exempt de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

ORDONNANCE du Roy du 1. Juillet, pour régler le rang que les Milices doivent tenir avec les autres troupes d'Infanterie.

LETTRES PATENTES du Roy, du même jour, qui nomment des Commissaires pour passer les Contrats de Constitution de 600000. liv. de Rentes créées sur la Ferme générale des Postes, par l'Edit du mois de Juin dernier.

ORDONNANCE du Roy du 13. pour admettre les Déserteurs des Troupes de Sa Majesté, qui se trouvent actuellement engagés dans d'autres Régimens, à profiter de la dernière Amnistie, en continuant de servir dans les Régimens où ils se sont enrôlés, pendant le tems porté par leur Engagement.

ARREST de la Cour de Parlement, du 9. Août, au sujet d'un Imprimé in-4°. &c. par lequel il est dit ce qui suit :

Ce jour, toutes les Chambres assemblées, suivant l'arrêté du 7. du présent mois, les Gens du Roi sont entrés; & Maître Guillaume François-Louis Joly de Fleury Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole ont dit :

Qu'ils

1708 MERCURE DE FRANCE

Qu'ils ont reconnu sans peine à la seule inspection de l'Ecrit intitulé : *Cas de Conscience*, dont la Cour leur a remis un Exemplaire le 7. de ce mois, qu'il paroît être du nombre de ceux qui ont déjà formé plus d'une fois le principal objet de leurs inquiétudes, & qui ont été pour eux dans plusieurs occasions de puissans motifs pour exciter leur ministère.

Que dans le commencement de cet Ouvrage, l'Auteur suppose que deux personnes, qu'il désigne par des noms empruntés, déclarent qu'ils sont soumis de cœur & d'esprit sur des décisions de l'Eglise, & même à la Constitution *Unigenitus*, si l'Eglise la reconnoît pour une de ces décisions; & qu'à la fin de ce même Ouvrage, le même Auteur décide qu'un Confesseur attaché à l'Eglise, ne peut les absoudre, ni consentir qu'ils participent à la Table Sacrée, à moins qu'ils ne renoncent à leurs préjugés & qu'ils ne donnent un témoignage clair & précis de leur soumission pure & simple à la Constitution *Unigenitus*.

Qu'à la vue de cette décision & de la question qui la précède, il est difficile de ne pas sentir le trouble qu'un Ecrit de ce caractère est capable de jeter dans les esprits.

Que s'ils ignorent le dessein de ceux qui ont osé le répandre dans le Public; ils ne peuvent dissimuler à la Cour les conséquences dangereuses qu'il peut produire, & que ces conséquences qui se manifestent d'elles-mêmes, pour ainsi dire, semblent les dispenser d'entrer dans le détail des principes dont on abuse dans cet Ecrit par les applications qu'on en fait.

Qu'ainsi ils croient ne devoir porter leurs réflexions que sur le danger d'un pareil Ouvrage, dont il est si important de prévenir les suites, & sur la conduite encore plus répréhensible de Maître Car-

bor,

bon, Lieutenant Général de Police de Reims, qui en a permis l'impression.

Que c'est pour remplir ces vûes qu'ils estiment devoir demander à la Cour la suppression de cet Ecrit, & requérir qu'il soit fait défenses audit Carbon, Lieutenant Général de Police de Reims, de plus à l'avenir accorder de semblables permissions, à peine de punition exemplaire, conformément aux Conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour, avec l'Exemplaire de l'Imprimé qu'elle leur a remis entre les mains.

Eux retirés: Vû ledit Imprimé n. 4^o. intitulé: *Cas de Conscience*, commençant par ces mots, *Terence & Terenciennes*, contenant 15. pag. où est à la fin la permission d'imprimer, à Reims le 31. Mai 1742. Signé, Carbon, Lieutenant Général de Police. *Et plus bas*, à Reims, chez Regnault Florentin, Imprimeur du Roy: La matiere mise en Délibération.

La Cour, ordonne que l'Imprimé dont est question, sera lacéré & jetté au feu au bas du grand Escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, à la levée de la Cour, comme tendant à autoriser le Schisme, en déclarant qu'un Ministre ne peut, sans être prévaricateur & coupable du Corps & du Sang de Jesus-Christ, consentir que les Fidèles participent à la Table Sacrée, à moins qu'ils ne donnent un témoignage clair & précis de leur soumission pure & simple à la Constitution *Unigenitus*. Ordonne que Carbon, Lieutenant Général de Police de la Ville de Reims, sera tenu dans quinzaine du jour de la signification du présent Arrêt, à la requête du Procureur Général du Roy, de se rendre aux pieds de la Cour, pour y rendre compte de sa conduite, & être par la Cour, toutes les Chambres assemblées, ordonné ce qu'il appartient:

tiendra : Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, lû, publié & affiché, & que copies collationnées seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû et publié. P' Au lience tenant, et enregistré. Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement. Signé, DUPRANC.

ARREST du 12. Au sujet des unions de Bénéfices, faites aux Evêchés des Provinces de Languedoc et de Guyenne depuis le treizieme siècle, par lequel S. M. ordonne, qu'en attendant que sur le compte qui sera rendu à S. M. de l'état des Chapitres des Eglises Cathédrales du Laanguedoc et de la Guyenne, dont la dotation consiste principalement en Bénéfices anciennement unis auxdits Chapitres, il lui ait plu d'expliquer ses intentions au sujet deldites unions, il soit suris a toutes poursuites et procédures faites ou à faire, en que que Siège ou Tribunal qu'elles puissent avoir été ou être portées, de la part de ceux qui auroient obtenu en Cour de Rome des Provisions desdus Bénéfices, sous prétexte de la nullité des unions faites auxdits Chapitres : Sa Majesté faisant inhibitions et défenses à tous Juges de statuer sur lesdites poursuites et procédures, jusqu'à ce que par Elle il en ait été autrement ordonné. à peine de nullité et de cassation des jugemens, si aucuns étoient rendus au préjudice du présent Arrêt, &c.

T A B L E.

P	PIECES FUGITIVES. Plusus rendu Clairvoyant,	1700
	Lettre au sujet du Lieu nommé <i>Chara</i> ,	1703
		Epitre

Épître à M. l'Abbé Goujet, sur la nouvelle Bibliothèque Française,	1715
Épître de M. N. Destouches à M. D. L. R.	1718
Vers à M. Destouches,	1743
Expériences de Physique, par l'Abbé Nollet,	1744
L'Été. Ode à Damis,	1757
Extrait de Lettre au sujet d'une Pierre antique,	1760
Bouquet à Mlle	1763
Dissertation sur une Médaille de Philippe VI. Roy de France,	1765
Stance sur le Pœume CV. <i>Constemini, &c.</i>	1780
Arrêt du Parlement de Dijon, &c.	1787
Le Magistrat qui se mêle de tout, Conte,	1793
Énigme, Logogryphes,	1794
NOUVELLES LITTÉRATURES, DES BEAUX-ARTS, &c. Description de Paris Tome III,	1798
Mémoire pour servir à l'Histoire des Foux,	1800
Avis au Public sur l'Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique,	1811
Grammaire Franç. & Regles de l'Orthographe,	1813
Le parfait Ingénieur François,	1814
Hist. Romaine, depuis la Fondation de Rome,	1815
Traité des Pétrifications, avec figures,	<i>ibid.</i>
Traité des Sens, par M. le Cat,	1816
<i>Origen Christianus</i> , du P. le Quien,	1817
Théâtre Critique sur toute sorte de Matières,	1818
Le Temple de Guidé,	1820
Description de la Ville de Lyon,	<i>ibid.</i>
Les Poésies du Roy de Navarre, avec des Notes,	1823
Méthode pour étudier la Géographie,	1828
Observ. sur la Comète qui a paru cette année,	1830
Projet d'un Ouvrage qu'on doit impr. à Rome	<i>ibid.</i>
Autre Ouvrage imprimé à Venise,	1832
Dissertation sur l'Eucharistie, & autres Ouvrages imprimés en Italie,	<i>ibid.</i>
Académie Royale de Pau, Prix à distribuer,	1836
Estampes nouvelles, & Tableaux imprimés,	1837
Chanson	

Chanson notée ;	1845
Spectacles, Extrait du Valet embarrassé,	1846
Acteurs nouveaux, reçus au Théâtre Italien,	1858
Ajax remis au Théâtre,	1859
Mahomet, Tragédie nouv. & la Fête d'Auteuil, <i>ibid.</i>	
Nouveaux Acteurs reçus au Théâtre François, <i>ibid.</i>	
Opera Comique, Pièces nouvelles, &c.	1860
Nouvelles Etrangères, Turquie, Russie, &c.	1861
Divisions de l'armée du Maréch. de Maillebois,	1865
Mort des Pays Etrangers,	1880
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1881
Nouveaux Ministres d'Etat,	1886
Concerts à la Cour,	1887
Extrait de Lettre écrite de Poissy,	1888
Marche de l'armée du Maréch. de Maillebois,	1898
Affaire jugée à la Tournelle,	1892
Loterie Royale tirée,	1893
Epitre à M. le Brun,	1894
Morts & Mariages,	1897
Arrêts Notables,	1905

Errata de Juillet.

P Age 1578. ligne 14. pour transmettre cette Mémoire, *lisez*, pour en transmettre la Mémoire

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1701. ligne 8. dont Chycoineau fut *fidei* commis, *lisez*, A Chicoyneau par *fidei*-commis.
 P. 1703. l. 19. son, *l.* à son. P. 1800. l. 24. écrits, *l.* contenus. P. 1841. l. 17. depuis peu, *lisez* ces mots.

La Médaille grave. doit regarder la page 1762
La Couronne notée la page 1845

K. D

SEP 29 1936



SEP 29 1931



SEP 29 1936

SEP 29 1936

